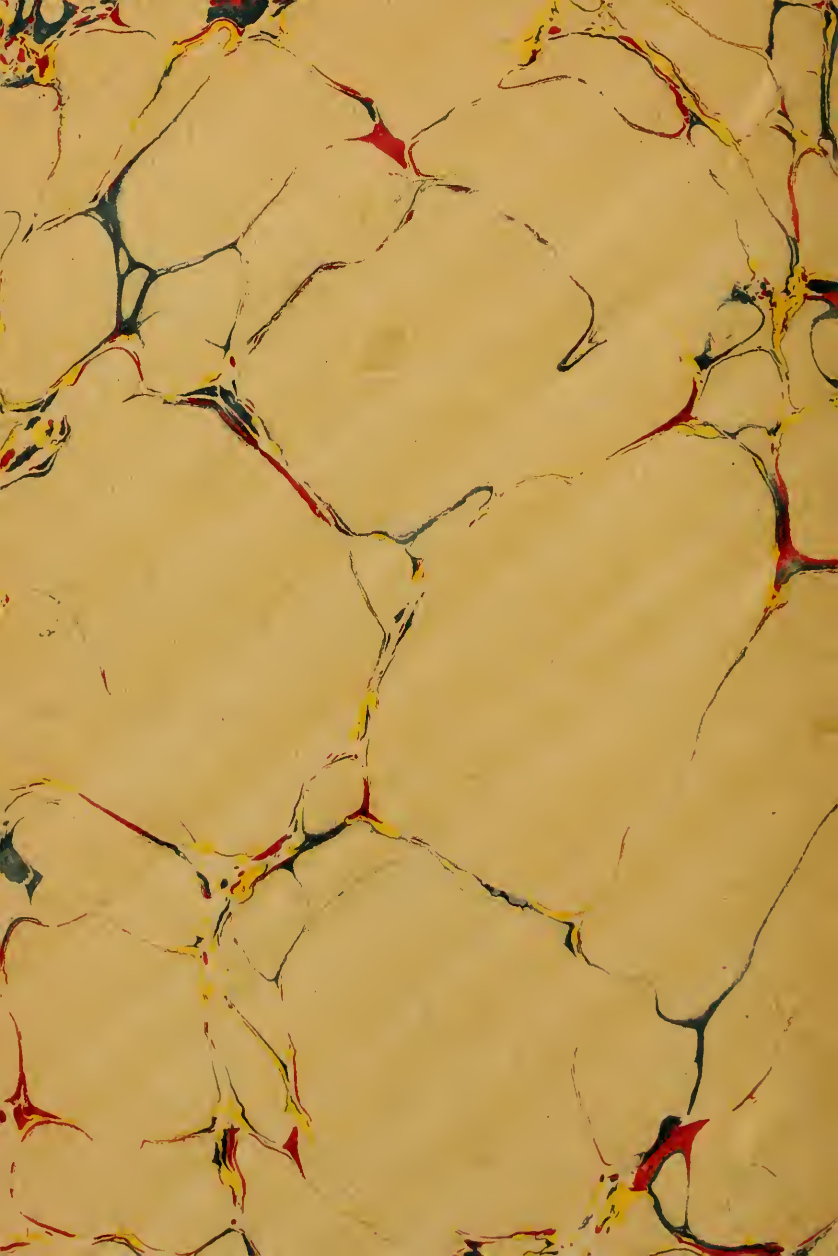
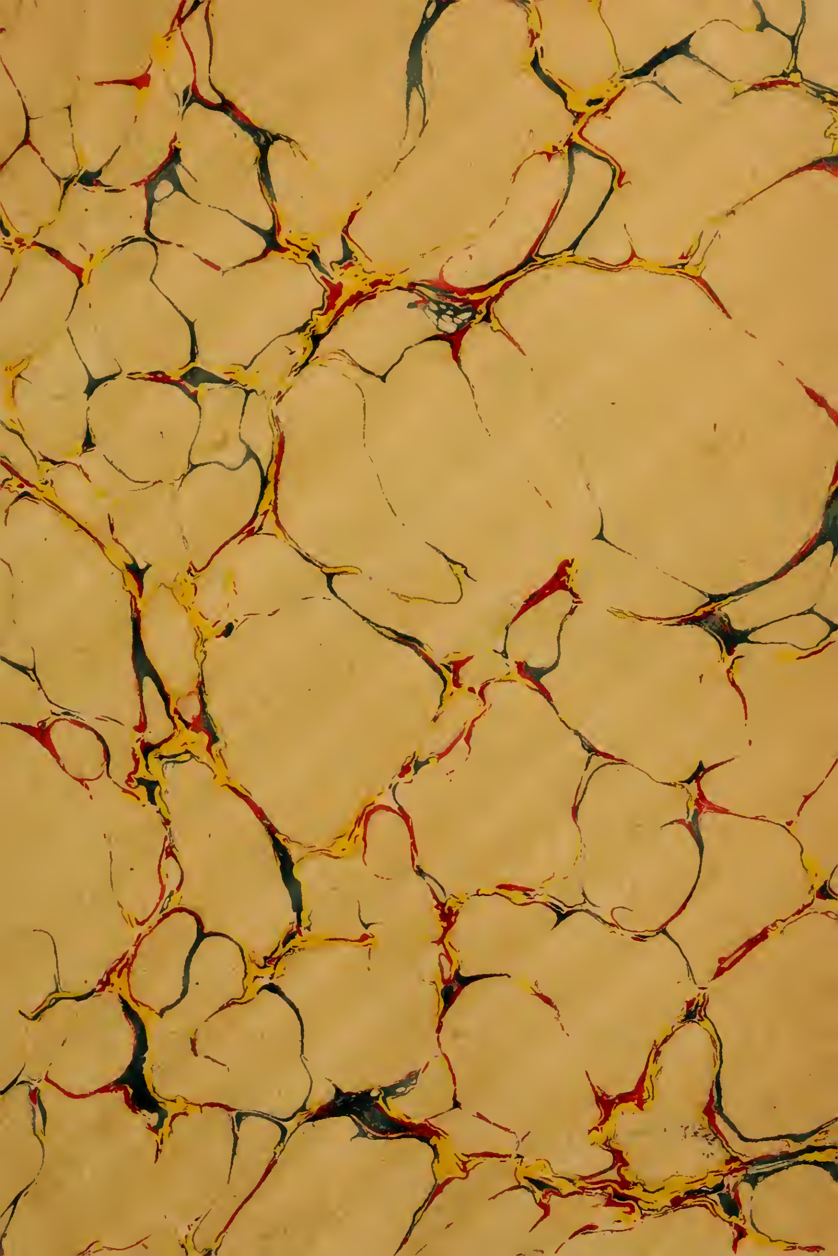

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307849 8





SOUVENIRS

SUR

MADAME DE MAINTENON

MADAME DE MAINTENON A SAINT-CYR

DERNIÈRES LETTRES A MADAME DE CAYLUS

132-04. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-04.



Madame la Marquise de Quélus
en Habit d'hiuer

SOUVENIRS

SUR

MADAME DE MAINTENON

PUBLIÉS PAR

LE C^TE D'HAUSSONVILLE & G. HANOTAUX

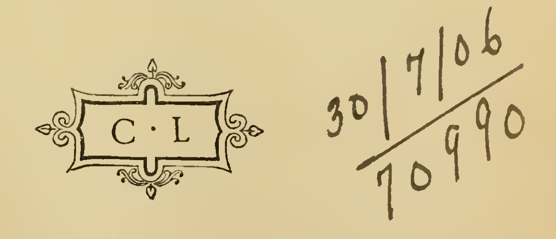
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

MADAME DE MAINTENON A SAINT-CYR

DERNIÈRES LETTRES A MADAME DE CAYLUS

AVEC UNE INTRODUCTION PAR

LE COMTE D'HAUSSONVILLE



PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3



INTRODUCTION

« Le samedi au soir, 15 avril, veille de la Quasimodo, mourut à Saint-Cyr la célèbre et fatale madame de Maintenon. Quel bruit cet événement en Europe s'il fût arrivé quelques années plus tôt! On l'ignora peut-être à Versailles, qui en est si proche; à peine en parla-t-on à Paris. On s'est tant étendu sur cette femme trop et si malheureusement fameuse, à l'occasion de la mort du Roi, qu'il ne reste rien à en dire que depuis cette époque. Elle a tant, si puissamment et si funestement figuré pendant trente-cinq années, sans la moindre lacune, que tout, jusqu'à ses dernières années de retraite, en est curieux. » Après avoir ainsi insulté une dernière fois celle qu'il a poursuivie de sa haine, Saint-Simon ne peut s'empêcher de lui rendre un involontaire hommage. « Elle se retira à Saint-Cyr au moment même de

la mort du Roi, et eut le bon sens de s'y réputer morte au monde et de n'avoir jamais mis le pied hors de la clôture de cette maison. Elle ne voulut y voir personne du dehors, sans exception que du très petit nombre dont on va parler, rien demander ni recommander à personne, ni se mêler de rien où son nom pût être mêlé[1]. » Et il continue en entrant dans d'assez longs détails, parfois inexacts, sur la vie de madame de Maintenon. Mais il a raison de dire que ces années sont curieuses. Le détail en est peu connu. Ceux-là mêmes qui savent, et le nombre n'en est peut-être pas très grand, qu'elle survécut de quatre années à Louis XIV, ceux-là croient assez volontiers qu'elle était tombée dans une sorte d'enfance, et le récit qu'on trouve dans Saint-Simon de la visite que lui fit le Czar Pierre le Grand, où il l'aurait trouvée couchée et contemplée sans mot dire, comme un objet de curiosité, n'a pas peu contribué à fixer cette légende. La vérité, c'est qu'elle demeura au contraire maîtresse de toutes ses facultés jusqu'à la fin, ne cessant de témoigner aux personnes qu'elle continuait d'aimer la même affection, et de prendre à certaines affaires le même intérêt.

1. Saint-Simon, Édit. Chéruel de 1858, t. XVII, p. 184.

Des documents qu'on peut presque considérer comme inédits vont nous permettre de la faire revivre sous les yeux du lecteur durant cette dernière période de sa vie. Depuis le lendemain de sa retraite à Saint-Cyr, elle entretint avec sa célèbre nièce, la comtesse de Caylus, un commerce suivi de lettres qui sont presque des journaux. On y voit quelles étaient ses occupations et ses préoccupations quotidiennes, et on y trouve sur les événements qui marquèrent ces premières années de la Régence des jugements dont il est impossible de méconnaître la sagacité. La tête, on le sent, est restée bonne, et jusqu'au bout elle a mérité l'hommage que lui adressait Louis XIV lorsqu'il l'appelait : « Votre Solidité ».

Cet échange de correspondance nous donnera aussi l'occasion de montrer l'aimable nièce de madame de Maintenon sous un jour assez nouveau. De même, avons-nous dit dans une précédente étude sur madame de Maintenon[1], qu'il y a des personnes qui apparaissent à la postérité toujours vieilles, et madame de Maintenon est du nombre, de même il y en a qui lui apparaissent toujours jeunes, et madame de Caylus est du

1. Voir l'*Introduction* du t. Ier.

nombre également. Nous avons quelque peine à nous la représenter sous d'autres traits que ceux sous lesquels elle se montre dans ses *Souvenirs*, c'est-à-dire mêlée à tout le mouvement de la cour de Louis XIV, à l'époque encore heureuse et brillante. Madame de Caylus subit cependant l'inévitable loi de la nature. Elle vieillit, pas très longtemps à la vérité, puisqu'elle ne survécut que de dix années à madame de Maintenon et mourut à cinquante-huit ans. Mais depuis la mort de Louis XIV, c'est-à-dire depuis quatorze ans déjà, elle vivait dans la retraite à Paris, tout absorbée dans des préoccupations fort différentes de celles qui avaient rempli sa jeunesse, alors que l'éclat trop grand d'une conduite irrégulière l'avait fait bannir d'une cour cependant peu sévère; mère passionnée de deux enfants dont avant tout elle avait à cœur la fortune et l'avenir; mère de l'Église aussi, vivant d'une vie pieuse, et prenant parti avec ardeur dans les dissensions qui déchiraient alors l'épiscopat. Avant de tirer de cette double correspondance ce qu'elle peut contenir d'intéressant au point de vue de l'histoire de madame de Maintenon elle-même, nous voudrions montrer madame de Caylus dans cette seconde phase de sa vie, après avoir brièvement rappelé combien différents furent

ses débuts. Nous croyons qu'elle y apparaîtra encore revêtue de quelques charmes, et d'ailleurs le repentir, lorsqu'il est sincère et lorsqu'il a devancé l'âge où le péché serait devenu impossible, ne semble-t-il pas ajouter parfois quelque chose aux grâces d'une femme?

I

Marthe-Marguerite le Valois de Villette de Murçay naquit le 17 avril 1671 (et non pas 1673 comme le disent la plupart des notices) au château de Murçay dont nous avons, en écrivant, une gravure et une description sous les yeux. Ce château, qui venait d'Agrippa d'Aubigné, l'arrière-grand-père de Marthe-Marguerite, était une vieille gentilhommière « assise en un marécage qu'un coteau abrupt domine, circonscrit par la Sèvre et par un rameau qui s'en détache pour la rejoindre presque aussitôt... A l'intérieur les pièces vastes et nues exhalent comme un parfum froid d'austérité huguenote. Quelques immenses cheminées ont gardé leurs vieilles plaques de fonte écussonnées aux trois croissants et aux trois roses des Villette[1] ».

1. *Françoise d'Aubigné*, par M. Henri Gelin, p. 38.

Dans ce château madame de Maintenon avait passé les premières années de son enfance. C'était là que la marquise de Villette, Louise-Arthémise d'Aubigné, celle que le vieux huguenot appelait « son unique », bien qu'il eût d'autres filles, l'avait emmenée à peine âgée de quelques jours. Madame de Maintenon, qui chérissait la mémoire de cette tante, avait également conservé une grande prédilection pour ce château de Murçay où elle avait passé quelques heureuses années, avant les épreuves qui marquèrent sa jeunesse. Lorsque, étant encore madame de Scarron, elle ramena le duc du Maine de Barèges, elle se complut à y demeurer quelques jours pour y revoir les membres de sa famille, et lorsque, quelques années plus tard, elle devint propriétaire de Maintenon, dont les fossés sont alimentés par l'eau de l'Eure, comme ceux de Murçay le sont par l'eau de la Sèvre, elle aimait à trouver quelque ressemblance entre le château où s'était écoulée son enfance et celui où elle pensait mourir, bien que, à en juger du moins par la gravure, il y ait loin de la vieille gentilhommière du Poitou à la belle demeure des Noailles.

Le père de Marthe-Marguerite, Philippe le Valois, marquis de Villette, fut un rude homme,

digne petit-fils de cet Agrippa d'Aubigné dont les huguenots d'autrefois ont voulu faire un saint, et qui tenait bien un peu du reître. Après avoir servi dans l'armée de terre, voyant que l'encombrement de la carrière lui enlevait toute chance de faire son chemin, il prit son parti de passer dans l'armée de mer, où l'on manquait au contraire d'officiers, et il y obtint un avancement rapide. Il devint bientôt chef d'escadre, et a laissé le récit de ses campagnes dans des *Mémoires* sobres et vigoureux. Huguenot, comme son grand-père, il fut dur à convertir, alors que toute la noblesse protestante s'empressait à abjurer l'erreur, et quand il se résolut à embrasser la religion catholique, il paraît bien que ce fut avec une entière sincérité et sans arrière-pensée, car au Roi, qui lui en fit compliment, il répondit assez sèchement « que c'était la seule occasion de sa vie où il n'eût pas eu pour objet de plaire à Sa Majesté ». Comme son grand-père, il avait conservé sur le tard le cœur inflammable, car, de même que d'Aubigné, âgé de soixante et onze ans, se remaria avec Renée Burlamachi, de même Villette, ayant perdu en 1691 sa femme, Anne de Châteauneuf, la mère de Marthe-Marguerite, se remaria à soixante-trois ans avec Claire Deschamps de Marcilly, une

ancienne élève de Saint-Cyr, âgée de vingt ans, qui avait tenu dans *Esther* le rôle de Zarès. La belle-mère était plus jeune de quatre ans que la belle-fille, ce qui ne devait pas les empêcher de vivre bien ensemble jusqu'au jour où la marquise de Villette, fort charmante et séduisante personne, épousa l'ancien ministre Bolingbroke, et alla vivre à Londres où elle tint une place brillante dans la société anglaise.

La petite Marthe-Marguerite ne passa au château de Murçay que les années de sa première enfance. Elle avait neuf ans quand madame de Maintenon profita de l'absence de M. de Villette, retenu à la mer, pour ourdir un complot avec une de leurs parentes communes, madame de Fontmort, qui avait passé si souvent de la religion prétendue réformée à la catholique, et de la catholique à la prétendue réformée, que Constant d'Aubigné, le père de madame de Maintenon, disait assez plaisamment : « Dieu lui-même, qui sait tout, ne sait pas de quelle religion est madame de Fontmort. » Le résultat de ce complot fut de faire partir de Murçay, Marthe-Marguerite à l'insu de sa mère, qui était cependant catholique, et de l'amener à Saint-Germain en compagnie de deux cousines à elles, également huguenotes. Là on entreprit leur

conversion à toutes trois. Les deux cousines opposèrent une résistance « infiniment glorieuse au calvinisme », dit madame de Caylus dans ses *Souvenirs*. Quant à elle, on sait en quels termes plaisants elle a raconté sa propre conversion : « Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du Roi si belle que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrois tous les jours et qu'on me garantiroit du fouet. C'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis[1]. »

Cet enlèvement d'une fillette de neuf ans, et cette conversion opérée à l'insu des parents, contre la volonté formelle de l'un d'eux, ont été fort reprochés à madame de Maintenon. Nous n'entreprendrons point de la défendre. Nous ferons seulement observer qu'elle usait vis-à-vis de son cousin germain exactement du même procédé dont la sœur de son père avait usé vis-à-vis d'elle-même, alors que celle-ci, ayant reçu d'une parente pauvre la charge d'une enfant baptisée catholique, ne s'était fait aucun scrupule de l'élever dans une religion différente de celle de sa mère, car on sait que madame de Maintenon était

1. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, p. 23.

demeurée huguenote jusqu'à treize ans. En ce temps-là, les droits des parents n'étaient guère respectés. Le sont-ils beaucoup plus aujourd'hui, que, sous prétexte du droit de l'enfant, on enlève aux parents celui de les confier aux maîtres de leur choix?

La jeune Marthe-Marguerite fut donc élevée non seulement sous les yeux de madame de Maintenon mais par elle, avec un soin dont madame de Caylus se loue dans ses *Souvenirs* : « Ma journée étoit remplie par des maîtres, la lecture et des amusemens honnêtes et réglés. On cultivoit ma mémoire par des vers qu'on me faisoit apprendre par cœur, et la nécessité de rendre compte de ma lecture ou d'un sermon, si j'en avois entendu, me forçoit à y donner de l'attention. Il falloit encore que j'écrivisse tous les jours une lettre à quelqu'un de ma famille, ou à tel autre que je voulois choisir, et que je la portasse les soirs à madame de Maintenon qui l'approuvoit ou la corrigeoit suivant qu'elle étoit bien ou mal. En un mot elle n'oublioit rien de ce qui pouvoit former ma raison et cultiver mon esprit [1]. »

Il ne suffisait pas de bien élever la jeune fille;

1. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, p. 25.

il fallait encore la bien marier. Il se présenta beaucoup de partis et des plus sortables, entre autres le marquis depuis duc de Boufflers, le futur défenseur de Lille, qui, militaire plein d'honneur mais habile courtisan, ne croyait pas inutile de s'assurer la protection de la grande favorite en épousant sa nièce. Madame de Maintenon refusa ce parti comme trop brillant pour une personne de sa famille. Elle aurait pu, comme le dit spirituellement Sainte-Beuve, « ne pas faire payer à sa nièce les frais de sa vertu », d'autant plus qu'avec les années ses scrupules s'évanouirent, et qu'elle ne repoussa nullement les avances des Noailles, lorsqu'ils recherchèrent pour leur fils, le comte d'Ayen, la main de son autre nièce, mademoiselle d'Aubigné. Elle aurait pu tout au moins faire pour elle un meilleur choix que celui de Jean-Aimé de Tubières, comte de Caylus. Assurément il était de grande naissance, appartenant, au moins par les femmes, à la même famille que Caylus, le menin de Henri III, qui périt dans un duel tragique. Mais il n'avait que cela pour lui. De ce mari dont elle eut beaucoup à souffrir, madame de Caylus a eu le bon goût de ne rien dire. Nous savons par Saint-Simon et par d'autres encore qu'il était toujours « blasé et

hébété de vin et d'eau-de-vie ». C'était de plus un prodigue, et il avait fort mauvais caractère. Dès le lendemain de ce mariage qu'elle avait fait, on voit madame de Maintenon intervenant dans les affaires du ménage et cherchant à excuser la conduite du mari auprès de sa propre mère la marquise de Caylus, qui était la fille du maréchal Fabert. « Je meurs de peur, lui écrit-elle, que le voyage que monsieur votre fils fait à Esternay ne vous déplaise. Il assure que non et veut fortement ce qu'il veut. Je vous en demande pardon pour lui, et je vous conjure d'excuser son âge et peut-être les mauvais conseils que l'on lui donne. Il en trouveroit de bons dans sa famille et dans celle de sa femme s'il vouloit y prendre un peu confiance. Il faut espérer que cela viendra, et cependant, madame, je vous supplie de croire que je voudrois pouvoir réparer toutes leurs fautes [1]. » A quelque temps de là elle intervient encore, mais cette fois dans l'intérêt de sa nièce que son mari, criblé de dettes de son côté, laissait sans argent. « Enfin, madame, j'ai vu monsieur l'abbé de Laurière pour faire plaisir à monsieur votre fils, et pour tâcher, par des voies douces, à le conduire

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits français, 15139.

à ce que nous voulons de lui qui est qu'il vive en honnête homme... Je vous supplie d'ordonner à monsieur Mestre de m'envoyer le mémoire des dettes de la comtesse de Caylus, car il faut savoir à quoi s'en tenir et régler l'avenir. Elle est sans un sou et sans une robe. J'ai prié monsieur son mari de me faire toucher son argent afin de le ménager moi-même, ayant de la peine à la voir dans l'état où elle est [1] ».

« Les voies douces » n'ayant pas réussi avec le comte de Caylus, on eut recours à d'autres procédés, et celui qu'on employa fut de le forcer à retourner à son régiment et de le tenir toujours à l'armée, où, du reste, il fit assez bien son chemin, car il devint lieutenant général. Il s'accommodait très bien de cette vie militaire, à la condition qu'on le laissât boire tout son saoul. Quant à madame de Caylus, qui n'avait pas vingt ans, elle cessa de demeurer avec sa belle-mère, comme elle avait fait jusque-là, et s'en revint à la Cour où madame de Maintenon la mit sous la surveillance de son amie particulière madame de Montchevreuil, une de ces personnes dont on a dit spirituellement que le diable les envoie dans le monde

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. Ier, p. 183.

pour dégoûter de la vertu. C'était une sorte de duègne acariâtre à laquelle madame de Maintenon elle-même reprochait parfois d'être trop dévote et de détourner ainsi les autres, son mari en particulier, des pratiques religieuses. A la façon dont madame de Caylus parle de madame de Montchevreuil, on sent la rancune qu'elle avait gardée de cette surveillance : « C'étoit, dit-elle, une femme de mérite, si l'on borne l'idée du mérite à n'avoir point de galanteries ; d'ailleurs froide et sèche dans le commerce, d'une figure triste, d'un esprit au-dessous du médiocre et d'un zèle capable de dégoûter les plus dévots de la piété[1]. » Surveiller, à la cour de Louis XIV, une aussi jeune femme était chose plus difficile encore que de conduire les filles d'honneur de la Dauphine, dont madame de Montchevreuil était gouvernante, surtout quand la jeune femme était de celles dont la beauté, le charme, l'esprit attirent tous les regards. « Les jeux et les ris brilloient à l'envi autour d'elle, dit l'abbé de Choisy dans ses *Mémoires*. Son esprit étoit plus aimable encore que son visage ; on n'avoit pas le temps de respirer ni de s'ennuyer quand elle étoit quelque

1. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, p. 91.

part. Toutes les Champmeslés du monde n'avoient point ces tons ravissants qu'elle laissoit échapper en déclamant, et si sa gaieté naturelle lui eût permis de retrancher certains petits airs un peu coquets que toute son innocence ne pouvoit pas justifier, c'eût été une personne tout accomplie[1] ».

Le témoignage de Saint-Simon n'est pas moins favorable. « Jamais un visage si spirituel, si touchant, si parlant, jamais une fraîcheur pareille, jamais tant de grâces ni plus d'esprit, jamais tant de gaieté et d'amusement, jamais une créature plus séduisante[2]. » Tant de charmes dans la personne, tant d'éclat dans l'esprit, relevés par une pointe de coquetterie, ne pouvaient demeurer sous le boisseau à une cour comme celle de Louis XIV, alors surtout qu'un peu imprudemment peut-être, madame de Maintenon l'avait produite sur le théâtre de Saint-Cyr où elle joua successivement tous les rôles d'Esther. Elle joua même trop bien, car son jeu, comme le dit l'abbé de Choisy, faisait penser à celui de la Champmeslé, et bientôt elle fut retranchée du nombre des actrices. « Elle faisoit trop bien : elle étoit trop touchante, écrivait madame de Sévigné à sa

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Édit. de 1888, t. Ier, p. 191.
2. Saint-Simon, Édit. Boislisle, t. XII, p. 328.

fille; on ne veut que la simplicité toute pure de ces petites âmes innocentes. »

Un peu d'innocence, au moins suivant madame de Sévigné, manquait donc à madame de Caylus, durant ces années de 1689 à 1696 où elle brillait à Versailles. Elle y brillait même avec trop d'éclat, car une disgrâce en fut la suite. Quelles sont les véritables causes de cette disgrâce? Il ne faudrait pas trop s'en rapporter ce que raconte madame de Caylus elle-même. A l'en croire elle aurait eu l'imprudence, malgré les conseils de madame de Maintenon, de se lier d'une façon trop intime avec la duchesse de Bourbon, cette fille de madame de Montespan qui avait hérité, sinon tout à fait de la beauté souveraine de sa mère, bien qu'elle eût une belle taille, un beau teint et de l'agrément, du moins de son esprit et de sa méchanceté. Madame de Caylus eut l'imprudence, suivant ses propres expressions, « de se livrer entièrement à elle ». En particulier, pendant le siège de Namur, alors que le Roi et toutes les princesses, ainsi que madame de Maintenon, étaient à l'armée, et madame de Caylus reléguée au contraire à Saint-Germain, sous la férule de madame de Montchevreuil, elle aurait eu l'imprudence, un jour qu'elle faisait visite à la duchesse

de Bourbon, retenue à Versailles par une grossesse, de se livrer à quelques plaisanteries sur madame de Montchevreuil et sa dévotion outrée, plaisanteries auxquelles, il faut en convenir, celle-ci prêtait fort si elle répondait à ce portrait de Saint-Simon : « Une longue créature sèche et livide à boire dans une ornière, jaune comme un coing, avec un rire niais qui montroit de longues dents de cheval, dévote, empesée, embéguinée, qui ne parloit que par monosyllabes, avec un air dur, sec, sévère, qui se radoucissoit par un effort de charité; toujours austère et sentencieuse, et, si elle eût eu quelque esprit, tout à fait propre à épouser Rhadamante[1] ». Fort imprudemment aussi la duchesse de Bourbon répéta les propos de madame de Caylus dans une lettre qui passa sous les yeux du Roi. « On regarda ces plaisanteries qui m'avoient paru fort innocentes comme très criminelles, continue madame de Caylus. On y trouva de l'impiété, et elles disposèrent les esprits à recevoir les impressions désavantageuses qui me firent enfin quitter la Cour pour quelque temps. Ainsi madame de Maintenon avoit eu raison de m'avertir qu'il n'y avoit rien de bon à gagner avec ces gens-là[2]. »

1. Saint-Simon, Édit. Boislisle, t. VI, p. 587.
2. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, p. 170.

L'explication est ingénieuse et habilement présentée, mais elle se peut difficilement accepter, car le siège de Namur est de 1692, et ce fut en 1696 seulement (Dangeau est formel sur ce point) que l'appartement dont madame de Caylus avait la jouissance à Versailles lui fut retiré. Il y eut autre chose ; il y eut, sachons en convenir, l'éclat poussé trop loin d'une liaison avec le duc de Villeroy, dont il nous faut faire connaître le personnage.

Louis-Nicolas de Neufville de Villeroy était né en 1663. Il avait donc huit ans de plus que madame de Caylus. Il était fils du trop fameux maréchal, le vaincu de Ramillies. Dans sa jeunesse il avait été connu, comme autrefois son père, sous le nom de marquis d'Alincourt, et il avait débuté par une assez fâcheuse aventure. A vingt-deux ans, il avait, avec deux autres jeunes seigneurs de la Cour, accompagné en Hongrie les princes de Conti qui allaient, malgré la volonté du Roi, guerroyer contre le Grand Turc. Un courrier qui portait à Paris des lettres des princes et de leurs compagnons fut arrêté en Alsace. Les lettres, qui furent ouvertes, contenaient beaucoup de plaisanteries sur le Roi et madame de Maintenon, entremêlées de quelques impiétés. Fort heureusement pour d'Alincourt, sa lettre « étoit fort impie, mais de beau-

coup la moindre en ce qui regardoit le Roi, ce qui fit dire au bonhomme Villeroy que, pour son petit-fils, qui ne s'en étoit pris qu'à Dieu, cela ne seroit rien et que cela le mettoit fort en large, mais que pour les deux autres, c'étoient de grands impertinents[1]. » D'Alincourt n'en subit pas moins une disgrâce de quelques années, dont il fallut tout le crédit de son père pour le tirer. En 1694, il épousa Marguerite Le Tellier, la dernière fille de Louvois, qui était âgée de seize ans, alors qu'il en avait déjà trente et un. A cette occasion le maréchal de Villeroy transmit à son fils son duché, et c'est sous le nom de duc de Villeroy que Saint-Simon, Dangeau, et les autres Mémoires du temps le désigneront désormais. Saint-Simon, qui se donne à plusieurs reprises comme l'intime ami de la jeune duchesse de Villeroy, parle souvent d'elle avec éloge mais sans parvenir cependant à en donner une idée agréable : « Elle était grande, un peu haute d'épaules, de vilaines dents et un rire désagréable, avec le plus grand air, le plus noble, le plus imposant et un visage très singulier et fort beau. » Mais il est obligé de reconnaître « qu'elle étoit fort altière, fort inégale, fort pleine d'humeur

1. Saint-Simon, *Addition au journal de Dangeau*, t. I[er], p. 203.

et même volontiers brutale[1]. » Évidemment cette fille de Louvois tenait de son père et manquait de charme. Aussi ne sut-elle pas retenir auprès d'elle un époux qui tenait aussi du sien, et, dès son jeune âge, avait dû recevoir du maréchal des leçons de galanterie.

Le nom de cet époux revient souvent dans les *Mémoires* de Saint-Simon, mais on n'y trouve rien qui permette de se faire une juste idée de ce que pouvait bien être l'homme qui sut plaire à madame de Caylus. Il paraît avoir été bon militaire, ayant été nommé brigadier en 1693, maréchal de camp en 1696, lieutenant général en 1702[2]. En tout cas il avait plus de tête que le Maréchal, car, au lendemain de la défaite de Ramillies, il se jeta vainement avec Souternon, un autre lieutenant général, aux genoux de celui-ci pour le supplier, mais en vain, de ne pas prendre certaines mesures qui aggravèrent le désastre. Il avait en tout cas une qualité. Il était bon fils. Durant la période de disgrâce et de mauvaise humeur qui suivit sa défaite de Ramillies, le maréchal de Villeroy s'avisa de défendre à son fils de voir le ministre

1. Saint-Simon, Edit. Boislisle, t. XVI, p. 263.
2. Saint-Simon ne nous dit même pas s'il était beau comme son père qu'on appelait dans sa jeunesse *le Charmant*.

de la guerre, Chamillart. Ne pas voir le ministre à la veille d'une campagne c'était, pour un officier général, « se rompre le col »; c'était la certitude de ne plus jamais servir. Vainement Saint-Simon, ami des deux parties, s'interposa; vainement il s'efforça d'obtenir soit que Chamillart n'exigeât pas la visite, soit que Villeroy la lui rendît en cachette. Vainement aussi la duchesse et la maréchale de Villeroy joignirent leurs instances à celles de Saint-Simon. Accoutumé à trembler devant son père comme un enfant, Villeroy tint bon et ne voulut pas manquer à la parole qu'il lui avait donnée. Il ne servit plus, et cette obéissance lui coûta son bâton de maréchal, qu'il eut le déplaisir de voir donner à d'autres moins capables que lui[1]. La chose est sans doute à son honneur, mais les vertus de famille n'étant pas toujours ce qui plaît aux femmes, rien n'explique, nous le répétons, la place que Villeroy tint dans le cœur de madame de Caylus. Plutôt que dans l'agrément de la personne, il en faut, croyons-nous, chercher l'explication dans le milieu général et dans les circonstances particulières où elle vivait.

Reconnaissons en effet qu'il aurait fallu à

1. Saint-Simon, *Édit. Boislisle*, t. XIV, p. 309.

madame de Caylus une singulière vertu pour demeurer sans faiblesse. Elle avait peu ou point de mari, point de protecteur, et la surveillance de madame de Montchevreuil était plutôt de nature à l'exaspérer. Si haut qu'elle levât les yeux, elle ne voyait que des exemples faits pour l'ébranler. Le temps des grandes favorites royales était passé, mais les princesses légitimées, filles de Louis XIV, ne donnaient guère un exemple différent de celui que leurs mères avaient donné. La princesse de Conti, fille de mademoiselle de La Vallière, avait eu pour amant M. de Clermont ; la duchesse de Bourbon, fille de madame de Montespan, avait le prince de Conti. Leurs dames d'honneur ou d'atour ne laissaient pas que d'avoir aussi leurs faiblesses, tout comme, autrefois, les filles d'honneur de la reine Marie-Thérèse, et madame de Maintenon avait beau faire, l'air de la Cour n'était pas très différent de celui qu'on y respirait, lors de la première représentation de ce ballet de *Psyché* où l'un des personnages chantait, devant un Roi jeune et amoureux :

Est-on sage
Dans le bel âge
Est-on sage
De n'aimer pas?
Que sans cesse
L'on se presse

De goûter les plaisirs ici-bas.
La sagesse
De la jeunesse
C'est de savoir jouir de ses appas.

Ne nous étonnons donc pas si madame de Caylus, malgré l'éducation que lui avait donnée madame de Maintenon, fut sage à la mode de *Psyché*. Mais Villeroy était un homme trop en vue pour qu'une liaison avec lui pût passer inapérçue. Or, par malheur pour madame de Caylus, si le fond des choses n'était guère changé, et si le diable n'y perdait rien, depuis le règne de madame de Maintenon on tenait davantage aux apparences, et madame de Caylus mit les apparences contre elle. Saint-Simon parle « des saillies trop publiques » de sa conduite. Elle fut compromise dans une aventure dont nous ne savons pas le détail, car il ne nous la conte pas, mais à laquelle, par une réunion piquante, se trouva également mêlée une des filles de la duègne qui avait été chargée de veiller sur elle. La nièce de madame de Maintenon et la fille de madame de Montchevreuil, donnant toutes les deux en même temps lieu à scandale, c'était trop. Il fallait faire un exemple, et madame de Caylus fut renvoyée de la Cour.

Force lui fut de se réinstaller à Paris, dans l'hôtel qu'elle avait habité avec son mari, rue de

Vaugirard. Là elle mena, pendant quelques années, une existence libre, élégante, voluptueuse même, si l'on veut bien attacher à ce mot un sens un peu noble. Elle donnait à jouer bien qu'elle ne fût pas toujours en état « de soutenir son jeu » et aussi à souper, car, encore mieux que le jeu, elle aimait la table où, dit le même Saint-Simon, « elle étoit charmante ». C'est ce que confirme un troisième portrait d'elle qui la peint manifestement à cette époque de sa vie, et que nous empruntons encore à un abbé, car aux abbés madame de Caylus paraît avoir eu le don de plaire. L'abbé Gédoyn (un abbé qui avait été bien avec Ninon), faisant un jour une lecture à l'Académie française sur l'*Urbanité*, désignait madame de Caylus en remarquant que « de toutes les personnes qu'il avoit connues il n'en étoit aucune qui rendît d'une manière si vive ce qu'il entendoit par ce mot », et il complétait sa lecture par un portrait[1] où elle était louée en ces termes :

« Dès qu'on avoit fait connoissance avec elle, on quittoit sans y penser ses maîtresses parce

1. Ce portrait, qu'on trouve dans les *Œuvres diverses* de l'abbé Gédoyn (Édition de 1745, p. 229), n'est pas de l'abbé lui-même, mais de Rémond qui fut introducteur des ambassadeurs sous la Régence. N'oublions pas, en lisant ce portrait qu'on disait autrefois *amant* comme nous disons aujourd'hui *amoureux*.

qu'elles commençoient à plaire moins, et il étoit difficile de vivre dans sa société sans devenir son ami et son amant... Après avoir admiré la droiture de son bon sens dans les conversations sérieuses, si on se mettoit à table, elle en devenoit aussitôt la déesse. Alors elle me faisoit souvenir de l'Hélène d'Homère. Ce poète, pour faire connoître les effets de sa beauté et de son esprit, feint qu'elle jetoit dans le vin une plante rare qu'elle avoit rapportée d'Égypte, et dont la vertu faisoit oublier tous les déplaisirs qu'on avoit jamais eus. Madame de Caylus menoit plus loin qu'Hélène. Elle répandoit une joie si douce et si vive, un goût de volupté si noble et si élégant dans l'âme de ses convives que tous les caractères paroissoient aimables et heureux, tant est surprenante la force ou plutôt la magie d'une femme qui possède de véritables charmes. »

A ces soupers, bien qu'il fût converti, assistait quelquefois Racine, qui n'oubliait pas d'avoir écrit pour elle le prologue de la Piété d'*Esther*. Il aurait pu s'y rencontrer avec La Fare, l'un des plus fins et des plus appréciés dans cette petite coterie de voluptueux qui se groupaient autour de Vendôme. La Fare ne parle point d'elle dans ses *Mémoires*, mais il lui adressait ces vers souvent cités :

M'abandonnant à la tristesse
Sans espérances, sans désirs,
Je regrettai les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
. . . .
Alors j'aperçus dans les airs
L'enfant maître de l'Univers
Qui, plein d'une joie inhumaine,
Me dit en souriant : « Tircis, ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine;
Je te promets un regard de Caylus. »

Une jeune femme élevée sous l'aile de madame de Maintenon, à laquelle cette tante austère s'était fait fort d'apprendre à lire, à écrire, à travailler et à prier Dieu[1], et qui avait respiré l'air de Saint-Cyr, ne pouvait mener longtemps une existence de cette nature sans trouble de conscience. Le XVIIe siècle a été celui des grands entraînements, mais aussi celui des grandes pénitences, et il en était, à la Cour même, dont madame de Caylus avait pu être témoin. C'était aussi le siècle des grands directeurs, de ces prêtres amis des âmes, intelligents de leurs besoins, surtout des âmes de femmes, qui savaient prendre sur elles une influence puissante, soit qu'ils fussent assez heureux pour les préserver de tout mal, soit qu'ils parvinssent, en pleine période de jeunesse et d'ardeur, à

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 15.

les arracher à l'amour. Dans quelques jolies pages sur la direction des âmes au XVIIe siècle, Caro a marqué à merveille le rôle de ces prêtres « confidents non pas seulement des fautes, mais des peines secrètes et des troubles, sachant à chacune de ces âmes diversement blessées parler son langage, scruter, sonder sa plaie de l'œil et de la main, la traiter avec des ménagements infinis, avec un art plein à la fois de délicatesse et de précision ». L'influence que ces directeurs prenaient dans des vies de femmes était parfois si grande que l'austère Nicole y voyait quelque danger : « Il y a, disait-il, une galanterie spirituelle aussi bien qu'une sensuelle, et, si l'on n'y prend garde, le commerce avec les femmes s'y termine d'ordinaire. » D'ordinaire peut-être, et encore est-ce beaucoup dire, mais assurément pas toujours, car parmi ces directeurs il en fut de sévères. Quelques-uns d'entre eux ont laissé un nom, même dans les lettres : Bourdaloue, Duguet, Nicole lui-même, sans parler de Fénelon. D'autres sont moins connus, bien que leur renommée, à l'époque, n'ait pas été moindre. Tel, en particulier, le Père de la Tour, sous l'influence duquel tomba madame de Caylus.

Celui-ci n'était ni un *crasseux* ni un *barbichet*,

comme dit Saint-Simon quand il parle des Sulpiciens et des Lazaristes. Il sortait au contraire d'une bonne famille originaire du Bugey. Son père avait été écuyer de la Grande Mademoiselle; lui-même avait compté au nombre des pages qu'elle entretenait dans sa petite cour. Donc, il possédait sur les autres directeurs cette supériorité d'avoir appartenu à ce monde au milieu duquel vivaient ses pénitentes, et d'avoir lui-même vécu de leur vie, car à la cour de la Grande Mademoiselle, à Eu ou au Luxembourg, quand il était jeune, il avait dû en voir de toutes les couleurs. « C'étoit, dit Saint-Simon, un grand homme, bien fait, d'un visage agréable, mais imposant, fort connu par son esprit liant, mais ferme, adroit mais fort, par ses sermons, par ses directions. » Le Père de la Tour, tout oratorien qu'il fût devenu, était, comme on voit, demeuré homme du monde. Par là s'explique son succès, et le grand nombre des *Tourettes*, comme on appelait ses pénitentes. Il en avait enlevé quelques-unes à Bourdaloue lui-même. Son urbanité plaisait, et comme l'urbanité était aussi, d'après l'abbé Gédoyn, le trait distinctif de madame de Caylus, ce dut être ce caractère commun qui l'attira vers ce directeur, et qui la soumit à son autorité. Il la

tira de cette vie molle et dissipée. Peu à peu il obtint d'elle de renoncer au jeu, à la table, à la société de La Fare, et, ce qui dut être plus difficile, à celle de Villeroy. Sa conversion alla-t-elle aussi loin que le dit Saint-Simon? Est-il vrai que la prière continuelle et les bonnes œuvres remplissaient tout son temps, que le jeûne était son exercice ordinaire, et que sa vie n'était qu'un enchaînement sans intervalle de prières et de pénitence? Nous n'avons point de raison d'en douter, sinon que Saint-Simon, dans ses récits, et lors même que la malveillance ne l'égare point, pousse toujours les choses à l'exagération et à l'outrance. Quoi qu'il en soit, il est certain que la conversion de madame de Caylus fut sincère et complète.

Il semble que cette conversion aurait dû plaire à madame de Maintenon et réconcilier la tante avec la nièce. Il n'en fut rien. « J'aurais été ravie, écrivait-elle au cardinal de Noailles, si je l'avais vue simple, estimant la piété partout, lisant tout ce qui est bon, sans prétention, et se tenant même à la plus grande simplicité qui est ce qui convient à notre sexe ; mais il n'y en a plus depuis ces nouveautés. Elles portent l'orgueil avec elles. Il faut des livres faits exprès. Il faut de belles traductions. Je ne sais comment les conducteurs

de ces femmes-là, par politique même, ne les tiennent pas plus humiliées, car leur décision marque trop clairement qu'elles soutiennent un parti[1]. »

Madame de Maintenon mettait ainsi, non sans finesse, le doigt sur le défaut de quelques-unes de ces directions qu'inspirait l'esprit de Port-Royal. Il est certain que ces directeurs imprimaient à l'âme de leurs pénitentes toutes les vertus chrétiennes, une seule exceptée : l'humilité, et comment l'auraient-ils fait si eux-mêmes en manquaient totalement, et s'ils substituaient leur propre infaillibilité à celle de Rome. Le Père de la Tour n'appartenait cependant pas à Port-Royal, puisqu'il était supérieur général de l'Oratoire, mais l'Oratoire était suspect de Jansénisme, et le Père de la Tour lui-même devait, quelques années plus tard, s'élever vivement contre la bulle *Unigenitus*. Or on sait l'horreur instinctive de Louis XIV pour les nouveautés quelles qu'elles fussent, Jansénisme ou Quiétisme, et en particulier de quel tort irréparable était à ses yeux l'accusation de Jansénisme portée contre quelque seigneur ou quelque femme de la cour. En personne avisée, madame de Maintenon dut craindre

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. Ier, p. 126. Lettre au marquis de Villette.

que cette accusation ne perdît à jamais une nièce dont elle n'avait cessé de souhaiter la rentrée en grâce, car, sans doute, par son influence, la permission de revenir à la cour avait été accordée à madame de Caylus dès 1699, et ce fut elle qui refusa[1]. De là sans doute la mauvaise humeur qui perce dans cette lettre au cardinal de Noailles, comme dans une autre qu'elle adressait peu de temps après à madame de Caylus elle-même : « Il est inutile de vous souvenir de ce que je vous ai écrit si vous n'en changez point de conduite. On m'a dit que vous ne vous portiez pas bien ; vous périrez par les charlatans. Je voudrais que vous aimassiez en tout les choses simples[2]. »

Madame de Caylus continuant, malgré ces conseils, à ne pas aimer les choses simples, c'est-à-dire à suivre une direction janséniste, au moins par l'esprit, madame de Maintenon crut devoir intervenir d'une façon plus efficace. Par quel procédé? Dangeau va nous le dire. « Le Roi, dit son journal du 5 janvier 1705, a donné quatre mille francs de pension à madame de Caylus. Elle en avoit déjà six mille. On a souhaité d'elle qu'elle ne fût plus sous la direction du Père de la

1. Voir les *Mémoires de Sourches*, t. VI, p. 137.
2. *Correspondance générale*, t. IV, p. 237.

Tour, et elle a pris un directeur qui n'est point de l'Oratoire. » Ce changement de directeur avait donc donné lieu à une sorte de marchandage, bien que le Père de la Tour lui-même semble y avoir acquiescé, car madame de Maintenon, dans une lettre à madame de Caylus, le loue de sa « sage réponse » et reconnaît qu'il « est sage en tout », tout en souhaitant « qu'il ne fût pas à la tête d'une congrégation d'où sortent tant de maximes suspectes[1] ». On voudrait croire, pour madame de Caylus elle-même, que ce ne fut pas la raison décisive. Mais ce changement de directeur eut-il dans sa vie des conséquences aussi fâcheuses que Saint-Simon s'est plu à le raconter? Est-il vrai qu'elle revint au jeu, à la table et même à Villeroy, et que « cet inconvénient ne parut rien aux yeux du Roi et de madame de Maintenon, en comparaison de celui de se sanctifier sous la conduite d'un Janséniste? » Nous en doutons quelque peu, et nous croyons Saint-Simon fort capable d'avoir sacrifié la vérité au plaisir de lancer ce trait contre « la maladie anti-janséniste » de madame de Maintenon. Quoi qu'il en soit, le sacrifice du Père de la Tour ne suffit pas pour

1. *Correspondance générale*, t. V, p. 319.

rétablir des relations affectueuses entre la tante et la nièce. Il fallut encore un heureux événement, la mort de M. de Caylus, « qui fit plaisir à tout le monde », dit Saint-Simon, et qui survint à Bruxelles en novembre 1704. Par un assez piquant hasard, ce fut le maréchal de Villeroy, alors commandant en Flandres, avec son fils à ses côtés, qui lui rendit les derniers soins. Madame de Maintenon l'en remerciait dans une lettre où elle lui laissait cependant entendre qu'elle n'était point « la dupe » de ces soins. « Dieu veuille lui faire miséricorde, ajoute-t-elle; le monde n'en a pas pour lui[1]. » Madame de Maintenon négligea cependant d'écrire à madame de Caylus à propos de cette mort, et comme celle-ci s'en plaignait dans une lettre où elle demandait manifestement à rentrer en grâce, elle lui répondait assez sèchement : « Nous ne devons pas être aux complimens. Je suis si malade et si vieille que, depuis quelque temps, je me réduis aux lettres nécessaires, et je n'en fais plus par bienséance seulement. Du reste, qu'est-ce que cette dépendance que vous voulez de moi? Vous êtes en âge et de plus en possession

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 38.

de vous bien conduire. Que voulez-vous changer la veille de ma mort? Il est vrai que vous m'auriez été d'une grande consolation si vous vous étiez tournée de façon que j'eusse pu avoir un grand commerce avec vous, ce qui ne se peut que par la conformité des sentimens. Cependant, madame, je vous verrai quand vous voudrez venir passer un dimanche à Saint-Cyr. Adieu, ma chère nièce, j'ai cru qu'il falloit vous appeler ainsi pour que vous ne me crussiez pas fâchée contre vous[1]. »

La nièce aurait pu s'y méprendre, en effet, ainsi qu'au ton d'une seconde lettre, un peu plus amicale cependant, où, quelques mois après, madame de Maintenon ne lui laisse rien ignorer des bruits qui courent sur elle : « Je n'ai rien à vous dire de nouveau, mais le déchaînement n'est pas cessé. Vous n'avez jamais été dévote que par politique; vous ne pensez plus qu'à vous remarier. Voilà sur quoi l'on brode, tous les jours, quelque chose de nouveau. N'en soyez pas en peine, ma chère nièce; votre conduite, s'il plaît à Dieu, forcera vos ennemis à se taire, et vous établira une réputation qui vaut mieux que tous les trésors[2]. »

1. *Mémoires de madame de Maintenon*, etc..., t. II, p. 39.
2. *Ibid*, t. II, p. 42.

La conduite de madame de Caylus finit cependant par désarmer madame de Maintenon, car, à la fin de cette même année 1705, elle lui adressait une lettre, pleine, il faut le reconnaître, des plus sages et des plus affectueux conseils, bien qu'empreinte encore d'une certaine méfiance. « Je suis ravie, ma chère nièce, de vous avoir fait plaisir. J'aurois hésité entre vos enfans et vous parce que c'est eux qui sont présentement plus mal dans leurs affaires que vous. Mais j'ai compté sur votre vertu et sur votre tendresse qui me font espérer que vous ne serez pas assez folle pour vous remarier. Vivez en paix, ma chère nièce, ne reprenez point le monde, choisissez un certain nombre d'amis pour quelque société particulière. Voyez peu d'hommes, et que ce peu soit d'honnêtes gens. Vivez à la vieille mode. Ayez toujours une fille qui travaille dans votre chambre quand vous serez avec un homme. Méfiez-vous des plus sages. Méfiez-vous de vous-même. Croyez une personne qui a de l'expérience et qui vous aime. Vous êtes encore jeune et belle. Au nom de Dieu, ne nous commettez pas, et ne commettez pas les autres. Servez Dieu sans cabale. Ne vous entêtez de rien. Suivez la voie commune. Ne vous élevez point; soyez simple, et par-

donnez à ma tendresse cette petite instruction. »

L'ancienne pénitente du Père de la Tour prit en bonne part la petite instruction, et depuis cette fin de l'année 1705, la bonne harmonie et la tendresse semblent avoir régné entre elles deux. Madame de Maintenon la charge de ses courses et de ses achats de toilette. Elle se plaint que madame de Caylus lui envoie des étoffes trop élégantes dont elle se refuse « à parer son vieux corps ». Elle en demande d'autres plus séantes à son âge. « Il n'est pas possible que je sois la seule vieille dans le monde. » Elle l'exhorte à l'économie, et s'inquiète maternellement des dépenses de toilette auxquelles l'entraînera le retour à Versailles.

Madame de Caylus, son deuil terminé, y reparut en effet au commencement de 1707. Elle y vint d'abord incognito, mais le Roi ayant demandé à madame de Maintenon pourquoi elle se cachait puisqu'elle n'avait pas été chassée de la cour, mais s'en était retirée volontairement, elle s'enhardit à y paraître publiquement. Madame de Maintenon hésita cependant assez longtemps à lui faire rendre un appartement à Versailles, bien que

1. *Correspondance générale*, t. V, p. 46.

la princesse des Ursins, qui était demeurée en relation amicale et en correspondance avec madame de Caylus, l'en pressât : « Vous aurez beau dire, madame, écrivait-elle à madame de Maintenon, vous ne me persuaderez point que vous fassiez bien de ne pas faire donner un appartement à madame de Caylus, et de ne pas la garder toujours auprès de vous. Vous trouverez en elle des ressources infinies, personne n'ayant plus d'esprit et n'étant plus amusante, sans aucune malice. Comptez-vous qu'une telle compagnie ne soit pas bonne dans votre chambre, et que cela n'amusât pas le Roi qui n'en recevrait d'ailleurs aucun embarras, puisqu'elle est aussi secrète que discrète. Vous me reprocherez peut-être, madame, que je l'aime trop. Je vous reprocherai que vous ne l'aimez pas assez[1]. »

« Sans aucune malice » est peut-être beaucoup dire, car madame de Caylus avait l'esprit railleur, et ce serait, à en croire du moins Saint-Simon, pour s'être moquée du Roi qu'elle serait tombée en disgrâce, autant que pour s'être laissé trop ouvertement aimer par Villeroy. Quoi qu'il en soit, madame de Maintenon, à qui la princesse

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. IV, p. 110.

des Ursins reprochait dans une autre lettre de se montrer « trop indifférente pour ses proches », se laissa fléchir, et elle obtint pour madame de Caylus un appartement à Versailles. Elle le meubla même, mais sans beaucoup de magnificence, à en croire son propre témoignage : « Le meuble de votre cabinet sera à tout jamais une preuve de mon avarice ou de ma modération, lui écrivait-elle. Il est assez vilain, mais je trouve un grand mérite dans la modestie[1] ». Le mobilier importait peu. Ce qui importait, c'était de ne plus paraître en exil et en pénitence. Le Roi s'était montré bienveillant et affable en son accueil. Il alla même plus loin. Un jour, jour de gloire, il conduisit madame de Caylus à Trianon, et lui en fit les honneurs. La rentrée en grâce était complète. Il fallait bien que la conversion et l'abandon du Père de la Tour servissent à quelque chose.

A l'époque où madame de Caylus reparaissait ainsi à la cour, elle avait trente-six ans. Elle avait conservé sa beauté, mais perdu sa taille. Elle avait renoncé à toute coquetterie, ne mettait presque jamais de corps (nous disons aujourd'hui corset), et prenait du tabac, au désespoir de la

1. Bibliothèque nationale. Manuscrits français, 15199.

princesse des Ursins qui ne le pouvait souffrir, « même à ce joli nez », et qui voulait croire que son directeur lui avait ordonné d'en prendre pour la rendre moins aimable.

Elle s'installait dans cette vie nouvelle en personne plus âgée que son âge, car elle avait à peine dépassé quarante ans que madame de Maintenon la dépeint déjà « comme la plus jolie vieille qui se puisse imaginer ». Mais son esprit et le charme de son commerce demeuraient entiers. Elle sut se rendre agréable à la duchesse de Bourgogne qui l'admit dans sa familiarité. Le Roi, qui la redoutait autrefois, se prit de goût pour elle, et il lui en donna des témoignages si publics que des couplets malicieux circulèrent où le nom de madame de Caylus était associé à celui du Roi, et de nouveau à celui de Villeroy :

Monsieur le duc de Villeroy
  Sçavez-vous l'aventure
De Caylus et de notre Roi
  Dont un chacun murmure [1].
. . . .

Mais dans le couplet suivant, Villeroy assure qu'il n'y a rien de vrai dans ce qu'on murmure,

1. Bibliothèque nationale. *Le Chansonnier français*. Les couplets sont de 1710.

et comme Louis XIV avait alors soixante et onze ans, on peut tenir l'assurance pour bonne. Madame de Caylus avait donc renoué aussi avec Villeroy, et la familiarité de leur commerce devint assez notoire pour que, la duchesse de Villeroy étant morte en 1711, le bruit courût d'un mariage secret entre eux. Mais elle avait renoué aussi avec le Père de la Tour, et nous devons croire qu'il y veillait, car il ne passait point pour un directeur indulgent. Il y eut de la part de madame de Caylus quelque mérite à se remettre sous cette direction, car elle y compromettait sa faveur. Lorsqu'il s'agit, en 1711, de constituer la maison de la duchesse de Berry, madame de Caylus avait souhaité d'obtenir la charge de dame d'atour de la jeune princesse. Cette charge lui fut refusée de même que la charge de dame d'honneur l'avait été à madame de Lesdiguières, parce que « des gens alertes » intéressés à les écarter l'une et l'autre avaient découvert « une direction intime du Père de la Tour. Il faut, ajoutait madame de Maintenon dans une lettre au duc de Noailles, que ce Père soit bien aimable s'il peut consoler de telles pertes[1] ».

Nous devons dire que, d'après Saint-Simon, la

1. *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 247.

cause de l'échec subi par madame de Caylus aurait été tout autre. Ce serait d'abord « la jalousie brusque et franche de la duchesse de Villeroy (encore vivante au commencement de 1711) du goût toujours subsistant de son mari pour elle, bien que commencé longtemps avant son bail, et dont l'éclat avait fait chasser madame de Caylus de la Cour ». Ce serait aussi l'opposition de madame de Maintenon elle-même. Pour vaincre celle de la duchesse d'Orléans, mère de la future duchesse de Berry, excitée par la duchesse de Villeroy, madame de Caylus aurait fait la faute de s'adresser directement à Monseigneur, le père du duc. Monseigneur en parla à madame de Maintenon. « Madame de Maintenon fut outrée de ce détour de sa nièce. Dans sa colère, il lui échappa de dire qu'elle vouloit bien que Monseigneur sut que, si elle eût voulu que Madame de Caylus eut une place, elle avoit bien assez de crédit pour y réussir sans lui, mais qu'il ne lui arriveroit jamais de la laisser mettre dans aucune après la vie qu'elle avoit menée, pour se donner le ridicule de faire dire qu'elle mettoit sa nièce auprès de la jeune princesse pour la former à ce qu'elle avoit pratiqué et à ce qui l'avoit fait chasser avec éclat... Madame de Caylus qui le sut,

et cela n'avoit pas été dit à autre dessein, en tomba malade. N'osant plus rien tenter, ni espérer là-dessus, ni même témoigner son chagrin à sa tante, elle s'en dédommagea secrètement avec ses plus intimes par les plaintes les plus amères[1] ». Il se pourrait bien cependant que tout cela se fût passé dans l'imagination de Saint-Simon, car il ne semble pas qu'aucun trouble soit survenu dans les relations de madame de Maintenon avec sa nièce. Au contraire, la faveur de madame de Caylus, auprès de sa tante et du Roi, demeura au comble jusqu'à la fin du règne. Madame de Caylus faisait partie de la petite société que madame de Maintenon elle-même appelait sa *Cabale*, et qui se composait, entre autres, de la duchesse de Noailles, également sa nièce, de la marquise de Dangeau, de la marquise de Lévis et de quelques autres encore. Madame de Maintenon se délassait dans leur société de la contrainte qu'elle était obligée de s'imposer durant les longues heures que le Roi passait dans son appartement; parfois elle se réfugiait dans celui de madame de Caylus pour y goûter un peu de solitude et de repos. Elle célébrait en petits vers les

1. Saint-Simon, Édition Chéruel de 1857, t. IX, p. 317.

charmes des dames qui composaient sa *Cabale*, et voici le couplet qu'elle consacrait à madame de Caylus[1] :

De Caylus le beau visage
N'est pas le plus grand trésor;
Son humeur vaut mieux que l'or
Quand on sait en faire usage.
Son commerce est délicieux
Et l'emporte sur ses yeux.

Madame de Caylus lui adressait des vers également, ou plutôt, en lui envoyant un bouquet, elle adaptait à son adresse des vers de Marot :

Du plus simple bouquet on estimoit l'hommage
Au bon vieux temps, car tel étoit l'usage;
Et pour certains en tous lieux on tenoit,
Si qu'un bouquet donné d'amour profonde
C'étoit donner toute la terre ronde,
Car seulement au cœur on se prenoit.

Elle continuait en joignant au bouquet l'offre de son cœur.

Un cœur au moins est chose plus solide
Au tribunal où la raison décide.
Vous connaissez le mien, vous savez ce qu'il vaut.
J'ose le dire, il est tout comme il vous le faut,
Respectueux, tendre, et fidèle,
Pour vous se sentant chaque jour
Une inclination nouvelle,
Pour vous *quiétiste* en amour,
Des plus constans, des plus sincères,
Un vrai cœur en un mot du bon temps de nos pères[2].

1. T. Ier, p. 172.
2. *Ibid.*, p. 175.

Les relations épistolaires entre madame de Maintenon et madame de Caylus ne se bornaient pas à l'envoi de petits vers. Une véritable correspondance s'échangeait de l'appartement de madame de Caylus, où madame de Maintenon ne pouvait venir se reposer aussi souvent qu'elle l'aurait souhaité, à celui de madame de Maintenon où madame de Caylus n'était pas admise aussi souvent qu'elle le désirait, car, lorsque le Roi y travaillait avec quelqu'un de ses ministres, personne n'y pouvait plus pénétrer. Cette correspondance a été conservée. Elle est pleine de charme. Il est impossible de déployer plus de grâce et de gentillesse que ne le fait madame de Caylus, dans ses protestations de dévouement et de service. « Je m'offre de tout mon cœur, dit-elle, sans considérer que je suis née offerte. » Et dans une autre lettre : « Pour moi, ma chère tante, je ne vous offre point ce qui est autant à vous que je suis, et je serois bien malheureuse si vous croyez que j'eusse un plus grand plaisir [1]. » Dans une autre encore : « Je réfléchis sur votre semaine et ne saurois la trouver bien ordonnée qu'il n'y ait un peu plus de la *petite nièce*. Pourquoi n'en pas vouloir quelquefois avec

1. Archives de Mouchy.

la petite famille. Elle seroit aussi hébétée au jeu que vous la voudriez ; elle travailleroit si sagement; elle écouteroit ou feroit la lecture avec tant de plaisir; enfin (et c'est peut-être bien là la meilleure raison pour la faire recevoir), elle partiroit au moindre signe. Si vous voulez la laisser au monde, elle vous assure sans hypocrisie qu'elle retrouvera pour lui encore plus de temps qu'il ne lui en faut. Elle ne voit après tout que les *Cabales* qu'elle voit assez avec vous, ou ces maréchaux de France qui ne la charment pas au point de ne pouvoir s'en passer. Elle craint les ministres; elle n'aime point les princesses. Si c'est le repos que vous lui voulez, elle n'en trouve qu'avec vous. Si c'est sa santé, elle y trouve son régime et sa commodité ; en un mot, elle trouve tout avec vous et rien sans vous. Après ce sincère exposé, ordonnez, mais non pas en Néron [1]. » Ces maréchaux étaient Villeroy le père (elle ne parle pas du fils, qui n'était que lieutenant général) et Harcourt. Est-il vrai qu'elle préférât la société de madame de Maintenon à la leur? N'y a-t-il pas quelque exagération dans l'expression de ces sentiments? Cela est possible. Si madame de Caylus était

1. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, p. 225.

née offerte, elle était aussi née coquette. Or la coquetterie, chez certaines femmes, ne passe jamais. Elle ne fait que changer de forme et surtout d'objet. Elles veulent plaire à tous et à tout prix. Madame de Caylus voulait plaire à madame de Maintenon et elle y réussissait. Les lettres ou plutôt les petits billets que celle-ci lui adresse en réponse sont courts mais affectueux. Nous citerons celui-ci : « Il n'y aura aucun sermon à Saint-Cyr, mais bien une grand'messe à neuf heures et demie, un poulet au coin du feu, des vêpres à trois heures, et un retour ici à cinq, le tout à votre service, ingrate[1] ! » Un simple poulet entre grand'messe et vêpres! Le temps n'était plus des soupers de la rue de Vaugirard, mais, au coin du feu comme à table, madame de Caylus était toujours charmante, et madame de Maintenon le reconnaissait dans une lettre à la princesse des Ursins. « Il est vrai que je m'accommode mieux avec madame de Caylus qu'autrefois, parce qu'elle me paraît revenue de l'entêtement qu'elle avait pour le Jansénisme, étant difficile de se trouver agréablement avec ceux qui pensent différemment que nous. Son visage est toujours

1. *Catalogue de la collection Morrisson*, t. IV, p. 31.

aussi gracieux, mais elle a une taille qui la défigure fort. Du reste, je ne vois point ici de femme aussi raisonnable qu'elle[1]. »

Telle nous apparaît madame de Caylus, à cette époque de sa vie, et nous aimons mieux en juger d'après ces documents authentiques que d'après les dires de Saint-Simon suivant lequel « quand elle étoit dans la société de Madame la Duchesse elle déploroit la tristesse dans laquelle sa jeunesse étoit passée, dont elle faisoit mille contes sur elle-même, en se moquant de toutes ses pratiques de dévotion ». Après avoir raconté « qu'elle se fit une cour, les matins, des généraux, des ministres, et de la plupart des importans de la cour, par ricochet de madame de Maintenon », il va jusqu'à dire : « Au fond, elle se moquoit d'eux tous[2]. »

L'année qui précéda la mort de Louis XIV, un changement survint dans la vie de madame de Caylus. Pour une raison que nous ignorons, elle souhaita de quitter son appartement à Versailles. Elle obtint un brevet de logement au Luxembourg dont, peu après la mort du duc de Berry, la jouis-

1. *Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. IV.
2. Saint-Simon, Édit. Boislisle, t. XIV, p. 229.

sance fut concédée à la duchesse de Berry. Madame de Caylus paraît dans l'enthousiasme de sa nouvelle résidence : « Mon habitation est commode, jolie, solitaire et si séparée que je ne crois pas que je puisse jamais m'apercevoir du voisinage. J'entends dès le matin le chant des coqs et le son des cloches de plusieurs petits couvents qui invitent à prier Dieu. » Et dans une autre lettre : « C'est un délice que de se lever matin. Je regarde par la fenêtre tout mon empire, et je m'enorgueillis de voir sous mes lois douze poules, un coq, huit poussins, une cave que je traduis en laiterie, une vache qui paît à l'entrée du grand jardin par une tolérance qui ne sera pas de longue durée. Je n'ose prier madame de Berry de souffrir ma vache. Hélas ! c'est bien assez qu'elle me souffre. » Elle y attendait la visite de ses enfants qui commençaient à lui donner du souci. Elle y espérait celle de madame de Maintenon. « Ne vous verrai-je point, ma chère tante ? Est-il aussi triste d'être nièce que d'être mère[1] ? » Mais elle ne devait jamais l'y voir. Il y avait très peu de temps que madame de Caylus était installée au Luxembourg lorsqu'un bien autre changement survenait dans

1. *Souvenirs et correspondance*, Édit. Raunié, pp. 255-256.

l'existence de madame de Maintenon. Louis XIV mourait, et madame de Maintenon se réfugiait à Saint-Cyr, d'où elle ne devait plus sortir.

II

Transportons-nous maintenant du Luxembourg à Saint-Cyr, et voyons de quelle vie va vivre, dans la vieille abbaye, durant les quatre années qui lui restaient à passer sur terre, celle qui l'avait fondée. Décrivons d'abord son appartement d'après Manseau, l'intendant de Saint-Cyr : « Sa chambre, où il y a un grand lit avec une housse de serge de Londres bleue, doublée de taffetas d'Angleterre de même couleur, des pommes fort vives de plumes et d'aigrettes, une table, un miroir, huit fauteuils, six plians, quatre petits tabourets ; son cabinet où il y a un lit de repos, six fauteuils, une pile de six carreaux, six tabourets de différente hauteur, deux tables et deux miroirs comme les précédens. » Cet appartement avait pour elle l'inconvénient d'être à trois cent trente pas de la chapelle, et, comme elle se rendait à la messe tous les jours, malgré les médecins (« Je ne sais pourquoi, disait-elle, les médecins ont la messe en aversion »), ce long chemin à parcourir ne lais-

sait pas de la fatiguer. Mais elle tenait à cet appartement parce qu'il était de plain-pied avec les cours où jouaient les élèves, ce qui lui permettait de se mêler à leurs récréations. Pendant quatre ans elle n'en bougea, sauf quelques courses dans le village de Saint-Cyr pour aller voir des pauvres. Elle y menait la vie la plus simple. Elle avait changé jusqu'à son régime personnel, ne voulant pas introduire à Saint-Cyr « le délice du chocolat », et donné la plupart de ses hardes à madame de Caylus. Ses occupations demeuraient les mêmes : réunir les demoiselles dans sa chambre, et leur faire des instructions, car elle avait, comme elle le dit elle-même, conservé « la folie d'instruire ». Elle allait jusqu'à apprendre à lire ou à écrire aux plus petites, ou bien encore elle interrogeait les novices sur leur vocation. Il est tout à fait faux, comme le dit Saint-Simon, qu'elle eût conservé au dehors, « un maître d'hôtel, un valet de chambre, des gens pour l'office et la cuisine, un carrosse, un attelage de sept ou huit chevaux et un ou deux de selle » qu'elle aurait nourris, bêtes et gens, aux dépens de Saint-Cyr. Elle avait au contraire vendu son carrosse et renvoyé ses gens avec une précipitation qui ne laissa pas d'être blâmée, car quelques-uns se prétendirent réduits

à la mendicité. Elle ne conserva qu'un cuisinier, ancien marmiton à Versailles, un maître d'hôtel et deux laquais qui devaient surtout lui servir de messagers pour sa correspondance avec madame de Caylus. Cette correspondance va devenir l'unique intérêt de sa vie. C'est par les lettres de madame de Caylus qu'elle saura ce qui se passe au dehors, et elle répondra par des lettres ou plutôt par des journaux, écrits presque au jour le jour, et que porteront à madame de Caylus tantôt Étienne et Launay qu'elle avait gardés à son service, tantôt le boulanger Petin. Madame de Caylus lui répondait par le même moyen, car toutes deux se méfiaient, non sans avoir pour cela de bonnes raisons, de la poste. Il ne nous reste plus qu'à feuilleter leur correspondance où nous allons voir se refléter quelques-uns des principaux événements qui marquèrent les premières années de la Régence, Nous y surprendrons le jugement, toujours discret et sagace, de madame de Maintenon sur ces événements.

La première lettre adressée par madame de Maintenon à madame de Caylus est datée du 11 septembre, c'est-à-dire onze jours après la mort du Roi. Durant ce mois de septembre elle lui écrit jusqu'à cinq fois. Une seule fois elle

prononce le nom de Louis XIV, et c'est seulement pour dire : « Il me semble qu'il y a dix ans que je n'ai vu le Roi. » Point d'autre allusion à cette mort récente, ni au chagrin qu'elle aurait dû, ce semble, ressentir de la perte de celui auprès duquel elle avait passé tant d'années. Ce n'est qu'à la fin d'octobre qu'ayant reçu, pour la première fois, la visite de Villeroy, elle s'attendrit à ce souvenir. « Je vis hier M. le maréchal de Villeroy, plus pathétique que je ne l'ai jamais vu. Il pleura beaucoup avec moi, et je pleurai si bien que je ne me suis pas remise de la nuit qu'il m'a fait passer. » L'année suivante elle écrit encore : « Le petit mot de M. de Dangeau m'a fait plaisir. Je n'en ai point de plus grand que d'être en commun avec ceux qui ont aimé le Roi; il en coûte quelques larmes, mais elles sont plus douces que d'entendre parler de l'ingratitude des courtisans. » Et c'est tout, dans une correspondance de quatre ans. Est-ce à dire qu'elle n'eût point aimé le Roi? Non, mais la fidélité du souvenir n'allait pas chez elle jusqu'au regret. Elle avait le sentiment d'avoir accompli sa tâche vis-à-vis de lui. Elle lui avait fait une vieillesse digne, et l'avait préservé des égarements qui auraient pu la déshonorer. Elle l'avait confirmé dans les pra

tiques de la religion. Elle l'avait vu mourir en chrétien pénitent; c'est le but qu'elle s'était toujours proposé : « Avez-vous su, écrivait-elle à une ancienne religieuse de Saint-Cyr, dans quelle disposition le Roi est mort? Tous les gens de bien ne doutent pas de son salut. Je n'ai plus qu'à penser au mien[1] ! »

L'impression dominante qu'on devine chez elle durant les premiers mois est celle du soulagement. Elle était excédée, harassée de cette vie de cour qui ne lui laissait pas une heure de liberté. Elle n'aspire qu'au repos et à la solitude. Elle en sent le besoin physique et moral. Elle veut vivre dans la retraite, et que cette retraite ne soit point troublée. C'est à madame de Caylus elle-même qu'elle s'adresse pour se défendre contre l'invasion des visites. Elle avait d'abord consenti à recevoir les évêques, mais bientôt elle regrette de s'être « embarquée dans cette distinction ». Quant aux princesses qui ont l'honnêteté de demander à la venir voir, elle ne veut point en entendre parler. Elle ne souhaite pas davantage de voir les dames composant son ancienne *Cabale*. Elle ne répond même point aux choses obligeantes que ces dames lui font dire, voulant « oublier tout et être

1. *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 440.

oubliée ». Elle écarte autant qu'elle le peut sa nièce la duchesse de Noailles, avec laquelle ses relations paraissent singulièrement refroidies, et quant à la *petite nièce* à qui elle écrit presque tous les jours, dont les lettres font son plaisir et le seul qu'elle désire, elle ne s'en défend pas moins contre ses trop fréquentes visites. Quand celle-ci vient la voir, elle la renvoie presque rudement, sauf à lui en demander pardon le lendemain : « Il faut au moins que la brutalité que je vous montrai hier m'attire aujourd'hui votre confiance pour les douceurs que je vais vous dire. Je me trouvois fort bien avec vous quand je vous proposai de vous en aller, et je ne pus vous dire adieu sans larmes qui étoient toutes de tendresses pour vous. Ceci s'adresse à vous deux (madame de Dangeau avait accompagné madame de Caylus). Vous n'étiez pas à la Ménagerie que je songeai à vous écrire, et je voulois répondre à une grande lettre que j'avois reçue de vous ce matin, mais, en la relisant, je trouvai que je vous avois dit tout ce que je voulois vous écrire, et par une grande modération je remets à aujourd'hui. » Madame de Caylus insiste cependant pour que ces visites soient plus fréquentes, et, comme madame de Maintenon voudrait au contraire les

réduire à deux ou trois par an, c'est entre elles le sujet d'une discussion et l'occasion d'une lettre où madame de Maintenon marque fermement sa volonté : « Ne voyez-vous pas que vos voyages excitent les autres à faire de même? Vous êtes trop raisonnable pour ne pas voir qu'il ne convient pas à une personne retirée, et par de si bonnes raisons, de passer sa vie à concerter des rendez-vous... En vérité, ma chère nièce, je ne saurois croire que vous ne renonçassiez de bon cœur au plaisir que vous avez de me voir si vous pouviez comprendre ce que je souffre des visites que je reçois. Elles sont mauvaises à mon salut, à ma santé, à mon repos, à ma conduite. Les conversations ne sont pas agréables; on entend toujours recommencer ce qu'on vouloit ignorer, et les nuits sont cruelles. »

Quelque ferme volonté qu'elle déploie pour maintenir cette barrière autour d'elle, il était cependant deux personnes (en plus de madame de Caylus) par qui elle la voyait franchir sans trop de déplaisir. C'étaient le maréchal de Villeroy et la marquise de Dangeau.

La manière dont il se comporta envers madame de Maintenon depuis la mort de Louis XIV fait honneur au maréchal de Villeroy. Gouverneur du jeune

Roi, en crédit auprès du Régent, il témoigna une invariable fidélité à celle qui avait été la compagne des dernières années de son vieux maître. Assez fréquemment il venait la voir, et il ne semble pas qu'elle se soit défendue contre des visites où tous deux se plaisaient à revenir sur le passé et où ils mêlaient leurs larmes. Souvent aussi il lui écrivait « des lettres d'un style plus tragique que celui de Racine et passant même Longepierre ». Parfois elle lui répondait par de petits billets très courts, mais affectueux, de ce ton un peu mélancolique et désabusé qui avait toujours été le sien : « Quelque peu que je sois, monsieur, je sens bien que je vous manque, et j'en suis bien fâchée. Je vous assure que vous n'avez point plus d'envie de m'ouvrir votre cœur que je n'en ai de vous entendre. Nous ne pouvons plus avoir du plaisir. Il faut se consoler de la foible consolation de se plaindre avec ceux qui pensent et qui sentent comme vous. » Et dans une autre lettre : « Adieu, monsieur le maréchal ; consolez-vous par le bonheur de celui que vous regrettez[1] ». C'est Louis XIV qu'elle veut dire, dont le bonheur

1. *Philobiblon Society*, t. XIII, p. 60 et 62. Ce recueil contient cinquante-six lettres de madame de Maintenon au maréchal de Villeroy publiées par lady Louise Knigtly.

éternel ne lui inspire aucun doute. Le nom du maréchal de Villeroy revient fréquemment dans les lettres de madame de Maintenon à madame de Caylus. Elle ne s'effarouche point de l'intimité qui continuait de régner entre sa nièce et le père de celui pour qui elle s'était autrefois compromise et qu'elle devait rencontrer souvent à l'hôtel Villeroy. Il est à remarquer cependant que si madame de Maintenon parle souvent du marquis de Villeroy, petit-fils du maréchal, elle ne parle jamais de son fils, le duc. On dirait qu'il est mort. Par contre elle trouve tout naturel que le maréchal ait sollicité le Régent en faveur de madame de Caylus, sans même en avoir averti cette dernière, et cela lui rappelle le procédé dont il usa vis-à-vis d'elle-même, lorsque, dans sa jeunesse il sollicita en sa faveur une pension de la Reine-Mère sans l'avoir avertie. Elle trouve qu'il pourrait faire davantage encore, prêter plus souvent à madame de Caylus son carrosse ou ses gens. Il pourrait même la nourrir. Elle ne verrait aucun inconvénient à ce que sa nièce vienne s'installer à Versailles, à l'hôtel Villeroy, d'où une litière du maréchal la conduirait facilement à Saint-Cyr. Elle lui recommande seulement de ne pas coucher dans la chambre

où, quelques années auparavant, la duchesse est morte de la petite vérole.

La marquise de Dangeau est une de ces femmes, en beaucoup plus grand nombre qu'on ne croit au XVIIe et au XVIIIe siècle, qui vécurent dans le monde et à la cour sans que l'ombre d'une médisance ait jamais effleuré leur réputation. C'est une tendance qu'on a toujours, qu'il s'agisse du passé ou du présent, de juger d'un temps et d'une société par les femmes qui font parler d'elles et non point par celles dont on ne parle pas. La marquise de Dangeau fût demeurée au nombre des femmes dont on ne parlerait point si la situation occupée par son mari à la cour et surtout le précieux *Journal* qu'il a laissé n'avaient donné à son nom une notoriété d'une nature particulière. Dangeau avait quarante-huit ans lorsqu'il l'épousa, voulant faire oublier, par l'éclat de cette alliance, celle qu'il avait conclue seize ans auparavant, lorsqu'il épousa la fille de Morin dit le *Juif*, dont l'autre fille avait épousé le maréchal d'Estrées, car, en ce temps-là tout comme de nos jours, les *partisans* trouvaient à bien marier leurs filles. La nouvelle madame de Dangeau, qui avait vingt-deux ans, était de la maison de Bavière, mais d'une branche qu'un mariage morganatique avait

réduite à porter le titre de comtes de Löwenstein. Chanoinesse d'un chapitre en Bavière, ce qui lui donnait le droit « d'être appelée madame et de porter un ruban couleur de feu, comme les hommes portent le cordon bleu », elle avait été amenée en France par son oncle, le cardinal de Furstemberg. La Dauphine, qui elle-même était Bavière, l'avait prise pour fille d'honneur, et avait donné son consentement au mariage. Mais quand elle apprit qu'elle avait été mariée sous le nom de Sophie de Bavière, et qu'elle avait signé ainsi au contrat, elle entra dans une fureur qui fit peur à Louis XIV lui-même. Pour la désarmer, il consentit à ce que l'acte de mariage que la Dauphine s'était fait apporter, et qu'elle avait commencé à brûler, fût supprimé et remplacé par un autre où la prétendue Sophie de Bavière serait qualifiée Löwenstein. A ce prix, elle accorda son pardon. C'était là, pour la nouvelle marquise de Dangeau un début dans la vie assez pénible. La faveur dont elle fut bien vite environnée dut le lui faire oublier.

Les contemporains sont unanimes à célébrer la grâce et à faire l'éloge de la vertu de madame de Dangeau. « Elle étoit belle comme les anges, dit l'abbé de Choisy, dans une jeunesse

riante, une taille fine, les yeux bleus et brillans, le teint admirable, les cheveux du plus beau blond du monde, un air engageant, modeste et spirituel. Elle avait eu une fort bonne conduite dans une place fort glissante (celle de fille d'honneur), et les petites fautes de ses compagnes n'avoient pas peu contribué à faire valoir son mérite[1]. » « Jolie et vertueuse comme les anges, dit de son côté Saint-Simon, une figure de déesse dans les airs, douce, bonne, d'un bon esprit et dont la bonté lui tenoit lieu d'étendue... » Et ailleurs : « Jolie comme le jour et faite comme une nymphe, avec toutes les grâces de l'esprit et du corps[2]. » Il n'est pas jusqu'à la sévère princesse Palatine, qui n'ait été désarmée par tant de grâces : « Madame de Dangeau, dit-elle dans sa correspondance[3], est une bien vertueuse et bien honnête femme qui est estimée de tout le monde... Elle vit fort bien avec son mari, comme s'il était non seulement son égal, mais de meilleure condition qu'elle. » La Palatine ne lui reconnaît qu'un défaut, c'est de tenir la *Vieille ordure* pour une dame pieuse, tandis qu'elle est

1. *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Édit. de 1888, t. Ier, p. 193.
2. Saint-Simon, Édit. Boislisle, t. III, p. 187, et Addition au *Journal de Dangeau*, t. Ier, p. 316.
3. Édit. Jæglé, t. II, pp. 260 et 288.

un diable. « Mais c'est, ajoute-t-elle, l'effet de son bon cœur; elle ne veut ni ne peut penser du mal d'une dame qui l'a aimée de tout temps, et s'est bien conduite à son égard. »

Madame de Dangeau demeura de tout temps en effet en grande faveur auprès de madame de Maintenon. Elle fut une des rares personnes qui pénétrèrent dans son intimité sans appartenir à sa famille ou sans être fille de quelqu'une de ses amies de jeunesse. D'assez fréquentes lettres s'échangeaient entre elles[1]. Les lettres de madame de Maintenon qui ont été publiées témoignent de la haute faveur où madame de Dangeau était arrivée. Dans une de ces lettres elle la presse d'accepter une invitation à ces Marly si recherchés, et, pour l'y attirer, elle lui promet qu'on passera par-dessus ses manies. « Vous y trouverez votre santé, vos plaisirs, votre gaieté. On vous souffrira avec tous vos défauts : robe de ouate, écharpe, bonnets, serviettes sur la tête; ce

1. Les lettres de madame de Maintenon à madame Dangeau se trouvent dans la *Correspondance générale*, dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique* et dans le *Catalogue de la collection Morrisson*. Les lettres de madame de Dangeau à madame de Maintenon font partie de la riche collection des Archives de Mouchy. Il nous a été permis d'en prendre connaissance. Elles n'ont rien de remarquable, et confirment ce que Saint-Simon dit du peu d'étendue de son esprit.

sont tous ceux que je vous connois. Cette chambre est blanche comme vous, et sèche comme moi. »

La mort de Louis XIV porta une sensible atteinte à la situation de Dangeau. Il n'était plus rien, et se retira dans l'hôtel qu'il s'était fait construire à Paris, rue de Bourbon. Peu de temps après, il eut une attaque d'apoplexie. Il en releva, mais demeura infirme. Sa femme le soigna admirablement; en même temps elle s'efforçait de l'amener à des habitudes de piété plus exactes. Du courtisan, ancien huguenot, elle voulait faire un pénitent à la façon de Port-Royal; madame de Maintenon ne l'en détourne pas, mais, avec ce bon sens et cette mesure qui étaient sa qualité dominante, elle tempère un peu le zèle de madame de Dangeau. « Je crains, lui écrivait-elle, que vous ne rebutiez monsieur de Dangeau; vous êtes austère, et vous ne comprenez point assez la force de l'habitude. » Et une autre fois : « Vous n'en ferez jamais un solitaire. N'êtes-vous pas heureuse de le voir un bon chrétien. » Malgré ses quatre-vingts ans et ses deux attaques d'apoplexie, Dangeau ne s'accommodait point en effet de la solitude. Le consciencieux annaliste qui a tenu son journal jusqu'à trois semaines

avant sa mort aimait à voir du monde et à savoir les nouvelles. Madame de Dangeau, qui était un peu entêtée de Jansénisme, aurait souhaité pour lui et pour elle une existence plus fermée. Dans une véritable lettre de direction, car elle resta directrice jusqu'au bout, madame de Maintenon s'applique à lui démontrer que cette existence est plus méritoire que celle qu'elle souhaitait de mener[1].

« ... Tant que Dieu vous conservera M. Dangeau, vous ne pouvez changer de vie. Vous êtes d'autant mieux que vous n'êtes pas à votre aise ; et c'est ainsi que Dieu nous veut. J'ai ouï dire à des saints que, lorsqu'on souffre, tout est fait. Vous voudriez être réglée dans vos journées comme les religieux de la Trappe, et Dieu veut que vous fassiez bonne chère, en souffrant les contradictions qui se trouvent dans les familles les plus raisonnables. Vous voudriez faire le catéchisme à Avon, et Dieu veut que présentement vous pratiquiez les vertus chrétiennes, au lieu d'en instruire les autres. Il veut que vous amusiez un mari infirme, que vous souteniez des enfans qui pourroient s'échapper, et vous devez, Madame,

1. *Catalogue Morrisson*, t. IV, p. 101, lettre 284.

travailler à l'ouvrage qu'il vous donne avec une grande paix et tranquillité. Vous voudriez être fervente et ne pas perdre la présence de Dieu, et Dieu veut que vous soyez dans la sécheresse; il se contente de votre fidélité à vivre en bonne chrétienne et à renoncer à cette sécheresse. Quand vous changerez d'état, il vous demandera autre chose, et vous serez dans ce temps-là bien étonnée si vous vous trouvez intérieurement éloignée de Dieu, ennuyée de la solitude et de toutes les pratiques de piété : on peut arranger la conduite extérieure, mais il n'est pas de même de l'intérieure; on ne pense pas comme on voudroit penser, et je vous assure, Madame, avec la confiance qui est entre nous, qu'il s'en faut de beaucoup que je sois aussi contente de ma dévotion, que je l'étois à Versailles, et que j'étois plus occupée de Dieu à nos comédies que je ne le suis dans le chœur de Saint-Cyr... »

Ce goût de madame de Maintenon pour la solitude ne l'empêche pas, au bout de quelques mois surtout, de témoigner quelque désir d'être instruite de ce qui se passe au dehors. « Il est vrai, écrit-elle, que je ne puis être indifférente sur l'état des affaires générales. J'étois accoutumée à en être occupée. » Et dans une autre lettre : « Quel

malheur d'être sensible au bien public et particulier! Mais change-t-on dès qu'on est en retraite? » Aussi sent-on peu à peu se glisser dans sa vie un ennemi contre lequel il lui faut lutter : l'ennui, « Rien n'est ennuyeux comme ces visites qui filent; on s'ennuie moins quand on n'attend personne, » et, dans une autre lettre : « Je me porte très bien et fais mon possible pour m'amuser : vous n'êtes guère plus gaie où vous êtes, et j'en suis bien fâchée. » Elle prêche en effet madame de Caylus contre la tristesse : « Surmontez-vous là-dessus, ma chère nièce, la tristesse n'est bonne ni pour ce monde ici, ni pour l'autre. » Mais, à certains jours, elle-même semble s'y abandonner. « Ne vous inquiétez pas de moi. Qu'ai-je à faire de meilleur que de languir. » Apprenant la maladie d'une personne à qui elle faisait parvenir depuis longtemps des secours, elle va jusqu'à dire : « Je plains mesdemoiselles de Barneval si elles perdent leur mère. Je ne puis plaindre ceux qui meurent. »

Si les occupations lui manquaient, les préoccupations ne lui manquaient pas. D'abord les préoccupations financières. Personnellement elle ne possédait rien que Maintenon, dont le revenu était mince. Elle n'avait rien mis de côté, et, quand elle se réfugia à Saint-Cyr, elle n'avait pas de

quoi payer le deuil de ses domestiques. Le Régent lui avait bien promis de lui conserver les 48 000 livres de pension que lui servait le Roi, sur lesquelles elle avait abandonné 15 000 livres à madame de Caylus. Mais cette pension lui sera-t-elle exactement payée? Elle s'en inquiète, non pour elle qui n'a pas de besoins, mais pour les malheureux sans nombre qui vivaient de ses aumônes et de ses pensions, pour les couvents pauvres auxquels elle envoyait des subsides tirés de sa cassette particulière ou de celle du Roi, et pour lesquels elle craint de ne plus rien obtenir étant « timide à demander ». Son « imbécillité sur les affaires » l'effraye, car, dit-elle, « vous savez que je ne vivois pas pour moi et je ne sais déjà plus où j'en suis ». Elle tremble aussi pour Saint-Cyr, ayant appris qu'en plein Conseil de régence, l'intendant des finances, Fagon, fils de l'ancien médecin du Roi, aurait dit qu'avec l'argent que coûtait Saint-Cyr on ferait vivre un régiment. Saint-Cyr ne fut cependant pas supprimé, mais il semble bien qu'au bout de deux ou trois ans la pieuse maison ait souffert « de la rareté de l'argent ». La fondatrice elle-même paraît avoir presque connu la gène; à un certain moment elle n'a plus que six louis devant elle. Comme l'ordinaire de Saint-Cyr

ne lui convient pas, elle fait venir de Maintenon des produits de la basse-cour qu'elle partage avec madame de Caylus. Dans son oisiveté, ces questions de basse-cour deviennent pour elle une véritable préoccupation. Elle y apporte même un certain amour-propre de propriétaire, et se plaint que madame de Caylus ait « commis » certain veau qu'elle lui a envoyé ou certains dindons, en les donnant à manger à des amis sans s'être au préalable assurée qu'ils étaient assez tendres et « mortifiés ». Vient un moment où les produits de la basse-cour font défaut. Elle s'en plaint. On lui répond que la saison ne produit plus. « Autrefois, dit-elle, je ne m'apercevois pas de ces différences ». Cette basse-cour qui l'avait intéressée pendant un temps finit par lui donner de l'ennui. Les produits en sont mauvais. Ses gens la volent. Elle prend son parti d'y renoncer. « Les plaisirs les plus innocens, dit-elle, tournent en dégoût. » « Que de dégoût on trouve en tout », écrivait-elle au duc de Noailles au lendemain d'une représentation d'*Athalie* où la duchesse de Bourgogne s'était montrée capricieuse. A peu de chose près, les mots sont les mêmes. Des personnes et des choses elle s'est toujours dégoûtée facilement.

Madame de Caylus nous apparaît dans ses

lettres en proie aux mêmes anxiétés, et d'une façon encore plus aiguë. Elle aussi ne vit que de pensions. Ces pensions lui seront-elles conservées? Seront-elles réduites, comme le sont en ce moment celles de beaucoup d'autres? Elle a tout lieu de le craindre, car elle ne se sent plus en crédit. « Ce qui nous rend sans ressources, dit-elle, c'est que nous sommes un nombre de gens, honnêtes gens à la vérité, pleins de probité, d'honneur, mais de la vieille Cour, mais bons à rien. » Aussi s'épuise-t-elle en sollicitations auprès de ses anciens amis qui sont encore en place, Villeroy (le maréchal), Noailles, Harcourt. Elle demanda audience au Régent, à la duchesse de Berry qui la traite honnêtement, mais elle en sort « trempée de sueur » et dans une agitation « qu'il est plus aisé de comprendre que d'exprimer ». Ses pensions ne sont cependant pas supprimées, mais elle souffre aussi de la rareté de l'argent. Personne ne paye, et, dans peu, elle sera réduite à vivre « du lait de sa vache et des œufs de ses poules ». Ces anxiétés et, ces privations lui sont d'autant plus sensibles qu'elle n'est pas seule à les ressentir, car elle voudrait faire une vie et un intérieur agréables à ses deux enfants qu'elle héberge : son *philosophe* et son *Brindi*.

Le *philosophe* était son fils aîné, celui qui devait devenir plus tard membre de l'Académie des Inscriptions, et qui fut le premier des antiquaires et des collectionneurs hommes du monde. Brindi, auquel madame de Maintenon avait donné le surnom d'un petit paysan d'Avon, était le second. Ses relations avec ses deux fils et les soucis qu'ils lui causent tiennent une grande place dans la correspondance de madame de Caylus. Dans cette seconde phase de sa vie c'est l'amour maternel qui l'emporte chez elle sur tout autre sentiment. « Que je suis mère, ma chère tante! c'est-à-dire que je suis folle! que je suis déraisonnable et que je serai malheureuse! » Et madame de Maintenon de lui répondre : « Vous savez que j'ai le malheur de connaître tous les sentimens des mères ». Ce qui agitait autrefois madame de Caylus c'était d'obtenir pour son fils un régiment, et elle sollicitait Louis XIV par l'intermédiaire de Desmaretz. Ce qui l'agite aujourd'hui, c'est de lui faire vendre ce régiment au meilleur compte, car il a pris le dégoût du métier militaire. Elle-même y trouvera son avantage car elle aura « 40 000 francs de dettes de moins et 20 000 écus de plus ». Le duc de Noailles s'est chargé de l'affaire. Il y trouve d'abord cer-

taines difficultés, et madame de Caylus, croyant la vente manquée, termine pieusement une lettre par ces deux vers :

Vouloir ce que Dieu veut est la seule science
Qui nous mette en repos.

La chose finit cependant par se faire et son *philosophe*, son *mélancolique*, vient s'établir avec elle dans le petit hôtel de la rue de Vaugirard. Elle se loue beaucoup de lui. « Toutes les vertus morales sont dans ce petit garçon, écrit-elle à madame de Maintenon, à la réserve de la piété qu'il faut espérer toujours; en attendant, c'est une compagnie fort agréable que j'ai avec moi. » Et madame de Maintenon lui répond : « Un très honnête homme ne me paroit pas loin de Dieu; il n'auroit qu'à le prendre pour l'objet et la fin de tout ce qu'il fait, car il n'est point nécessaire d'être toujours à l'église. » Quant à Brindi, qu'elle appelle aussi le Chevalier et qui servait dans l'armée de mer, il donne à sa mère moins de satisfaction. Il est un peu joueur, un peu prodigue, un peu débauché. Il se fait de fâcheuses affaires; aussi est-elle toujours inquiète sur son compte. « Le Chevalier n'a point encore fait de sottise qui soit venue à ma connaissance. Je vis sur cela

comme il faudrait vivre sur tout, au jour le jour. » Madame de Maintenon est moins sévère qu'elle. « Vous savez bien, écrit-elle à madame de Caylus, que j'ai toujours eu de l'inclination pour le Chevalier. Les vauriens ne me déplaisent pas toujours, pourvu qu'ils n'aillent pas jusqu'au vice et au manquement d'honneur. » Le Chevalier n'alla jamais jusque-là. Sa mère jugea cependant prudent de lui faire quitter Paris pour retourner à son bord. A peine est-il parti qu'elle le regrette et qu'elle pleure.

Sauf ces agitations maternelles, madame de Caylus menait une vie tranquille, et cette vie n'avait rien qui lui déplût. Voici comme elle la décrit : « Je me lève, c'est-à-dire je m'éveille à huit heures; je prie Dieu dans mon lit; j'y fais ma lecture et ensuite mon petit déjeuner; quand je me sens vigoureuse, je vais à la messe, et, quand j'en suis revenue, j'écris, si j'ai à écrire, et je donne vogue à mes affaires... Je dîne, je soupe seule ou avec mon fils. Pour l'ordinaire, après mon dîner, mon fils et moi nous jouons ensemble au trictrac. Je cause avec lui; je travaille; il me fait la lecture; sur les quatre ou cinq heures, il me vient du monde, quelquefois trop; à huit heures tout part; je demeure dans la solitude. » Cepen-

dant elle ne pouvait se défendre de donner encore quelquefois à souper, et madame de Maintenon se reprochait de l'induire en tentation, en lui envoyant des produits de sa basse-cour de Maintenon. « Votre lettre, lui écrit-elle, m'a fait sentir deux mouvemens très différens : le premier a été quelque joie du succès de mon veau, et qu'il fût mangé par de si honnêtes gens, sentiment assez noble; celui qui l'a suivi ne l'est pas tant; j'ai pensé que ce que je fais pour vous épargner de l'argent vous fournit le prétexte de tenir table, ce qui a toujours été votre folie ». On peut, tout en étant devenue dévote, demeurer un peu gourmande. C'était peut-être le cas de madame de Caylus.

Des sentiments plus nobles, pour reprendre l'expression de madame de Maintenon, que des préoccupations d'argent ou de basse-cour agitent cependant la tante et la nièce. Dans la correspondance de madame de Maintenon en particulier, on trouve le reflet des événements, petits et grands qui marquent ces premières années de la Régence. Elle juge des hommes et des choses avec équité et sagacité. Elle n'a point de parti pris contre le Régent, et rend justice aux efforts qu'il fait pour triompher des difficultés dont le vieux Roi lui

avait laissé le lourd héritage. « Je ne suis point ennemie de monsieur le duc d'Orléans, » dit-elle. Mais elle parle avec détachement des affaires générales, finances, traités, guerre, comme n'y portant plus qu'un médiocre intérêt. Une seule chose la passionne, les affaires de l'Église.

Il n'est pas besoin de rappeler l'état lamentable dans lequel se trouvait alors l'Église de France. En provoquant de la part de Clément XI la promulgation de la bulle *Unigenitus*, Louis XIV avait cru mettre un terme aux divisions qui la déchiraient depuis qu'un certain nombre d'évêques s'étaient avisés, après quinze ans écoulés, de dénoncer le mandement par lequel le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avait autrefois donné son approbation au livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du Père Quesnel. Il n'y avait pas réussi. Si, à l'assemblée qui s'était tenue en 1714, quarante évêques avaient accepté la Bulle, ou, comme on disait alors, la *Constitution*, huit d'entre eux, à la tête desquels était le cardinal de Noailles, avaient déclaré ne pouvoir s'y soumettre, et, si pliant sous l'impérieuse volonté du Roi, le parlement de Paris ainsi que la Sorbonne avaient consenti à enregistrer la Bulle, l'opinion de la majorité des

parlementaires et des docteurs n'en demeurait pas moins hostile à cette intervention de l'autorité pontificale qu'ils jugeaient contraire aux libertés de l'Église gallicane. La mort du Roi avait rendu courage aux opposants, et le duc d'Orléans avait paru se ranger de leur côté en appelant le cardinal de Noailles à la tête du Conseil de conscience. Seize évêques, dont celui d'Auxerre, oncle de madame de Caylus, adressaient une lettre publique au Régent où ils lui demandaient de provoquer de la part du Pape des explications sur sa Bulle. Quatre d'entre eux allaient même plus loin, et rédigeaient, devant un notaire au Châtelet, un appel au futur concile qu'ils faisaient signifier au Pape par un huissier. Le parlement de Paris et quelques parlements de province prenaient ouvertement parti contre le Pape, en ordonnant la suppression des mandements de certains évêques qui se prononçaient avec véhémence en faveur de la *Constitution*, et menaçaient les opposants d'excommunication. Les docteurs en Sorbonne, les simples prêtres donnaient leur avis; cinquante-deux curés de Paris écrivaient au cardinal de Noailles pour lui dire que, s'il acceptait la Bulle, ils auraient le regret de ne pouvoir lui obéir. A Paris et même

en province, l'opinion publique était favorable aux opposants. La populace s'en mêlait et déchirait aux portes des églises les mandements des prélats favorables à la *Constitution*. La confusion, l'anarchie étaient partout.

Madame de Maintenon suit avec ardeur toutes ces péripéties, mais au milieu de ce désordre, son sens droit n'hésite pas. Elle se prononce avec vivacité contre ce qu'elle appelle le parti, c'est-à-dire contre le Jansénisme renaissant. En cela elle demeure fidèle aux répugnances du vieux Roi contre la politique duquel cette renaissance du Jansénisme lui paraît une revanche. Elle est tout entière du côté des cardinaux de Rohan et de Bissy que Louis XIV avait chargés de pacifier l'Église, et qui n'avaient ni l'un ni l'autre l'autorité morale et la supériorité intellectuelle qu'il aurait fallu pour cela. Quant au cardinal de Noailles, elle semble avoir tout à fait oublié son ancien attachement pour lui, et qu'elle-même l'avait fait archevêque de Paris. Mais elle s'élève bien au-dessus de ces querelles des personnes. Elle discerne clairement le péril dont ces divisions menacent dans l'avenir l'Église de France. Les prévisions les plus sombres reviennent à chaque instant sous sa plume. A plusieurs reprises elle parle de

la probabilité d'un schisme. Elle ne se trompait que de peu d'années, car tous ceux qui ont étudié l'histoire du clergé sous l'ancien régime sont d'accord pour dire que le Jansénisme a préparé inconsciemment la Constitution civile de 1792, et que les évêques opposants ont été les précurseurs des évêques *jureurs*. Dans une matière d'importance moindre elle fait preuve d'une égale sagacité, lorsque, parlant de certaines mesures vexatoires que le cardinal de Noailles avait cru pouvoir prendre contre les Jésuites, elle dit : « Les Jésuites sont accoutumés aux révolutions. Ils se tireront de celle-ci comme des autres. »

Au milieu de ces controverses, madame de Maintenon avait la satisfaction de se trouver d'accord avec madame de Caylus, bien revenue de son ancienne tendresse pour les Jansénistes. « Dieu veuille récompenser votre changement, lui écrit madame de Maintenon, car vous soutenez présentement la foi que vous avez combattue. Vous êtes plus vive que moi. » En effet, dans sa correspondance, madame de Caylus n'est pas moins préoccupée des affaires de l'Église que madame de Maintenon, ni moins animée contre le cardinal de Noailles. « Est-il possible, écrit-elle en parlant du cardinal de Rohan, que celui-là soit

nôtre tandis que l'autre... il faut se taire. » Madame de Maintenon se réjouit de leur entente « car la conformité des sentimens augmente bien l'amitié » et cette conformité « la console sur madame de Dangeau ». Le Jansénisme avait en effet quelque peu séduit madame de Dangeau, comme il avait séduit en ce temps par son austérité beaucoup de nobles âmes, ce qui est son honneur et son excuse. Voici en quels termes madame de Maintenon rend compte d'une explication qu'elles avaient eue ensemble à Saint-Cyr même : « Elle me fit le matin un long éclaircissement sur le Jansénisme dans lequel elle me montra tout ce que j'avais cru voir en elle. Il n'y a point de Jansénistes. C'est un prétexte pour persécuter les plus honnêtes gens; leurs mœurs sont respectables; tout ce que nous appelons le bon parti vouloit plaire au Roi par intérêt. » Mais cette dispute ne les éloigne pas l'une de l'autre, bien au contraire. « N'allez pas croire que les disputes dont je vous ai rendu compte aient mis la moindre froideur entre madame de Dangeau et moi. Je lui répondis, ce me semble, avec beaucoup de douceur sur le Jansénisme, et les instances qu'elle me fit pour demeurer ici quelquefois étoient accompagnées de tant de tendresses qu'il faudroit être plus brutale

qu'un cheval pour n'en être pas touchée. Je le suis plus que je ne puis vous le dire, et je ne comprends pas même qu'on puisse avoir tant de goût et d'amitié pour une personne qui ne peut plus être qu'un objet de pitié, de dégoût et de tristesse », et elle conclut : « Il faut bien souffrir que chacun pense à sa mode. » Ainsi l'âge et l'expérience l'avaient rendue humble et tolérante ; ce n'est pas le fait de toutes les femmes de quatre-vingts ans.

Madame de Maintenon avait encore un autre sujet de préoccupations auquel son cœur était particulièrement sensible, c'étaient les épreuves par lesquelles passait alors celui qu'elle appelle « mon duc du Maine ». Ce fruit d'un double adultère, comme dit Saint-Simon, expiait alors assez durement la faveur quelque peu scandaleuse dont il avait été l'objet. Légitimé deux ans après sa naissance, revêtu successivement des charges de cour les plus importantes, reconnu habile à succéder à la couronne, investi par le testament de Louis XIV d'une autorité sur la personne du jeune Roi qui contre-balançait celle du Régent il se voyait dépouiller, l'une après l'autre, de toutes les faveurs dont il avait été comblé. Non seulement le Parlement avait cassé les dispositions du testa-

ment de Louis XIV qui le concernaient, mais les princes du sang avaient introduit contre lui une requête tendant à ce qu'il fût déchu du rang auquel il avait été élevé, et ramené à celui que lui assignait sa qualité de bâtard. Toujours faible le Régent hésitait entre donner cours à des mesures qui atteignaient par contre-coup jusqu'à sa propre femme, sœur du duc du Maine, ou bien opposer résistance à la haine du duc de Bourbon qui avouait lui-même éprouver, lorsqu'il voyait le duc du Maine, le sentiment de répulsion qu'on éprouve lorsqu'on voit certaines bêtes. Madame de Maintenon prend sa part de toutes ces épreuves, et en suit les péripéties. Le repos auquel elle aspire en est troublé. Elle voudrait que le duc du Maine lui témoignât moins d'affection. « Je porterois bien plus aisément l'ingratitude des uns et l'oubli de tous que je ne fais l'amitié qu'on me témoigne, et ce prince redouble la sienne pour moi, de manière que je me retrouve dans le monde par l'intérêt que je prends à un certain nombre de gens, toujours prête à pleurer leurs peines, sans partager leurs plaisirs. » Le duc du Maine, qui n'était pas dépourvu de certaines qualités de cœur, était en effet demeuré tendrement attaché à celle qui avait pris soin de son enfance. Souvent il vient la voir

à Saint-Cyr. Au retour d'un séjour qu'il avait fait à Rambouillet chez son frère le comte de Toulouse, il lui amène ses nombreux enfants comme il les amènerait voir une grand'mère. Ces visites du duc du Maine sont les seules dont madame de Maintenon ne se plaigne pas. Mais ce dont elle se plaint, c'est de l'état d'agitation où la maintient l'arrivée incessante de lettres ou de nouvelles le concernant : « Est-il vrai que votre avocat de Toulouse soit un fou qui donne de mauvais conseils à nos princes? Il est impossible, ma chère nièce, que ma bouteille soit fermée. On a des amis auxquels on s'intéresse. Ces lettres entrent partout, et excitent quelque curiosité sur les sujets qui en valent la peine. Tout cela trouble et attriste au point que je voudrais retourner à l'Amérique, mais mon âge s'y oppose. »

Le duc du Maine paraît, à travers les lettres de madame de Maintenon, avoir supporté avec sagesse et dignité l'humiliation que le Parlement lui infligea en cassant l'édit royal par lequel il avait été élevé à la dignité du prince du sang. Mais madame de Maintenon, toujours sagace, redoute l'influence que pourra exercer sur lui la duchesse du Maine. « Monsieur le duc du Maine ne me parle que de sagesse pour lui et pour ce

qui l'environne, mais je ne pense pas qu'on puisse réduire madame sa femme à ne rien dire. » Ce fut en effet sous l'influence de sa toute petite mais impérieuse femme que le duc du Maine s'engagea dans la conspiration de Cellamare dont la découverte amena son arrestation le 29 décembre 1718. Nous pouvons supposer l'émotion et le chagrin que cette arrestation causèrent à madame de Maintenon, mais nous n'en avons pas le témoignage écrit. La correspondance de madame de Maintenon avec madame de Caylus s'arrête malheureusement avant cette date. Sa dernière lettre est du 26 juin 1718. Nous ignorons quelles causes mirent fin à cette correspondance. En tout cas ce ne fut pas un refroidissement entre la tante et la nièce, car la dernière lettre de madame de Maintenon se termine par ces mots : « Adieu, ma chère nièce; vous êtes véritablement trop aimable pour vous montrer à ceux qui veulent tout quitter. » A la fin de 1718, madame de Caylus tomba malade, et, lorsqu'elle fut convalescente, peut-être se trouva-t-elle trop faible pour écrire de longues lettres hebdomadaires. Peut-être la même raison fit-elle tomber la plume des mains de madame de Maintenon, car sa faiblesse physique allait croissant, et elle disait que la

pensée des lettres qu'elle avait à écrire l'étouffait. Mais la tête restait bonne. Ses dernières lettres sont les plus clairvoyantes. Aucun des dangers qui menacent la France ne lui échappe. Elle en prévoit à bref délai « le renversement », et déjà elle croit voir dans Paris « des barricades ». Comme elle a prévu le schisme, elle prévoyait aussi la Révolution, et c'est par ces paroles prophétiques que se clôt, ou peu s'en faut, l'intéressant recueil de ses lettres où jusqu'à la veille de sa mort on la retrouve telle qu'elle s'était montrée toute sa vie : judicieuse, mesurée, parfois un peu sèche dans la forme, mais au fond sensible et triste. Le 15 avril 1719, avec calme et sérénité, elle rendait son âme à Dieu.

Madame de Caylus lui survécut dix ans. Toujours à en croire Saint-Simon, le duc de Villeroy en prit plus à son aise après la mort de madame de Maintenon. « Il ne bougea plus de chez elle et y soupoit tous les soirs en maître de la case, jusqu'à sa mort, dont il pensa mourir de douleur, quoique, quelquefois, las l'un de l'autre[1]. Jusqu'à la fin elle demeura également en relations intimes avec le duc du Maine auquel,

1. Saint-Simon, *Addition au Journal de Dangeau*, t. XI, p. 300.

en 1727, elle eut même la singulière idée de conseiller, alors qu'il n'y avait pas huit ans qu'il était sorti de prison, de s'essayer à capter la confiance du jeune Roi et à jouer un rôle politique. Le duc du Maine, dans une lettre qui a été retrouvée, lui répond avec beaucoup de sagesse. et après l'avoir remerciée des sentiments favorables qu'elle a sucés presque avec le lait auprès d'une personne dont la mémoire lui sera toujours chère et respectable et qui lui font naître sur son compte des idées trop flatteuses, il lui fait observer avec raison qu'il a quarante ans de plus que le Roi, et qu'il doit considérer comme un miracle « avec une telle disproportion d'âge, qu'il veuille bien le souffrir auprès de lui sans le prendre pour un vieux fol[1].» Toute convertie et dévote que fût devenue madame de Caylus, elle était encore un peu du monde, et peut-être la pensée de jouer auprès du duc du Maine ce rôle de conseillère et d'Égérie qu'elle avait vu jouer à madame de Maintenon auprès de Louis XIV l'avait-elle un instant tenté. Elle vivait cependant d'une vie de plus en plus retirée, entourée surtout des amis de son fils, le *philosophe*, qui lui tint

1. *Souvenirs et correspondance de Madame de Caylus*, p. 20.

jusqu'au bout tendre compagnie. Ce fut sur la demande de ce fils qu'elle écrivit ou plutôt dicta les *Souvenirs* qui ont fait vivre son nom. A chaque page, comme cela était naturel, il est question de madame de Maintenon. Disons-le, il y a un certain contraste entre le ton des *Souvenirs* et celui des lettres. La façon dont madame de Caylus parle de cette tante à laquelle elle devait tout n'est pas exempte d'un peu de sécheresse et même d'irrévérence. Après avoir raconté et démenti, il est vrai, « ce qui s'était dit sur Villarceaux », elle rapporte cependant ce propos spirituel de madame de Lassay à son mari qui se portait garant de la vertu de madame de Maintenon. « Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là. » Et elle se borne à ajouter : « Pour moi, il me suffit d'être persuadée de la fausseté des bruits désavantageux qui ont couru et d'en avoir assez dit pour montrer que je ne les ignore pas. » Il semble que la *petite nièce* qui, dans ses lettres, se montre si humble et si câline, aurait pu soit ne pas rapporter le propos, soit mettre un peu plus de chaleur à se dire persuadée.

Madame de Caylus était très oubliée quand elle mourut le 15 avril 1729. Ni Buvat ni Barbier qui, dans leurs journaux de la Régence, parlent de tant

de morts insignifiantes, ne font mention de la sienne. Seul le *Mercure* dit : « En ce mois mourut madame la comtesse de Caylus, personne infiniment distinguée. Sa mort laisse des regrets[1]. » Ces regrets se traduisent dans le portrait que nous avons cité : « La douleur et la mort nous l'ont enlevée dans le temps que ses vertus augmentoient et que ses agrémens ne diminuoient pas. Elle seule, dans cet événement funeste, a conservé la fermeté d'une belle âme et cette douceur céleste qui avait charmé en elle dans tout le cours de sa vie. Nous ne la verrons plus, mais nous l'aimerons, nous la regretterons toujours, et, au lieu de fleurs, nous répandrons des larmes sur un si cher et si précieux tombeau. » A cet éloge un peu ampoulé et qui sent son XVIII[e] siècle nous préférons cette lettre touchante et simple que son fils adressait à un de ses amis, l'abbé Conty : « Connaissant vos sentiments comme je les connais, mon cher abbé, je n'ai point été étonné de la lettre touchée et touchante que vous m'avez écrite sur le plus grand malheur de ma vie. J'ai éprouvé en la lisant une douleur aussi déraisonnable en un sens que celle du premier moment, et je vous assure que

1. *Mercure de France*, année 1729.

dans celui où je vous écris, je suis pénétré et accablé de mon malheur. Plus je vais et plus je sens la perte que j'ai faite. Le détail journalier de cette privation est un état affreux et je me livre au triste plaisir de m'affliger avec vous. Je ne sais plus vivre... A tout ce que le commerce le plus aimable peut avoir de séduisant, à toute la volupté et la paresse qu'il entraînoit à sa suite succède une solitude affreuse. Paris est un désert pour moi[1]. » Madame de Caylus méritait ces regrets, et l'on comprendra que, dans cette étude sur deux femmes dont il a été si souvent parlé, nous nous soyons efforcé, après avoir fait revivre en l'une la recluse de Saint-Cyr, de peindre surtout, dans l'autre, la *petite nièce* et la tendre mère.

HAUSSONVILLE.

1. Cette lettre a été publiée par M. Samuel Rocheblave dans une *Vie du Comte de Caylus* où se trouvent d'intéressants détails sur les relations du *philosophe* avec sa mère.

AVERTISSEMENT

Nous avons dû à l'obligeance des héritiers de Lavallée la communication d'un gros volume qui provient assurément de l'ancienne bibliothèque de Saint-Cyr et qui a pour titre : *Lettres de Madame de Maintenon.* Sur une des premières pages est écrit : *Ce livre appartient à Mademoiselle d'Aumale.* Cette mention paraît bien être de la main de mademoiselle d'Aumale elle-même, mais le texte du volume est de plusieurs écritures différentes dont aucune ne rappelle la sienne. Il contient deux cent quarante-trois lettres de madame de Maintenon. Les quatre-vingt-huit premières sont adressées à l'abbesse de Gomerfontaine, cette jeune madame de La Viefville que protégeait madame de Maintenon. Elles ne sont pas sans intérêt, et peut-être les publierons-nous quelque jour. Les cent cinquante-cinq suivantes sont adressées à madame la comtesse de Caylus sa *niesse* (sic). Ce sont celles qui font l'objet de la présente publication.

Notre recueil est un recueil de copies. Les originaux sont à Londres et font partie de la collection des Archives Morrisson. Elles sont reproduites presque intégralement au tome IV du catalogue de la collection, imprimé à

Londres et dont un exemplaire se trouve à Paris à la Bibliothèque Nationale. Ce catalogue n'est point dans le commerce. Antérieurement, les lettres de madame de Maintenon à madame de Caylus avec les réponses de madame de Caylus avaient été publiées par La Beaumelle mais comme La Beaumelle publiait, c'est-à-dire avec des altérations, des additions et des suppressions sans nombre. Soixante-six des lettres publiées par La Beaumelle ont été reprises par Sautreau de Marsy dans l'édition des *Lettres de madame de Maintenon* qu'il a fait paraître en 1805 chez le libraire Léopold Collin, précédées d'une préface d'Auger. Souvent il n'a publié que quelques fragments de ces lettres. Enfin M. Geffroy a compris dix de ces lettres dans sa publication sur *Madame de Maintenon d'après sa Correspondance authentique*. Mais il ne les a reproduites qu'incomplètement, soit d'après le catalogue de la collection Morrisson, soit d'après un manuscrit de copies authentiques qui est au grand Séminaire de Versailles.

L'édition que nous donnons aujourd'hui de la correspondance de madame de Maintenon avec sa célèbre nièce est donc la première qui soit à la fois authentique et complète. Cependant, pour lui donner plus d'unité, nous avons cru devoir supprimer sept lettres éparses entre 1711 et 1715 et ne commencer notre publication qu'à partir du moment où madame de Maintenon se retira à Saint-Cyr, après la mort du Roi.

Depuis le 11 septembre 1715 jusqu'au 28 juin 1718 (car la correspondance s'arrête, nous ignorons pourquoi, à cette date), elle adressa chaque semaine à madame de Caylus des lettres dont quelques-unes sont presque des journaux, et madame de Caylus lui répond plus brièvement mais très régulièrement. Les originaux de ces réponses font partie de la collection des Archives de

Mouchy. Le plus grand nombre ont été également publiées par La Beaumelle et reproduites par M. Raunié dans son édition des *Souvenirs et Correspondance de Madame de Caylus* (Paris, 1881).

Nous avons soigneusement collationné les copies de notre recueil avec les originaux, au moins tels qu'ils sont reproduits dans le tome IV du catalogue de la collection Morrisson. Lorsque nous avons relevé quelques différences, nous avons rectifié d'après l'original le texte de notre recueil, mais lorsqu'il nous a semblé que le copiste du catalogue était tombé dans quelque erreur manifeste, ce qui lui est arrivé en ce qui concerne les noms propres, nous avons donné la préférence à la version de notre recueil. Chaque fois nous avons donné en note les raisons de notre préférence.

LETTRES

DE

MADAME DE MAINTENON

À

MADAME DE CAYLUS

A MADAME DE CAYLUS

I

Saint-Cyr, ce 11 septembre 1715.

Je vous conjure de ne point envoyer d'exprès ici sur ces petites fièvres que vous connoissez depuis si longtemps, et qui n'ont point de suite [1]. Vous saurez souvent de mes nouvelles par moi-même, et vous en aurez toujours par monsieur Mauduit, homme d'affaires des dames de Saint-Louis, qui n'est, je crois, pas loin de chez vous.

Je vous sais bien mauvais gré de ce que vous sortez toujours trop tôt. Vous êtes trop bien instruite pour douter que vos prières dans votre lit ne soient aussi agréables à Dieu qu'à l'église, quand il vous met hors d'état d'y aller.

1. Madame de Maintenon était sujette à des accès de fièvre. Fagon, qui la soignait, n'était pas parvenu à l'en guérir. Aussi, en 1705, les qualifia-t-il de « fantastiques » et il déclara en même temps que ces accès lui étaient nécessaires pour la préserver d'autres maux.

Je vis hier monsieur le curé de Saint-Sulpice[1] qui est bien content de vous. Je l'assurai de la sincérité de votre conversion, et je n'y eus pas grande peine; il est persuadé de votre droiture.

J'approuve fort votre projet pour le ménage et j'admire votre jardin[2]. Mille amitiés à madame de Dangeau. Je comprends l'état de son mari; un attachement et une habitude de cinquante-cinq ans laissent un grand vide dans la vie. Je viens à votre seconde lettre. Vous avez raison de regarder mon cœur dans les présents que je vous fais.

J'ai bien cru que vous seriez bien aise de voir de mon écriture; je n'ai encore écrit à personne, et ce que je vous écrivis me mit en sueur à être changée de tout.

Ne me vantez pas de mes petits présents pour épargner votre cousine[3]. Elle vint hier ici, et mademoi-

1. Jean-Baptiste-Joseph Languet de Gergy, né à Dijon en 1675, devint curé de Saint-Sulpice en 1714. Il mourut en 1750 dans son abbaye de Bernay.

2. Madame de Caylus appartenait à la paroisse de Saint-Sulpice, ayant obtenu en 1714 un brevet de logement au Luxembourg. Après la mort de Louis XIV, la duchesse de Berry vint s'installer au Luxembourg avec toute une cour, et permit à madame de Caylus de continuer à y habiter. Dans une lettre que madame de Caylus écrivait à madame de Maintenon, elle lui dépeint ainsi son installation : « Mon habitation est commode, jolie, solitaire et si séparée que je ne crois pas que je puisse jamais m'apercevoir du voisinage... J'entends dès le matin le chant des coqs et le son des cloches de plusieurs petits couvents qui invitent à prier Dieu. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 255.)

3. La duchesse de Noailles.

selle d'Aumale la refusa[1]. Elle tourna fort court, et je la crus en colère, mais j'en reçus le soir une lettre toute pleine de raison et d'amitié. Dites-lui bien qu'après tel exemple personne ne peut plus se présenter pour me voir; il faut que je me repose.

Je reprends ma lettre pour vous dire que je vous envoie deux petits coffres, assez commodes sur une toilette; ils vous seront précieux par le chiffre qui est dessus. Je voudrois bien que la piété eût plus de part aux résolutions du comte de Caylus[2]; les autres projets sont sujets au changement.

Je ne puis plus tenir ma plume; je n'ai de mal que cette foiblesse, mais c'en est un qui me réduit à ne rien faire, qui est un martyre pour moi. Vos lettres me font plaisir.

Madame d'Orléans a envoyé savoir de mes nouvelles; faites-lui mes remercîments; il n'y a qu'à envoyer chez vous, dites-le bien à nos chères dames.

1. Le recueil des dames de Saint-Cyr met ici en note : « Elle avoit eu ordre de tout refuser dans ces premiers temps. »

2. Anne-Claude-Philippe de Tubières de Grimoard de Pestel de Levis, comte de Caylus, le célèbre antiquaire, né à Paris le 31 octobre 1692, mort le 5 septembre 1765. Madame de Caylus se plaint à diverses reprises dans ses lettres à madame de Maintenon du peu de piété de son fils. « Mon fils m'est une compagnie fort agréable; j'espère que la piété lui viendra; ses mœurs sont si bonnes et ses intentions sont si pures!.. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 264.)

II

Saint-Cyr, ce 21 septembre 1715.

En quelque humeur qu'on soit, ma chère nièce, on s'accoutume aisément à ce qui plaît, et il me sembloit qu'il y avoit longtemps que je n'avois reçu de vos lettres. Je souhaite de tout mon cœur que votre ermitage au milieu de Paris vous donne autant de plaisir que vous me le dites, mais je vous soupçonne quelquefois du dessein de me dissiper, quoique vous soyez bien rentrée dans vous-même et bien triste. Pour répondre au principal endroit de votre lettre, qui est ce qui regarde Avon, je crois que la petite Moncheux[1] et même ma favorite pourront bien s'ennuyer au Luxembourg; ces pauvres gens-là s'aiment plus que nos courtisans; un petit garçon seroit moins facile à garder. Je n'ai point de regret au teint de votre Brindi; je n'aime pas les gens de guerre incarnat et blanc[2].

1. Petite paysanne d'Avon.

2. Brindi était le nom d'un paysan d'Avon que madame de Maintenon avait donné au chevalier de Caylus. « Brindi est arrivé plus grand, plus noir, plus rouge que vous ne sauriez l'imaginer », écrivait madame de Caylus à madame de Maintenon (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 257). Charles de Tubières de Grimoard de Pestel de Levis, second fils de madame de Caylus, que La Chesnaye des Bois appelle cependant le marquis de Caylus, chef d'escadre des armées navales du Roi, mourut à Saint-Pierre

Je ne serois point d'avis que vous prissiez madame de Barneval[1] chez vous quand vous le pourriez; ces choses-là sont très agréables dans les commencements, mais, dans la suite, on se lasse les uns les autres. A propos de misérables je vous recommande mesdemoiselles de Conflans[2]. N'ont-elles que leur logement.

de la Martinique le 12 mai 1750 à cinquante-deux ans. C'est parce qu'il était chevalier de Malte que madame de Maintenon et madame de Caylus l'appellent souvent « le Chevalier ».

1. Madame de Maintenon venait depuis longtemps en aide à madame de Barneval dont il a été question dans le t. I, p. 107, en note. « C'est une femme de qualité par elle-même et par son mari, disait-elle dans une lettre à l'abbesse de Gomerfontaine : elle a toujours été dans des couvents en France, et, quand monsieur son mari alloit à l'armée, elle entroit dans un couvent; elle les aime et refuse tous les autres partis qu'on lui offre; elle est encore jeune, bien faite, fort estimée à la cour d'Angleterre. La misère lui est toute nouvelle; elle étoit bien avant d'être veuve, et passe tout d'un coup à n'avoir rien. » (*Inédite.*)

2. Les demoiselles de Conflans, dont il est ici question, étaient filles de Michel III de Conflans, marquis d'Armentières, premier gentilhomme de la chambre du Regent, et de Diane-Gabrielle de Jussac, une des dames d'honneur de la duchesse de Berry. Madame de Maintenon les avait recommandées à la duchesse de Lude, celle-ci ayant hérité à la place de leur père d'une vieille demoiselle d'Armentières, fort riche selon Sourches. Madame de Maintenon s'intéressait depuis plusieurs années aux demoiselles de Conflans. Le 6 janvier 1707 elle écrivait à madame de Caylus : « Je vis hier mesdemoiselles de Conflans; elles ont leur corps de jupe trop bas par devant, et la modestie n'est pas assez haute; en un mot leur gorge est trop ouverte. On leur a souvent dit ici qu'il ne faut pas suivre les modes qui vont à quelque nudité, car jamais la coutume ne sera raison en ce qui peut aller au péché; mais en vérité le seul souvenir de ce qu'elles sont leur doit donner un courage qui les élève au-dessus des ajustements, et rien n'a si mauvais air que de voir des jeunes filles en grisette par nécessité, et

Voient-elles monsieur le curé de Saint-Sulpice? La duchesse du Lude leur donne 50 écus tous les ans. N'en sauroit-on tirer davantage?

Remerciez bien, je vous en conjure, toutes ces dames que vous me nommez; je suis très sensible à leurs bontés.

J'ai reçu la lettre de madame de Dangeau plus agréable, plus aimable que vous ne le pouvez croire; je suis indigne d'y répondre. Elle me fait une description de votre maison dont vous ne demeureriez peut-être pas d'accord, car il me semble que vous l'admirez. Je vous assure que je consentirois de bon cœur à être en tiers du petit dîner que vous lui avez donné. Si votre conversation est du style de vos lettres, elles ne me feront pas tant de mal que celles de mon pauvre duc du Maine dont j'ai été deux jours malade[1]. Du reste je me porte bien, je suis tranquille, et je vais

qui cependant ouvrent leur gorge pour avoir un peu de part à la mode. » (*Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 108.)

1. Au lendemain de la mort de Louis XIV, un arrêt du Parlement, provoqué par le Régent, avait enlevé au duc du Maine la garde du jeune Roi. D'après le *Journal de la Régence* de Buvat (t. I, p. 50) : « Le bruit courait aussi alors que ce prince (le duc d'Orléans) avait résolu de faire déclarer M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse, madame la duchesse d'Orléans et madame la duchesse de Bourbon, la douairière, enfants légitimes de M. le marquis et de madame la marquise de Montespan, comme M. le duc d'Antin, pour les raisons que personne n'ignore. »

dans les classes voir des enfants que madame de Dangeau admireroit bien. La petite Molitard[1] maigrit tous les jours, et assure qu'elle se porte fort bien.

Je ne saurois croire que madame la duchesse de Berry vous refuse de passer dans le jardin en chaise; mais, au pis aller, vous n'aurez pas plus de chemin à faire par la rue[2].

Outre le peu de vivacité que j'ai pour répondre à la jolie lettre de madame de Dangeau, je suis bien aise de pouvoir dire encore quelque temps que je n'écris qu'à vous, et vous voyez même que ce n'est pas de ma main; je le ferai quand je pourrai, quoiqu'il n'y ait pas grande apparence que je me fortifie par le temps. Je prends part à la joie de notre amie de voir monsieur de Dangeau augmenter en piété; c'est une grande consolation pour elle qui apparemment le verra mourir saintement; son cœur est trop bon pour ne pas espérer son salut[3]. Elle est admirable de me dire qu'elle se souvient de mes discours. Ses actions,

1. Louise-Éléonore de Molitard sortit de Saint-Cyr en 1728, et devint novice au couvent de Saint-Avit-lès-Châteaudun, ordre de Saint-Benoît.

2. Le 27 avril 1716, la duchesse de Berry fit fermer au public les portes du Luxembourg, « ce qui affligea fort le quartier ». (Dangeau, t. XVI, p. 377.) En 1719, après une grave maladie, elle les fit de nouveau ouvrir.

3. Dangeau, qui était petit-fils de du Plessis-Mornay, avait été huguenot dans sa jeunesse. Il fit son abjuration le 10 octobre 1668, entre les mains de Bossuet.

depuis qu'elle est au monde, sont bien au-dessus de tout ce que je puis dire, et vous savez à quel point je l'estime, mais je crains toujours qu'elle ne vous échappe si elle perd monsieur son mari, et qu'elle ne se mette dans un couvent[1].

III

Vendredi, 23 septembre 1715.

Les enfants gagnent toujours quelque chose aux déménagements. J'ai plus trouvé de richesses que je croyois en avoir. Je crois que ce que contient le vieux sac noir vous fera plaisir, mais, comme je mêle toujours quelque vilenie à mes libéralités, je vous prie de me faire présent d'une cloche d'argent pour mettre sur ma table. Adieu, ma chère nièce, je ne puis écrire; je sue continuellement et je ne dors point.

1. Dans le recueil des dames de Saint-Cyr la lettre se termine par cette phrase : « Où elle se souviendra de moi par les mécomptes qu'elle y trouvera. Il faut bien vous dire, avec cette charmante écriture, que je vous aime toutes deux bien tendrement ». Il est possible que le copiste du catalogue Morrisson n'ait pas copié la lettre jusqu'au bout.

IV

Ce 25 septembre 1715.

Il me paroît que madame de Dangeau et vous vous trouvez souvent à l'église; je crains que vous n'y alliez trop, car vous êtes une vieille caterrheuse ou catarrheuse qui devez éviter le froid. Du reste, c'est le plus aimable rendez-vous que vous puissiez prendre, et même le seul bon. Heureuse celle qui est dans une oratoire bien fermée; mais j'ai trois cent trente pas à faire depuis ma chambre jusques à la grille pour communier, ce qui se fait sentir dans mes jours de foiblesse qui sont fréquents présentement, me portant bien d'ailleurs[1].

Mandez-moi à peu près comment vos journées se

1. L'appartement que madame de Maintenon occupait à Saint-Cyr était situé au rez-de-chaussée. On peut en voir le plan dans l'*Histoire de Saint-Cyr* par M. Lavallée. Manseau, l'intendant de Saint-Cyr, le décrit ainsi, dans ses *Mémoires*, p. 244 : « Sa chambre où il y a un grand lit de même étoffe avec une housse de serge de Londres bleue doublée de taffetas d'Angleterre de même couleur, des pommes fort ornées de plumes et d'aigrettes, une table, un miroir, huit fauteuils, six plians, quatre petits tabourets et un écran, le foyer de même. Son cabinet, où il y a un lit de repos, six fauteuils, une pile de six carreaux, six tabourets de différentes hauteurs, deux tables et deux miroirs comme les précédents. Les cheminées de ces quatre pièces sont garnies de cent quatre-vingt-deux pièces de porcelaine, de celles que les Siamois apportèrent en France. »

passent, et ne vous abandonnez pas trop à la solitude; vous êtes encore trop jeune pour cela. Vous avez des enfants, peu de bien, et vous devez conserver des amis pour la société et pour les services qu'on peut se rendre les uns aux autres.

Votre ami monsieur de Valincourt[1] a cherché dans ce temps-ci à m'être obligé, et m'en a écrit avec une grande honnêteté.

Mais revenons à vous; monsieur Besse, qui, seul, m'instruit des nouvelles, me dit hier qu'il avoit cru toucher de l'argent de ses pensions, mais qu'il étoit venu un ordre de ne plus payer. Je songeai d'abord à vous; il me paroît que vous avez plusieurs amis dans le Conseil de finance[2].

Il faut que je fasse une pause; je reprendrai tantôt ma lettre qui sera longue.

Si monsieur votre fils aîné continue dans son même

1. Jean-Baptiste-Henri du Trousset de Valincourt, membre de l'Académie française, né en 1653, mort le 5 janvier 1730, historiographe de France. Il avait succédé à Racine.

2. En plus du Conseil de régence qui était composé des Princes, du Chancelier, des maréchaux de Villeroy, d'Harcourt, de Besons, du duc de Saint-Simon et de Chavigny ancien évêque de Troyes, le Régent avait institué six conseils particuliers : le Conseil de conscience présidé par le cardinal de Noailles, le Conseil de guerre présidé par le maréchal de Villars, le Conseil des finances présidé par le duc de Noailles, le Conseil de la marine présidé par le maréchal d'Estrées, le Conseil des affaires étrangères présidé par le maréchal d'Huxelles, le Conseil du dedans du royaume présidé par le duc d'Antin.

dessein, il ne lui faudra pas grand bien; je crois qu'il partagera avec plaisir celui qu'il a avec vous, mais je crois aussi qu'il en faudra beaucoup à l'autre[1].

Madame de Dangeau est-elle logée avec toute sa famille dans la grande maison que vous dites qu'elle a[2]? Je conserve une grande amitié pour nos chères dames, et vous me ferez plaisir de m'en dire quelquefois des nouvelles.

Si je me laissois aller à mon inclination, je vous prierois de venir demain, quoi qu'il nous doive coûter d'une telle entrevue, mais quand je pense que, du moment qu'on saura que je vous aurai vue, j'aurai

1. Le comte de Caylus commençait à ce moment des négociations en vue de revendre le régiment de Vérac qu'il avait acheté, en 1711, 110 000 livres. Madame de Caylus l'y encourageait, étant inquiète du peu d'avoir de son fils. Elle lui écrivait : « Le marquis d'Harcourt m'a conté le misérable état où vous étiez, ce qui ne m'a pas trop plu, car je vois bien que vous allez manquer de tout. » En parlant du Chevalier elle dit au contraire : « Votre petit frère fait fort bien en ce moment, et je crois qu'il deviendra un honnête homme ». Après quelques difficultés, le comte de Caylus finit par vendre son régiment pour 40 000 écus à M. de Beaucour. (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Edit. Raunié, p. 320 et *passim.*)

2. Dangeau, qui s'était marié deux fois, avait eu de son premier mariage avec Françoise Morin, fille de Morin dit *le Juif*, une fille, Marie-Jeanne de Courcillon, née en décembre 1671, qui épousa Honoré-Charles d'Albert de Luynes, duc de Montfort. De son second mariage avec mademoiselle de Löwenstein il n'eut qu'un fils, Philippe-Egon, marquis de Courcillon, dont il a été parlé en note dans le t. Ier, p. 267. Après la mort de Louis XIV, Dangeau s'était retiré à Paris dans un hôtel qu'il possédait rue de Bourbon, aujourd'hui rue de Lille, au coin de la rue de Poitiers.

une douzaine de dames qui me demanderont la même chose, je ne puis m'y résoudre, et ce ne seroit pas une retraite que ce que je fais si je les voyois toutes seulement une fois l'an. Considérez ce que je vous dis là, ma chère nièce, car vous êtes trop raisonnable pour ne pas voir ce qui me convient.

En quel état est votre cousine? Je ne crois pas qu'elle vouloit venir ici avant d'être accouchée[1], ni que son mari pût y consentir. J'ai une occupation présentement assez triste, c'est d'écrire aux pauvres misérables que j'assistois qu'ils ne doivent plus compter sur moi pour rien de réglé, et une bonne partie de mes aumônes étoit sur ce pied-là, les payant toujours par avance. Ce n'est pas que je n'aie autant d'argent que j'en avois si on me tient ce qu'on m'a promis, mais cela ne peut être assez assuré pour régler ma dépense, et je connois trop l'état des finances pour ne pas craindre[2].

1. La duchesse de Noailles accoucha, le 7 décembre 1715, de son second fils Philippe, appelé d'abord marquis de Mouchy, puis comte de Noailles et duc de Mouchy. Maréchal de France le 30 mars 1775, il périt sur l'échafaud le 27 juin 1794.

2. Peu de jours après la mort du Roi, madame de Maintenon, inquiète de sa situation, écrivait au duc de Noailles, le lendemain de la visite du Régent : « Vous aurez su, monsieur, la visite que je reçus hier matin, dont j'ai sujet d'être contente. On me dit le bien qu'on me vouloit faire ; j'en remerciai, et j'assurai, comme il est vrai, que je n'aurois pas tant demandé. Mes amis ont voulu savoir ce que le Roi me donnoit, et je l'ai dit. Vous me ferez fort grand plaisir, mon cher duc, de vous mêler de mes affaires

Entre toutes ces charités une des plus considérables étoit les Bénédictines de Moret qui seront obligées à se séparer si la Providence ne leur fournit quelque secours. Monsieur de Caumartin est leur seigneur[1]; il me semble que vous le connoissez fort et madame de Dangeau aussi; ne pourriez-vous point l'obliger à quelque chose pour soutenir un couvent composé de saintes filles qui se trouvent dans sa terre; il pourroit au moins commencer par leur faire payer des pensions du Roi pour des filles qui y sont religieuses, et dont elles n'ont rien touché depuis trois ou quatre ans.

Monsieur le cardinal de Rohan me donnoit avec une grande exactitude 500 livres ou environ à toutes les communions du Roi; il a eu ce soin-là jusques à la dernière; je doute qu'il reçoive les mêmes aumônes à distribuer, et, si cela étoit, il pourroit peut-être bien vous donner quelque chose pour ces pauvres filles de Moret, et je ne lui demanderois plus rien.

S'il continue l'aumône qu'il faisoit par mes mains

qui sont les vôtres. J'ai touché ma pension de 6 000 livres. L'ordonnance de celle de 9 000 est signée, mais il manque encore quelque chose pour qu'elle soit payée. » (*Madame de Maintenon, d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 374.)

1. Louis-Urbain Le Fèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange et comte de Moret, né en 1653, intendant des finances en 1690, était devenu, par son mariage avec la fille de Charles Quentin, seigneur de Richebourg et de Saint-Ange, propriétaire du château de Saint-Ange près de Fontainebleau; il prit le nom de cette terre. Conseiller d'État ordinaire depuis 1697, il mourut le 2 décembre 1720.

à la reine d'Angleterre, je le prie de la lui envoyer directement[1].

Ce 26. Quoique j'eusse emprunté hier le secours de mademoiselle d'Aumale, je ne pus achever ma lettre; j'étois dans une foiblesse extrême; j'ai un peu dormi; je suis mieux.

De Lisle m'en apporta une de vous qui me fait une grande peine en m'apprenant le voisinage que vous allez avoir. Si madame de Barneval touchoit sa pension et celle de ses filles, avec 800 francs qui passent par moi, elle pourroit vivre. Les filles de Sainte-Marie de Melun ne veulent plus garder l'aînée; elle est trop grande.

Adieu, ma chère nièce; je ne puis comprendre qu'il n'y ait pas encore un mois que nous sommes séparées, et il me semble qu'il y a dix ans que je n'ai pas vu le Roi.

V

A Saint-Cyr, ce dernier septembre 1715.

L'affaire du régiment de monsieur votre fils n'est pas indifférente, ma chère nièce, et je vous prie de

1. Le Roi donnait à la reine d'Angleterre 200 000 écus par an.

m'en faire savoir la suite; je suis bien aise de vous voir dans quelque commerce avec monsieur le maréchal de Villeroy et le duc de Noailles; ces deux hommes-là, avec monsieur le maréchal d'Harcourt[1], ne sont pas ce qu'il y a de plus mauvais à la Cour, et vous ne devez pas rompre avec tout le monde. Je ne suis point malade dans les formes, mais dans une foiblesse si grande que je ne puis m'amuser à rien et qui me réduit à finir, la sueur me prenant dans ce moment.

Ce 1er octobre 1715. Je suis un peu mieux aujourd'hui parce que j'ai dormi cette nuit, mais je suis tout à fait fâchée de la lettre que je viens de recevoir de vous, car je vois votre pauvre cœur serré sur vos enfants. Je voudrois bien savoir les raisons du duc de Noailles, et pourquoi vous les préférez à celles du maréchal d'Harcourt et du maréchal de Villeroy. Je m'imagine pourtant que c'est qu'il préfère vos intérêts à ceux de vos enfants, et que, n'ayant pas grande opinion de votre crédit, il voudroit que vous ne demeurassiez pas chargée de dettes, et que vous eussiez en repos le peu que vous avez.

La lettre que vous m'envoyez de monsieur le maré-

1. Henri d'Harcourt, marquis de Beuvron, puis duc d'Harcourt, né le 2 avril 1654, maréchal de France le 14 janvier 1703. Il mourut le 19 octobre 1718. Il avait été l'un des amis les plus fidèles de madame de Maintenon.

chal de Villars est un très honnête compliment et les offres de service par rapport à la place qu'il occupe[1]; faites-lui parvenir mes remercîments, car je vous avoue que je ne crains guère moins les lettres que les visites, et que je n'ai pas le courage d'y répondre; il n'y a que vous à qui j'écris avec plaisir, et dont je désire des lettres.

J'ai pensé, sur la grande lettre que je vous ai écrite, que je m'étois trop hâtée, car il m'est revenu que monsieur le cardinal de Rohan est très occupé et très souvent à Saint-Denis[2].

Mes compliments, je vous prie, à madame de Dangeau. Consolez-vous ensemble avec Dieu.

1. Villars, qui était le second des maréchaux de France, avait en effet écrit à madame de Maintenon, le 29 septembre 1715, pour lui annoncer sa nomination comme chef du Conseil de guerre : « Je suis bien persuadé, madame, que tout ce qui se passe hors du lieu que vous habitez ne vous donne pas une grande attention, mais il est de mon devoir, dans l'emploi dont je viens d'être honoré, de vous renouveler les assurances de l'attachement très respectueux et très fidèle avec lequel je vous suis dévoué, trop heureux, madame, s'il me donnoit quelque occasion de vous faire connoître, dans la personne de ceux qui pourroient être honorés de votre protection, le profond respect et la parfaite vénération avec laquelle je serai toujours votre très humble serviteur. » (*Villars d'après sa correspondance* par le marquis de Vogüé, t. II, p. 132.)

2. Le cardinal de Rohan était occupé à Saint-Denis par les préparatifs du service du feu Roi. Ce fut lui qui officia le 23 octobre 1715.

VI

Ce 9 octobre 1715.

J'ai à répondre à deux de vos lettres, ma chère nièce, l'une du 1er de ce mois et l'autre du 10.

Il y a deux projets dans la première, assez extravagants : l'un regarde mon logement ici, et l'autre la maison de plaisance que vous voulez prendre dans le village de Saint-Cyr[1]; le premier auroit de plus grandes incommodités que celles que j'ai où je suis, mais ce n'est pas la peine de vous les expliquer. Quant au second, il ne seroit peut-être pas impossible d'avoir une chambre à Trianon ou à la Ménagerie[2], mais comment nous joindrions-nous? Il faudra y penser au printemps.

Je suis très contente de la disposition de votre journée; elle est mêlée de solitude et de compagnie; cet endroit-là me paroît à souhait.

1. Madame de Caylus avait demandé à madame de Maintenon de lui trouver un logement aux environs de Saint-Cyr, pour se rapprocher d'elle. « Quand ce seroit dans une maison de paysan, je ne m'en soucierois pas, pourvu qu'elle pût passer dans le monde pour une maison de campagne. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Edit. Raunié, p. 267.)

2. La Ménagerie était une dépendance du château de Versailles, ainsi nommée parce que Colbert y avait rassemblé un certain nombre d'oiseaux et d'animaux rares.

On dit que Fagon[1] est très occupé; je crains qu'il ne puisse vous donner le secours dont vous avez besoin.

Est-il vrai que madame de Dangeau est pis que jamais sur sa santé? J'en serois bien fâchée et pour elle et pour vous.

Monsieur le maréchal d'Harcourt a très bien fait de vous faire aller chez madame de Berry, car, après tout, vous lui devez être obligée de votre logement, et il ne faut pas mettre la générosité à être ingrat. Je voudrois que vous puissiez obtenir qu'on vous changeât de voisins. Léger vous trouve parfaitement bien logée.

La fille de madame de Barneval seroit bien mieux à Charenton, et peut-être moins oubliée qu'à Melun.

Voici votre seconde lettre.

Je suis bien aise que vous suiviez le conseil du duc de Noailles pour le régiment, et je lui sais bon gré d'avoir été plus occupé de vous que de Brindi.

Il est grand dommage que monsieur le comte de Caylus n'ait pas de piété; un très honnête homme ne me paroît point loin de Dieu; il n'auroit qu'à le prendre

1. Madame de Maintenon parle ici de Louis Fagon qui, étant intendant des finances, fut nommé par le Régent membre du Conseil des finances. « C'étoit, dit Saint-Simon, le fils du premier médecin du feu Roi qui, en ce genre, étoit d'une grande capacité et qui le montra dans la suite. » (Édit. Chéruel, de 1857, t. XIII, p. 148.)

pour l'objet et la fin de tout ce qu'il fait, car il n'est pas nécessaire d'être toujours à l'église; je n'ai point vu de projets subsister sans ce fondement. Du reste je vous trouve fort heureuse d'avoir une si bonne compagnie dans la personne d'un fils que vous aimez si tendrement; je lui suis très obligée d'avoir pensé à moi.

Je ne suis point surprise de ce que vous me dites de madame la princesse des Ursins; j'ai cru le voir dans ses discours[1].

J'ai appris de bien des côtés l'état de madame de Villette; si elle mourroit vous seriez chargée de ses enfants[2]. Je ne lui vois aucun parent bon à montrer de son côté.

Je suis vraiment en peine de madame d'O. Monsieur d'O[3] passe ici quelquefois, en allant ou venant de Ram-

1. La princesse des Ursins, disgraciée à la cour d'Espagne, rentrait en France lorsqu'elle apprit la mort de Louis XIV. Elle fit demander au Régent quelles étaient ses intentions, et, malgré l'assurance que celui-ci lui fit donner de sa protection, elle se dirigea d'abord vers Genève, puis vers Rome, où elle passa l'hiver.

2. Madame de Villette, belle-mère de madame de Caylus, avait eu trois enfants : Isabelle-Sophie, baptisée le 11 janvier 1696 dans la chapelle de Murçay; Fernand-Tancrède, né en 1697; Constance-Lucie, qui épousa en 1724 le baron de Valore.

3. Gabriel-Claude d'O, marquis d'O et de Franconville, né en 1654, mort le 17 mars 1728. Le marquis d'O était attaché au comte de Toulouse auquel appartenait le château de Rambouillet.

bouillet, et voit mademoiselle d'Aumale; il me paroît que leur visite se passe à pleurer.

Benoît ayant ouï dire que je prends du quinquina[1] m'apporta hier douze bouteilles de ce bon vin; je fus si touchée de cette honnêteté que j'allai le voir un moment au parloir; ce ne fut pas sans larmes de part et d'autre.

Un frère de madame de Glapion m'écrit qu'il a ouï dire que j'ai renvoyé tous mes gens, que toute la noblesse du royaume devroit venir me servir, et qu'il s'offre à commencer. Ne reconnoissez-vous pas là les sentiments de sa sœur[2]?

Monsieur de Saint-Sulpice ne m'écrit point sans me dire que votre santé se rétablit; je lui manderai qu'il ne faut pas qu'il vous en croie sur votre parole; j'ai mes raisons pour ne vouloir pas qu'il compte là-dessus.

Ne vous contraignez ni pour m'écrire ni pour ne

1. Madame de Maintenon avait toujours eu une grande foi dans le quinquina. Elle écrivait le 16 mai 1707, à l'abbesse de Gomerfontaine : « Pourquoi ne prenez-vous pas du quinquina? Êtes-vous prévenue contre comme la plupart des religieuses; il faut éviter les préventions, suivre le train ordinaire, honorer le médecin, et attendre de Dieu la guérison. » (*Inédite.*)

2. Madame de Maintenon avait, en effet, renvoyé ses domestiques. On lit dans le *Journal de la Régence* de Buvat, à la date du 24 septembre : « Madame de Maintenon était restée à Saint-Cyr et ne s'était réservé qu'une fille de chambre, une cuisinière et un laquais, ayant congédié tous ses autres domestiques avec quelque récompense, quelques jours avant la mort du Roi ». (T. I, p. 167.)

me pas écrire, mais comptez que vos lettres font mon plaisir et le seul que je désire.

Léger m'a dit que vous êtes fort triste; surmontez-vous là-dessus, ma chère nièce; la tristesse n'est bonne ni pour ce monde ici ni pour l'autre.

Mille amitiés à madame de Dangeau, je vous en conjure; je pense souvent à elle.

Je renvoie tous ceux qui viennent ici pour savoir de mes nouvelles à envoyer chez vous pour leur ôter la peine des exprès; le nombre en diminuera.

VII

A Saint-Cyr, ce 17 octobre 1715.

Je suis au sixième jour de ma petite fièvre; je prends du quinquina pour tâcher de m'en défaire; il me fait souvent tourner la tête, c'est ce qui a retardé la réponse que je vous dois. En attendant, j'ai perdu ma lettre; mademoiselle d'Aumale m'assure qu'elle me va dire tout ce qui y étoit.

Je serois bien fâchée que le duc de Noailles vous abandonnât par un manque d'amitié, car il m'en a toujours paru avoir pour vous; mais il revient de tous côtés qu'il est accablé de travail.

Vous m'assurez toujours que vous vous portez bien,

mais je voudrois bien savoir le détail de cette bonne santé. Est-ce que vous n'avez plus rien, ou l'avez-vous sans accident? N'avez-vous plus mal aux reins? N'êtes-vous plus foible? Dormez-vous? J'attends réponse sur tous ces articles-là qui ne me sont point indifférents.

Brindilette dit qu'elle ne se souvient plus de rien; son mérite passe celui de Molitard; l'une prend les manières et les impressions de Saint-Cyr, l'autre les quitte.

J'ai reçu ce matin une lettre de vous, datée de Dimanche. Pourquoi m'annoncez-vous d'abord qu'elle sera courte quand je vous ai mandé que je n'ai point d'occupation plus agréable que de les lire?

Si monsieur le cardinal de Rohan donne quelque chose à Moret, il faut que je le sache; dites un mot à vos princesses lorraines[1] pour voir si elles ne pourroient point toucher le cœur de madame la princesse de Conti pour ces pauvres filles-là. Ce sont des saintes qui n'ont

1. Celles que madame de Maintenon appelle « vos princesses lorraines » étaient la princesse de Lillebonne et ses filles. Anne de Lorraine, princesse de Lillebonne, fille de Charles IV et de la comtesse de Cantecroix, née le 23 août 1639, morte le 19 février 1720, avait eu deux filles de son mariage avec François-Marie dit Jules de Lorraine, comte de Lillebonne, né le 4 avril 1624, mort le 11 janvier 1694 : Béatrix-Hiéronyme de Lorraine, dite mademoiselle de Lillebonne, née le 1er juillet 1662, abbesse de Remiremont en 1711, morte le 9 février 1738; Elisabeth de Lorraine, née le 5 avril 1664, mariée le 8 octobre 1691 au prince d'Espinoy, veuve le 24 septembre 1704, morte à Paris le 7 mars 1748.

rien; elles ont des filles de quelques domestiques de cette princesse; elle leur donnoit autrefois, et avoit même la bonté d'y aller; elle pouvoit leur attirer quelque aumône et quelques quêtes. Si on en fait encore à la Cour, si elles passoient par madame la duchesse de Ventadour, nous y aurions quelque crédit. Il faudra que ce couvent-là se sépare, si la Providence n'en prend soin.

Faites-moi savoir, je vous prie, où l'on en est pour les pensions, et ce que c'est que vous aviez du Roi[1]. Monsieur le maréchal de Villeroy est un bon ami. Il faut, ma chère nièce, s'accommoder au temps; il y a plus de sagesse à cette conduite que de lâcheté; c'est beaucoup que vous soyez contente de messieurs vos enfants, car c'est là le sensible.

Vous me répondez bien froidement sur madame d'O.

1. Madame de Maintenon avait prié le Régent d'attribuer à madame de Caylus 15 000 livres de rente sur la pension de 40 000 livres qui lui avait été assignée par le feu Roi. Madame de Caylus avait en effet obtenu de Louis XIV une pension par l'intermédiaire de Desmaretz. « Le Roi, écrivait-elle à madame de Maintenon, a trouvé la somme qui m'avoit été offerte un peu forte, mais comme elle ne se prend point sur lui, j'avois cru pouvoir la proposer telle qu'on me l'avoit proposée à moi. Je ne suis ni insatiable ni déraisonnable, je vous prie, ma chère tante, de l'en assurer s'il vous en parle; un don du Roi, quel qu'il soit, me pénétrera d'une tendre reconnoissance, si j'ose parler ainsi. Je ne voudrois pas sans son aveu être la personne la plus riche de son royaume. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 220.)

Y auroit-il quelque chose qui vous auroit séparées? Je ne vois en elle que sa douceur, sa bonté et l'attachement pour tout ce que nous avons le plus aimé.

Ce 18 octobre. Mon médecin, qui est madame de Glapion, me trouve ce matin sans fièvre, et j'ai dormi sans secours. Bonjour, ma chère nièce.

VIII

A Saint-Cyr, ce 21 octobre 1715.

Enfin, je suis parvenue à savoir l'état de votre santé, quoique monsieur d'Auxerre[1] ne me voulût parler que de votre beauté. Vous êtes souvent couchée, et vous n'allez point en carrosse. Vous allez affermir vos reins, et vous avez grande raison; mais comment accordez-vous cette sagesse avec l'impatience que vous me marquez de faire huit lieues pour me venir voir? Je ne crois pas devoir y consentir. Considérez d'un autre côté que, dès le moment que je vous aurai vue, il faudra disputer quelques semaines contre les autres, les voir à la

1. Charles-Daniel-Gabriel de Lévis de Tubières de Caylus était le beau-frère de madame de Caylus. Évêque d'Auxerre depuis le 1[er] mars 1705, il fut un des prélats qui se prononcèrent le plus vivement contre la Bulle *Unigenitus*. Il mourut le 13 avril 1718. Madame de Caylus avait fait un voyage pour aller lui rendre visite.

fin une à une ; votre cousine relèvera pendant ce temps-là, et je serai toujours troublée d'un projet de dîner, de visite et de dispute. Vous êtes si raisonnable que je ne saurois croire que vous pensiez autrement que moi. Vous me direz que cela est vrai, mais que vous mourez d'envie de me voir. Je vous répondrai que, si j'en pouvois demeurer à vous, je vous prierois de venir demain ; j'aurois certainement vu Dubois[1], si je l'avois sue ici avant qu'elle en fût partie. Je vis hier monsieur le maréchal de Villeroy plus pathétique que je ne l'ai jamais vu ; il pleura beaucoup avec moi, et je pleurai si bien que je ne suis pas encore remise de la nuit qu'il m'a fait passer. Il ne me parla point de votre souper ; il n'y eut aucune raillerie entre nous. Il fut quatre heures avec moi ; il est persuadé qu'on retranchera les pensions, et croit que tout ce qui vous regarde doit passer par le duc de Noailles. Je suis bien aise que vous ayez vu cette pauvre d'O.

Je ne peux pas finir ma lettre sans vous dire que madame de Saint-Pars[2] trouve que monsieur d'Auxerre vous ressemble comme deux gouttes d'eau. Elle a bien quelque peine de ce que vous ressemblez à votre beau-

1. Ancienne femme de chambre de madame de Maintenon.
2. Charlotte de Gillier de Saint-Pars, dame de Saint-Louis le 11 décembre 1693, morte le 28 octobre 1716 à soixante-quatre ans.

frère, car elle n'y trouve aucune raison, mais la ressemblance est si grande, qu'on n'en peut disconvenir. Adieu, ma chère nièce.

IX

A Saint-Cyr, ce 25 octobre 1715.

Je ne saurois croire que le duc de Noailles vous abandonne, à moins que je n'en voie une plus grande certitude. Il m'a paru vous aimer et honnête homme; la suite nous fera voir ce qui en sera. Monsieur le maréchal de Villeroy insista bien sur ce qu'il faut que ce soit lui qui entre dans toutes vos affaires, et qu'il seroit fâché avec raison si d'autres s'en mêloient.

Monsieur d'Auxerre m'avoit dit que vous n'aviez que 10 000 francs de pension, et, par le compte que vous m'en rendez, il me paroît qu'il y en a 16. Cet article-là m'inquiète fort par rapport à vous et à mes proches.

J'ai reçu une grande lettre de madame de Dangeau qui est une peinture bien naturelle de son état. Je crains toujours qu'elle ne perde bientôt monsieur son mari, et que vous ne la perdiez ensuite, ce qui seroit bien triste pour vous. Pourquoi son mari est-il si embar-

rassé ayant tant de monde chez lui, car il me semble qu'il aime la compagnie? Elle me mande qu'elle va aux Carmélites et y dispute. Je me suis flattée que c'est au grand couvent, et qu'elle y attaque le Jansénisme[1]. Mandez-moi si je ne me trompe point. Elle se fait un grand plaisir d'aller faire un mauvais repas chez vous : elle a grande raison. Elle envie le bonheur des évêques qui me voient, et je ne sais pourquoi je me suis embarquée à cette distinction, mais j'espère qu'il y en aura peu qui en abuseront. Elle finit sa lettre par des assurances d'amitié toutes pleines d'esprit et de l'agrément qu'elle met en tout. Je n'ai pas en effet présentement l'esprit fort romanesque, mais je sais bien l'aimer tendrement. J'ai reçu aussi une lettre de madame de Lévis qui me paroît, comme vous, ne point entendre raison sur ce que je ne la veux point voir. Remerciez-la bien, je vous en conjure, de tout ce qu'elle me dit d'obligeant, et que je crois sincère. Je vous avoue que l'endroit des visites trouble fort ma paix; je n'ai pu m'empêcher dans le commencement de faire quelques exceptions; ceux-là veulent revenir; celles qui n'y sont point encore venues me pressent; il y en aura que je serois fort aise de voir,

1. D'après madame de Caylus, madame de Dangeau s'était rendue aux Carmélites, non pour disputer sur le Jansénisme, mais pour voir Madame.

mais de la manière dont tout cela se tourne, je ne goûterois pas assez le repos de la solitude.

Un accès de sueur et une tempête qui commence me fait finir, ma chère nièce; j'embrasse vos enfants.

X

A Saint-Cyr, ce 27 octobre 1715.

Je me hâte de répondre à votre lettre d'hier, ma chère nièce, par rapport aux intérêts des pauvres filles de Moret; il n'est point vrai que je ne veuille plus leur rien donner. Si la grande princesse[1] et monsieur le cardinal de Rohan pouvoient leur faire 2 000 francs, je leur donnerai volontiers 1 000 francs : ces 1 000 écus ne les mettroient pas aussi à leur aise qu'elles étoient, mais elles pourroient ne se pas séparer. Il faudroit en ce cas-là que ces aumônes passassent par la princesse qui a quelques domestiques qui connoissent cette maison-là; ainsi elle s'accoutumeroit à en entendre parler, et, à ma mort, il est vraisemblable qu'elle ne les abandonneroit pas. Conduisez bien cette affaire-là; vous avez de bons négociateurs.

1. Madame de Maintenon désigne ainsi la princesse de Conti.

Monsieur le maréchal de Villeroy m'a dit que madame de Barneval croyoit que je ne voulois plus payer la pension de sa fille aînée. Ce n'est point pour sauver cette dépense que j'ai dit qu'il falloit la retirer de Melun; c'est que les religieuses ne la veulent plus parce qu'elle est trop grande, et je payerois volontiers sa pension tant que la mère et les enfants ne toucheront point celle que le Roi leur donne. Je crois que, tout bien considéré, elle seroit mieux avec sa mère, et peut-être ne seroit-il pas mal d'y mettre aussi la petite; elles se garderoient l'une l'autre avec cette femme de confiance qui y est depuis longtemps; on dépense moins quand on met tout ensemble. Il faut se résoudre à ne les pas montrer, car elles seroient mal vêtues. Puisque vous voulez absolument venir, arrangez donc votre voyage par rapport à votre santé. Je doute que le duc de Noailles consentît que sa femme vînt; mais, si cela est, ne faudroit-il pas la laisser commencer, et croyez-vous qu'elle ne voulût pas bien vous amener avec elle et même madame de Dangeau; je suis assurée qu'elle nous laisseroit bien le temps de causer pour entretenir madame de Radouay[1].

1. Nicole-Suzanne de Raymond de Radouay, dame de Saint-Louis le 13 mars 1694; morte le 30 mars 1736, à soixante-huit ans.

Ne seroit-il pas mieux de venir toutes ensemble pour cette première fois, et, après cela, on ne compteroit pas si ric à ric pour les voir toutes tour à tour, et j'espérerois de vous avoir, madame de Dangeau et vous. Ordonnez, mais surtout ne hasardez rien sur votre santé que je vois encore bien incertaine, et ne me surprenez pas, car, quoi qu'en dise madame de Dangeau, vous feriez un méchant dîner.

Je vous prie de me mander s'il est vrai que monsieur le duc d'Orléans ait retenu 10 000 francs de pension sur la charge de premier médecin pour les donner à monsieur Fagon, avec son habitation au Jardin des simples[1].

Il ne faut pas se rendre sur la princesse de Conti; il faut tâcher de savoir au vrai ce que nous donnera le cardinal de Rohan; je pense qu'il compte bien qu'en lui demandant cette nouvelle grâce je lui remets toutes celles qu'il me faisoit aux communions du Roi.

Vous mettez-vous encore en peine d'entendre dire que j'ai la fièvre? N'y êtes-vous point accoutumée depuis plus de dix ans? Ma santé est toujours la même; comptez que je suis plus foible qu'à l'ordi-

1. Ce fut Poirier, ancien médecin de Saint-Cyr, qui succéda à Fagon dans la charge de premier médecin du Roi, « l'unique, dit Saint-Simon, qui se perde par la mort du Roi ». Le Jardin des simples est devenu de nos jours le Jardin des plantes.

naire, et souvent dans mon lit. J'ai vu le duc de Noailles; je lui ai fait vos remercîments; je l'ai prié de revenir le plus tard qu'il pourroit, et cela bien sincèrement, car je vous avoue que toutes les visites me font grand mal, en me remettant devant les yeux ce que je voudrois oublier. J'ai une curiosité que je vous prie de satisfaire en confiance : est-il vrai qu'il n'y ait plus personne au logis du maréchal d'Harcourt? Si cela est, on n'a que faire d'avoir une bonne tête[1].

Pourquoi laissez-vous venir votre neveu ici[2]? Tâchez de me faire oublier, et, si vous vous le mettez bien dans la tête, vous y parviendrez.

XI

A Saint-Cyr, ce 30 octobre 1715.

Vous voyez si vous êtes bien en état de venir à Saint-Cyr, et si vous ne hasarderez pas votre vie ou quelque chose de plus si vous faisiez un voyage de

1. Le maréchal d'Harcourt avait eu en effet plusieurs attaques d'apoplexie, à la suite desquelles il se vit obligé de refuser les différentes charges qui lui furent offertes.

2. Le frère de madame de Caylus, Philippe, comte de Murçay, qui fut tué devant Turin en 1706, avait laissé deux fils : Charles-Louis, marquis de Villette et de Murçay, qui fut en 1729 capitaine d'infanterie au régiment de Bourgogne, et Charles-Philippe de Valois de Murçay, baron de Mauzé, qui mourut en 1772. Nous ne savons duquel des deux il est ici question.

huit lieues. C'est donc de vous, ma chère nièce, qu'il faut attendre ce temps, mais nous en aurons plus qu'il ne nous en faut pour en régler la manière, et la duchesse de Noailles pourra bien accoucher avant que vous veniez.

XII

A Saint-Cyr, ce 11 novembre 1715.

J'ai vu monsieur le cardinal de Rohan qui ne m'a point fait de mal; il n'inspire et ne respire que la douceur, la paix et presque la joie. Je sentois sa vertu, son courage, son honneur, et il me sembloit entretenir toutes les personnes qui lui appartiennent[1]. J'appris hier au soir, en parlant de lui, que notre Supérieure, madame de Vertrieux, lui demande quelquefois des grâces, et qu'il les accorde avec trop de bonté; je crains qu'elle n'en abuse; les plus discrètes religieuses sont très indiscrètes.

Mademoiselle d'Aumale ne m'a pas laissé ignorer

1. La princesse Palatine jugeait le cardinal de Rohan, moins favorablement que madame de Maintenon. « Il a belle mine comme madame sa mère (la princesse de Soubise), mais il n'a pas de facultés; il est vain comme un paon, tripotier, intrigant, esclave des Jésuites. Il croit tout gouverner et ne gouverne rien; il croit être sans égal au monde. » (Édit. Brunet, t. I, p. 214.)

tout ce que monsieur l'évêque d'Auxerre a fait pour la pension de madame de Dillon[1], qui n'a pas été sans difficulté; il me paroît qu'il a encore la mère sur les bras.

Je crois que vous vous souvenez bien de ce que c'est que madame de Bonsens.

Faut-il vous faire compliment sur le retour de monsieur le marquis de Caylus? Vous vous trouverez enfin avec une grande famille.

J'ai écrit à madame de Dangeau qui m'a paru le désirer; ne me laissez rien ignorer, je vous prie, de tout ce qui regarde le chevalier de Saint-Georges[2].

En relisant ma lettre, j'ai trouvé que je ne remercie pas assez monsieur l'évêque d'Auxerre de tout ce qu'il a fait; je sens pourtant bien la manière dont il en use pour moi en toute occasion. J'attends de vos nouvelles sur ce voyage auquel j'ai consenti, et qui me fait trembler pour votre santé. Adieu, ma chère nièce.

1. Christiana Sheldon avait épousé Arthur Dillon, lieutenant général et colonel d'un régiment irlandais, frère de madame de Barneval. Elle mourut le 5 août 1757.

2. Ce fut en 1715 que le chevalier de Saint-Georges, ayant appris que des troubles avaient éclaté en Angleterre et que les troupes de Marr avaient eu des succès en Ecosse, résolut de se déguiser et de s'embarquer pour l'Angleterre. Il parvint à rejoindre Marr, remporta quelques succès, fut même couronné roi de la Grande-Bretagne à Perth par son armée. Mais, après plusieurs défaites, il dut se sauver d'Écosse et revenir en France.

XIII

Ce 17 novembre 1715.

Je reçois dans ce moment deux lettres de vous, ma chère nièce, l'une du 12 et l'autre du 16, toutes deux dans le même paquet; j'y vais répondre par ordre. Je ne parlerai point de Moret à monsieur le cardinal de Rohan; vous savez que je suis timide à demander. Vous ferez une grande charité si vous tirez quelque chose pour ces pauvres filles, quand même ce seroit moins que ce que je vous ai marqué. L'avenir m'inquiète plus pour elles que le présent; je compte qu'elles sauront l'aumône qu'on leur fera, qu'elles en feront leurs remercîments directement, et qu'à ma mort ces personnes-là ne les abandonneront pas, étant accoutumées à les soutenir.

J'ai toujours eu dans l'esprit, ces jours-ci, mademoiselle de Courcillon[1]; je meurs de peur que cette consolation manque à cette pauvre femme, que Dieu, qui est jaloux, ne veuille son cœur tout entier; je suis ravie qu'elle soit mieux.

1. Marie-Sophie de Courcillon, fille du marquis de Courcillon et de mademoiselle de Pompadour, née en 1713, épousa Charles d'Albert d'Ailly, duc de Picquigny. Veuve en 1731, elle épousa, en 1732, Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Rohan. Elle mourut en 1756. Elle était « une des plus belles femmes de France », selon Sourches, « la plus belle », suivant Madame.

Je croyois vous avoir mandé que ce projet de coucher chez madame la princesse de Conti étoit très bon; sa maison sera remplie, et doit être bien meublée pour cinq personnes considérables. J'ai un autre embarras sur votre visite. La reine d'Angleterre me mande qu'elle viendra cette semaine; il y a quinze jours qu'elle me dit la même chose, et bien des choses peuvent l'empêcher de venir; le pis aller seroit que vous lui cédassiez la place, et que vous revinssiez le lendemain, puisque vous couchez ici près.

Monsieur d'Antin est bien honnête; il m'a fait raccommoder un tableau, et, quand je l'en fis remercier, il fondit en larmes.

Songez-vous à l'âme de madame de Villette, et votre saint pasteur ne la voit-il point?

Me voici à la lettre du 16. Vous voyez, ma chère nièce, que je ne vous avois pas oubliée, et que c'étoit à moi à être étonnée de n'avoir point de vos nouvelles.

Est-ce que vous ne couchez plus à l'hôtel de Conti[1] que vous me parlez des environs de Saint-Cyr? Il ne vous faut pas une médiocre maison.

1. L'hôtel de Conti avait été acquis du chevalier de Lorraine pour le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière. Les jardins donnaient sur l'avenue de Sceaux. C'est aujourd'hui l'hôtel de ville de Versailles.

Le cardinal, qui n'est plus le nôtre, est plus à plaindre que nous[1].

Je ne crois pas que vous feriez plaisir à monsieur Fagon de vouloir le voir; monsieur Boudin[2] vous le dira encore mieux que moi, mais il me semble qu'il ne veut voir personne.

Monsieur le maréchal d'Harcourt est bien traité, et je trouve qu'il sera mieux chez lui qu'à la suite du jeune Roi[3].

Monsieur le duc du Maine est bien à plaindre; il étoit favori de son roi et de son père, et tout lui manque présentement; j'espère que sa religion le soutiendra.

Je ne puis penser à votre visite sans fondre en larmes; que sera-ce en vous voyant?

Si vous pouvez m'apporter une écharpe, vous me ferez plaisir; les miennes sont bien, si ce n'est l'endroit qui est sur le bras qui est trop court, car ce qui pend au-dessous est assez long.

1. Le cardinal « qui n'est plus le nôtre » est le cardinal de Noailles avec lequel on se souvient que madame de Maintenon était brouillée parce qu'il avait refusé d'accepter la Bulle *Unigenitus*. Il avait été nommé, par le Régent, président du Conseil de conscience. Cette nomination suscita de nombreuses récriminations dans le clergé, et, parmi les évêques, il se forma un parti très opposé au cardinal, qui s'effrayait de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques.

2. Jean Boudin était médecin du Régent; à la mort de Louis XIV, un nombreux parti voulait le voir nommer médecin du Roi.

3. Le maréchal d'Harcourt avait obtenu, pour le marquis son fils, la survivance de la charge de capitaine des gardes du corps.

XIV

Ce 21 novembre 1715.

Je suis en peine de madame de Dangeau, quoique les maladies dangereuses ne prennent guère de cette façon-là; je vous prie, ma chère nièce, de m'en faire savoir des nouvelles le plus souvent que vous pourrez. Je crains de vous fatiguer en vous demandant tant de lettres : il y a bien des choses que vous pourriez dicter et vous trouveriez des secrétaires chez vous.

La Reine n'est point encore venue; elle a bien des affaires et des inquiétudes; j'ai peine à croire qu'elle vienne ici.

La visite de Bolingbroke[1] me paroît moins convenable à l'état de madame de Villette que celle de monsieur de Gergy.

Mademoiselle d'Aumale a eu un accès de fièvre, mais elle est bien présentement.

Voilà monsieur Desmaretz dans un étrange état;[2] il

1. Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke, né le 10 octobre 1678 à Battersea, avait épousé la fille de Sir Henry Winchescomb; veuf en 1718, il épousa en 1720, à Aix la-Chapelle, madame de Villette. Il mourut en 1751.

2. Desmaretz avait été accusé d'avoir donné ordre à Lagarde, payeur des rentes, de faire une opération financière clandestine et irrégulière. Une procédure avait même été commencée contre lui. Il fut démontré qu'il ne l'avait fait que pour acquitter des dettes pressantes de Louis XIV. La procédure qui avait été entamée fut jetée au feu devant lui.

me fait grand pitié, et ne m'en feroit guère s'il étoit à Maillebois[1] en repos, comme il y a déjà été.

Je crois, comme vous, que nos dames auront de la peine à être toutes prêtes à marcher le même jour, et je crois, ma chère nièce, que vous ne ferez pas ce voyage sans péril et sans souffrir, dans la saison où nous sommes, et ayant à coucher dehors.

L'article de l'argent me paroît bien sérieux; continuez à m'en instruire. Je vous aime de tout mon cœur; je ne suis ni fort bien, ni fort mal.

XV[2]

Ce 26 novembre 1715.

Mademoiselle d'Aumale a quelque curiosité de savoir si madame de Montauban[3] est encore; elle a rompu si promptement avec elle un assez grand

1. Maillebois était une terre en Beauce que Desmaretz avait achetée du marquis de Maillebois, dont la femme était Claude de Saint-Simon. En 1706, Desmaretz fit ériger Maillebois en marquisat. Il y avait passé plusieurs années en disgrâce.

2. D'après le classement des lettres de madame de Maintenon dans le catalogue de la collection Morrisson il y aurait deux lettres à la même date du 26 novembre. Dans le recueil des dames de Saint-Cyr la première de ces lettres est portée à la date du 25 avril 1716, et le texte en est différent sur plusieurs points. Nous avons cru devoir nous conformer au catalogue Morrisson.

3. Charlotte de Bautru, née en 1641, épousa : 1° en 1664, le marquis de Ranes; 2° en 1682, Jean-Baptiste-Armand de Rohan, prince de Montauban. Elle mourut le 10 décembre 1725.

commerce qu'elle a peine à comprendre qu'on coupe si vite dans le vif; pour moi, qui ai plus d'expérience qu'elle, je n'en suis point étonnée.

Madame de Ventadour m'écrit une grande lettre sur la merveilleuse représentation du jeune Roi, et trouve qu'il ressemble à celui que nous pleurons; je ne puis croire que sa santé ne soit pas intéressée à de si longues contraintes.

Dites quelque chose pour moi à madame d'Elbeuf[1].

Ce 27. Je fus hier la nuit et tout le jour assez mal d'un débordement de bile ou de choléra-morbus qui me mena bien rudement par haut et par bas; il ne m'en reste que l'épuisement.

La reine d'Angleterre sort d'ici. Vous vous doutez bien que cette visite honorable n'a pas été gaie; elle étoit précédée de celle de madame d'Havrincourt qui m'a bien fait pleurer nos pertes; elle y est si sensible que mon amitié pour elle en est augmentée.

Nous n'avons plus de petite vérole ici; il y en a encore dans le village. Un séminariste en mourut hier, sa garde ni lui-même n'ayant jamais voulu croire notre médecin.

1. Françoise de Montault-Navailles, fille du maréchal de ce nom, était la troisième femme de Charles de Lorraine IIIe du nom, duc d'Elbeuf. Mariée le 25 août 1684, elle mourut le 10 juin 1717. Lui-même était mort le 4 mai 1692.

Vous avez madame du Mesnil[1] à Paris. Faites-moi faire un sac de gros de Tours noir; je ne puis souffrir ni troussure ni ceinture par la maigreur dont je suis; je suis vieillie de dix ans depuis quinze jours. Adieu, ma chère nièce.

Ce 29. Je reçus hier au soir, bien tard, une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy par notre médecin monsieur Besse qui l'avoit entretenu de ma merveilleuse santé; elle étoit bien dérangée dans ce même temps-là.

Il m'en apporta aussi une de votre cousine, qui ne fait plus autre chose que de m'écrire, mais ce sont des lettres à imprimer; il ne se peut rien ajouter à la politesse des expressions ni aux sentiments, les réflexions très solides, et il me paroit qu'elle désapprouve parfaitement tout ce qui se passe. Achevez votre ouvrage, ma chère nièce.

Je n'écris point à madame de Dangeau; je suis foible et très enrhumée.

Ce 29. Je vous envoie une lettre et de l'argent pour votre saint curé; madame de Chantelon crie misère; je crois qu'elle aura eu recours à madame de Dangeau.

Si ma vraie nièce voyoit comme je suis, elle ne

1. Madame du Mesnil était la mère de Louise-Charlotte des Corches du Mesnil Sainte-Croix, élève de Saint-Cyr, qui sortit en 1727.

voudroit pas que je lui écrivisse; ce n'est pourtant que de la foiblesse; on me donne du quinquina.

Notre médecin m'assure que monsieur le maréchal de Villeroy viendra demain ici.

Je n'ai point trouvé la Reine aigrie contre Bolingbroke[1]; elle ne le soupçonne pas de trahison. J'espère que j'embrasserai bientôt ma fausse nièce, ce qui ne me sera point indifférent. Entre vous et moi, monsieur et madame Desmaretz[2] veulent me voir, et je ne le veux pas; soutenez-moi bien sur la retraite; un autre parti seroit ridicule, et très à charge.

XVI

Ce 26 novembre 1715.

Je ne suis point surprise, ma chère nièce, que nos dames ne soient pas toutes en état de voyager, puisque nous ne les avions que rarement ensemble quand elles

1. Bolingbroke, qui avait été ministre et secrétaire d'État de la reine Anne et qui fut destitué en 1712, s'était réfugié en France. On lui confia à la cour du roi Jacques la même charge de secrétaire d'État et gardien des sceaux. « On lui a redemandé les sceaux, dit Dangeau, car il y a des sceaux aux charges de secrétaire d'État en Angleterre. On l'accuse de beaucoup de choses et surtout de négligence pour les intérêts du Roi son maître, mais il y a des gens bien sensés et bien honnêtes qui le justifient fort, et qui trouvent qu'on a eu tort de s'en défaire. » (T. XVI, p. 350.)

2. Madeleine Béchameil avait épousé, le 22 février 1673, Nicolas Desmaretz. Elle mourut le 14 juin 1725, âgée d'environ soixante-dix ans.

n'avoient qu'à passer de leur chambre dans la mienne. La duchesse de Noailles a raison de ne se pas hasarder; il seroit dangereux qu'elle accouchât à la Ménagerie. Léger, qui entroit fort dans nos affaires, me dit que, dès que madame de Dangeau sera mieux, vous serez hors d'état de vous mettre en carrosse; il prétend que vous étiez dans votre lit fort pâle. Je ne suis point surprise de la vigueur de madame de Lévis, c'est celle sur qui on peut le plus compter; je suis en peine du marquis de Villeroy[1]; il me semble que les afflictions nous rendent plus sensibles à celles de nos amis. Je n'entends plus parler de la reine d'Angleterre; elle est apparemment dans de grandes inquiétudes. Bonsoir, madame, je me porte bien; la petite vérole est dans notre village; nous le cachons à mademoiselle d'Aumale qui meurt de frayeur de la petite vérole, parce qu'elle ne doute pas qu'elle n'en mourût.

XVII

Ce 1er décembre 1715.

J'allois envoyer à Paris pour savoir des nouvelles des deux malades dont vous me parlez; vous me

1. Louis-Anne François de Neufville, marquis de Villeroy, petit-fils du maréchal, avait alors la petite vérole. Il était né le 13 octobre 1695.

ferez plaisir de m'en mander le plus souvent que vous pourrez. Vous avez grande raison de venir sans les dames qui ne pourront pas être du voyage, mais vous l'auriez encore plus grande si vous ne veniez point du tout, et que vous remissiez au carême. Je ne puis vous voir coucher à la Ménagerie sans craindre que vous n'ayez bien des incommodités, et, quand les jours seront plus longs, vous pourrez venir bien matin et vous en retourner bien tard. Votre messager me presse très fort, je vous écrirai plus longtemps une autre fois; datez vos lettres, je vous en prie.

XVIII

A Saint-Cyr, ce 5 décembre 1715.

Je ne compte plus sur votre visite, ma chère nièce, et, quoi que vous puissiez dire, on ne change point de logement dans cette saison sans incommodité; nous l'avons souvent éprouvée malgré les soins de monsieur Blouin[1]. Si vous ne venez point lundi, n'y pensez plus; le beau temps rendra tout plus facile, et éloignera davantage notre douleur; la mienne est beaucoup plus supportable quand j'ignore tout ce qui

1. Louis Blouin, né en 1657, premier valet de chambre du Roi, vendit sa charge en 1715, et devint intendant des châteaux de Versailles et de Marly. Il mourut le 11 novembre 1729.

se passe, et je vous plains infiniment par cet endroit-là, ayant le cœur comme vous l'avez. J'ai vu monsieur le maréchal de Villeroy plus tragique que jamais; il est bien à plaindre, n'ayant nul endroit qui le console, Dieu le touchera peut-être à force de malheurs[1].

Monsieur le curé de Saint-Sulpice est venu ici; l'état de madame de Villette me fait pitié; il croit que vous la voyez, mais j'en doute.

Monsieur de Bonrepaux[2] me donne part du mariage de monsieur de Bonnac[3], et quelques espérances pour monsieur de Goulhers : remerciez-le bien, je vous prie. On nous fait espérer ici que l'argent paroîtra au mois de janvier, par ce qu'on va faire sur ces billets[4]. Je le souhaite bien ardemment. Que vous êtes heureuse d'être chrétienne et raisonnable; je vous vois servant Dieu et travaillant dans votre lit et dans votre chaise, bien

1. Le maréchal de Villeroy venait de perdre sa fille Catherine-Marguerite-Thérèse, supérieure du Calvaire. « C'étoit, dit Dangeau, une fille de grand mérite, et le maréchal son père en est affligé au dernier point. »

2. François Dusson de Bonrepaux était, depuis 1685, lecteur du Roi; il avait acheté cette charge de l'abbé de Dangeau. Il mourut le 12 août 1719.

3. Jean-Louis Dusson, marquis de Bonnac, né en 1672, neveu de Bonrepaux, fut ambassadeur à Constantinople en 1716, et en Suède en 1727; il avait épousé Madeleine, cinquième fille du duc de Biron, et mourut le 1er septembre 1738.

4. Ces billets, créés par un édit du 7 décembre 1715, sur la proposition du Conseil des finances et du duc de Noailles, devaient être donnés à tous les anciens porteurs de créances sur l'État.

tranquillement environnée de vos enfants et les portant à la vertu. Je vous embrasse de bon cœur dans cette idée-là.

XIX

A Saint-Cyr, ce 10 décembre 1715.

Je suis très inquiète de ne point recevoir de vos nouvelles; je crains que monsieur de Dangeau ne soit plus mal, et que vous ne soyez occupée de madame sa femme; vous croyez bien que je ne le plaindrai pas s'il meurt, mais il n'en sera pas de même de notre aimable amie que vous perdrez peut-être par quelque retraite. J'ai un grand adieu à vous dire, ma chère nièce; la petite vérole est ici, et mademoiselle d'Aumale sèche de crainte de cette maladie; nous la lui cachons jusqu'à cette heure, mais il est impossible qu'elle ne l'apprenne bientôt, et elle se croira morte.

Me voilà donc aussi solitaire que je le désire, mais je vous assure que je ne suis pas sans chagrin de n'avoir plus l'espérance de vous voir.

XX

A Saint-Cyr, ce 14 décembre 1715.

Il faut au moins que la brutalité que je vous montrai hier m'attire aujourd'hui votre confiance pour les

douceurs que je vais vous dire. Je me trouvois fort bien avec vous quand je vous proposai de vous en aller, et je ne pus vous dire adieu sans larmes qui étoient toutes de tendresse pour vous : ceci s'adresse à vous deux[1]. Vous n'étiez pas à la Ménagerie que je songeois à vous écrire, et je voulois répondre à une grande lettre que j'avois reçue de vous ce matin, mais, en la relisant, je trouvai que je vous avois dit tout ce que je voulois vous écrire, et, par une grande modération, je remis à aujourd'hui. J'appris aussi en rentrant dans ma chambre que la petite vérole étoit bien déclarée ce matin, et que nous en avons déjà sept qu'on ne porte point à la petite infirmerie parce que le service est très pénible; la raison n'est pas bonne, mais il faut tout souffrir. Je vous envoie 40 pistoles que je n'osai vous donner hier; payez mon écharpe et employez le reste à nourrir votre vache[2], afin que je contribue à votre plaisir. Je ne vous parlai point de l'état de mes affaires qui n'est pas bon quoiqu'on

1. La marquise de Dangeau avait accompagné madame de Caylus dans cette visite.

2. Madame de Caylus avait en effet une vache dans le jardin du Luxembourg, pour laquelle elle avait certaines craintes; elle écrivait à madame de Maintenon : « C'est un délice que de se lever matin; je regarde par la fenêtre tout mon empire... une vache qui paît à l'entrée du grand jardin, par une tolérance qui ne sera pas de longue durée. Je n'ose prier madame de Berry de souffrir ma vache; hélas! c'est bien assez qu'elle me souffre. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 256.)

me traite à merveille, mais le peu d'argent que j'avois étoit demeuré entre les mains de nos dames de Saint-Louis qui l'ont mis avec le leur pour sauver la perte des diminutions, et présentement elles ne peuvent retirer ni l'un ni l'autre.

Adieu donc, ma chère nièce, pour longtemps, mais écrivez-moi, je vous prie, le plus souvent que vous pourrez, et moins à mademoiselle d'Aumale et à madame de Glapion afin de ne vous pas surcharger, car il faut travailler et meubler votre maison.

Je ne voulus pas hier disputer contre madame de Dangeau, mais il faut que vous alliez incessamment chez madame la duchesse d'Orléans, et que vous lui fassiez même bien de très humbles compliments pour moi, et des amitiés à madame la maréchale de Rochefort. Il faut être sage et ne se piquer de rien[1].

En savez-vous assez pour suivre l'affaire de monsieur de Goulhers? J'attends avec impatience des nouvelles de madame de Villette. Mille amitiés à notre

1. La maréchale de Rochefort s'était retirée avec éclat dans un couvent où elle n'était pas restée. « Madame la maréchale de Rochefort, écrivait madame de Caylus à madame de Maintenon, avoit fait pendant la semaine sainte la plus belle retraite du monde. M. le duc d'Orléans, à qui elle alla parler dès que madame la duchesse d'Orléans fut partie pour Montmartre, l'approuve; il lui conserve ses pensions, lui fait donner cinquante mille francs pour payer ses dettes .» (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunie, p. 291.)

duchesse de Noailles. J'approuve fort le dessein que vous avez fait de la voir souvent, mais il faut aller au Palais-Royal.

XXI

Ce 15 décembre 1715.

Je reçois dans ce moment votre lettre d'hier et la nouvelle déclaration : on en jugera par le succès. Je vous écrivis dès hier, et ma lettre ira à vous par monsieur de Guignonville[1] et pour cause. Notre petite vérole va bon train; nous en avons huit présentement, et cet ordre que j'aime tant va être bien troublé. Mademoiselle d'Aumale l'a appris par monsieur l'abbé Perrost[2], qui lui mande de Vincennes. Je souhaite fort que vous touchiez quelque argent qui vous mène jusques à la décision des pensions. Brindi deviendroit-il fermier général? Rien ne doit plus surprendre.

Continuez à m'instruire de l'état de madame de

1. Barthet de Guignonville s'occupait depuis longtemps des affaires de madame de Maintenon; elle parlera souvent de lui dans les lettres qui vont suivre. « M. de Guignonville agira sous vous. Il est intelligent et bien affectionné pour vous et pour moi, » écrivait-elle au duc de Noailles le 7 septembre 1715. (*Madame de Maintenon, d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 375.)

2. L'abbé Perrost était instituteur du jeune Roi. Il reçut, comme bénéfice, le 9 janvier 1716, le prieuré du Mont-aux-Malades, près de Rouen.

Villette; dites à votre cousine de ne pas songer à m'écrire, cette posture ne convient pas à son état.

Quand vous vous trouverez dans cette compagnie dont vous m'avez parlé, dites-lui que j'y voudrois être.

Je suis fâchée de ce que notre cardinal souffre[1].

XXII

Ce 19 décembre 1715.

Pourquoi vois-je une lettre de madame de Dangeau et rien de vous? Je vous crus dans ce moment dans votre lit perdant tout votre sang, mais elle me mande que vous allez chez madame de Villette, et qu'elle se sauvera. Si cela est, faites-lui savoir combien moi et tout Saint-Cyr ont été inquiets de son état.

J'ai su depuis très peu de temps que monsieur Fagon est en commerce avec madame de Glapion et mademoiselle d'Aumale, et qu'il est aussi occupé de ma santé que lorsqu'il me voyoit tous les jours. J'aurois voulu le savoir pour l'en remercier, et je le ferois moi-même si je ne craignois la politesse qui lui fera prendre la

1. Celui que madame de Maintenon appelle ici : *notre cardinal*, est le cardinal de Rohan. « Est-il possible, lui écrivait madame de Caylus, que celui-là soit nôtre et que l'autre... Il faut se taire, mais en effet le cardinal de Rohan mérite d'être nôtre. » L'*autre* était le cardinal de Noailles. (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 276.)

peine de m'écrire. Chargez-vous donc de tout, ma chère nièce, et mandez-lui que je me porte très bien. J'ai vu ce matin monsieur Blouin, qui m'a apporté de la part du jeune Roi son portrait qu'il a barbouillé lui-même. Le présent ni la visite ne m'ont pas donné de joie [1].

Notre petite vérole n'augmente pas ; il n'y en a encore que treize ou quatorze, qui vont assez doucement. J'envoie Étienne pour faire plaisir à plusieurs personnes de cette maison et pour vous fournir une occasion sûre pour m'écrire, si vous voulez ; je vous l'enverrai tous les huit jours, car les postes ne vont pas bien, et je reçois souvent des lettres de vieille date.

Cependant votre commerce est ce qui me fait le plus de plaisir. Je mande à mes amis de s'adresser à vous, quand on veut savoir de mes nouvelles, et de vous envoyer les lettres qu'ils m'écrivent. J'en ai reçu une de madame d'Aubigné, ma belle-sœur, tout à fait raisonnable ; elle est très discrète, et ne demande

1. Les descendants de Louis XIV aimaient tous le dessin. Le duc de Bourgogne, le duc de Berry et Philippe V dessinaient facilement. Madame de Maintenon craignait que cet amusement ne leur prît trop de temps. « Dessiner est un joli plaisir, écrivait-elle au duc de Noailles le 1er décembre 1700, mais écrire est un plaisir utile ; je voudrois que nos princes ne regardassent l'un que comme délassement de l'autre : il n'est point indifférent aux rois d'écrire bien et facilement. » (*Correspondance générale*, t. V, p. 356.)

jamais rien; elle me parle pour la première fois de l'état de ses affaires, et me mande qu'elle a une grande confiance dans les bontés que monsieur le duc de Noailles lui a témoignées. Rien n'est plus à sa place que de protéger sa belle-mère; je compte que madame la duchesse de Noailles l'amènera ici quand elle y viendra; je n'ai pas peur de loin.

Adieu, ma chère nièce; je vais reprendre mon carreau pour faire des lacets pour nos dames; je crains bien que la mode n'en passe, car ils sont très jolis.

XXIII

Ce 25 décembre 1715.

J'ai bien de l'impatience de savoir la fin de l'affaire de ce régiment qui vous donne, ce me semble, quelque intervalle de repos. On nous assure ici que la petite vérole a renouvelé à Paris avec beaucoup de pourpre. Dieu veuille conserver le jeune Roi. Nous avons perdu cette nuit une professe de vingt-deux ans[1] qui promettoit beaucoup; j'aurois donné une demi-douzaine de demoiselles pour elle, mais Dieu ne nous consulte pas.

1. Marie-Olympe Descorches de Nobleval, née en 1694, fit profession à Saint-Cyr le 20 août 1715. Elle mourut le 22 décembre 1715.

Mademoiselle d'Aumale est sans fièvre, et son mal de gorge est diminué, mais vous croyez bien que cette mort augmente ses frayeurs. Je me porte fort bien de la messe de minuit; c'est un très beau spectacle ici, car la lumière n'est pas épargnée. Les louanges de monsieur le marquis d'Harcourt[1] pour madame d'Auxy ne me sont pas indifférentes; j'ai bien des raisons de l'aimer, mais il y en a une que je ne puis jamais oublier[2]. Prenez garde qu'elle n'abandonne pas madame de Ventadour, à qui elle a tant d'obligations. Qu'est-ce que la fille de monsieur d'Harcourt[3]? Madame de Barneval doit toucher quelque argent dans ce temps-ci; elle prend un logement bien cher, et, comme elle n'est pas folle, je lui crois quelque ressource. J'ai eu le courage depuis quelques jours de revoir les reli-

1. François, marquis d'Harcourt, né le 4 novembre 1689, duc à la mort de son père, maréchal de France le 22 octobre 1746. Il mourut le 10 juillet 1750. Il épousa successivement la petite-fille du maréchal de Villeroy et mademoiselle de Barbezieux.

2. Madame d'Auxy est cette Jeannette de Pincré dont il a été question dans l'introduction du tome I, p. LXIV, et qui aidait madame de Maintenon à distraire la vieillesse de Louis XIV. C'est ce souvenir que madame de Maintenon rappelle sans doute.

3. Le premier duc d'Harcourt eut quatre filles : 1° Charlotte-Henriette-Françoise-Eléonore, qui se fit religieuse en 1707 au couvent de la Visitation de Caen; 2° Claude-Lydie, qui mourut en bas âge à Burgos; 3° Claude-Lydie qui, née le 11 janvier 1696, épousa, le 4 juillet 1720, Gabriel-René, sire de Malloc. Elle mourut le 25 décembre 1750; 4° Louise-Angélique, née à Madrid le 3 mai 1699, dite mademoiselle de Beuvron, morte à Paris le 3 septembre 1762. Il est difficile de savoir de laquelle madame de Maintenon s'informe dans cette lettre.

ques que le Roi portoit sur lui. Votre sincère attachement pour sa personne et votre piété m'ont fait croire que vous ne seriez pas fâchée d'en avoir quelque chose. C'est apparemment de la vraie Croix et des mieux avérées ; j'ai distribué le reste ici. On a mené encore deux filles à l'infirmerie, de la petite vérole.

XXIV

Ce 26 décembre 1715.

Ce paquet vous fera voir, ma chère nièce, que me voilà dans le goût des couvents qui est les commerces du dehors[1], et vous en souffrirez peut-être. Il est vrai que ma solitude est grande ; je fais souvent semblant d'avoir des affaires pour m'enfermer, et je me fais quelque sorte de plaisir de n'embarrasser personne.

J'écris moi-même, je fais mes paquets et cherche à m'occuper.

1. Louis XIV ne voulait pas que Saint-Cyr fût appelé un couvent. Un jour que Manseau, l'intendant de Saint-Cyr, s'était servi de cette expression, il le reprit aussitôt. « Je reconnus ma faute, continue Manseau, dans le moment, et luy dis que je m'estois mépris, et que jamais je ne m'estois servi de ce terme, que je reprenois même tous ceux qui s'en servoient. Il me répéta qu'en fondant cette maison il avoit prétendu fonder une maison et une communauté royale sous la protection de saint Louis et non un couvent, et que c'estoit bien fait d'empescher que l'on l'appelast autrement. » (*Mémoires de Manseau*, p. 44.)

XXV

A Saint-Cyr, 1er janvier 1716.

Bon jour, bon an, ma chère nièce; je vous souhaite de tout mon cœur une augmentation de piété, de raison et de santé parce que je crois que ce sont les plus grands biens.

J'ai attendu qu'il fût fête pour commencer ma lettre, ne pouvant m'arracher de l'agréable ouvrage que je fais; mais un grand dégoût me passe par l'esprit, c'est qu'il n'y a peut-être pas une de mes chères dames qui se lacent, ni qui veulent même contrefaire une laçure sur leurs corps[1]; ainsi j'aurai dépensé un

1. La question des *corps*, c'est-à-dire des corsages baleinés, préoccupait beaucoup madame de Maintenon. Un grand nombre de dames, dont faisait partie madame de Caylus, suivaient l'exemple de la duchesse de Bourgogne et se refusaient à en mettre. Le 24 mai 1708, madame de Maintenon écrivait à la princesse des Ursins : « Madame de Caylus est fort bien à la Cour, et madame la duchesse de Bourgogne la goûte fort; mais je suis persuadée, entre vous et moi, que la contrainte d'avoir un corps diminue fort la sensibilité qu'elle aurait d'ailleurs pour un tel agrément. Cette liberté, madame, d'être toujours déshabillée a perdu la cour de France; il n'y a rien qui ne fatigue les dames, quand il faut qu'elles l'achètent au prix de mettre un habit régulier; ce travers d'esprit a passé dans le Marais, et monsieur le duc de Bourgogne fait tous ses efforts pour mettre notre princesse sur ce pied-là; elle n'y a que trop de penchant; elle perdra sa belle taille, mais il faut céder au torrent des princesses, qui ont pris les corps en aversion. » (*Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. I, p. 257.)

argent, que mademoiselle d'Aumale me reproche, et bien travaillé pour faire des ganses inutiles. Répondez-moi franchement là-dessus, car, en ce cas-là, je chercherai quelque autre moyen de vous rendre service.

Les trois mots que vous m'écrivîtes la semaine passée n'ont point été perdus.

Notre petite vérole continue; elles sont presque toutes à l'extrémité, mais elles ne meurent pas; l'éducation dont vous nous louez tant a trouvé un bon fonds; voilà qui a réussi.

Il est vrai que je ne puis être indifférente sur l'état des affaires générales; j'étois accoutumée à en être occupée[1].

J'avois toujours entendu dire qu'on éloigneroit monsieur Desmaretz par la raison que vous dites; d'autres croient que c'est un prétexte que ses ennemis ont fait valoir[2].

1. Quelques années auparavant, madame de Maintenon affectait au contraire de ne point tenir à être informée des affaires. « Vous savez, madame, écrivait-elle le 6 août 1713 à la princesse des Ursins, que monsieur le maréchal de Villeroy m'honore du nom de *taupe*, et qu'il prétend qu'il n'y a personne ici qui soit plus mal avertie que moi. Je trouve que je n'en sais que trop. » (*Lettres inédites de madame de Maintenon à la princesse des Ursins*, t. II, p. 416.)

2. « Les délations portées à la Chambre de justice attirèrent une mortification à Desmaretz et un ridicule à qui la lui donna. On se persuada, sur ces rapports, qu'il avoit caché beaucoup d'argent dans l'abbaye d'Hyère, près de Paris, dont

Madame de Mailly me fait grand'pitié. En quel état est madame de Listenois[1] pour ses affaires, et pour sa conduite?

Votre ambition pour 10 000 francs mis en rente, est assez modérée; j'ai tout le temps et toute l'amitié qu'il faut pour penser souvent à vous, et je vous vois dans un couvent tranquille et fort aimée.

Je suis en peine des pleurs de madame d'Orléans; vous lui avez rendu de si bons offices auprès de moi que je suis toute attendrie pour elle; tâchez de savoir ce que c'est. Je crains toujours pour monsieur du Maine; il n'y a qu'elle, vous et moi qui l'aimons, et son plus grand démérite est d'avoir été trop aimé du Roi. Je porterois bien plus aisément l'ingratitude des uns et l'oubli de tous que je ne fais l'amitié qu'on me témoigne, et ce prince redouble la sienne pour moi, de manière que je me retrouve dans le monde par l'intérêt que je prends à un certain nombre de gens, toujours prête à pleurer leurs peines, sans partager leurs plaisirs.

sa sœur étoit abbesse. On y envoya fouiller partout, et on y remua bien la terre; on n'y trouva rien du tout. (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 349.)

1. Louise-Françoise de Mailly, deuxième fille de madame de Mailly, née le 13 janvier 1691, mariée le 11 janvier 1706 à Jacques-Antoine de Bauffremont, marquis de Listenois, qui fut tué à Aire le 24 septembre 1710. Elle mourut au couvent de Saint-Antoine de Sens, le 25 février 1769. Madame de Mailly était complètement ruinée.

J'ai écrit à madame d'Auxy pour la soutenir dans le bien. On m'avoit dit qu'on avoit porté une si grande quantité de bois à Paris que je ne croyois pas qu'il fût cher[1].

J'embrasse bien tendrement madame de Dangeau; je n'ai point d'autres étrennes à lui donner que la continuation d'une estime, d'une amitié, et d'une inclination, dont je ne pourrois me défaire quand je le voudrois.

J'arrive de la récréation, où l'on m'a apporté la lettre et la boîte que vous m'avez envoyée; je n'ai montré ni l'une ni l'autre, et j'ai bien fait, ne voulant pas faire connoître ici le délice du chocolat.

Vous êtes bien ingénieuse pour trouver des moyens de faire des présents; celui-là est bien imaginé, mais je ne trouve point bon que vous dépensiez votre argent en choses inutiles; la pente que j'ai à l'avarice a bien augmenté depuis que j'entends crier misère de tous côtés, et qu'on ne voit plus d'argent. J'ai mangé quelques diablotins, c'est tout ce que j'ai vu de chocolat depuis que je suis ici; je vous en rends

1. L'hiver de 1716, le froid fut intense. On lit dans le *Journal de la Régence* de Buvat : « Le 15 janvier, les marchands de bois et autres convinrent de donner une somme de cinq cents livres à des particuliers pour casser la glace entre le pont Neuf et le pont Royal, afin de sauver leurs bateaux et leurs marchandises. » (T. I, p. 115.)

mille grâces, ma chère nièce; je vois en tout votre amitié et l'envie que vouz auriez de me mettre à mon aise; j'y serois trop, si j'étois moins sensible.

Que voulez-vous dire sur l'Angleterre? Vous me faites tous entendre que tout est perdu. J'envoyai avant-hier à Saint-Germain témoigner mes inquiétudes à la Reine : elle me manda que tout ce qu'on disoit de bon et de mauvais étoit également incertain, qu'il n'y avoit que Dieu qui sût où est son fils, qu'aussitôt qu'il seroit débarqué il lui écriroit, et qu'elle me le feroit savoir[1]. Je voulois vous prier de voir la comtesse d'Aubigné[2]; est-elle toujours grosse? Adieu, mon enfant.

XXVI

Ce 16 janvier 1716.

Vos lettres font toute la diversion de la triste vie que je fais; je les attends avec impatience, et je les

1. Ce fut seulement le 10 janvier, dit Dangeau, que « la reine d'Angleterre reçut le matin, à Saint-Germain, les lettres du Roi son fils, qui lui mande qu'il est arrivé en Ecosse en bonne santé, et qu'il a trouvé ses affaires encore en meilleur état qu'il ne pensoit ». (T. XVI, p. 296.)

2. Henriette-Marguerite Le Breton de Villandry avait épousé, en 1713, Louis-François, comte d'Aubigné, de la branche de Tigny. Elle mourut le 13 avril 1721, âgée de trente-deux ans.

reçois toujours avec joie; je crois pourtant qu'il sera plus commode d'établir une règle, et que je vous envoie Étienne toutes les semaines; si j'y manquois je vous permettrois d'être inquiète et d'envoyer un exprès.

Je suis bien aise que vos lettres soient de dates différentes; elles sont plus longues, et vous donnent moins de peine.

Vous répondez ce qui s'appelle en normande sur mon ouvrage en ne me disant point ce que vous en ferez et en voulant m'amuser comme un enfant, sans me dire à quoi il servira; j'en fais d'argent et noir, supposant qu'on égaiera le deuil le plus tôt qu'on pourra. L'état de monsieur Desmaretz me paroît bien bizarre. Les 20 000 écus sur les États de Languedoc font un grand plaisir à ceux qui vous voyoient avec 500 livres de rente. Votre piété et votre raison sont de grands trésors.

Monsieur le Chancelier vous manqueroit-il pour le conseil, présentement qu'il a moins d'affaires que monsieur Fagon?

Voilà donc madame la duchesse d'Orléans plus malheureuse que jamais, tant il est vrai que les chagrins sont à proportion des places.

Dieu veuille bénir le roi d'Angleterre et consoler sa sainte mère.

Je suis bien aise de l'état de madame de Villette pour ses enfants; dites-lui toujours quelque chose de moi quand vous la verrez; je compte que ce n'est pas souvent.

Les projets des bals nous sont venus par les gens d'affaires[1]; je crains bien pour notre Brindi, tant pour les bonnes mœurs que pour les querelles[2].

Je voudrois bien qu'il me fût permis d'haïr Monsieur le Duc de tout mon cœur[3].

Nos maladies continuent, mais il ne meurt qu'une petite fille.

Étienne va à Paris pour monsieur Fagon qui a la bonté de vouloir se mêler encore de mes remèdes, et pour vous porter cette lettre que je n'aurois pu vous écrire sur l'heure; il vaut mieux que nos lettres soient prêtes pour le vendredi de mon côté et pour le samedi du vôtre; la confiance que j'ai dans votre amitié

1. « Les bals, dit Dangeau à la date du 2 janvier 1716, commencèrent le soir dans la salle de l'Opéra; le spectacle, à ce qu'on dit, est beau. Il y a un fort grand ordre, et la salle est éclairée magnifiquement; on n'y entre que masqué, sans épée et sans bâton. M. le duc d'Orléans y alla, mais sans être masqué. » (T. XVI, p. 288.)

2. Le catalogue Morrisson dit : *Princesse*, et notre recueil : *Brindi*. Le copiste du catalogue aura certainement mal lu.

3. Il y avait querelle ouverte entre le duc de Bourbon et le duc du Maine auquel le duc de Bourbon refusait la qualité de prince du sang. Ce sont les procédés du duc de Bourbon qui inspiraient contre lui à madame de Maintenon des sentiments dont cependant elle se faisait scrupule.

n'empêche pas de se conduire avec quelque discrétion.

Je suis contente de l'encre de votre lettre. Il est vrai que tous ces d'Aubigné sont des gens de la vieille roche; ils ne sont pas de si bonne compagnie que vous.

Je suis ravie de lire des discours que j'entends, et d'entendre parler des personnes que je connois.

C'est donc à monsieur de Canillac[1] qu'on doit l'ordre et la justice dans les affaires; il est déjà bien avec moi par bien vivre avec mon duc du Maine.

Je suis fâchée de la continuation de la goutte de monsieur le cardinal de Rohan, mais je crains qu'il ne s'en aille dès qu'il sera guéri, et je vois les affaires de l'Église abandonnées. Est-il vrai que le Pape[2] est malade?

J'ai eu quatre jours la fièvre, avec ce serrement de cœur qui en est l'ancienne cause; je me trouvois bien à plaindre d'être seule dans ce temps-là; elle m'a quittée ce matin, et je suis bien présentement.

1. Philippe de Montboissier-Beaufort, marquis de Canillac, colonel de Rouergue, fut nommé membre du Conseil des finances puis du Conseil de régence. Il mourut le 29 janvier 1725, âgé de cinquante-six ans. Ce Canillac est celui qui manifesta un tel étonnement au camp de Compiègne, lorsqu'il vit le Roi debout, tête nue, devant la chaise de madame de Maintenon. Il se lia par la suite avec le duc d'Orléans. « De tout temps, dit Saint-Simon, il avoit vu M. d'Orléans à Paris. Il y étoit souvent de ses parties, mais sobrement pour sa part, et presque toujours de sang-froid. (Saint-Simon, Édit. Chéruel, de 1857, t. XII, p. 162.)

2. Le pape était alors Clément XI.

XXVII

Ce 10 janvier 1716.

A peine avez-vous reçu la lettre que je vous écrivis hier, ma chère nièce, que je commence celle-ci, mais c'est que j'ai toujours oublié de vous mander que je voulois vous proposer de faire accepter mon carrosse à madame de Dangeau. Il se gâte, et de Lisle me remet à le vendre cet été; j'ai pensé ensuite que, si vous et vos enfants aviez deux chevaux pour le traîner, j'aimerois mieux vous le donner, et, pour troisième pensée, s'il ne seroit pas plus à propos d'en tirer ce que nous pourrons, tout étant à ménager dans le temps où nous sommes. Décidez, madame, mais faites-en quelque chose.

Ce 11. Monsieur le maréchal de Villeroy m'a mandé ce matin la bonne nouvelle de l'arrivée du roi d'Angleterre en Écosse, et la Reine me l'a confirmée un moment après; je suis bien aise de lui savoir quelques instants de joie.

Madame de Mailly a envoyé un exprès savoir de mes nouvelles avec un mot de sa main; je veux espérer qu'elle a eu quelque affaire à Versailles. A tout ce que j'entends dire sur l'argent, je crains que vous ne finissiez point l'affaire de votre régiment.

Je ne comprends pas où j'ai eu l'esprit quand j'ai eu tant de curiosité de savoir d'où viennent les larmes de cette princesse; je commence à comprendre que ce sont à peu près les mêmes sujets.

Vous êtes bien obligeante de m'écrire en si grand détail ce qui s'est passé en Écosse; je ne suis pas plus indifférente, présentement, à ce qui se passe en Angleterre.

Vous souffrirez quelque chose en demandant l'aumône à monsieur le duc d'Orléans; j'en attends le succès [1].

Rien n'est mieux pour notre commerce que les voyages d'Étienne; les envoyés viennent dans des temps qu'on ne peut écrire, ou il faut le faire avec précipitation; il vaut bien mieux écrire peu à peu, et que ceux qui veulent me faire cet honneur-là le fassent passer par vous.

Je relis votre grande lettre quoique j'y aie répondu; ne me dites point qu'elle est trop longue; vous me trouveriez trop flatteuse si je vous disois comme je les reçois, et il ne faut pas changer de caractère à mon âge; celui de mon écriture est bien changé, mais c'est que j'écris beaucoup. Que j'ai grand'peur de ces

1. Madame de Caylus avait en effet écrit au duc d'Orléans à propos de sa pension; elle avait fait remettre sa lettre par le maréchal de Villeroy.

bals, quoiqu'on nous dise qu'on y observe beaucoup d'ordre; ce n'est pas à ceux-là que le Régent et les présidents dansent[1]. Bonsoir, ma chère nièce.

J'ai ici monsieur l'archevêque de Rouen pénétré de la lettre qu'on fait écrire aux évêques[2]. Il m'a apporté tous ses déplaisirs : on l'insulte tous les jours en lui disant qu'il ne faut plus rien compter de ce que le Roi a fait; son bon cœur souffre par toutes sortes d'endroits; il s'en retourne demain; il ne faut rien dire là-dessus, car c'est à nous présentement à souffrir.

Ce dimanche matin. J'arrive de la messe, et j'apprends que deux petits de Glapion qui sont au séminaire[3] sont très mal de la petite vérole; qu'une dame de Saint-Louis, des meilleures de la maison et propre à la supériorité, quoiqu'elle n'ait, je crois, que trente ans, a reçu cette nuit tous les sacrements; qu'une

1. Caumartin de Saint-Ange, un des correspondants de la marquise de Balleroy, lui écrivait le 6 janvier 1716 : « Le bal de l'Opéra a commencé il y a deux jours. Les chefs des Conseils y étoient, un peu plus que chauds de vin. Il y en eut un qui cria à M. d'Orléans qui étoit dans sa loge : « Descends, Régent! » Il obéit et dansa tant qu'on voulut. » (*Les correspondants de la marquise de Balleroy*, par M. de Barthélemy, t. I, p. 69.)

2. Dix-neuf évêques, dont ceux d'Auxerre, de Laon, d'Agen, de Sénez, avaient en effet écrit une lettre au Régent pour lui demander d'obtenir du Pape des explications sur la bulle *Unigenitus*, et, en cas de refus, de convoquer un concile national de l'Église de France.

3. Le séminaire dont parle ici madame de Maintenon est celui de Versailles.



Madame de Maintenon.

Françoise d'Aubigni marquise de Maintenon Gouuernante de la Communauté de St Cyr. et à été formé par les soins et par la conduite de cette grande Dame et fondé par Louis le Grand Roy de Fráce et de Navarre en faueur de trois cens Jeunes Damoiselles. et principalement pour celles dont les Peres sont morts dans le Service de sa Majeste. ou qui y sont actuellement

excellente sœur converse va les recevoir, et qu'on désireroit que la petite vérole parût. Voilà les nouvelles que l'on a ici, et on n'y voit que des visages affligés ou effrayés. Monsieur le curé de Saint-Sulpice me mande une affliction qu'il a dans sa famille, dans laquelle vous lui avez rendu quelque service; j'en suis bien aise, car il me paroît honnête homme. Je ne parle plus que d'une manière incertaine.

En faisant réflexion sur la règle que nous faisons pour notre commerce, j'ai pensé qu'il n'en falloit rien dire, parce que la curiosité prendroit peut-être de faire voler une fois Étienne; il suffira de vous offrir de faire tenir les lettres que nos amis voudront m'écrire.

Le discours de monsieur de Troyes [1] est infâme; son neveu en reçoit la récompense [2].

Je ne vous ai pas mandé qu'un serrement de cœur m'a donné quatre jours la fièvre, mais que mes fièvres, tenant de leur première cause, me donnent toujours un serrement de cœur qui me fait croire que je suis la plus malheureuse personne du monde; je ne vous

1. François Bouthillier, abbé de Chavigny, avait été, en 1678, nommé évêque de Troyes; il se démit en 1697 de cet évêché en faveur de son neveu, Denis-François Bouthillier. En 1715, il fut nommé au Conseil de régence. Il mourut le 15 septembre 1731, âgé de quatre-vingt-dix ans.

2. Denis-François Bouthillier de Chavigny, en quittant l'évêché de Troyes, fut nommé, le 20 janvier 1716, archevêque de Sens. Il mourut à Sens le 9 novembre 1730, âgé de soixante-cinq ans.

voudrois pas ces jours-là, car je ne fais que pleurer, mais bien dans les temps où je suis plus raisonnable. Je me porte très bien présentement.

Je ne serois pas trop fâchée que monsieur le duc d'Orléans eût un attachement nouveau; je verrai si vous en devinez la raison.

Il est vrai que notre cardinal n'est pas de l'Église de France[1], mais sa présence, ses conseils et sa fermeté ne sont pas indifférents; je ne crois pas qu'il conseille de signer cette lettre aux évêques qui fait tant de bruit[2].

Je vous remercie du discours que vous m'envoyez quoique je n'en lise aucun sur cette matière, mais je suis bien aise qu'ils soient dans cette maison, qui certainement n'est pas ingrate.

Monsieur le maréchal d'Harcourt me fait trop d'honneur de penser encore à moi; je n'ai plus le courage de causer; il fait un mariage bien sortable[3].

1. Le cardinal de Rohan était évêque de Strasbourg.

2. Le 8 janvier 1716, au cours d'une délibération de l'Assemblée des docteurs en Sorbonne, lecture avait été donnée d'une lettre du Régent « pour empêcher qu'il fut rien délibéré, ni directement, ni indirectement sur la *Constitution* ». C'est peut-être à cette lettre que madame de Maintenon, inexactement informée de ce qui s'était passé, fait allusion. (*Voir le Journal de l'abbé Dorsanne, contenant l'histoire et les anecdotes de ce qui s'est passé de plus intéressant à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus*, t. II, p. 3.)

3. Le maréchal d'Harcourt avait marié, le 14 janvier 1716, son fils, le marquis d'Harcourt, avec Louise-Sophie de Neuf-

Que vous avez bon sens de ne point aller aux noces, et que madame votre belle-mère vous remplacera mal[1] !

Ce 15 janvier. Madame de Glapion a perdu un de ses neveux ; l'autre n'est pas hors de danger, ni la dame de Saint-Louis. Aussi nos demoiselles commencent toutes par être à l'extrémité, mais elles ne meurent point. Conservez-vous, évitez le peuple.

XXVIII

Ce 19 janvier 1716.

Joseph m'apporta hier votre lettre, à laquelle je me garderai bien de répondre aujourd'hui, car c'est le plaisir de toute la semaine. Ne me renvoyez Étienne que lorsqu'il pourra marcher sans danger; il vous embarrassera, mais il est de la maison, et vous êtes très charitable. Cet incident mettra peut-être quelque désordre dans notre commerce, et les espions en seront déconcertés ; il pourroit pourtant bien être qu'on

ville, la petite-fille du maréchal de Villeroy. Elle mourut la même année. Le marquis d'Harcourt épousa, le 17 mai 1717, Marie-Madeleine Le Tellier de Barbezieux.

1. La belle-mère de madame de Caylus était Claude de Fabert, fille du maréchal de Fabert et de Claude-Richard de Clevant. Elle avait épousé, le 4 février 1663, le marquis de Caylus. Veuve le 28 décembre 1679, elle mourut le 1er avril 1728.

ne pense pas à nous[1]. Nous n'avons perdu personne depuis ma dernière lettre, mais presque pas une n'évite l'agonie. Je n'ai point vu Pinson ni la lettre de monsieur le maréchal de Villeroy. Envoyez à madame de Ventadour ma réponse et son argent; c'est une aventure qui seroit trop longue à vous dire et fort froide. Bonjour, ma chère nièce; je me porte fort bien.

XXIX

Ce 31 janvier 1716.

Je reçus hier au matin une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy et ce soir celle que vous m'écrivez par de Lisle; il y avait treize ou quatorze jours que je n'en avois eu d'aucun endroit, et je pensois que nous en viendrions à ignorer quel roi règne. Je suis bien fâchée que l'histoire du bal se trouve véritable.

1. Madame de Maintenon paraît craindre que les lettres qu'elle confiait à la poste ne fussent lues, et elle avait de bonnes raisons de le penser. Mais elle en prenait son parti plus philosophiquement que la princesse Palatine. « Il ne peut, écrivait-elle, exister un plus mauvais service que celui de la poste en France; elle est toujours sous la direction de M. de Torcy, qui n'a jamais manqué d'ouvrir et de lire toutes mes lettres; je ne m'en serais pas tracassée, mais ce que je ne pouvais souffrir, c'est que, pour obéir à la vieille (Maintenon), il faisait là-dessus des commentaires, afin de me brouiller avec le feu Roi et cela était par trop fort. » (*Correspondance de madame la duchesse d'Orléans*, Édit. Brunet, t. II, p. 177, 2 novembre 1719.)

Vos deux maréchaux de France ont-ils dit à monsieur le duc du Maine qu'il ne devroit point aller à ce conseil de guerre[1]?

Monsieur de Courcillon doit être cru sur ce qui est de bienséance.

Ce n'est pas assez d'être proclamé en Écosse, il faut du bruit en Angleterre. Je vous répondrai à loisir sur madame de Mailly. J'ai pensé d'abord comme vous sur ce qui regarde la duchesse de Noailles : elle a raison de trouver sa fille trop jeune, mais le mariage qu'on propose est si essentiel au repos des Noailles qu'on ne peut s'empêcher de l'approuver[2]. Elle a encore raison de ne pas vouloir se ruiner pour ses enfants; je lui conseillerois de sacrifier quelque chose pour plaire à son mari, comme d'aller jusques à 1000 écus, mais je trouve les raisons de n'en pas faire plus très bonnes, tant pour ses autres enfants que pour elle, qui peut perdre monsieur son mari, et il n'est pas juste qu'elle se fît pauvre, notre Roi l'ayant fait si riche. Il est fâcheux pour vous, et il le seroit pour moi, d'entrer dans une affaire où il est sûr qu'on lui

1. Le duc de Bourbon avait demandé au Régent la permission d'aller siéger au Conseil de guerre. Le Régent le lui permit, à condition qu'il ne présiderait pas, mais il occupa la première place. Le duc du Maine avait décidé d'y aller aussi.

2. Françoise-Adélaïde de Noailles était née le 1er septembre 1704; elle épousa, le 12 mai 1717, le prince Charles de Lorraine, comte d'Armagnac. Une séparation suivit de près ce mariage.

déplaira; rien n'est plus sage que le discours que vous lui dites. Je projetois de vous envoyer Étienne vendredi, mais je viens d'apprendre qu'il est toujours languissant et aux bouillons; on dit aussi qu'il craint la petite vérole; je ne le croyois pas si délicat.

Ne saurions-nous parvenir à savoir si ma lettre à madame de Ventadour a été perdue par votre homme, si vous lui avez rendu son argent, et s'il faut que j'en écrive une troisième?

J'ignorois l'ambassade de monsieur le duc de la Feuillade[1]; je ne sais ce que vous me mandez. De quel côté est-ce que les gens de guerre tournent? Je suis bien en peine de monsieur le duc du Maine. Je n'ai pas encore manqué d'aller à la messe au haut de la grille à six heures du matin et à la prière à huit heures du soir, sans en avoir la moindre incommodité.

Notre petite vérole continue, et pas une ne meurt, mais toutes vont à l'extrémité.

Je croyois la grosse[2] très assidue auprès de madame la duchesse d'Orléans. Le maréchal de Villars seroit bien sage de faire un voyage, premier février. Voici un messager de monsieur du Maine, qui vient savoir de mes nouvelles; je lui donne ce paquet; essayez de la

1. Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, avait été nommé par le Régent ambassadeur à Rome.

2. Madame de Maintenon désigne ainsi la marquise d'O.

voie de mon de Lisle, qui loge à Versailles, dans ma maison de la ville, rue des Bons-Enfants, et mes valets, malgré moi disoient l'hôtel de Maintenon[1]; mettez votre lettre sous son enveloppe, il lui sera aisé de me l'envoyer ici. Je suis inquiète sur monsieur du Maine depuis que vous m'avez mandé qu'il va à ces conseils : un mot de vous me rassurera au moins pour le passé.

XXX

Ce 3 février 1716.

Il est cinq heures; on m'apporte votre lettre et Joseph veut absolument s'en retourner : ainsi je n'y répondrai point; elle me fait plaisir, car je suis dans une grande inquiétude sur monsieur du Maine. Ainsi, ma chère nièce, vous m'obligerez de m'instruire sur cette affaire-là. Je vous ai mandé d'adresser quelque lettre à de Lisle à Versailles pour essayer de cette voie-là; vous aurez Étienne vendredi. Le dégel ne m'est pas si bon que la gelée : j'ai eu un peu la fièvre, mais ce n'est rien. Adieu, mon enfant.

1. Manseau appelait aussi l'hôtel de Versailles qui appartenait à madame de Maintenon « hôtel de Maintenon ». Nous lisons dans ses *Mémoires*, p. 87 : « En 1686, ma famille fut s'établir à l'hostel de Maintenon à Versailles, et je me réservai seulement une petite chambre à Saint-Cyr, pour me servir de retraite, dans la nécessité où j'estois d'y être souvent pour les affaires de cette maison. »

XXXI

Ce 4 février 1716.

Vous passez trop légèrement votre sollicitation à monsieur le duc d'Orléans ; je reconnois bien monsieur le maréchal de Villeroy à celle qu'il lui a faite sans vous en rien dire ; il en usa de même pour moi à la mort de la Reine Mère ; il demanda au Roi une pension pour moi quoiqu'il ne m'eût jamais parlé.

Je suis bien aise que la duchesse de Noailles ait fait ce que monsieur son mari désiroit ; il ne doit pas à l'avenir lui faire des propositions qui la ruinent. L'état de monsieur le duc du Maine m'afflige, et le Régent pourra se repentir de la figure qu'il fait faire à Monsieur le Duc ; il n'y a qu'à se taire sur madame la Duchesse [1] ; le personnage de monsieur d'Antin est terrible [2].

La ligue dont vous me parlez fait trembler, et je vois

1. Madame de Maintenon parle ici de la mère du duc de Bourbon, très redoutée pour son esprit et sa méchanceté.

2. Saint-Simon fait ce portrait de d'Antin : « C'étoit un homme naturellement brutal et livré à tous les vices, mais si maître de soi qu'il étoit doux, liant, patient, plein de ressources. Personne n'avoit plus d'esprit, ni de toutes sortes d'esprit, et avec un air tout grossier et tout naturel, plus d'art, de tour, de persuasion, de finesse, de souplesse. Il étoit et il disoit tout ce qu'il vouloit, et comme il le vouloit ; et hors d'intérêt, il étoit bon homme et aimoit à faire plaisir. » (*Saint-Simon*, Édit. Chéruel de 1857, t. XIII, p. 154.)

bien que je ne trouverai pas le repos dans ma retraite.

Je ne saurois me flatter sur le Prétendant tant qu'il n'y aura pas de bruit à Londres. Il est vrai que voilà un beau soleil, mais nous avons encore la petite vérole; nous verrons ce carême ce que nous aurons à faire, mais ne vous aurai-je pas avec la seule madame de Dangeau? Voilà l'embarras fini avec madame de Ventadour, puisqu'elle a la lettre et l'argent; je la crois une très bonne femme et le cœur très noble; elle me demande à me voir cet été; je ne la refuserai pas, mais il n'en faut rien dire.

Ce 6 février. Saint-Cyr ne me fournit rien pour remplir mes lettres; nous n'y entendons parler que de maladies; il y a pourtant quelques jours que nous n'avons eu de petite vérole nouvelle, et, si cela continue, nous pourrons nous voir ce carême.

La duchesse de Noailles m'a promis d'amener sa mère et madame d'Auxy : ce seroit trois visites expédiées dans le même jour; si elle y ajoutoit madame de Villette, cela n'en seroit que mieux, si elle est en état de marcher.

J'ai reçu une lettre de madame de Barneval, qui marque une misère pitoyable; j'attends de l'argent, et s'il vient, je lui enverrai quelque chose. Je suis toujours dans cette incertitude; quoique j'aie grand sujet de

me louer du traitement qu'on me fait, je ne laisse pas d'être inquiète pour Saint-Cyr; les peines suivent partout.

On m'a dit à mon réveil que mademoiselle d'Aumale avoit la fièvre, mais ce n'est qu'une fluxion.

Dans ce moment on m'apporte un gros paquet de vous, mais il n'y a qu'un mot; on ne me parle point d'un exprès, c'est notre homme d'affaire qui en a été chargé; il y a aussi une lettre de madame de Dangeau qui ajoute une encre fort blanche à sa bonne orthographe, mais le style raccommode tout; il faut que je réponde à monsieur le duc du Maine.

Vous m'inquiétez sur Brindi[1] : son oncle ne peut-il rien sur lui? Les voyages que vous pourriez lui faire faire sont bien éloignés, et voici un temps difficile à passer.

XXXII

Ce 9 février 1716.

Je croirois les affaires du roi d'Angleterre en assez bon état s'il y avoit moins de tranquillité à Londres.

1. Brindi donnait souvent des inquiétudes à sa mère : « J'ai eu bien du déplaisir et de l'inquiétude, depuis que je n'ai eu l'honneur de vous voir, écrivait-elle à madame de Maintenon. Mon fils, le Brindi, s'étoit fait une méchante affaire, M. le maréchal de Villeroy l'a accommodée; il est vrai que son tort est ancien... » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 279.)

Il me semble qu'on attend pour l'argent ce qui se passera à la Monnoie.

Monsieur le duc du Maine ne me paroît pas si inquiet que nous; il se flatte peut-être, ce qui est encore meilleur que de voir toujours ce qu'il y a de pis.

Rien n'est plus galant que le discours du Régent, mais je crains que, sans refuser, il ne fasse rien sur les pensions.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy, d'un style plus tragique que celui de Racine, et passant même Longepierre[1]; il remet tout quand il me verra, et je ne crois pas que ce soit sitôt, car il voudra (et avec raison) une sûreté entière, ce qui ne sera pas de longtemps dans la nombreuse jeunesse de cette maison.

La piété de mademoiselle de Courcillon me fait croire qu'un joli chapelet lui siéra bien, car je ne la crois pas Janséniste; c'est un présent d'une dame de couvent.

Je serai très aise de vous avoir toutes deux seules. J'ai mandé à la duchesse de Noailles d'amener monsieur de Villette; elle m'écrit bien tendrement pour vous, je dis votre cousine.

1. Hilaire-Bernard de Requeleyne, baron de Longepierre, né en 1659, mort en 1721, auteur de plusieurs tragédies assez médiocres.

Pourquoi cherchez-vous tant madame de Mailly? Il me semble que vous n'avez rien à lui dire sur ce que je vous ai mandé, qu'il faut la laisser venir, écouter ses plaintes, et lui offrir de petits services. Je n'envoie rien à madame de Barneval, parce que je n'ai point d'argent. Jusques ici on m'a payé fort exactement, mais les aumônes que je fais étant presque toutes des pensions, je me défais fort vite de ce que je reçois; je demeurai le mois dernier avec six louis et demi pour toute chose. J'avois fait autrefois le petit fonds que vous me conseillez, dont je disposois même après ma mort, mais, à la diminution de l'argent, on me conseilla de le mettre avec celui de Saint-Cyr; nous le donnâmes, et nous ne pouvons plus le retirer. Je suis assurée que monsieur le duc de Noailles se met en pièces pour nous servir, et c'est ce qui me prouve l'extrémité où on est; ne soyez pourtant pas en peine de moi; Maintenon me suffit pour ne pas mourir de faim.

Le Conseil resserré, s'il se fait, détruira bien vite les autres Conseils. Je crois la maréchale de Noailles bien étonnée de n'avoir rien de Cavoie; la femme fera peut-être mieux; on dit qu'elle est bien riche[1].

Ce 20. Monsieur Mauduit, homme d'affaires des

1. Louise-Philippe de Coëtlogon avait épousé, le 9 février 1677, Louis d'Oger, marquis de Cavoie qui était mort le 3 février 1716, en lui laissant tout son bien. Elle-même mourut le 31 mars 1729, âgée de quatre-vingt-huit ans.

dames de Saint-Cyr, est ici; je vais lui donner ma lettre, et j'achèverai de répondre à la vôtre dans la semaine, comptant d'envoyer Étienne vendredi. Monsieur Mauduit vous donnera 100 écus, 200 francs pour madame de Barneval, et 100 qu'il faut donner à madame de Dangeau pour madame de Chantelon; je n'ai pu attendre mon argent, voyant de si grandes nécessités.

Ne dites jamais un mot sur les payements qu'on me fait; je n'ai que sujet de m'en louer.

On vous mettra entre les mains trois pièces de vaisselle d'argent assez solides; je vous manderai quel usage il faudra faire. Je vous embrasse de tout mon cœur, ma chère enfant; je suis enrhumée.

Voilà aussi le chapelet pour la petite belle.

XXXIII

Ce 16 février 1716.

Quel paquet reçus-je hier au soir, ma chère nièce, et quel malheur d'être sensible au bien public et particulier! mais change-t-on dès qu'on est en retraite?

Voilà donc madame de Mailly à l'aumône. Dieu soit loué! je le dis de bon cœur comme les dévots, mais non pas avec la même indifférence; cependant je

ne change point mon projet. Si je paroissois, on essayeroit de plus grands secours, et il me passeroit souvent dans l'esprit que j'ôte aux pauvres pour faire faire bonne chère à madame de Mailly. Vous ne me dites rien de ses enfants; sont-ils à sa charge? Monsieur et madame de la Vrillière[1] savent-ils cette extrémité? Elle devroit renvoyer ses domestiques; quand je vins ici, je n'avois pas de quoi donner le deuil aux miens; je les ôtai, et je leur ai envoyé à mesure qu'il m'est venu de l'argent; ils m'auroient bien coûté à nourrir. Continuez à l'assister, ma chère nièce, avec le plus de vraisemblance qui se pourra. Vous m'avez fait grand plaisir, en m'épargnant la peine de donner un dégoût au maréchal de Villars que je n'aurois pas vu; je ne veux pas augmenter le nombre des distingués; il fait bien sagement de s'éloigner. Je trouve madame de Rutland[2] assez heureuse de s'en aller à l'Amérique, et si madame de Dangeau et vous preniez ce parti-là, j'aurois de la peine à ne vous pas suivre. Je voudrois bien que madame de Barneval fût dame d'honneur de madame de Cavoie; elle en a reçu déjà un secours,

1. Louis Phelypeaux, marquis de la Vrillière, né le 14 avril 1672, avait épousé Françoise de Mailly. Il mourut le 17 septembre 1725. Françoise de Mailly était née le 30 août 1688. Devenue veuve, elle se remaria le 14 juin 1731 avec le duc de Mazarin. Elle mourut le 11 septembre 1742.

2. Lucy Shérard avait épousé en 1713 John Manners, deuxième duc de Rutland, qui mourut en 1721.

il y a quelques années; je lui sais présentement 600 livres qu'elle vient de toucher; cela doit aller loin.

J'étois très fâchée de savoir le mariage de nos amis rompu, car il me paroissoit bien convenable, mais la manière est encore plus affligeante que le fait. Est-il possible qu'il n'y ait nulle espérance de raccommodement? Tous les gens de bien y ont intérêt; le Roi se trouvoit par là entre ce qu'il y a de meilleur à la Cour, et les voilà retranchés les uns contre les autres; madame de Ventadour en mourra. Je ne puis vous dire à quel point cette affaire me touche, et en vérité elle me touche trop[1].

Il vaut mieux parler de mon carrosse; on lui fait une grande injustice; il est très bien fait, bien étoffé, les plus belles glaces du monde, très doux; le damas durera quatre ou cinq ans, et on y mettra du velours; vous n'avez pas la mine de bien marchander, et Magdelaine s'y entend mieux[2].

1. Le duc de Villeroy venait de rompre le mariage de son fils avec mademoiselle de Rohan, petite-fille de la duchesse de Ventadour. La cause de la rupture du mariage fut, suivant Dangeau, le refus du duc de Villeroy de céder son titre à son fils, et, suivant Saint-Simon, une question de dévolution éventuelle des biens de la future. Chacun des deux se maria rapidement de son côté. Louise-Francoise de Rohan, née le 4 janvier 1695, épousa, le 5 mai 1716, le duc de la Meilleraye; elle était fille de Hercule Mériadec de Rohan, duc de Rohan, et de Anne-Geneviève de Lévis dont il a été parlé t. II, p. 62. Le marquis de Villeroy épousa, le 15 avril 1716, Marie-Renée de Luxembourg.

2. Magdelaine Poulain était une femme de chambre de

C'est beaucoup que Brindi vous écoute et se contraigne un peu; je ne crois pas que vous puissiez mieux faire que de le prendre par amitié.

Voilà madame de Parabère[1] dans une entière liberté. Madame de Ventadour m'écrit d'une manière fort touchante, mais très succincte; je ne reviens point de voir que c'est le maréchal qui rompt le mariage que je lui ai vu désirer ardemment, et qu'il croyoit qui se romproit par le défaut du tabouret.

La lettre de monsieur le duc du Maine ne m'apprend rien de bon ni de mauvais.

Les feux de madame de Dangeau sont plus incommodes que vous ne pensez, mais je voudrois que vous en fussiez là.

Je crois rendre un grand service à la duchesse de

madame de Maintenon : « J'ai couru, ce matin, les rues, et vu la maison de Magdelaine qui est très jolie, écrivait madame de Maintenon à madame de Glapion, le 8 juin 1717. (*Lettres historiques et édifiantes*, t. II, 450.)

1. Marie-Madeleine de la Vieuville venait de perdre son mari César-Alexandre de Baudéan, comte de Parabère, qu'elle avait épousé le 8 juin 1711, et qui était mort, le 13 février 1716, de la petite vérole. Madame de Parabère, qui fut une des nombreuses maîtresses du Régent et l'une des plus célèbres, avait été dame d'honneur de la duchesse de Berry. Le 6 septembre 1711, madame de Maintenon écrivait à la princesse des Ursins : « Madame la duchesse de Berry alla hier courre le cerf à sa grande satisfaction, car c'est pour elle le plus grand de tous les plaisirs... Elle a une nouvelle dame à sa suite qui monte à cheval : c'est la fille de madame de la Vieuville, qui a épousé le marquis de Parabère; elle n'est point belle, mais fort bien faite; elle a passé sa vie dans un couvent. » (*Lettres inédites de madame de Maintenon et de la princesse des Ursins*, t. II, p. 213.)

Noailles, quand je désire votre union; je la recommande à madame de Dangeau ; ces commerces-là lui font honneur, quoique grande dame et bien riche.

Ce 17. Est-il vrai qu'un Espagnol qui avoit épousé une fille de milord Melfort [1] donne de l'argent considérablement à tous ceux qui veulent passer en Écosse ?

Je n'exclus point madame de Dangeau, je l'aime trop, mais je vois de grandes difficultés à nous joindre.

Vous savez que j'ai appréhendé que le voisinage de madame de Mailly ne vous fût à charge ; mettez-vous avec elle sur un pied commode ; qu'elle vous envoie demander à vous voir; on se contraint mieux quand on est préparé, et vous la refuseriez quelquefois. Je vous envoie 1000 francs, parce que j'ai touché de l'argent; reprenez les 200 francs, et trouvez quelque autre occasion de recommencer ; je ne plains point cette pauvre femme de faire mauvaise chère, c'est peut-être une punition de l'avoir fait trop bonne ; elle a de la piété; je prie Dieu de la soutenir. Nous avons bien fait d'établir un messager toutes les semaines; nous n'aurions pu nous écrire en un seul

1. Jacques Drummond de Melfort avait été secrétaire d'État du roi Jacques II. Il devint son premier ministre et fut révoqué en 1694. Il mourut à Paris le 25 janvier 1714, âgé de soixante-quatre ans. Le marquis de Castel-Blanco, qui était des Asturies, avait épousé une fille de Melfort. Il s'était dévoué au Prétendant, pour lequel il avait dépensé de grandes sommes.

jour; pour moi, je commence mes lettres dès qu'il est parti.

Je n'ose plus vous parler de ce malheureux démêlé, car encore une fois j'en suis trop affligée. La petite vérole continue toujours moins violente qu'elle n'étoit, mais il y en a autant.

Chiffrez les feuilles de vos lettres quand elles sont longues.

Notre Supérieure a un neveu qui vient d'entrer exempt dans les gardes du corps par un procédé de monsieur de Charost[1] bien obligeant pour moi : le neveu a une compagnie à vendre dans le régiment de monsieur le prince d'Espinoy[2], lequel veut un homme de condition, et ceux-là n'ont point d'argent; le neveu présente le fils d'un président de Rouen qui jusqu'ici ne peut être agréé. Je ne puis refuser une recommandation auprès de monsieur le prince d'Espinoy que je vous prie de faire directement, car je serois fâchée de l'importuner contre son intention et la mienne. Je conviens que monsieur le comte d'Aubigné[3] m'a bien

1. Armand de Béthune, duc de Charost, était lieutenant général au gouvernement de Picardie et lieutenant général des armées du Roi. Il fut nommé en 1722, gouverneur de Louis XV. Il mourut le 23 octobre 1747, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

2. Louis de Melun, duc de Joyeuse, prince d'Espinoy, né en 1694, mort à Chantilly le 31 juillet 1724.

3. Louis-François d'Aubigné, dont il a été parlé t. II, p. 275,

dit des choses; on est fâché de les savoir, et encore plus inquiet quand on ignore tout. Vos lettres, il me semble, sont le milieu entre ces deux extrémités. Qu'est devenu le maréchal de Berwick? Paroit-il à la Cour? Comment est-il avec la reine d'Angleterre[1]?

On m'a dit que les Jansénistes font ce qu'ils peuvent pour gagner monsieur l'évêque de Lisieux[2]. Madame de Dangeau ne le retiendra-t-elle pas? Je crains pour les Brancas[3] monsieur de Berwick, car il fait cas du parti. J'ai toujours cru que madame la princesse de Conti voudroit remplacer madame de Longueville; je désire de tout mon cœur de m'être trompée. Monsieur de Vaudémont[4] est-il à Paris, et en quel état?

Je vous envoie, ma chère nièce, l'ouvrage de mes vilaines mains; je voulois le pousser plus loin, mais le scrupule m'a pris; la beauté ne répond pas aux

était alors gouverneur du Haut Anjou. Il mourut à Paris le 26 septembre 1745, âgé de soixante ans.

1. Le maréchal de Berwick avait refusé de passer en Écosse, et le roi Jacques III, dit Saint-Simon, « se plaignait amèrement de lui ».

2. André-Ignace de Brancas, aumônier du Roi, avait été nommé, en 1715, évêque de Lisieux. Il mourut en 1761.

3. Louis de Brancas-Céreste, dit le marquis de Brancas, né le 19 janvier 1672, très en faveur auprès du duc d'Orléans, avait une place au Conseil du dedans du royaume. C'est probablement pour lui que madame de Maintenon craignait les conséquences de la lettre de l'évêque de Lisieux. Il mourut maréchal de France le 9 août 1750.

4. Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, né le 17 avril 1649, marié le 28 avril 1669 à Anne-Elisabeth de Lorraine. Il mourut le 14 janvier 1723.

bobines d'argent qui y entrent; vous en ferez part à nos chères dames, autant et si peu qu'il vous plaira.

Mille compliments, je vous prie, à madame de Lévis.

Ce 19. J'ai reçu ce matin une lettre de monsieur le maréchal de Villars, qui me mande que vous l'avez empêché de venir; je lui ai répondu que je vous en étois fort obligée, et du reste je lui fais beaucoup d'honnêtetés; je le trouve heureux de s'éloigner de ce conseil.

Voilà bien de mon écriture, car je n'ai plus guère de secours de mademoiselle d'Aumale; elle a présentement un grand dévoiement; je n'écris pas longtemps de suite, et c'est une occupation pour toute la semaine.

Les églises sont dangereuses dans ces temps-ci; ce que je vois me fait grand'peur pour ceux que j'aime à Paris.

Ce 26. Nous croyons que le petit séminariste se sauvera, mais la dame de Saint-Louis est très mal; voilà, ma chère nièce, les grands événements de Saint-Cyr. J'ai pourtant vu ce matin monsieur de Guignonville, qui ne m'a rien dit de consolant sur l'argent.

J'embrasse bien tendrement madame de Dangeau; je m'intéresse au verglas dans la peur que vous ne puissiez vous voir, et je suis assez bonne pour vous désirer ce plaisir.

XXXIV

A Saint-Cyr, ce 24 février 1716.

Je viens de recevoir une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy, qui, malgré ses peines, a la bonté de me mander que le jeune Roi s'est trouvé mal; cette nouvelle nous seroit venue par Versailles et m'auroit plus inquiétée, car j'espère que ce ne sera rien, puisqu'il n'y paroissoit plus quand il m'a écrit[1].

J'apprends aussi que les affaires du roi d'Angleterre sont en mauvais état. Dieu soit loué de tout! Ses pensées sont différentes des nôtres. Il y a quatre ou cinq jours que nous n'avons eu de petite vérole nouvelle; Magdelaine ne l'a point, ni la sœur de la Charité. Je commence à répondre à votre lettre : je ne me soucie point du tout de mon favori monsieur le duc de Fronsac[2], mais je tremble pour monsieur votre

1. D'après Dangeau, « le Roi se trouva mal à la messe, mais son mal, qui n'était qu'une colique, ne dura pas longtemps » (t. XVI, p. 126).

2. Le recueil des dames de Saint-Louis met « Tresmes » et ajoute : « il est malhonnête homme ». Bien que le copiste du catalogue Morrisson se soit souvent trompé sur les noms propres nous croyons que cette fois il a raison que c'est bien de Fronsac (le futur maréchal de Richelieu) qu'il s'agit. Madame de Maintenon avait eu en effet un faible pour lui, car ainsi qu'elle le dira dans une autre lettre, « les vauriens ne lui déplaisaient pas toujours ». Le duc de Fronsac et le comte de Gacé, qui s'étaient battus en duel à la suite d'une discussion survenue

fils, et je voudrois que ces malheureux jours fussent finis. Je n'entends pas parler de monsieur le Chancelier; il est sage et ne veut pas se commettre; il sait bien qu'il est des exceptés et père temporel de Saint-Cyr, ainsi la porte ne lui sera pas fermée; il a une conduite qui ne lui donne point d'exclusion, et peut-être reviendra-t-on à sa bonne tête, quand on verra que les choses ne vont pas à souhait.

J'aime mieux monsieur le prince Charles[1] que monsieur d'Elbeuf[2]; ainsi je trouve fort bon qu'il soit gouverneur de Picardie. Il y a longtemps qu'on m'a dit que monsieur le prince d'Espinoy épousoit mademoiselle d'Albret[3]; Dieu veuille bénir ce mariage, et que la belle-fille soit digne de la belle-mère. Je plains mesdemoiselles de Barneval, si elles perdent leur mère; je ne puis plaindre ceux qui meurent.

Le maréchal de Villars ne mérite-t-il point la lettre

au bal de l'Opéra, avaient été mis à la Bastille. Louis-Armand de Richelieu, duc de Fronsac, était né le 16 mars 1696. Il prit par la suite le titre de duc de Richelieu. Il fut nommé maréchal de France le 11 octobre 1748 et mourut le 8 août 1788.

1. Charles de Lorraine, dit le prince Charles, comte d'Armagnac, né le 21 février 1684, avait épousé, le 12 mai 1717, Françoise-Adélaïde de Noailles, dont il a été parlé précédemment. Il mourut le 29 décembre 1753. Il était grand écuyer de France.

2. Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, né le 7 août 1661, mort à Elbeuf le 12 mai 1748.

3. Armande de la Tour, fille du duc d'Albret, épousa, le 23 février 1716, le prince d'Espinoy. Elle mourut le 13 avril 1717, âgée de vingt ans.

que je lui ai écrite? Je ne l'ai pas soupçonné d'être de ce nombre de courtisans qui se sont déshonorés, il y a six mois; mandez-moi, je vous prie, si je me suis trompée.

Je n'ai pas ouï parler du mariage du prince de Dombes, et j'ai peine à le croire[1]. Vous savez l'estime que j'ai toujours eue pour madame de Castries; dites-lui là-dessus ce que vous jugerez à propos; il n'est plus question de moi[2].

Je suis ravie de ce que la duchesse de Noailles cherche nos chères dames; mon dessein est de lui écrire là-dessus pour l'encourager; elle a grande raison de se plaire avec vous; je suis bien aise aussi

1. Il avait été question d'un mariage entre le prince de Dombes et l'une des filles du Régent. La duchesse d'Orléans, qui aimait beaucoup son neveu, en voulait à ses deux filles de s'être refusées à ce mariage. « Elle joint à son ambition un caractère fort vindicatif, écrivait dans sa correspondance la princesse Palatine: elle ne pardonne ni à mademoiselle de Valois, ni à la religieuse de Chelles, de n'avoir pas voulu épouser son neveu aux longues lèvres. » (*Correspondance de madame la duchesse d'Orléans*, Édit. Brunet, t II, p. 23.) Le prince de Dombes ne s'est jamais marié.

2. Madame de Maintenon fait ici allusion aux difficultés que la duchesse d'Orléans souleva au sujet du mariage du fils de sa dame d'honneur, la marquise de Castries, qui était en même temps sa cousine germaine, étant née Marie-Élisabeth de Rochechouart-Mortemart. Le jeune comte de Castries, Jean-François-Joseph de la Croix de Castries, avait épousé, le 20 janvier 1716, Marie-Marguerite-Charlotte du Monceau, de la maison de Nollant; elle mourut le 8 août 1716. Lui-même mourut le 25 septembre de la même année. Saint-Simon nous raconte (t. XIII, p. 16, Édit. Chéruel de 1857) que la duchesse d'Orléans n'avait pas trouvé mademoiselle du Monceau d'assez grande famille pour devenir sa parente, et qu'elle refusa de voir monsieur et madame de Castries presque jusqu'à leur mort.

qu'elle ait plus de liberté, quand elle ne s'en sert que pour voir d'honnêtes gens.

Il est bien vrai que vous ne m'écrivez pas des choses fort agréables, ma chère nièce, mais ce seroit encore pis si vous ne m'écriviez pas, car ce qui me reviendroit me mettroit dans de grandes inquiétudes, et je sais par vous la vérité. J'avoue qu'elle ne nous est pas favorable. Il me reste encore assez de sensibilité pour me réveiller souvent, et la seule envie de savoir comment les jours gras se sont passés par rapport à vous me feroit envoyer mon courrier, qui d'ailleurs ne parut pas trop pressé cette fois-ici. La pauvre madame de Barneval n'est pas assez heureuse pour mourir si tôt; ses filles seront à plaindre. Vous en avez usé selon cette prudence que j'admire en vous dans l'affaire de messieurs de Rohan et de Villeroy; ce dernier me paroît content de vous, mais je crains plus les courtisans en telle matière que les acteurs. Je vois bien qu'il ne faut pas espérer un raccommodement. Monsieur le maréchal d'Harcourt a grande raison de retenir sa famille; la campagne vaut mieux que Paris; on me mande pourtant que les provinces sont dans une grande misère.

On me mande de mauvaises nouvelles du roi d'Angleterre[1].

1. Jacques III avait été en effet obligé de quitter l'Angleterre et vint débarquer à Gravelines.

Il n'y a rien dans votre lettre qui marque qu'Étienne vous ait rendu 1000 francs. J'en ai été inquiète dans la crainte qu'il eût été volé, mais il nous assure qu'il vous les a donnés.

Si vous voyez encore monsieur de Valincourt, dites un mot de monsieur de Goulhers.

J'espérois vous mander qu'il y avoit huit jours que personne n'étoit tombé malade de la petite vérole, mais il y en eut une hier au soir. Elles sont moins mal que les premières, et notre médecin se flatte qu'elle va finir. Je serois ravie si je pouvois travailler, et je n'ai jamais été si fâchée que je le suis d'être maladroite.

La vaisselle est trop légère puisqu'elle ne va qu'à 400 francs[1].

Je n'écrirai point aujourd'hui à monsieur le duc du Maine par discrétion; il ne faut pas abuser de la bonté qu'il a de m'instruire de ce qui le regarde, qui est nécessaire à mon repos.

Je n'écris point aussi à madame de Dangeau; empêchez bien qu'elle ne se contraigne pour cette lettre qu'elle m'a promise tous les huit jours; il y a tant de mesures à garder que l'on ne sait que dire.

1. Madame de Maintenon légua son argenterie partie à madame de Caylus et partie à mademoiselle d'Aumale. Voir le testament de madame de Maintenon publié par M. Conard, archiviste de Seine-et-Oise.

Le petit mot de monsieur de Dangeau m'a fait plaisir; je n'en ai point de plus grand que d'être en commerce avec ceux qui ont aimé le Roi; il en coûte quelques larmes, mais elles sont plus douces que d'entendre parler de l'ingratitude des courtisans.

Vous savez bon gré à Étienne d'être arrivé dès le matin; je viens de signifier qu'il faut qu'il aille droit chez vous, et, qu'après vous avoir donné mes lettres, il ira faire à loisir les autres commissions dont on le charge ici, afin que vous ne soyez pas pressée; il est bien content de votre visage, et prétend que vous êtes tout autre qu'à Versailles; c'est ainsi que tout est mêlé.

J'ai reçu un courrier de monsieur le duc de Noailles pour me donner part du mariage de mademoiselle de Murçay; votre cousine m'a écrit aussi. Comme nous ne traitons pas fort bien les survenants, je me suis pressée de renvoyer ce page, et réponds par vous. Bonsoir, ma chère nièce.

XXXV[1]

Ce 8 mars 1716.

Je commence dès aujourd'hui à vous répondre, ma chère nièce, et par un article que je pourrois oublier :

1. Un fragment de cette lettre a été publié par Geffroy, dans *Madame de Maintenon d'après sa Correspondance authentique* (t. II, p. 381).

c'est la lettre que j'ai reçue ce matin de madame de Murçay qui veut que j'écrive à monsieur le Régent ou du moins au duc de Noailles pour le payement de la pension de ses enfants[1]; je vous prie de lui dire que je ne puis faire ni l'un ni l'autre, et qu'il ne faut plus me compter.

Vous êtes trop diligente pour les commissions; je n'aurai de longtemps besoin du beau ras de Saint-Maur que vous m'envoyez.

Puisque vous êtes en commerce avec monsieur de Fréjus[2], je vous prie de le remercier de ce qu'il m'a envoyé, de lui dire que je me tiens trop honorée de son commerce pour le céder à mademoiselle d'Aumale, et que je suis fâchée de ne le pas voir, mais je crains fort que l'année ne se passe avec la petite vérole.

Il ne falloit pas m'écrire une grande lettre, n'ayant pu y travailler tous les jours; notre commerce vous deviendroit à charge; vous pourriez aussi en certain cas garder Étienne, c'est un domestique fort inutile; je ne sais pourquoi il revient le samedi de si bonne heure.

1. Madame de Murçay (Marie-Louise Lemoine) était veuve du comte de Murçay. (Voir t. I, p. 70.) En plus des deux fils dont il a été parlé ci-dessus (p. 33) elle avait une fille, Françoise-Hippolyte, née en 1698, qui épousa, en 1720, M. de Gaucourt.

2. André-Hercule de Fleury, né à Lodève en 1653, devint évêque de Fréjus en 1698, précepteur de Louis XV en 1715, premier ministre en 1726. Il mourut en 1743.

Vous abusez de votre santé, ma chère nièce, et prenez trop tôt des espérances; c'est ce qui attire des fluxions qui se joignent à votre mal ordinaire; vous aurez souffert du froid à quelque visite; vivez de bonne heure en vieille, comme j'ai fait, et vous vivrez aussi longtemps que moi.

C'est, apparemment, monsieur de Salère qui est mort, et qui laisse une succession. Je suis bien aise de la manière dont monsieur votre fils en use avec vous; il ne fait que son devoir, mais qui est-ce qui le fait? Priez pour lui, afin que tant de vertu ne soit pas inutile.

Les enfants des hommes auroient grand tort de faire du mal à celui que vous nommez Abel, car il n'en voudroit faire à personne; je ne comprends pas où il ira, si la Lorraine n'ose le garder[1].

L'archevêque de Rouen est, comme Job, affligé dans son corps, réduit dans son lit, affligé dans son cœur par l'état de la religion et par la perte que nous avons faite, insulté par tous ceux du parti, vilipendé en pleine audience pour un procès qu'il ne peut perdre, mais qu'on veut plaider pour le traiter de calomniateur[2].

1. Celui que madame de Caylus appelle Abel était Jacques III. Le duc de Lorraine faisait des difficultés pour lui offrir de nouveau l'hospitalité.

2. Tout le monde ne portait pas sur l'archevêque de Rouen, qui était parent de madame de Maintenon, un jugement aussi

L'affaire du Premier Président sera un surcroît de douleur[1].

Il me paroît que les prélats qui soutiennent le bon parti voudroient bien que monsieur le cardinal de Rohan ne s'éloignât pas; il ne peut pas faire ce qu'il feroit s'il étoit de l'Église de France, mais il parlera avec plus de poids et de facilité au Régent; il soutiendra monsieur le cardinal de Bissy[2] et tous les autres; son nom et son mérite sont d'un grand poids; si j'osois le

favorable qu'elle. Voici le portrait peu flatteur qu'en trace Saint-Simon : « Un gros grand pied plat, lourd, bête, ignorantissime, mais très homme de bien, saint prêtre pour desservir non pas une cure mais une chapelle, d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveille » (Édit. Chéruel de 1856, t. III, p. 76). De son côté, le rédacteur de la *Gazette de la Régence*, en annonçant sa mort, fait ainsi son oraison funèbre : « L'archevêque d'Aubigné est mort samedi sans avoir rendu l'esprit parce qu'il n'en avait pas. C'est un constitutionnaire de moins. Il était pour les 101 propositions et n'en entendait pas une. » Il avait fait interdire, par son officialité, plusieurs curés de son diocèse. Le parlement de Rouen avait cassé cette interdiction, et l'archevêque était venu à Paris pour faire casser, par le Conseil de régence, l'arrêt du parlement de Rouen. C'est là le procès dont parle madame de Maintenon.

1. Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux, né le 18 novembre 1661, était, depuis le 5 janvier 1712, premier président. Il mourut le 23 août 1723. Il était de l'Académie française.

2. On trouve dans la correspondance de la princesse Palatine, au jugement sévère de laquelle il ne faut pas accorder une entière confiance, le portrait suivant du cardinal de Bissy : « Le cardinal de Bissy est laid; il a la mine d'un paysan bien lourd; il est fier, méchant et faux, plus dissimulé qu'on ne saurait l'imaginer, flatteur jusqu'à la fadeur; on voit sa fausseté dans ses yeux; il a des moyens, mais il ne s'en sert que pour faire du mal. » (*Correspondance de madame la duchesse d'Orléans*, Édit. Brunet, t. I, p. 214.)

prêcher, je lui dirois qu'il faut faire valoir tous ces talents que Dieu lui a donnés.

Ce 9 mars. Je voudrois savoir les démêlés de votre frère[1] et de votre neveu, et je serois bien fâchée qu'ils dégénérassent du courage de leurs pères.

Si vous voyiez la peine que j'ai à lire vos lettres de suite, vous les chiffreriez au haut de la feuille; je prends cette précaution aux miennes, quoique moins longues, à ce qui paroît, mais votre écriture trompe. Soyez ferme dans le dessein de ne point augmenter votre dépense et d'arranger l'avenir autant que vous le pourrez; ce n'est que la vanité qui nous porte à vouloir tant de choses, car le nécessaire, même abondant, ne va pas loin.

Tout ce que votre philosophe[2] voit et entend doit le confirmer dans sa résolution; la durée en fera le mérite devant les hommes, Dieu veuille la rendre utile au salut.

Je suis bien aise que l'état de monsieur Desmaretz ne soit pas si mauvais qu'on me l'avoit dit. Celui de

1. Ce frère de madame de Caylus, dont parle ici madame de Maintenon, était né du second mariage de son père avec Claire Deschamps de Marsilly; il s'appelait Fernand-Tancrède. Né en 1697, il fut tué au siège de Belgrade en 1717, après avoir dû quitter la France à la suite d'un duel. C'est probablement à cette affaire que madame de Maintenon fait allusion.

2. Celui que madame de Maintenon appelle *votre philosophe* était le fils aîné de madame de Caylus.

monsieur le duc du Maine trouble fort mon repos; s'il est vrai que madame la Duchesse et monsieur d'Antin gouvernent Monsieur le Duc, notre prince sera à plaindre.

Sans être habile en politique, j'ai bien compris que la tranquillité des Anglois seroit mauvaise à tout le monde, mais on peut espérer qu'ils se la troubleront toujours.

Ce 10 mars. J'ai reçu ce matin une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy, qui me paroît aussi affligé que dans les premiers jours. Saint-Cyr pourra bien devenir un lieu de tourment pour moi; on ne paye d'aucun côté, et la dépense journalière est forte; on ne subsiste que par le crédit qu'on s'est acquis en payant comptant jusques ici. Il ne faut pas en parler; il m'est revenu que, dans le Conseil de finance où l'on demanda les 20 000 écus que le feu Roi donnoit aux demoiselles qui sortent, monsieur Fagon s'étoit récrié en disant qu'un régiment en subsisteroit; je serois de son avis s'il étoit question d'établir Saint-Cyr, mais cela est fait, et à la satisfaction de toute la noblesse de France; je ne sais s'il est à propos de le détruire. Vous voyez, ma chère nièce, que je ne manque pas de peines; je serois bien fâchée que cela revînt au père de monsieur Fagon; il y a longtemps que vous ne m'en avez rien dit; je crois que c'est un bon signe.

Ce 11 mars. Je m'étois flattée de pouvoir vous mander qu'il y avoit huit jours qu'il n'avoit paru de petite vérole nouvelle; il y en a une aujourd'hui, et il ne faut plus penser à rien qu'après Pâques; il y a quatre personnes que j'ai grande envie de voir : devinez-les.

Voilà 300 francs, savoir 250 pour le ras de Saint-Maur, et 50 francs pour monsieur de Solanet[1]; il ne seroit pas mal de les lui donner en deux fois. Adieu, mon enfant.

XXXVI

Ce 29 mars 1716.

Je verrai donc madame de Dangeau mardi, et la joie que j'en aurai ne m'empêchera pas de sentir que vous n'y serez pas.

Une des choses qui me pressoit de vous écrire par elle étoit pour vous gronder d'avoir si mal retenu mes goûts sur les présents. Vous savez que je ne demande pas des remercîments mais un reçu, et vous m'en faites beaucoup, sans me dire si vous avez reçu, mais je viens de recevoir une lettre de monsieur de Guignonville, qui me mande qu'il vous a priée

1. Monsieur de Solanet avait été chevau-léger de la garde du Roi. (*État de la France*, 1712.)

d'envoyer querir ce que je veux qu'il vous mette entre les mains. Je suis en peine de cet homme-là; vous connoissez mon imbécillité sur les affaires, et vous savez aussi que je ne vivois pas pour moi, de sorte que je ne sais déjà plus où j'en suis.

Je vous prie, ma chère nièce, de rendre à monsieur le curé de Saint-Sulpice 100 francs qu'il a donnés pour moi, et que je ne réponds point à sa lettre par discrétion; je ne compte pas de répondre par madame de Dangeau à votre lettre, et, puisque vous avez quelque inquiétude sur notre commerce, je ne vous enverrai Étienne que dimanche; il ira coucher à Paris, et reviendra lundi au soir; si vous vouliez le garder jusqu'au mardi, mon service n'en souffrira pas. Monsieur de Rutland est-il parti? Il court des bruits sur lui qui inquiètent mademoiselle d'Aumale. Qu'est-ce donc que cette bonne maréchale a fait pour Léger?

Ce 30. Je vais fermer ma lettre pour me donner tout entière à madame de Dangeau; ayez la bonté d'envoyer celles que je vous adresse; vous pourrez faire passer celle du duc de Noailles par votre cousine, afin qu'il ne croie pas que vous voulez l'agacer. J'ai quelque curiosité de savoir si les laquais font leurs messages à pied pour Paris. Bonsoir, ma chère nièce; je crains un peu que la venue de madame de Dangeau ne me réveille; l'ennui est bon pour le sommeil.

XXXVII

Ce 1er avril 1716.

Vous aurez dimanche un volume de moi, ma chère nièce, mais je vous prie que monsieur Desmaretz reçoive cette lettre avec le même mystère que l'autre; je vous donne le bonjour, toujours inquiète sur votre santé, et bien affligée de voir recommencer la petite vérole : elle est présentement à l'abbaye, au séminaire et chez nous.

XXXVIII

Ce 24 avril 1716.

Je me sers d'un courrier de monsieur le maréchal de Villeroy pour vous dire que je suis en peine de madame de Courcillon; je juge pourtant qu'il faut qu'elle soit mieux, puisque tout ne retentit pas sur les alarmes d'une telle beauté; je vous ai déjà mandé que vous aurez Étienne le 2 de ce mois.

La tête me tourne du quinquina que je viens de prendre pour une petite fièvre avec un rhume qui n'est pourtant rien. Bonjour, mes chers enfants, madame de Dangeau et vous, avec Brindi.

XXXIX

Ce 25 avril 1716.

Tout ce qui me plaît à vos soupers chez vous est l'intérêt de la duchesse de Noailles que vous accoutumez à la bonne compagnie, car, du reste, je ne crois pas que vous y soyez fort à votre aise, et la dépense et le désordre me font de la peine. Que deviennent à tout cela vos deux enfants? Le maréchal me paroît bon et fidèle ami, mais je le crois tyrannique.

Je consens au voyage de monsieur le cardinal de Rohan par la raison du retour en cas de besoin ; je crains bien même qu'on ne le fasse pas revenir.

Il me semble que ce temps-ici est toujours rempli de parties de plaisir; la belle saison, la sortie du carême inspirent quelque joie. Madame de la Ferté[1] est bien propre à inspirer le silence aux gens sensés.

La promenade au bois de Vincennes est encore des maisons dont vous me faites souvenir. Je tâcherai de profiter pour monsieur du Maine des choses que vous et d'autres m'apprennent. Le paquet de monsieur de

1. Marie-Isabelle-Gabrielle-Angélique de la Mothe-Houdancourt avait épousé, le 18 mars 1675, Henri-François de Senneterre, duc de la Ferté. Elle mourut le 29 avril 1726, à soixante-douze ans, après avoir beaucoup fait parler d'elle.

la Haye[1] est mauvais; je ne le crois pas capable de l'avoir imaginé pour plaire à madame de Berry, mais bien d'avoir entré dans quelque politique de madame la duchesse d'Orléans, qui, dans de certains temps, ménage sa fille. Si la goutte ne retient plus monsieur le maréchal de Villeroy, je crois le voir au premier jour, puisqu'il devoit y venir quand il en fut attaqué; sa visite commence à m'effrayer. Il faut donc aimer les Quiétistes! Je le veux bien. Monsieur le Chancelier ne trouve pas l'État mal gouverné; il espère de la Chambre de justice[2]; il n'est pas engoué de sa faveur; il m'a paru assez tranquille et toujours sage.

J'approuve fort un remercîment à monsieur d'Antin : il est comme les autres, composé de bon et de mauvais.

Madame de Dangeau me propose une chose impossible, qui est que mademoiselle de Courcillon couche ici. Je n'ai ni lit ni femme pour un tel impromptu. Vous savez que chez moi c'étoient les hommes qui servoient bien. Après avoir bien cherché, soit au dehors, soit au dedans, le plus court est de demander à

1. Louis de la Haye, après avoir été page de la Petite Écurie, fut nommé, le 18 novembre 1700, écuyer du duc de Berry. En 1712, il était, d'après l'*État de France*, premier veneur. Suivant Saint-Simon, la duchesse de Berry avait voulu se faire enlever par lui. (Voir Édit. Chéruel de 1858, t. XIII, p. 354.)

2. Le Régent avait établi, au commencement de mars 1716, une Chambre de justice pour la recherche des abus commis dans l'administration des finances.

monsieur Blouin un petit lit à la Ménagerie, où elle seroit sous les yeux de madame de Dangeau. Le 10 de mai se trouve un dimanche. Il vaut mieux prendre un autre jour.

Monsieur le Chancelier ne me dit rien de la noblesse.

Monsieur le curé de Saint-Sulpice seroit une grande perte.

XL

Ce 7 mai 1716.

Vous savez tout ce que j'ai vu. Il y eut des temps où je me trouvois fort bien avec monsieur de Fréjus; il y en eut d'autres terribles par rapport à la religion, mais je n'aurois pas été malade si j'en étois demeurée à lui. Les larmes que je versai avec madame d'Auxy me donnèrent une douleur de tête dont je ne suis pas encore guérie. Madame la duchesse de Noailles n'est plus chargée de me l'amener; c'est assez que je l'aie vue. Madame de Lévis demande à venir; je la prie de concerter avec vous.

J'attends demain monsieur le duc du Maine, et sa conversation me fait peur. Adieu, ma chère nièce, jusques à lundi, si quelque contradiction nouvelle ne s'y oppose pas.

XLI

Ce 9 mai 1716.

Voici, ma chère nièce, la plus grande de toutes les contradictions pour moi, et je suis persuadée qu'elle le sera pour vous. La petite vérole est revenue; elle commença hier, et s'est déclarée aujourd'hui; on va porter la petite fille à cette maison que vous savez. J'allois vous envoyer Étienne, mais je reçois dans ce moment une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy; son messager vous portera ce billet, auquel je n'ai pas le courage de rien ajouter. Enfin c'est vous que je ne puis voir.

Vous aurez Étienne vendredi au soir.

XLII

Ce 4 juin 1716.

Je suis bien fâchée de la marquise d'Harcourt[1] pour les familles qu'elle afflige.

Il faut espérer que l'extrémité où est l'affaire de l'Église opérera quelque changement, ou se préparer à un schisme et à demeurer ferme. La proposition

1. Marguerite-Louise-Sophie de Neufville, née en 1699, mariée, le 14 janvier 1716, au marquis d'Harcourt, était la fille aînée de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy; elle venait de mourir.

d'aller à Maintenon est impraticable. Vous avez très bien deviné sur le voyage d'Étienne à Paris pour monsieur le maréchal de Villeroy seul. Mes mémoires sur monsieur d'Angennes[1] sont très bons; je n'en demandois pas davantage. Paparel[2] est très criminel, et les exemples sont nécessaires; cette affaire-là ne m'agite point. J'ai bien cru que l'état de la marquise d'Harcourt vous affligeroit et vous occuperoit; je crains bien qu'elle ne soit morte. Je partirois pour Constantinople comme votre fils, si j'avois quelques années de moins[3].

Vos enfants vous donnent trop d'inquiétude pour que vous ne sentiez pas le soulagement de leur absence, mais il sera court.

Vous prenez de bons conseils sur vos affaires; ainsi j'espère que monsieur Thibaut vous laissera en repos[4].

1. Madame de Maintenon veut parler probablement ici de Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon, qui lui vendit le marquisat de Maintenon en 1674, pour le prix de 240 000 livres.

2. Claude-François Paparel, seigneur de Vitry-sur-Seine, était trésorier de l'ordinaire des guerres. Il fut accusé d'avoir fourni une somme de 16 000 000 de livres aux ennemis de la France pendant la dernière guerre et d'en avoir tiré de gros intérêts, au lieu de payer les officiers. Il fut condamné à mort, mais l'arrêt de mort fut commué en un bannissement perpétuel. Il mourut en 1725.

3. A la fin de l'année 1715 le comte de Caylus avait été choisi par monsieur de Bonnac, qui venait d'être nommé ambassadeur, pour l'accompagner à Constantinople.

4. Monsieur Thibaut, l'homme d'affaires de madame de Caylus, ne lui inspirait pas une grande confiance. « Je donne audience

Ce 5. Mademoiselle d'Aumale a des nouvelles de Paris qui assurent que la marquise d'Harcourt est hors de danger; la lettre est du 3, je voudrois bien en avoir confirmation.

Je ne manquerai aucune occasion de concilier les personnes dont nous désirons l'accommodement, mais il me semble que madame de Ventadour a raison de ne pas vouloir se séparer de mesdames de Rohan. Vous prenez un bon parti sur les pensions; votre sagesse est un grand trésor; c'est la maudite opinion qu'il faut faire comme les autres qui a tout perdu. On nous mande que les portes du Luxembourg n'ont été fermées que parce que vous vous y promeniez trop tard; n'estimez-vous pas après cela nos nouvellistes? Je ne vous reconnois point à cet excercice outré, et peu s'en faut que je ne désirasse que vous y eussiez passé toute la nuit.

Je vous ai écrit sur le rendez-vous que vous me demandez. Rien ne m'embarrasse que votre femme de chambre; mademoiselle d'Aumale ne s'accommoderoit pas de passer la journée avec elle. Ne pourriez-vous point la laisser en passant à Versailles? N'a-t-elle point

à monsieur Thibaut, écrivait-elle à madame de Maintenon, à un créancier, à d'autres gens d'affaires, dont les uns me découvrent que monsieur Thibaut est un fripon qu'il faut pourtant ménager. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 266.)

fait assez de connoissances à la Ménagerie pour y demeurer? Voulez-vous la laisser à notre porte du dehors pour passer le jour avec nos tourières? Voulez-vous qu'elle entre ici pour être avec mes femmes? Voilà tout ce que je puis vous offrir.

Je ne saurois croire que le duc de Noailles ne fasse de son mieux pour vous; il me parla en honnête homme; je le dois croire, tant qu'il ne paroîtra rien de contraire.

Madame la princesse de Conti a toujours été du parti; elle se contraignoit pour le Roi et le trompoit; je ne lui ai jamais donné le plaisir de croire qu'elle me trompoit aussi, quelque parole qu'elle eût donnée en ma présence.

Monsieur le maréchal de Villeroy me verra quand il lui plaira, mais il a toujours la même raison pour ne pas venir ici.

Je lis avec plaisir le journal de monsieur de Dangeau; j'y apprends bien des choses dont j'ai été témoin, mais que j'ai oubliées. Persønne ne contribue plus à mon amusement que vous, ma chère nièce; vous me mandez de vos nouvelles et de celles de nos amis; vous faites mes commissions sans en paroître fatiguée; que me faut-il de plus? Adieu! Je viens d'avaler du quinquina, la tête me tourne. J'apprends dans ce moment que la marquise d'Harcourt est morte;

j'en suis bien fâchée pour deux familles qui méritoient d'être heureuses. Dieu a voulu les affliger et mettre en sûreté une jeune personne, ce qui n'est pas facile présentement.

Ce 6. Je trouve une occasion de vous envoyer ma lettre, ainsi je n'attends point l'homme de confiance; j'espère qu'il me marquera le jour que vous viendrez la semaine prochaine; si, après me l'avoir donné, quelque accident me retient, mandez-le-moi le plus tôt que vous pourrez, car autant que la chambre du curé sera bonne avec vous, autant sera-t-elle mauvaise à vous attendre inutilement.

Je vis hier monsieur le duc du Maine, moins abattu de corps et d'esprit, mais me faisant voir pourtant qu'il passe sa vie très tristement.

Adieu, ma chère nièce; s'il y a encore quelque chose à repondre à votre grande lettre, je le ferai à loisir; je vous assure en attendant que je vous aime de tout mon cœur.

XLIII

Ce 8 juin 1716.

Il est vrai, madame, qu'il n'y a pas grand'chose à répondre sur votre dernière lettre, mais on doit être

content le jour qu'on n'apprend rien de fâcheux; il est encore vrai qu'on craint tout pour le lendemain, car il me semble que tout est disposé pour quelque événement terrible sur les affaires de l'Église.

Je vous plains le jour que vous irez faire votre cour à madame de Berry.

On dit que tout augmente de prix, depuis ce qui s'est passé sur la monnoie; ainsi l'un revient à peu près à l'autre; beaucoup de gens disent que la suppression des billets sera toujours un bien, mais est-on bien assuré qu'on n'en remettra pas, si on y espère la moindre utilité?

Je vous prie, ma chère nièce, de demander de ma part à notre maréchal d'obtenir de madame de Ventadour les entrées libres chez elle pour madame d'Auxy; rien ne peut lui faire plus d'honneur dans le monde, mais rien aussi ne peut lui nuire davantage que de ne les pas avoir. Si madame de Villefort[1] n'a pas su se les conserver, c'est son affaire, mais cette pauvre petite femme ne doit pas en pâtir; je répondrois que madame de la Lande[2] n'en sera pas fâchée;

1. Madame de Villefort, dont il a été parlé, t. I, p. 271, était née Marie-Suzanne de Valicourt.

2. Madame de la Lande, sous-gouvernante des Enfants de France, était née de Castéja. C'était une ancienne élève de Saint-Cyr qui avait servi pendant quelque temps de secrétaire à madame de Maintenon.

madame d'Auxy ne sera peut-être pas de même ; ce sont des démêlés d'enfants qu'il faut compter pour rien. Je suis persuadée que ma prière ne sera point désagréable à madame la duchesse de Ventadour ; la misère de madame d'Auxy m'a attendrie tous les jours pour elle ; nous n'aimons point à voir les ouvrages de notre Roi renversés, et si promptement.

Petin a retardé sa marche d'un jour. Je crois qu'il ne laissera pas de retourner samedi à Paris. Bonsoir, ma chère nièce.

XLIV

Ce 19 juin 1716.

Il est temps de commencer ma lettre, quoique je ne prévoie pas que j'aie de quoi la faire longue, car c'est d'ordinaire les vôtres qui me fournissent de quoi vous entretenir.

N'est-il pas vrai, ma chère nièce, que nous fûmes plus affligées de nous quitter que nous n'avions eu de joie de nous voir, quoique j'eusse passé une journée entière dans la même place sans en sentir la moindre lassitude, si ce n'est d'avoir un peu trop parlé, dont je suis désaccoutumée ? Je vis hier madame la duchesse de Chevreuse, qui me donna un grand mal de tête ; je

la trouvai engraissée, et du reste toujours la même; elle me dit mille choses obligeantes de la part de madame de Lévis qui me touchent, mais où je ne veux pas répondre, voulant oublier tout et être oubliée. Elle m'apprit l'état où est monsieur le maréchal d'Harcourt, dont je suis bien fâchée à cause de vous. Elle me dit aussi ce que Monsieur le Duc veut faire demain contre monsieur le duc du Maine, ce qui n'a pas peu augmenté le mal de tête de cette nuit; je voudrois bien ne me plus souvenir de ce que j'ai laissé à la Cour; c'est trop d'en avoir les agitations avec l'ennui de la solitude.

Les *Mémoires* de monsieur de Dangeau m'amusent très agréablement; c'est dommage qu'il n'écrive pas aussi bien que nous. Je ne crois pas qu'il y ait de mal à me les faire lire par mademoiselle d'Aumale; elle voudroit en prendre quelques notes, comme de ce qui me regarde, et la date de certaines choses principales. Je m'adresse à vous pour en demander la permission, afin qu'il la refuse plus librement, s'il le juge à propos.

Ce 20. Je reçois dans ce moment une lettre de madame de Dangeau, qui me confirme l'extrémité où est monsieur le maréchal d'Harcourt, la maladie de madame sa femme[1] et le personnage que vous avez à

1. Marie-Anne Brulart de Genlis avait épousé, le 31 jan-

faire dans cette maison-là. Cependant je vous conjure, ma chère nièce, de vous conserver et de vous réserver pour ce qui est nécessaire. Vous n'êtes guère en état de lire ma très inutile lettre. Je ne laisserai pourtant pas de vous envoyer Étienne lundi coucher à Paris, afin qu'il m'apporte de vos nouvelles; celles de ma santé sont très bonnes; je vous aime de tout mon cœur.

XLV[1]

Ce 21 juin 1716.

Je ne m'attendois pas, ma chère nièce, à voir de vos lettres aujourd'hui : le petit messager a volé, car il me semble qu'il étoit hier ici; aussi m'a-t-il fait dire qu'il n'y avoit point de réponse, se sentant apparemment un grand besoin de repos.

Vous savez que notre chère Dauphine disoit que madame la maréchale d'Harcourt ressembloit à la vertu : vous voyez qu'elle soutient en tout ce personnage; monsieur son mari est trop heureux si Dieu lui fait miséricorde; il ne faisoit plus rien sur la terre.

vier 1687, le maréchal d'Harcourt. Elle mourut le 15 décembre 1750, à quatre-vingt-quatre ans.

1. Cette lettre a été publiée par Geffroy dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 384, mais incomplètement.

Remerciez bien monsieur de Dangeau de la permission qu'il me donne sur ses *Mémoires*; ils sont si agréables que j'ai tout lu; vous entendez bien ce que cela veut dire. Ne s'est-il point trompé quand il dit que feu Monsieur le Duc tenoit une boutique? Je ne me souviens point de lui dans nos plaisirs, mais comme il a écrit tous les jours, il est plus aisé que je me trompe que lui; il m'écrit quatre mots fort galants; il y a longtemps que je n'avois ouï parler de la beauté de mes yeux; je les ai encore assez bons pour vous écrire souvent[1].

Je reçus hier au soir un billet que vous m'avez écrit en arrivant de Villeroy[2]; si je disois à madame de Dangeau tout ce que je sens pour elle, mes lettres seroient longues et un peu fades; mettez-y donc tout l'agrément que vous répandez dans ce que vous dites, car, véritablement, je suis bien fâchée de la manière dont elle en use avec moi; vous êtes heureuses l'une et l'autre quand vous êtes ensemble.

1. « La Maintenon a toujours conservé du feu dans les yeux, écrivait la princesse Palatine le 12 août 1719, mais elle pinçait la bouche et fronçait les narines, ce qui lui donnait un air désagréable qu'elle prenait, surtout lorsqu'elle voyait quelqu'un qui lui déplaisait, mon Excellence, par exemple... » (*Correspondance de madame la duchesse d'Orléans*, Édit. Brunet, t. II, p. 145).

2. Le château de Villeroy était situé en Brie, dans le voisinage de Claye.

Je me porte fort bien.

Il y a vingt-deux jours que nous n'avons vu de petite vérole nouvelle.

XLVI

Ce 27 juin 1716

J'ai reçu aujourd'hui une vilaine et sale lettre de votre part, ma chère nièce, qui me met d'assez bonne humeur pour commencer celle qu'Étienne vous portera le premier jour de juillet; je suis bien aise de voir que nos lettres sont rendues assez ponctuellement.

J'en ai reçu une de monsieur le duc du Maine qui m'apprend la naissance d'une fille à madame la duchesse d'Orléans[1], dont je suis plus fâchée que de la petite vérole de Monsieur le Duc. Votre courage est admirable de prendre sur vous présentement pour vous procurer la paix à l'avenir. Dieu veuille que monsieur votre beau-frère vive aussi bien avec vos enfants que vous vivez avec lui.

Je trouve fort mauvais que vous me fassiez des

1. Louise-Diane d'Orléans, dite mademoiselle de Chartres, née à Paris le 26 juin 1716, mariée, le 22 janvier 1732, à Louis-François de Bourbon, prince de Conti, morte le 26 septembre 1736, à Issy.

excuses de me parler de vous. Cette attention est bonne avec des étrangers, mais quand on est assez proche, et encore plus quand on s'aime, on peut s'entretenir de ce qui nous regarde.

Le maréchal d'Harcourt est un homme perdu, et ne peut plus faire que de la peine à ses amis. Il seroit bien étonnant que vous eussiez pensé à la tapisserie des vertes, depuis votre retour de Villeroy.

Je ne sais où est monsieur le cardinal de Bissy; il m'a écrit, il y a quinze jours, pour mettre une fille à Saint-Cyr; il ne me dit pas un mot d'autre chose, et je ne suis instruite que par vous; mais j'en vois assez pour craindre que vous ne voyiez de grandes extrémités; j'espère que Dieu me les épargnera. La plupart des curés de village parlent de la *Constitution* comme le docteur de Sorbonne[1].

Le contretemps des menuisiers du Roi est très désagréable; je les aurois soupçonnés autrefois de friponneries en se faisant payer de deux côtés, mais il

1. Un jeune docteur de Sorbonne, Jean-Noël Gaillande, avait publié, en 1712, sous ce titre : *Éclaircissements sur quelques ouvrages de théologie*, une brochure dirigée contre les Jansénistes, qui avait fait un certain bruit. « Il se croit chargé de la sollicitude de toutes les églises et se rend un peu odieux, » écrivait à son sujet le cardinal de Fleury. C'est peut-être à ce docteur que madame de Maintenon fait allusion. (Voir *La France et Rome*, par M. Albert Le Roy, p. 15.)

n'est que trop vraisemblable qu'ils n'ont point touché d'argent; la somme étoit-elle considérable?

Ce 28. Monsieur Couturier passe, ce me semble, pour fort honnête homme, mais je crains qu'il n'ait pas de fonds [1].

Il me paroît qu'on est plus déchaîné que jamais contre la Chambre de justice; on criera toujours tant qu'on ne verra point d'argent.

Il est vrai que j'écris encore assez bien, ce qui doit vous surprendre, et que ce qui y contribue, c'est que je ne me sers plus de lunettes; je me porte parfaitement bien, mais je maigris encore.

J'attends avec impatience le troisième livre des *Mémoires* qui m'amusent si fort, mais que je lis trop vite.

XLVII

Ce 9 juillet 1716.

Je vous ai mandé par la poste que vous preniez pour venir ici le temps qui vous paroîtra le plus

1. Ce Couturier avait débuté, suivant Saint-Simon, comme petit commis dans le bureau des finances. Le duc d'Orléans l'avait pris chez Desmaretz, « pour avoir la confiance des dépenses secrètes par ordonnance au porteur. C'est, continue Saint-Simon, un homme grossier, juste, droit, sans fard et sans adresse, exact au dernier point, d'une fidélité à toute épreuve. » (*Saint-Simon, addition au journal de Dangeau*, t. XVII, p. 188.)

assuré pour vous; si madame de Dangeau est aussi souvent à la campagne qu'elle l'a projeté, il sera plus difficile à trouver.

Madame la Princesse aura de la peine à faire huit lieues pour me voir, sachant très bien qu'il ne peut y avoir aucune utilité à ce qu'elle me dira.

Monsieur le maréchal de Villeroy veut y revenir bientôt. Madame la duchesse de Noailles m'en témoigne quelque envie, mais je crois voir une grande frayeur. Je lui ai mandé qu'il y avoit une petite vérole dans le village; j'ai appris depuis que c'est une fausse alarme, mais il ne lui faut point dire.

J'ai vu monsieur le duc du Maine qui me paroit toujours moins effrayé que moi sur ce qui le regarde; je ne l'ai pas trouvé fort vif sur l'affaire de monsieur de Berwick[1].

Madame de Dangeau m'a envoyé ce matin des vers de Genève à la Sorbonne; ils sont très mal copiés, il y manque même un vers entier; du reste ils sont assez jolis, ce me semble.

Les *Mémoires* m'amusent toujours; j'en désire le quatrième tome et le cinquième, si on vouloit, pour éviter tant de voyages.

1. Le maréchal de Berwick avait été nommé gouverneur de Guyenne, mais il avait refusé d'accepter cette nomination tant que le comte d'Eu, fils du duc du Maine, ne serait pas relevé de ce même commandement qu'il exerçait de Paris.

Voilà donc la guerre de l'Empereur avec le Turc déclarée[1]. Je voudrois que monsieur votre fils y fût avec quelque inspecteur, ce qui est difficile.

Vous ne manquerez pas d'expédients pour tromper madame de Mailly; il vaut mieux s'en servir que la laisser dans le besoin.

Ce 11. Vous êtes trop prudente pour écrire en Espagne, ni pour rien recevoir que vous ne puissiez afficher[2]. Il me semble que c'est l'endroit délicat, et on ne cesse de dire qu'on voit les lettres.

Non, vous n'avez point l'air d'une plaideuse, mais vous ne pouvez trop penser à vous procurer du repos pour l'avenir, car il vient un temps où tout nous manque.

On assure que la Chambre de justice[3] finira bientôt par des taxes sur tous les financiers, et qu'il n'y a que ce moyen pour voir de l'argent et pour rétablir le commerce.

Les espérances sur les affaires de la religion ne

1. L'empereur Charles VI venait de déclarer la guerre à la Turquie; il avait conclu un traité d'alliance avec la république de Venise et le roi d'Angleterre. Le sultan s'appelait Achmet III; il fut déposé en 1730 et mourut en 1736.

2. Les relations commençaient à devenir difficiles entre la France et l'Espagne. Albéroni, qui avait contribué au mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, persuadait à Philippe V que la régence de France lui appartenait de droit.

3. Une taxe sur les gens d'affaires fut en effet établie en 1716. La Chambre de justice fut supprimée en 1717.

sont pas si bonnes; j'espère pourtant que Dieu ne nous abandonnera pas.

J'attends après dîner madame de Lévis; elle me trouvera dans mon lit que je n'ai pas gardé depuis deux mois, ayant eu une santé parfaite, mais une mauvaise nuit a tout renversé; n'en dites rien, je vous prie; on voudroit envoyer savoir des nouvelles, et cela n'est bon à rien.

J'ai reçu une lettre de madame de la Taillée, fille de madame de la Roche-Jacquelein[1], qui me mande l'état de sa mère, dont je suis très fâchée; tous ces gens-là me paroissent véritablement nobles.

Notre pâle demoiselle s'appelle de Couhé[2]; elle a des parents à Paris du côté de sa mère, qui sont très peu de chose, qui veulent la garder chez eux, et qui n'imposeront pas le respect à ceux qui, voyant ce visage-là dans les rues, voudront l'amener; je tâche de la persuader d'aller dans un couvent.

Je viens de relire la lettre de madame de Dangeau pour y répondre, mais il n'y a qu'un mot, et je suis dans mon lit; je voudrois seulement que madame de

1. Madame de la Roche-Jacquelein, née de Caumont, était parente de madame de Maintenon, qui lui avait fait attribuer une pension de 1 500 livres. Son mari Armand-François du Vergier, marquis de la Roche-Jacquelein était en 1712 lieutenant de Roi en Poitou.

2. Louise de Couhé de Lusignan, sortie de Saint-Cyr en 1716.

Brancas[1] et monsieur son fils fussent remerciés de l'eau de thym.

Je vous ai conseillé un fichu pour ma favorite dont elle a plus besoin que d'un habit de taffetas; ma lettre a été par la poste, je ne sais si vous l'avez reçue. Adieu, ma chère nièce.

Ce 13. J'ai vu madame de Lévis qui me parut avoir de la peine à me quitter; je suis touchée et surprise de son amitié, car il me semble qu'il n'y a que madame de Dangeau qui aime les vieilles; elle convient que j'ai raison de ne vouloir personne, excepté les cinq dames que je voyois à la Cour, et moi je voudrois les réduire à deux, et ne les voir que deux fois l'année; aidez-moi dans ce projet.

Je ne sais si vous avez reçu la lettre où je vous mandois que je vous enverrois Étienne le 13 de ce mois; je vous avertis de bonne heure que je vous l'enverrai le 22.

Voilà 100 francs pour monsieur de Solanet et madame de Chantelon; si cette pauvre madame de Goulhers souffroit, avancez-lui quelque chose pour moi; elle est bien touchée de vos bontés pour elle,

1. Marie de Brancas, sœur de la princesse d'Harcourt, avait épousé, le 5 juillet 1680, le duc de Villars-Brancas; dame d'honneur de Madame, elle mourut le 27 août 1731, âgée de quatre-vingts ans.

quoique inutiles; c'est un homme bien malheureux, et qui a du mérite. Adieu, ma chère nièce.

XLVIII

Ce 15 juillet 1716.

J'avois envoyé chercher le petit messager pour aller savoir de vos nouvelles, ma chère nièce, étant inquiète de votre santé, mais, en rentrant dans ma chambre après vous avoir quittée, je trouvai que mademoiselle d'Aumale venoit de recevoir une lettre qui lui apprenoit que son frère est très mal [1]; ainsi j'envoie Étienne pour qu'il le voie lui-même, et nous rapporte au vrai l'état où il est, qui est très périlleux, car on craint la petite vérole, ou une esquinancie, et la tête est embarrassée.

Ma petite favorite et moi nous sommes pénétrées de reconnoissance; vous êtes trop aimable en tout, mais excessive dans vos présents. Mademoiselle de la Tour est encore comme dans le premier mouvement de sa joie.

Oserai-je, après cela, vous dire que vos visites me laissent toujours dans les mêmes sentiments, qui sont

1. Mademoiselle d'Aumale avait deux frères. Voir l'Appendice, t. I, p. 294.

de me détacher de vous et de me renfermer le plus qu'il me sera possible? Je vous dis donc adieu jusqu'au mois d'octobre, que vous me viendrez voir, et l'hiver se passera sans visites jusqu'au mois de mai; voilà mon projet; je vous aurois une sensible obligation de m'aider à l'exécuter. Étienne retournera à Paris le 22 de ce mois.

XLIX

Ce 17 juillet 1716.

Quoique je vous aie vue, ma chère nièce, je relis votre grande lettre, pour voir s'il y a quelque chose à répondre. Je n'ai rien à dire sur madame de Maisons [1]; ce qui s'est passé par rapport à son mari n'est pas glorieux à sa mémoire; je ne sais s'il est public; notre Chancelier y fait un beau personnage. Il faut suspendre son jugement sur la Chambre de justice; on en jugera selon l'événement.

Je comprends la joie de mademoiselle de Courcillon par celle de ma favorite et celle de madame sa grand'-mère à la mienne, à la vue de tous vos présents; ils

1. Marie-Charlotte Roque de Varengeville était veuve, depuis le 22 août 1715, de Claude de Longueil, marquis de Maisons. Il avait été président à mortier. Elle mourut le 5 mai 1727, dans la quarante-sixième année de son âge.

ne sont pas encore oubliés. On a si bon goût qu'on va dans toute la maison portant la chaise sur son dos, comme les crocheteurs portent leurs crochets.

On attend avec impatience la vraie nièce, croyant que c'est une nation qui donne toujours; on en sentira la différence et moi aussi.

Madame de Dangeau m'a envoyé ce matin un mémoire de monsieur du Maine, très bien fait, ce me semble; mais que servent les raisons contre un homme qui dit qu'il a une aversion comme on en a pour certaines bêtes[1]?

Pourquoi vous faites-vous une peine de ne me voir qu'au mois d'octobre? Il nous faut plus que ce temps-là pour convenir d'un jour; notre amie s'en va à Dangeau, et vos maux vous retiennent souvent; ne voyez-vous pas que vos voyages excitent les autres à faire de même? Vous êtes trop raisonnable pour ne pas voir qu'il ne convient point à une personne retirée (et par de si bonnes raisons) de passer sa vie à concerter des rendez-vous; j'espère, que lorsque le jeune Roi aura des hommes, ceux qui me voient pré-

1. Dangeau parle, en effet, d'un mémoire du duc du Maine, en réponse à celui de Monsieur le Duc : « ... Ce mémoire, ajoute Dangeau, est fort long à ce que l'on dit, et fort bien fait; il l'a fait voir à monsieur le duc d'Orléans, à Madame la duchesse d'Orléans et à monsieur le comte de Toulouse, avant que de le faire imprimer. » (T. XVI, p. 490.)

sentement seront moins empressés. Je suis bien aise que madame de Dangeau ait retrouvé ses billets.

Ce 18. Étienne m'apporta hier votre lettre qui est un surcroît de plaisir, en attendant la gazette ordinaire.

Voilà mademoiselle d'Aumale hors d'inquiétude. En serrant vos diablotins j'en ai mieux vu la quantité; vous ne pouvez vous tenir contre l'envie de donner; j'en ai pour toute ma vie; vous savez qu'il me faut peu de choses même que j'aime le mieux.

Je voudrois bien que vous entendissiez parler de monsieur Couturier.

Monsieur l'évêque de Châlons ne m'a point écrit, et je ne sais ce que c'est que sa lettre[1]. Je reçus hier une lettre de monsieur le maréchal de Villeroy, qui me mande qu'il viendra ici dimanche.

Ce 21. Il vint en effet et fut quatre heures avec moi; les trois dames arrivèrent à midi et demi et partirent à huit; je les entretins tête-à-tête et tour à tour. En vérité, ma chère nièce, je ne saurois croire que vous

1. L'évêque de Châlons était Jean-Baptiste-Louis-Gaston de Noailles. Né le 7 juillet 1669, il avait été nommé, le 25 décembre 1695, évêque de Châlons. Il mourut le 17 septembre 1720. Madame de Caylus avait eu, d'après sa correspondance, connaissance de cette lettre de l'évêque de Châlons; elle écrivait à madame de Maintenon : « Je vis hier une lettre de Monsieur de Châlons, votre ami, qu'il écrit à un des siens au parlement de Dijon, qui me paroît si bien que je ne doute pas qu'elle n'ait votre approbation. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 283.)

ne renonçassiez de bon cœur au plaisir de me voir, si vous pouviez comprendre ce que je souffre des visites que je reçois; elles sont mauvaises à mon salut, à ma santé, à mon repos, à ma conduite; les conversations ne sont pas agréables, et on entend toujours recommencer ce qu'on vouloit ignorer, et les nuits sont cruelles. Je crois que je vais être quelque temps en solitude, et j'espère que, ne pouvant me voir comme vous et moi le souhaiterions, vous détournerez, autant que vous pourrez, les généreux de votre connoissance.

La duchesse de Noailles me pressa fort de consentir qu'elle prît une maison dans le village pour y venir de temps en temps passer quelques jours; l'embonpoint lui sied mal; elle convient qu'elle se porte bien.

Madame de Villette me paroit mourante; madame d'Aubigné est toujours la même.

Monsieur le maréchal de Villeroy a bonne opinion de la Chambre de justice, mais il ne croit pas qu'elle finisse si tôt.

Il me faut encore deux pièces d'étoffe, comme celle que vous m'avez laissée, c'est-à-dire quatre-vingt-cinq ou six aunes en tout, et que les cinq ou six aunes se trouvassent à celle qui est rayée.

La duchesse de Noailles a fait le plus joli présent du monde à mademoiselle de la Tour, en suivant ce

que vous aviez commencé : c'est un sac d'ouvrage pour la poupée, une manette, un éventail, un écran, un cabaret, une chocolatière, des quilles, des volants, des raquettes, des jonchets, des dames avec un damier, des pâtes, des dragées, et tout cela dans un très joli bureau; j'oublie bien quelque chose; la petite fut transportée et l'est encore, et me demande quand les nièces reviendront; je les prie pourtant de revenir les mains vides, car il ne faut pas que ma favorite me rende accessible aux présents, ne l'ayant pas été pour moi.

Adieu, ma chère nièce; j'ai une douleur de tête qui m'oblige à cesser de vous écrire, et peut-être à me coucher; c'est un reste de mes conversations d'hier[1].

L

Ce 23 juillet 1716.

J'ai encore oublié, en vous envoyant Étienne, de vous mander le jour qu'il retournera; ce sera le dernier de ce mois, et j'espère trouver quelque occasion de vous envoyer cette lettre; en tout cas la poste me paroît assez régulière.

1. Le catalogue Morrisson intercale ici une lettre datée de Marly 22 juillet 1716. C'est manifestement une erreur du copiste, madame de Maintenon, n'ayant jamais quitté Saint-Cyr. Cette lettre doit être de 1706.

J'expose à votre charité la lettre du jeune monsieur de Goulhers, pour page de monsieur le duc de Berry [1]; je ne sais pas si c'est une prière incivile que celle qu'il fait à monsieur de Dangeau, mais l'endroit d'une espérance de pension m'a tentée de vous faire voir le reste, qui n'est pas, ce me semble, à montrer, et que vous brûlerez, s'il vous plaît, soit que vous en fassiez usage ou non.

LI

Ce 28 juillet 1716.

Je voudrois bien que madame d'Orléans fût bien, et tout cela par rapport à monsieur du Maine dont l'état me serre le cœur.

Monsieur de Saint-Sulpice ne profitera pas beaucoup, à ce que je crois, de son zèle pour la santé de Monsieur le Duc, qui ne paroît pas touché des bonnes œuvres.

Il est vrai que ces pauvres Goulhers sont les plus malheureux personnages qu'on puisse voir.

Je plains fort monsieur de Chamillart et je lui ai

1. Le duc de Berry étant mort le 4 mai 1714, c'est : madame la duchesse de Berry, et non : monsieur le duc de Berry, que madame de Maintenon a eu l'intention d'écrire.

écrit, quoique je ne me crois pas trop bien avec lui[1]. Vous me manderez des nouvelles de monsieur le chevalier de Caylus; il a bien la mine d'avoir la chair bonne et de n'être pas longtemps au lit. Il faut laisser venir madame de Mailly, et lui persuader qu'il suffit d'arriver l'après-dînée, les jours étant fort longs.

Étienne retournera à Paris le 10 d'août; je vous en avertis, ce me semble, d'assez bonne heure. Monsieur le maréchal de Tessé m'écrit une lettre de trois pages, pleine d'esprit, de sentiment, de délicatesse, et tout cela pour nous demander de ne point envoyer de demoiselles de Saint-Cyr à une place de régale dans une abbaye qu'il vient d'obtenir pour une de ses parentes; j'aimerois mieux y payer la pension que d'imiter de si belles choses.

Ce 29. Je reçois votre lettre par ma sœur Le Cœur; j'ai peur que sa visite ne vous ait importunée; je ne l'en avois pas chargée.

Mandez-moi ce que je vous dois pour ces pauvres Solanet, et donnez aussi vingt francs à monsieur de Gonain : ces pauvres gens de la maison du Roi, qui ont fait des merveilles partout, me font grand pitié.

1. Chamillart, l'ancien ministre, venait de perdre son fils, Michel II de Chamillart, né le 7 avril 1689, qui avait pris en 1708, à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Mortemart, le titre de marquis de Cany. Il était grand maréchal des logis de la maison du Roi. Il mourut le 23 juillet 1716.

Que je vous sais bon gré, ma chère nièce, de vous reposer, mais j'ai bien de la peine à croire que ce ne soit que par précaution.

Je n'imagine point de fin dans les affaires de l'Église que par la rétractation ou la condamnation de monsieur le cardinal de Noailles : la première lui seroit honorable; présentement il a reçu assez d'encens [1]. Tout autre accommodement ne sera point, ce me semble, avantageux à la religion, et n'empêchera pas le progrès du Jansénisme. Dieu veuille tirer sa gloire de tout ce qui se passe.

Votre cousine m'est une grande contrainte dans ma vie par rapport à vous; il est vrai que j'ai été en repos depuis la visite de huit heures et demie.

Ce 31. Je vous renvoie le tome quatre-vingt-sept; vous m'en enverrez un autre si monsieur de Dangeau le veut.

1. « Le cardinal de Noailles a été jugé très diversement. Suivant Voltaire, « il était plein de vertu et de science, le plus ami de la paix ». Suivant l'abbé Legendre, qui était chanoine de Paris, « c'était un petit esprit, inégal, tracassier, pointillant et barguignant en tout, aimant à ruser, disant oui ou non, sottement orgueilleux, puérilement vindicatif... » Le jugement le plus équitable parait être celui de Fenelon : « court et confus, nulle opinion précise n'est arrêtée dans son esprit; son cœur est faible et mou. Si on le presse, on lui fera dire, en l'intimidant, tout ce qu'on voudra contre l'erreur; mais on n'en sera pas plus avancé... Il dit blanc pour les uns et noir pour les autres, n'entendant pas plus le noir que le blanc. Il est donc inutile de chercher l'opinion d'un homme qui n'en a point. » (Voir *La France et Rome*, par Albert Le Roy, p. 9 et *passim.*)

Adieu, ma chère nièce ; je me porte fort bien ; le repos où je suis pourra me faire vivre assez longtemps.

J'attends monsieur l'archevêque de Rouen demain, qui me confiera ses peines sur l'état de l'Église ; tout ce que je vois me parle de ses malheurs.

Monsieur le duc du Maine sort de ma chambre, sensible comme il l'est en tout, mais rien moins que foible ; jamais conversation ne fut plus triste, si ce n'est la lettre que j'ai reçue un moment après de monsieur le maréchal de Villeroy. Elle a tout le tragique de Racine. Adieu ; je suis poursuivie en quelque lieu que j'aille, mais Dieu le veut ainsi ; sans lui on se désespéreroit.

LII

Ce 5 août 1716.

Je commence à répondre à la dernière gazette ; la longueur me met dans la confusion, mais c'est le plus agréable supplément à l'absence. Plus j'ai pensé à mademoiselle de Courcillon, plus j'ai trouvé que je ne devrois pas m'en charger, quand j'aurois une chambre à lui donner.

Monsieur le maréchal de Villeroy est bien malheureux de ne pouvoir aimer qu'un objet inaccessible !

Il m'a proposé de parler pour votre pension. Je l'ai prié d'attendre, dans la crainte qu'il ne gâte quelque chose, et qu'il n'y ait quelque tracasserie entre le duc de Noailles et lui; par monsieur le duc d'Orléans, on voit bien des moyens pour gâter, et nul pour réussir. Je n'espère aucun accommodement aux affaires de l'Église. On m'a dit ce matin que la Chambre de justice finira dans deux mois. Je ne le crois pas. Il est, je crois, encore plus difficile de finir les affaires des princes : on dit que monsieur le comte de Toulouse veut bien céder quelque chose pour la paix, parce qu'il est sage, et que monsieur le duc du Maine tient ferme à ne rien céder, ce qui en lui s'appellera foiblesse. J'ai vu Blouin ce matin qui m'a encore fait souvenir de l'empressement qui fit venir monsieur le duc du Maine au lever du Roi à la mort de Monsieur le Duc, pour parler en faveur de celui qui le persécute présentement. On ne comprend pas en effet le sujet de sa haine : je la pardonnerois au prince de Conti, qui a souffert en effet de la prévention du Roi contre les princes du sang, ne voulant rien leur donner, mais Monsieur le Duc a tout ce qu'il a pu désirer, et avant de l'avoir demandé. Le Régent est incompréhensible de ne les pas remettre à la majorité; ainsi il ne décideroit rien. Monsieur du Maine croit qu'il vaut encore mieux être dégradé par la violence, que de l'être de

son consentement; je ne crois point qu'en cela vous le trouviez déraisonnable. Le Grand Prieur[1] a beaucoup d'esprit; je ne suis pas surprise qu'il ait bien parlé. On m'a expliqué les lettres des régiments en faveur de l'ancienne catholicité; ils ont raison. Il n'est pas nécessaire, ma chère nièce, de vous dire qu'il ne faut pas qu'il paroisse que je dise un mot sur les princes, non que je me cache d'être dans les intérêts des nôtres, mais on pourroit dire ce qui ne leur conviendroit pas. Madame de Simiane[2] ne vous pardonnera jamais votre changement. Dieu veuille le récompenser, car vous soutenez présentement la foi que vous avez combattue. Rien n'est plus raisonnable que ce que vous me mandez de madame de Dangeau, à l'égard des Chevaliers de Saint-Lazare[3]; elle est charitable, et les pauvres Goulhers lui ont toujours fait pitié. On ne peut trop estimer monsieur de la Feuillade sur son procédé avec monsieur Chamillart. Quand il seroit vrai que les préventions de monsieur le cardinal de Noailles seroient sincères, je ne comprends

1. Philippe de Vendôme, né le 22 août 1655, grand prieur de France en 1678, maréchal de camp en 1691, lieutenant général en 1693. Il vendit son grand prieuré en 1719 et mourut à Paris le 24 janvier 1727.

2. Françoise-Pauline de Grignan, marquise de Simiane, née le 9 septembre 1674, morte en 1737. Elle était la petite fille de madame de Sévigné et avait un peu donné dans le Jansénisme.

3. Le marquis de Dangeau était grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare.

pas comment il se pardonne d'anéantir l'Épiscopat.

N'est-il pas raisonnable de vous donner du temps pour nos gazettes; c'est ce qui me fait éloigner les voyages de mon courrier; je lui donnerai les 50 livres que vous avez données à monsieur de Solanet.

Bonsoir, ma chère nièce; voilà assez de temps donné à mon plaisir.

Ce 6. Bonjour; on m'assure que la paix avec le Turc se fera bientôt; ainsi vous ne pouvez vous défaire de votre boiteuse. Il faut s'armer de patience, et attendre le temps des réflexions, qui, je crois, viendront tard dans cette tête-là.

Je vous ai répondu sur madame de Mailly et son voyage ici. Je serois fâchée de monsieur de la Vrillière.

J'ai vu monsieur le duc du Maine, qui m'a affligée, monsieur l'archevêque de Rouen deux fois, qui m'a communiqué ses peines. Il m'annonça sa nièce pour le lendemain, et à peine étoit-il sorti, que madame de Chevreuse arriva. Je la reçus pour la conjurer de ne plus revenir. Elle approuve tout ce que je dis là-dessus, mais il faudroit l'excepter. J'ai vu deux fois monsieur l'évêque de Chartres et même monsieur Bonnet[1]; enfin je passai une semaine à recevoir de

1. Monsieur Bonnet, confesseur de madame de Maintenon, était curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

continuelles visites, qui sont très nuisibles à mon âme et à mon corps.

La lettre de madame de Ventadour n'étoit pas pressée, comme vous l'avez bien jugé. Elle me paroît avoir envie de me voir, et je crois qu'elle me veut parler sur l'éducation du Roi quand elle le quittera. Voyez ce que j'y puis faire.

On dit, mais ce peut être dans le parterre, que monsieur Desmaretz rentre dans les finances, qu'il sera contrôleur général, et le duc de Noailles surintendant.

Tout ce qu'on dit d'Espagne est affreux; il faut espérer qu'il y a de l'exagération.

Vous ai-je demandé un étui d'argent pour ma favorite, c'est-à-dire une cuiller, une fourchette, un couteau dans un étui? Il ne sauroit être trop petit pour lui plaire, mais je le voudrois assez grand, pour qu'il puisse lui servir plus longtemps. Je vous le demande bien uni et un peu pesant, les fermoirs solides, car on y touchera souvent.

Ce 8. Je crains demain une visite de monsieur de Chartres en repassant ici, qui m'ôteroit tout mon temps. C'est ce qui m'oblige à finir mon paquet aujourd'hui.

Étienne retournera le 20 de ce mois; je m'en vais écrire à madame de Dangeau. Bonsoir, ma chère nièce.

Ce 9. Bonsoir encore. Voici des jours qui me rappellent de tristes idées et une chaleur qui empêche tout mouvement. Je me porte pourtant très bien, et fais mon possible pour m'amuser; vous n'êtes guère plus gaie où vous êtes, et j'en suis bien fâchée.

LIII

Ce 29 août 1716.

Je ne sais comment je me tirerai de cette lettre, car je suis foible pour écrire de ma main, et ne saurois dicter, ne pouvant dire un mot sans une toux qui me fait grand mal.

Madame de ... pourra bien venir ici demain; j'y ai consenti pour rompre ma volonté, et vous n'en douterez pas.

Je n'ai pas eu un moment de santé depuis votre visite, et la quantité de nouvelles que madame de la Vrillière me dit très rapidement me fit faire un songe que j'ai bien de la peine à ne vous pas conter, mais j'en aurois peut-être plus à tant écrire.

Ce 30, le matin. Un messager de monsieur le duc du Maine interrompit hier au soir ma lettre; vous croyez bien, ma chère nièce, que la sienne ne m'inspira pas la gaieté; elle ne m'apprit pourtant rien de

nouveau. J'ai toujours bien cru que nos princes ne tiendroient pas contre Monsieur le Duc, ni les édits du feu Roi contre le Parlement qui se fait un honneur et un plaisir de les anéantir; du reste il n'y a qu'à prendre patience, et attendre un temps plus favorable. Je voudrois savoir par où les amis de Monsieur le Duc soutiennent ce qu'il fait contre ses plus proches parents, et contre les intentions de son bienfaiteur, sans qu'il puisse lui en revenir ni gloire, ni utilité[1].

Votre ami monsieur de Valincourt est-il bien à son aise entre monsieur le Directeur général, son intime, et son maître dont il se déclare l'ennemi? Comment peut-on blâmer monsieur le comte de Toulouse d'avoir été au Parlement, n'étant point parent[2]? Le duc de Noailles a un grand courage; Dieu veuille le bénir! Je n'entends point parler de lui. Toute la famille en général l'a envoyé savoir de mes nouvelles. Les Jésuites sont accoutumés aux révolutions[3], et se tire-

1. Le duc de Bourbon avait présenté au Roi et au duc d'Orléans sa requête contre le duc du Maine et le comte de Toulouse; elle était signée par le comte de Charolais et le prince de Conti.

2. Madame de Maintenon fait ici allusion à la présence du comte de Toulouse au Parlement, le jour du jugement du duc de Richelieu et du comte de Gacé. Le comte de Toulouse avait tenu à y assister, malgré les difficultés soulevées par le duc de Bourbon et le prince de Conti, qui avaient décidé de contester aux princes légitimés le droit de passer par le parquet, privilège qui n'était dû qu'aux princes du sang.

3. Le cardinal de Noailles avait retiré aux Jésuites l'autorisation de confesser dans le diocèse de Paris.

ront de celle-ci comme des autres. Je croyois que monsieur le Chancelier avoit empêché l'établissement des Anabaptistes, et je savois la conduite de monsieur de la Houssaye[1]; toutes les erreurs sont indifférentes à ceux qui ne sont pas bons catholiques. Voyez ce que deviennent les objets de votre admiration.

Il faut donc, puisque vous le voulez, rétablir pour quelque temps les voyages d'Étienne à tous les lundis. On a bien autre chose à faire que de lire nos lettres.

Je n'ai pu lire sans étonnement la docilité de monsieur le duc d'Orléans pour le Parlement; il pourra s'en repentir.

Je suis moins surprise des retardements de monsieur le cardinal de Noailles; il ne s'est jamais démenti là-dessus. Je suis bien fâchée de l'état de madame de la Vrillière pour lequel on doit craindre jusqu'à la fin; je suis plus indifférente à celui du prince de Conti[2].

Madame de Dangeau a une humeur merveilleuse, et il falloit d'aussi grands malheurs que les nôtres pour lui ôter la joie; elle la retrouve à sa campagne, parce qu'elle n'y voit personne. Je plains plus

1. Félix le Pelletier, seigneur de la Houssaye, fut nommé chancelier et garde des sceaux en 1719, contrôleur général des finances en 1720. Il mourut le 10 septembre 1723, âgé de soixante ans.

2. Le prince de Conti et madame de la Vrillière étaient atteints de la petite vérole.

madame de Pompadour que madame d'Elbeuf[1]. La facilité que vous avez à garder le lit me fait craindre que vous ne soyez plus mal que vous ne me le dites. La présence de monsieur le cardinal de Rohan ne peut être que bonne; il fortifiera et consolera le bon parti, mais il n'y aura pas d'accommodement, et je ne sais si on en doit désirer un mauvais.

Ce 30, le soir. Rien n'est plus ennuyeux que ces visites qui filent; on s'ennuie moins quand on n'attend personne. Il y a bien des heures dans le jour où madame la princesse d'Espinoy voudroit être avec vous. Madame de Murçay et sa fille sortent de ma chambre, après y avoir été deux heures; ma langueur et des quintes de toux très vilaines à voir et à entendre n'ont pu accourcir la visite d'un moment. J'en suis accablée, et vous ne pouvez juger par ce que je fais du plaisir que j'ai à vous entretenir, car j'ai un besoin extrême de repos. Votre nièce n'est point laide et la mère est embellie; la toux revient, il faut quitter.

Je reprends pour suivre votre lettre.

Madame la duchesse de Sforza n'est point propre à égayer un repas; son fort est le raisonnement.

Le prince de Conti ne mourra point; on dit à Paris

1. La duchesse d'Elbeuf était à ce moment-là gravement malade.

qu'il a forcé madame sa femme de s'enfermer avec lui[1].

Pouvois-je prendre un autre parti que celui que j'ai pris, ma chère nièce? J'admire les louanges qu'on me veut donner là-dessus; me voudriez-vous à Paris, recevant des visites? Vous êtes trop raisonnable pour le penser.

J'ai été très contente de vos commissions et surprise de la diligence. Je ne suis jamais bien pressée; si je l'étois je vous le manderois : ne faites donc point aller Dubois qu'au grand jour.

Ce 31. Je finis hier ma journée par les matines pour le service du Roi qu'on a fait ce matin[2]; jugez de l'état où je suis; la nuit n'a pas été bonne; n'en soyez pas en peine. Ma santé résiste à tout, quoiqu'elle soit souvent attaquée. Vous n'aurez Étienne que dans huit jours; vous sauriez de mes nouvelles chez monsieur Mauduit, s'il m'arrivoit quelque chose de pis.

J'ai quelque espérance sur vos pensions, et sur celles de votre cousine; c'est pourtant encore peu de chose dont il ne faut rien montrer.

1. Louise-Élisabeth de Bourbon, née à Versailles le 22 novembre 1693, mariée le 9 juillet 1713, morte à Paris le 27 mai 1775.

2. Le service du bout de l'an du feu Roi eut lieu le 31 août. Ce fut l'archevêque de Toulouse qui officia.

Jamais nous ne trouverons d'inventions de nous voir que la duchesse de Noailles ne soit arrêtée; je ne sais pas même si elle ne hasarderoit pas tout. Je ne comprends pas sa famille là-dessus, car on ne me doit plus compter.

Étienne vous porte 178 livres 17 sols pour mes commissions. Je mets le soulagement de monsieur de Solanet sur votre conscience. Adieu, ma chère nièce.

LIV

Ce 2 septembre 1716.

Je ne m'attendois pas, ma chère nièce, à une si ample gazette par Étienne, le cocher de la maison m'ayant apporté une assez grande lettre de vous.

C'est quelque chose que Monsieur le Duc n'obtienne pas de précipiter son affaire; il peut arriver bien des choses avant la Saint-Martin; j'ai de la peine à comprendre un accommodement. Je n'ai point douté que monsieur le prince de Conti se tireroit de la petite vérole; la mort n'en vouloit qu'à ceux qui nous étoient chers. Madame de la Vrillière sauve-t-elle sa beauté avec sa vie? il me semble qu'elle n'en abuse point. Ne soyez point en peine de moi; qu'ai-je de meilleur à faire que de languir?

Vous passez trop légèrement sur le duc de Noailles quand vous dites qu'il a besoin de courage et d'expédient; son état est-il empiré? La disposition de madame d'Elbeuf en faveur de mademoiselle de Noailles est admirable, et mérite tout ce qu'on en dira. Si elle vit encore, et qu'elle soit assez malheureuse pour se soucier de mes compliments, faites-lui savoir que je n'écris point sans parler d'elle; je vous donne un plein pouvoir pour les agonisants qui auront cette foiblesse et qui ne me viendront point remercier; la scène est assez touchante pour exciter l'éloquence que madame de Pompadour a héritée de monsieur son père[1].

Ce 5. Je n'ai jamais donné une si grande marque d'amitié à madame de Dangeau que de n'être point fâchée de la voir entrer dans ma chambre jeudi, à sept heures du soir, heure où les portes sont fermées, les feux couverts partout, et où le domestique du dehors et du dedans croit n'avoir plus rien à faire; elle eut un potage et des œufs au jus, c'est assez pour elle, et le lit de mademoiselle d'Aumale qui est aussi bon que le mien.

Elle m'apprit la mort de madame de la Feuillade. Monsieur de Chamillart me fait grand'pitié.

1. Le père de madame de Pompadour était le maréchal de Navailles.

Je lui appris le personnage de monsieur de Saint-Contest[1] dans la proposition des Anabaptistes; elle a peine à croire qu'il ait tort.

Le gibier de Versailles s'est toujours réfugié dans notre jardin, et en mangeoit les fruits; on ne vouloit pas permettre d'y tirer. Monsieur Blouin nous a donné cette permission depuis peu, et Étienne, qui s'est trouvé très bon tireur, y entre fort souvent : ainsi l'irrégularité ne sera point sur votre compte, et il me semble qu'il est usité que les dames de campagne envoient du gibier à celles qui sont dans les villes.

La journée d'hier ne se passa pas si agréablement entre madame de Dangeau et moi que la soirée de jeudi; elle me fit le matin un long éclaircissement sur le Jansénisme dans lequel elle me montra tout ce que j'avois cru voir en elle. Il n'y a point de Jansénistes, c'est un prétexte pour persécuter les plus honnêtes gens; leurs mœurs sont respectables; le contraste de monsieur le cardinal de Noailles et de monsieur le cardinal de Rohan n'y fut pas oublié; tout ce que nous appelons le bon parti vouloit plaire au Roi par intérêt, et voilà ce qui fut amplement traité entre nous, et fort franchement de part et d'autre; elle

1. Dominique-Claude-Barbarie de Saint-Contest, né en 1668, mort en 1730. Il avait été conseiller d'État, plénipotentiaire au congrès de Baden en 1714 et à celui de Cambrai en 1721.

dit avec raison que les femmes ne devoient point se mêler là-dessus, et qu'elle n'y vouloit point entrer. Nous nous séparâmes pour aller à l'église, nous dînâmes, et nous entrâmes dans une conversation sur l'affaire des princes; elle a une grande estime pour la fermeté de Monsieur le Duc, et croit qu'il seroit capable de bien gouverner. Nous finîmes par des propositions de venir passer quelques jours ici, dont la plus sensée fut de vous mettre dans ces beaux greniers qui ne peuvent pas être remplis, et qui, en effet, sont très vides; elle me poussa à bout sur tout cela, et je demeurai si épuisée que je n'ai presque pas dormi. Au premier mot que j'en dis à mademoiselle d'Aumale, elle me dit qu'elle s'étoit aperçue, dans ce qu'elle avoit eu à traiter avec madame de Dangeau, qu'elle ne revient jamais de ses idées. Il ne faut donc plus disputer, ma chère nièce, mais vous conformer par amitié à mes raisons ou à mes bizarreries; je vous prie donc de venir ici le moins que vous pourrez, de m'avertir quand vous y viendrez, et de ne me plus dire un mot pour obtenir la permission d'y coucher.

Je suis bien fâchée de voir la conduite que la duchesse de Noailles tient avec son mari, qui la rendra très malheureuse à l'avenir; je sais tout ce que vous avez fait pour la rendre raisonnable, mais la pauvre femme n'en est pas capable. Vous m'avez si

bien mise dans les intérêts de monsieur de Lévis que je suis fâchée du dégoût qu'on lui donne, en mettant le comte d'Évreux au Conseil de guerre[1].

Ce 6. N'allez pas croire que les disputes dont je vous ai rendu compte aient mis la moindre froideur entre madame de Dangeau et moi; je lui répondis, ce me semble, avec beaucoup de douceur sur le Jansénisme, et les instances qu'elle me fit pour demeurer ici quelquefois étoient accompagnées de tant de tendresse qu'il faudroit être plus brutale qu'un cheval pour n'en être pas touchée. Je le suis plus que je ne puis vous le dire, et je ne comprends pas même qu'on puisse avoir tant de goût et d'amitié pour une personne qui ne peut plus être qu'un objet de pitié, de dégoût et de tristesse. J'espère que nous aurons plus de joie de nous voir à l'avenir, ayant banni les disputes.

Dites-lui, je vous prie, que je viens de recevoir une lettre d'elle, datée du 25 août, fort longue, ce qui ne lui arrive pas souvent, et toute remplie d'agréments, ce qui lui arrive toujours.

1. Il s'agit ici du mari de madame de Levis, dont il a été parlé t. I, p. 171. Il avait été nommé, en septembre 1715, membre du Conseil de guerre. « Le comte d'Évreux, dit Dangeau, entrera dans le Conseil de guerre comme colonel général de la cavalerie, et se mêlera du détail des affaires qui regardent ce corps; c'étoient MM. de Jeoffreville et de Lévis qui s'en alloient. » (T. XVI, p. 431.) Henri-Louis de la Tour, comte d'Évreux, était né le 9 août 1679. Lieutenant général en 1708, il mourut le 20 janvier 1753.

Elle me propose pour mon amusement de lire quelques histoires divertissantes, et m'assure que tout me seroit permis en l'état où je suis; je le voudrois de tout mon cœur, et n'en ferois point de scrupule; voyez ce que vous pourriez me prêter ou acheter; consultez vos lecteurs, car il me semble que vous avez des amis de toute espèce.

Je me porte assez bien présentement, mais hors d'état de soutenir la moindre fatigue, ce qui est de mon âge, auquel il faut un grand repos.

LV

Ce 11 septembre 1716.

Madame de Villette passa hier l'après-dînée avec moi. Elle ne fut interrompue que par monsieur le curé de Saint-Sulpice, et je fus cinq heures à parler tête à tête des choses du monde les plus désagréables. Elle m'assura que vous vous portiez fort bien. Il me paroît qu'elle est instruite de tout.

Vous êtes plus vive que moi sur le Jansénisme; je vous le pardonne, mais il faut bien souffrir que chacun pense à sa mode. Il est vrai que la conformité de sentiments augmente bien l'amitié; je l'ai éprouvée en vous, et la manière dont vous êtes doit me con-

soler sur madame de Dangeau. On m'a dit que monsieur le duc de Noailles et madame la maréchale d'Estrées[1] ont donné des soupers au Régent, dont la duchesse de Noailles n'a pas été; je m'en réjouis; c'est le meilleur personnage qu'elle puisse faire, et si c'est monsieur son mari qui ne le veut pas, il marque en cela du bon sens et de l'estime pour elle, mais il donne bien du temps à son plaisir pour un homme qui a une charge si pesante; j'ai de l'inquiétude sur lui; il me semble que les choses ne se raccommodent pas, et je trouve qu'on l'espère moins qu'on le faisoit il y a trois mois.

Je crois, comme monsieur le cardinal de Rohan, que son voyage sera inutile. Monsieur le maréchal de Villeroy me parla de lui de la manière la plus obligeante; je vous le dis sans dessein, car il ne me paroît pas que cette affaire se puisse accommoder non plus que les autres; il n'a pas manqué de me dire que si monsieur le cardinal de Noailles ne finit, qu'il sera ôté du Conseil de conscience. Je ne suis jamais pressée du retour d'Étienne, et vous pouvez le garder; les nouvelles qu'on reçoit de Paris ne réjouissent point les solitaires; j'attends monsieur le duc du Maine; ce sera

1. Lucie-Félicité de Noailles, née le 9 novembre 1683, épousa, dans la nuit du 29 au 30 janvier 1698, le comte d'Estrées, qui prit successivement les titres de maréchal de Cœuvres et de maréchal-duc d'Estrées. Elle mourut le 11 février 1745.

la quatrième visite dans cette semaine, je ne puis me croire retirée. Je reconnois bien le Père de la Tour[1] à ce que vous m'en dites; il a toujours donné des conseils très sages.

Le 11 au soir. Monsieur le duc du Maine sort de ma chambre; je l'ai trouvé le même, persuadé qu'il ne faut pas se dégrader de son consentement, mais souffrir ce que la loi du plus fort voudra faire, et y revenir quand on le pourra. Je n'entends pas l'endroit de votre lettre où vous dites qu'ils ne pourront revenir s'ils ne se laissent condamner; c'est un raisonnement tout contraire. Le prince de Rohan a répondu en honnête homme; on est étonné d'en trouver encore.

Jamais le Régent n'a eu une volonté si ferme, que pour messieurs d'Antin et de Torcy[2].

On dit que monsieur le duc d'Orléans répond que les affaires de l'Église seront finies dans ce mois-ci, et qu'il n'y a rien à craindre du côté de Rome.

1. Pierre-François d'Arères de la Tour, dont il a été parlé dans l'*Introduction* du t. III, était né à Paris en 1653. Il appartenait à la congrégation de l'Oratoire, dont il devint supérieur général. Il mourut le 13 février 1733.

2. Le Parlement s'était refusé à enregistrer les édits de création de la charge de surintendant des bâtiments, attribuée au duc d'Antin, et de surintendant général des postes, attribuée à Torcy. Mais, menacé de « lettres de jussion », il finit par céder, et les édits furent enregistrés à la majorité de soixante voix contre quarante-neuf.

Bonsoir, ma chère nièce; je n'ai pris la plume que pour m'étourdir, comme j'aurois été vous parler si vous étiez ici, car l'état de ces princes me serre le cœur, quoique je me dis qu'il peut arriver bien des choses avant qu'elle finisse.

Le 12 au matin. J'ai passé une mauvaise nuit, et pour me reposer je dis que je suis en retraite, afin de n'être point interrompue, mais les méditations sur toutes les choses dont on me parle sont bien terribles. Que vous avez raison, ma chère nièce, de vous récrier souvent sur les défauts des hommes! Conservez bien monsieur de Fréjus, s'il est tel que vous le croyez, car on aura besoin d'un homme de mérite dans la place où il est. Je verrai madame d'O quand elle voudra; c'est une bonne femme que je ne voudrois pas fâcher, et qui ne demandera pas souvent à me voir; je doute même que son courage aille à faire le voyage de Rambouillet.

Monsieur le duc du Maine me parut bien content de monsieur son frère et de madame la duchesse d'Orléans, mais que peuvent-ils que de s'affliger ensemble?

De la manière dont on m'a parlé ces jours-ci, monsieur le duc de Rohan est dans les plaisirs de son maître, et s'y conforme en tout.

Si le roi d'Espagne maigrit et s'en va de cette

manière-là, il sera difficile de ne pas soupçonner Albéroni[1].

Lisez, je vous prie, la lettre de la demoiselle de Saint-Cyr, et la brûlez ensuite; je n'ai pu refuser ce mouvement de vanité pour l'éducation qu'elles ont ici, mais que leur servira-t-elle à tout ce qu'elles vont trouver?

Ce 13. Vous êtes bien patiente de ne vous pas rebuter de me chercher des lectures, car j'en suis bien indigne, et j'en aurois pourtant un grand besoin.

S'il convient à madame d'O de dîner avec moi, je lui en donnerai et à ses femmes aussi; si elle vient un jour maigre, je lui donnerai de la viande; je cherche à la débarrasser, et je suis attendrie pour elle, parce qu'elle pense comme nous sur ces princes.

Voilà les 38 livres du manteau de lit qui est fort bien.

Monsieur le cardinal de Bissy me demande à me voir demain; je lui ai mandé que je l'attendrois.

On dit que madame de Ventadour viendra cette

1. Jules Albéroni, né le 31 mars 1664 à Fiorenzuola, près de Plaisance, après avoir été attaché à Vendôme, en qualité d'agent de Parme, entra au service d'Espagne après le second mariage de Philippe V, fut créé cardinal le 12 juillet 1717 et, la même année, ministre et grand d'Espagne. Il fut disgracié le 3 décembre 1719 et se retira en Italie. Il mourut à Plaisance le 26 juin 1752.

semaine; je l'avois priée de remettre au temps qu'elle aura plus de loisir. Adieu.

Je n'ai pas le courage d'écrire à personne cette fois ici.

LVI

Ce 13 septembre 1716.

Je crois que vous vous souvenez bien encore de mademoiselle de Veldens[1]; monsieur de Brisacier en a toujours pris soin, mais il est absent, et j'apprends qu'elle est dans la dernière extrémité, par la nécessité et par la maladie. Sachez, je vous prie, si madame de Dangeau ne pourroit point lui faire toucher 100 francs que vous lui donnerez, s'il vous plaît, et me faire savoir en même temps en quel état on l'aura trouvée. J'ai mandé à monsieur le curé de Saint-Sulpice de remettre entre vos mains les petits livres que je lui ai demandés; je ne vous le dis pas pour vous presser. Je vous envoie la petite miniature que vous désirez; elle est de mon invention, je la trouve fort dévote; il faut l'approcher bien près de la croix pour recevoir

1. Il s'agit probablement ici d'une sœur d'Anne-Christine-Louise de Veldens, qui se fit dame de Saint-Louis, le 12 décembre 1698, et mourut le 21 avril 1730, âgée de cinquante-deux ans.

cette goutte de sang; Dieu ne vous en laissera pas manquer.

Ce que nous avons de petite vérole est peu de chose, mais il ne faut rien hasarder. Je ne m'en souvins que lorsque madame de Lévis fut dans ma chambre, et je crus qu'il valoit mieux ne lui en rien dire; je la trouvai encore bien changée. Je suis bien fâchée du nouveau dégoût que madame la duchesse d'Orléans vient d'avoir.

Vous faites le meilleur usage qu'on puisse faire de votre état présent par ces petits rapports dans de jolies maisons en bonne compagnie; c'est ce que j'ai trouvé de meilleur.

Ce n'est point par nécessité que j'ai pris une main étrangère, mais pour apprendre à écrire à une demoiselle, car vous savez que ma folie est d'instruire.

Monsieur de Launay est à la chasse pour vous envoyer demain quelque gibier; il me fait par là fort bien la cour.

Je vous demande cinq aunes d'étoffe pour habiller ma favorite qui enlaidit tous les jours, mais dont tout le mérite augmente. Si vous trouvez quelque étoffe qui vous contente, prenez-la; sinon, prenez tout simplement un beau et bon damas incarnat, car l'aimable couleur de rose passe trop vite, et nous gardons nos habits longtemps; vous le verrez par celui que je vous

renvoie qui n'est pas usé, mais trop court; recevez-le pour votre petite fille. Bonsoir; j'ai eu un courrier de monsieur le maréchal de Villeroy.

LVII

Vendredi, ce 14 septembre 1716.

C'est de vous que j'attends des nouvelles, ma chère nièce, car vous croyez bien que je n'ai rien à vous mander. Je n'ai vu que monsieur et madame d'Aubigné, qui m'en ont dit de Gaillon [1] qui vous seroient assez indifférentes; ces gens-là sont les seuls heureux que je connoisse; cette femme est ravie d'être grosse. Votre secrétaire s'acquitte fort bien de vos commissions; il m'a envoyé un grand nombre d'arrêts dont il dit même son avis en deux mots; les petits tableaux sont très bien enchâssés. Madame de Dangeau me mande que vous vous portez fort bien, Dieu le veuille. Nous avons encore trois petites véroles nouvelles; elle n'a pas encore passé la classe rouge, et elles ne sont presque pas malades, mais enfin l'air y est, et je ne voudrois point la hasarder. Madame de Villette me

1. Le catalogue Morrisson met : Grillon, et le manuscrit des dames de Saint-Cyr : Gaillon. Nous croyons plutôt que madame de Maintenon a écrit : Gaillon. Une demoiselle de Vion de Gaillon était hospitalière à Saint-Cyr.

mande qu'elle me demandera à me voir dès qu'elle le pourra; je ne la refuserai pas, je vous prie de l'en assurer. Adieu, madame; je n'ai point lu les arrêts[1]; le préambule ne me plaisoit pas, et je n'entends rien au reste; mandez-moi l'effet qu'ils produisent. Mes compliments à monsieur et à madame de Dangeau; je me porte assez bien, pourvu que je ne sois pas debout.

LVIII

Ce 20 septembre 1716.

J'aurois bien partagé le plaisir de manger du beurre, et brillé plus que vous dans l'indigestion qui l'auroit suivie. Il me paroît que vous tirez présentement le meilleur parti qui se peut tirer de votre état, mais le vilain temps s'y opposera bientôt. Les pensions retranchées seront-elles payées? La proposition de monsieur le duc d'Orléans au Premier Président est, ce me semble, une déclaration bien nette qu'il prend le parti du Jansénisme; il est bien à craindre qu'on ne se sépare de Rome. Je crois que la désunion du Chancelier et du duc de Noailles est à désirer.

1. Le 6 septembre avait été publié un arrêt de la Chambre de justice pour la vente des biens et des effets des partisans qui étaient alors en prison, et, le 7, un arrêt du Conseil d'État qui ordonnait le paiement des arrérages des billets d'État. (Voir Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 166.)

Ce 21. Si les petits présents que je vous fais vous font autant de plaisir qu'à moi, j'en suis bien récompensée.

Pourquoi faut-il que vous sortiez pour aller acheter du damas pour mademoiselle de la Tour. Dubois ou votre vieille fileuse ne feroient-elles pas bien vos commissions?

Possédez bien, je vous prie, les allures de Petin, et que vos gens aient soin de lui demander quel jour il retournera à Paris, afin que vos lettres soient prêtes, sans être jamais pressées; il va deux fois la semaine. Vous m'envoyez trop de citrons; ils se gâtent bien vite, et il me faut peu de ce que j'aime le mieux.

Notre petite vérole augmente en quantité, et ne passe pas les rouges.

Je me porte assez bien présentement.

La duchesse de Noailles m'a écrit; il ne me paroît pas qu'elle sache que la petite vérole est ici; je m'en prends à vous.

LIX

Ce 5 octobre 1716.

Dans l'incertitude de l'arrivée de Louis, je commence à vous écrire, ma chère nièce, pour répondre à la dernière lettre que j'ai reçue de vous.

L'habit de mademoiselle d'Aumale est très joli; je crains qu'elle ne trouve qu'il est trop modeste. On se lasse de ces entreprises-là; je l'ai éprouvé par moi-même; je vous envoie ce qu'il a coûté.

Mademoiselle de Glapion n'est pas encore morte, et, en attendant, elle tue sa tante, et fait tout ce qu'il faut pour attendrir toute la maison.

Mademoiselle de la Tour n'est point du tout discrète; les présents la ravissent, mais je voudrois bien vous tenir court sur votre inclination à en faire. Monsieur le maréchal de Villeroy m'envoya hier au soir un exprès pour ne me rien dire; son style est, ce me semble, encore plus triste qu'à l'ordinaire.

Monsieur l'archevêque de Rouen arriva ici samedi matin avec toute sa famille; les deux jeunes s'en allèrent le jour même, les autres ne sont partis qu'aujourd'hui; rien n'est égal au courage et à la vertu du prélat. Mademoiselle d'Aumale ne trouve pas de sel dans la conversation de madame d'Aubigné.

Je n'espère rien de l'accommodement des affaires de l'Église, mais j'ai de la curiosité de savoir comment les négociations seront finies, car on m'assure que notre cardinal s'en retourne; il me paroît que le bon parti est bien content de lui.

La vraie nièce tirera toujours quelque utilité du commerce qu'elle aura avec vous.

Ce 6. En cherchant à m'amuser il y a quelque temps, je demandai un trictrac; on m'en apporta trois. Je vous en envoie deux assez en désordre, mais ils ne vous coûtent rien.

Malgré l'ennui et la tristesse de mademoiselle d'Aumale elle m'a donné un bouquet le jour de ma fête, très joli; ce sont des boîtes et des corbeilles de papier, mais faites avec l'adresse que vous lui connaissez, un petit coffre de sa façon, avec un peloton garni d'épingles d'émail, dont je me sers pour mes lacets, une boîte pleine de pastilles pour le rhume; je vous envoie la lettre de l'apothicaire et celle des religieuses qui me présentent toutes ces gentillesses. Mademoiselle d'Aumale a ramassé tout ce qu'elle a trouvé et qui la choque dans les lettres que je reçois tous les jours, et elle n'a rien oublié; je ne sais si vous connaissez ce style; vous les brûlerez, s'il vous plaît; je vous envoie le petit coffre brodé parce que je le trouve joli.

Je me porte assez bien, et je respire en me disant qu'il peut arriver bien des choses avant le 15 de novembre, que j'appréhende certainement plus que la mort.

Louis ne vient point; un domestique de Saint-Cyr va à Paris, ainsi je vous envoie tout par lui. Si vous méprisez mes petits coffres, ils pourront servir dans

l'occasion à mademoiselle de Courcillon. Comme je ne croyois pas faire mon paquet ce soir, je n'ai pas écrit à madame de Dangeau; assurez-la, ma chère nièce, des sentiments que vous savez que j'ai pour elle.

LX

Ce 11 octobre 1716.

Étienne me menace d'une longue convalescence pour une très courte maladie; ainsi, ma chère nièce, je vous écrirai à mesure que je trouverai des occasions qui me paraîtront assurées; je plaindrois bien ceux qui s'amuseroient à lire nos lettres. Il ne faut pas hésiter à voir le prince le plus tôt que vous pourrez; vous êtes encore trop jeune pour renoncer à tout, et vous en avez besoin, même quand cela ne seroit pas; il me semble qu'il est toujours plus sage de ne se point singulariser.

Je voudrois de tout mon cœur que l'union de monsieur et de madame d'Orléans augmentât tous les jours, tant pour elle que pour nos princes, qui les touchent de trop près pour être dégradés.

Je n'ai point vu la déclaration contre les gens d'affaires. Monsieur le duc de Noailles me l'avoit promis, en m'assurant que j'en serois fort contente; voilà

comme les jugements sont différents [1]; je savois l'affaire de monsieur d'Argenson [2], mais non pas que monsieur le duc de Noailles fût plus brouillé avec lui que tous ceux dont la Chambre de justice est composée. Je crois vous avoir déjà mandé que tout le monde loue monsieur le cardinal de Rohan; on lui donne un raisonnement qui me paroît bien précis; on prétend qu'il a dit que les prélats de l'Assemblée ont fait tout ce qu'ils ont cru devoir faire en conscience, et que tout est fini de leur part; que si les autres évêques trouvent que l'Assemblée en a trop fait, qu'ils en fassent moins dans leurs mandements; que si l'Assemblée n'en a pas assez fait qu'ils en fassent davantage; que si le Pape en est content, à la bonne heure. Il me semble qu'on ne peut répondre là-dessus, si ce n'est qu'on voudroit que tous les évêques se brouillassent avec Rome [3].

1. Le 23 septembre 1716 avait paru une nouvelle déclaration sur les gens d'affaires qui leur accordait un délai de dix jours pour ajouter à leurs déclarations ce qui y manquerait, après quoi on devait procéder contre ceux qui en auraient donné de fausses ou d'imparfaites.

2. Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, né à Venise le 4 novembre 1652, était lieutenant général de la police à Paris, depuis le 29 janvier 1697. Il fut nommé garde des sceaux le 28 janvier 1718. Il mourut le 8 mai 1721.

3. Depuis les derniers jours de septembre jusqu'au dimanche 4 octobre, les cardinaux de Rohan et de Bissy avaient tenu plusieurs assemblées des évêques *acceptants* où avaient été arrêtées des résolutions qui furent portées au Régent. (Voir le *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. II, p. 137.)

Le procédé de monsieur le cardinal de Rohan sur le secrétaire est fort de mon goût; je serois bien fâchée qu'il se fût trop avancé.

Je n'avois pas tort d'être en peine de ne point voir arriver Louis; j'aime mieux une petite fièvre que la colique; nous ne savons guère ce qu'il nous faut. Madame de Murçay me demande une lettre à monsieur le maréchal de Villars, en faveur de monsieur de Murçay sur un régiment dont il est question; ne vous consulte-t-elle point sur les intérêts de votre neveu? Je crois le maréchal de Villars assez de mes amis et assez honnête homme pour me faire plaisir s'il le peut. Vous ne viendrez point ici que votre peur ne soit diminuée; elle vous dispose plus à la petite vérole que l'air de Saint-Cyr ne le pourroit faire; laissez donc un peu passer la fureur de cette maladie. Mademoiselle d'Aumale prétend que je dois prier tous mes amis de ne point venir ici dans la crainte que vous ne nous apportiez le mauvais air; vous voyez à cette raillerie qu'elle n'est plus si affligée. Bonsoir, ma chère nièce.

Ce 12. Je vous remercie, ma chère nièce, de m'avoir écrit par la première occasion que vous avez trouvée; je m'en sers aussi avec plaisir.

Je crains quelque mauvais accommodement quand vous dites que notre cardinal est content de la

réponse qu'on lui a faite, et qu'il doit revenir à la Toussaint.

LXI

Ce 19 octobre 1716.

J'avois envie de n'écrire aujourd'hui qu'à madame de Dangeau, car ce n'est pas la peine de multiplier les lettres, ayant si peu de choses à vous dire ; j'ai pourtant eu peur que cette discrétion ne fût pas de votre goût. Madame de Dangeau veut venir et vous amener, et j'ai plus de peur de votre peur que vous n'en avez de la petite vérole ; ainsi je vous conjure de ne vous faire aucune violence. Envoyez querir, je vous prie, madame Rombord ; ce nom ne devroit pas vous être inconnu, car le mari avoit été longtemps à monsieur votre père ; sachez d'elle si mademoiselle du Breuil de Vetat a une bonne conduite, et, si son témoignage est bon, donnez 100 francs à cette pauvre et jeune demoiselle. Adieu, ma chère nièce ; comme j'ignore tout ce que vous ne me mandez pas, je n'ai rien à vous dire, car pour des amitiés je ne crois pas qu'elles soient nécessaires entre nous.

LXII

A Saint-Cyr, ce 22 octobre 1716.

Vous ne sauriez douter, ma chère nièce, que je ne fusse très aise de vous voir, et je regrette souvent d'être éloignée de vous, votre santé vous obligeant à faire une vie peu différente de la mienne; cependant je vous conjure toujours de ne vous faire aucune violence, votre mal ne pouvant supporter le carrosse sans un grand danger. Laissez venir madame de Dangeau seule, si elle en a envie; vous serez en droit de venir de même, le jour que vous y croirez plus de sûreté. Monsieur le maréchal de Villeroy ne doit pas vous laisser manquer de carrosse. Je trouve même très mauvais qu'il ne vous donne pas du Plessis, toutes les fois que vous en avez besoin; un laquais et un cheval de moins chez lui ne nuiront pas à son service, et, entre nous, je crois que ce pauvre homme gagnera plus à me porter des lettres, outre qu'il a sa femme et ses enfants à Versailles.

Il est heureux que nos évêques ne se partagent pas; je suis en peine sur monsieur de Rouen; je sais qu'on le demandera, et encore plus certainement qu'il ne relâchera rien; il voudroit ne point aller à

l'assemblée du 20 novembre[1], et je crains qu'il ne déplaise; j'espère aussi que monsieur le cardinal de Rohan ne le commettra pas; je ne puis vous dire à quel point retentissent ses louanges dans toute sorte d'états, il ne doit pas être fâché contre ceux qui l'ont désiré dans cette affaire.

Ce seroit un grand bonheur que le Régent connût la cabale des Jansénistes, et notre cardinal ne doit rien oublier pour conserver ce qu'il a acquis d'estime auprès de lui, pourvu qu'il conserve la vérité tout entière.

Les réponses moëlleuses du cardinal de Noailles sont de ma connoissance.

Il est fâcheux que vous ne puissiez aller au Palais-Royal, mais, si on ne travaille pas aux pensions, vous êtes moins pressée de marcher.

Je suis bien fâchée des souffrances de madame de Lévis. Il est surprenant que Madame la Duchesse puisse surprendre, mais son zèle pour monsieur de Lassay[2] au son du tambour n'a pas laissé de m'étonner.

1. Une assemblée d'évêques avait été en effet convoquée pour le 20 novembre. Suivant le journal de l'abbé Dorsanne : « Le nonce comptoit faire tout son possible pour que l'on suspende la résolution que l'on songe de prendre ici jusqu'à l'arrivée de la réponse du Pape sur les projets d'accommodement, dont il n'attend rien de bon, mais il ne répond pas d'avoir assez de crédit pour en venir à bout, si cette réponse tarde encore quelque temps. » (T. II, p. 176.)

2. Armand de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay, né le 28 mai 1652, avait épousé successivement : 1° Marie-Marthe

Les héros ne sont pas toujours propres à élever des enfants.

La visite de monsieur du Maine ne me réjouira pas. Les Jansénistes ont grand soin de répandre que le Pape se relâche.

Mademoiselle de Glapion est à l'agonie depuis hier matin, et sa tante y a passé la nuit.

Madame de Saint-Pars que vous connoissez est très mal; nous avons trop souvent des enterrements.

L'action de madame d'Olonne est belle; il est dommage qu'une telle femme meure[1].

Le traité qui déplaît étoit absolument nécessaire, à ce que disent les politiques.

Étienne ira à Paris le vendredi qui précédera la Toussaint. Je vous remercie d'avoir sauvé la visite de monsieur de Polignac[2]. Adieu, ma chère nièce;

Sibourg, qui mourut âgée de dix-neuf ans, en janvier 1675; 2° Marie-Anne Pajot; 3° enfin, le 6 mars 1696, Julie de Bourbon, fille naturelle de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, qui mourut le 10 mars 1710. Lui-même mourut le 21 février 1738.

1. Anne-Catherine-Éléonore le Tellier, mariée, le 3 juillet 1713, à Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, morte le 21 octobre 1716, âgée de vingt-deux ans. La duchesse d'Olonne s'était enfermée avec le duc d'Olonne qui était atteint de la petite vérole. Le duc d'Olonne se remaria peu de temps après avec Marie-Angélique de Harlus de Vertilly.

2. Il s'agit probablement ici du marquis de Polignac, le gendre de madame de Mailly. Nous l'avons vu (t. II, p. 102) épouser mademoiselle de Rambures. Veuf en 1689, il se remaria, le 9 juillet 1709, avec Françoise de Mailly. Il mourut le 4 avril 1739, âgé de soixante-dix-neuf ans.

j'ai un peu gardé votre cocher, mais il me paroît que sa personne et son cheval sont peu nécessaires.

LXIII

Ce 25 octobre 1716.

Je suis bien aise de votre avis sur le voyage de monsieur votre beau-frère[1]; il me paroît très mal à propos; je crains qu'on ne vous mette dans quelque discours là-dessus; il y a un mot dans votre lettre qui m'inquiète un peu : vous dites que les Caylus ne sont pas bons à grand'chose, sans en excepter les vôtres; le philosophe vous feroit-il ici quelque peine?

Ne négligez point le joli service que vous tirerez de monsieur de Launay en lui donnant plus de terrain pour sa chasse.

Je fis réponse hier à monsieur le duc du Maine, et je la mis dans un paquet de madame de Ventadour, en ayant un ici.

Ayez la bonté d'envoyer cette lettre; j'envie bien l'état de cet homme-là qui passe sa vie en bonnes œuvres. Bonsoir, ma chère nièce.

1. Il est difficile de savoir s'il est ici question de l'évêque d'Auxerre ou d'un autre beau-frère de madame de Caylus dont il sera parlé p. 230.

LXIV

Ce 27 octobre 1716.

J'ai toujours la même chose à vous dire, ma chère nièce, quand j'ai vu madame de Dangeau : je suis bien surprise de son amitié et du plaisir qu'elle trouve avec moi ; il paroissoit hier qu'elle ne pouvoit me quitter ; elle dit un mot tout bas à mademoiselle d'Aumale, que j'espère qu'elle n'exécutera pas, c'est de porter son bonnet de nuit pour coucher ici ; vous en savez la difficulté. La piété l'empêche de traiter ce qui pourroit fournir le plus de matière à la conversation ; ainsi nous dîmes bien des choses inutiles, et qui nous intéressent peu l'une et l'autre.

Nous parlâmes de vous à plusieurs reprises ; ce qu'elle me dit de votre santé augmente mes inquiétudes, et m'oblige de vous conjurer encore de ne pas aller en carrosse ; j'y perdrai plus que personne, mais Dieu le veut ainsi, et pour vous et pour moi. J'appris avec plaisir que notre cher Brindi fait mieux ; j'espère que chaque année le perfectionnera ; il doit voir en quel mépris est la jeunesse corrompue, et qu'il sera apparemment le chef de sa maison.

Notre amie m'a dit encore le procédé de monsieur

et de madame de Lévis sur ce qui vous regarde; je vous prie de m'instruire de ce qui se passera là-dessus et de la réponse du prince de Rohan; ce n'est plus à moi à remercier de ce qu'on fait pour vous, mais j'en ai une grande reconnoissance. Monsieur le duc d'Antin m'envoie dans ce moment l'eau de fleur d'orange de Fontainebleau que le Roi me donnoit; j'éprouve de plusieurs côtés une grande générosité.

Ce 28. Madame la duchesse de Noailles me manda hier qu'elle vient dîner ici demain; ainsi, je pourrai bien ne vous rien dire de plus.

Si votre état continue à ne pouvoir aller au Palais-Royal, il faudra bien que vous écriviez au Régent et en même temps au ministre des finances, car il est fort répandu qu'on va régler les pensions. Il est inutile de vous recommander madame de Mailly; je la crois raisonnable pour demander vos conseils, et vous assez bonne pour les lui donner.

Ce 29. Monsieur de Fréjus est venu ce matin ici; les matières qu'on traite présentement sont si différentes de celles du temps passé que je ne puis pas dire que notre conversation ait été réjouissante, mais, en vérité, il y a plaisir à l'entendre et à lui répondre.

La duchesse de Noailles est venue dîner avec moi et a bien mangé; elle est engraissée et enlaidie de manière que tout le monde en a été surpris, mais

d'une discrétion qui m'a donné deux ou trois heures de repos pendant qu'elle a été ici. Je ne laisse pas d'être fatiguée d'avoir trop parlé, car j'en perds l'habitude, et le moindre petit changement de vie me jette dans un grand abattement. Bonsoir, ma chère nièce; quand je n'ai pas à répondre aux articles de votre gazette, je n'ai rien à vous dire, et monsieur de Fréjus même ne m'a rien appris de nouveau; ne vous lassez point de m'écrire et encore moins de m'aimer.

LXV

Ce 15 novembre 1716.

Une dévote de la Providence vint ici, il y a quelques jours, avec une dame qui venoit querir sa fille, et raconta à nos dames qu'elle s'en alloit à Toulouse établir une communauté, qu'elle avoit des lettres de monsieur le duc du Maine adressantes au Parlement, et que monsieur l'archevêque de Toulouse[1] y donnoit son consentement. Ensuite elle donna de grandes louanges à l'éducation qu'on donnoit à Saint-Cyr, et demanda avec instance qu'on lui confiât les règlements.

1. Réné-François de Beauvau, évêque de Bayonne en 1700, de Tournai en 1707, archevêque de Toulouse en 1713, et de Narbonne en 1719. Il mourut le 4 août 1739.

Comme nos filles sont fort simples, elles crurent sans hésiter qu'elles feroient une bonne œuvre de leur donner nos règles, mais comme je ne suis pas si simple qu'elles, je craignis d'abord que ce ne fût un établissement du parti qui remplaçoit celui de madame de Mondonville[1], dont apparemment vous avez ouï parler. Confiez ce que je vous dis à monsieur de Fréjus qui pourra peut-être avertir monsieur l'archevêque de Toulouse d'être sur ses gardes; il ne convient pas que je sois nommée, à moins qu'il n'y eût de l'utilité pour la religion.

Pressentez monsieur le cardinal de Rohan, je vous prie, pour savoir pourquoi il veut l'archevêque de Rouen à cette assemblée, car il sait qu'il est d'un caractère à ne pas consentir au moindre relâchement; ainsi il ne peut que se brouiller à la Cour dont il auroit besoin à chaque moment pour soutenir la persécution que le parti lui fait. Je crois que le mieux que nous pourrions faire seroit de consulter notre cardinal et de nous en tenir à son avis. J'ai vu aujourd'hui monsieur de Chamillart comme malheureux. Il me paroît qu'il reçoit en chrétien tout ce qui lui est arrivé.

1. Jeanne de Juliard, née à Toulouse en 1626, mariée le 13 décembre 1646 à M. de Turles, seigneur de Mondonville, avait fondé en 1662, avec l'abbé de Ciron, l'Institut de l'Enfance. Cet Institut fut supprimé en 1686. Madame de Mondonville fut enfermée au couvent des Religieuses hospitalières de Coutances, où elle mourut en 1703.

Ce 19. Le plus grand événement, depuis que j'ai commencé ma lettre, est la boîte d'ortolans que je vous envoie, et que j'ai grand'peur qu'ils se trouvent gâtés. Du reste je ne vois plus que les prêtres. Le curé de Fontainebleau m'a attendrie par la douleur de tous ces peuples et par leur misère.

Voici monsieur l'évêque de Chartres qui vient en passant recevoir trois postulantes pour le voile blanc, dont l'une est mademoiselle de Montchevreuil[1]. Savez-vous que les filles de Port-Royal sont en liberté[2]? Je crois que vous pourrez bien voir le Port-Royal rétabli.

Adieu, ma chère nièce. J'ai un grand rhume. J'attends quelque plaisir de votre lettre, mais les miennes ne m'en donnent point; j'embrasse madame de Dangeau avec la tendresse que ses grands bras me témoignent quand elle entre ici.

LXVI

Ce 24 novembre 1716.

Si, dans les fêtes qu'on donne, on ne s'attendoit pas à tant de plaisir on en auroit davantage. J'ai été sur-

1. Angélique-Bonne de Mornay de Montchevreuil, dame de Saint-Louis, le 14 novembre 1723. Elle mourut le 11 juin 1776, âgée de soixante-seize ans.

2. Le monastère de Port-Royal-des-Champs avait été fermé en 1711, et les religieuses dispersées dans différents abbayes où elles étaient en quelque sorte prisonnières.

prise de l'accouchement de madame de Lévis, mais je ne puis m'en réjouir quand je pense qu'elle relèvera peut-être comme elle étoit auparavant.

Mes prêtres me racontent présentement ce que vous m'avez mandé il y a quinze jours, mais je les écoute avec plaisir par toutes les louanges qu'on donne à monsieur le cardinal de Rohan. A propos de lui, monsieur le maréchal de Villeroy est dans un grand étonnement de ce qu'il ne m'est pas venu voir, et me dit là-dessus ce qu'on pourroit dire sur mes anciens amis. Il n'est pas aisé de lui faire entendre raison, mais pour vous, qui l'entendez fort bien, empêchez bien notre cardinal de se faire une contrainte pour me voir, et confiez-lui, de façon à le persuader, que c'est sincèrement que je ne veux voir personne. Ce seroit une grande fausseté de dire l'opposé de ce que je pense, et de vouloir jouir du mérite de la retraite avec celui de l'empressement des courtisans.

On est charmé surtout de ce qu'il laisse les intérêts du grand aumônier[1] pour ne parler que de ceux de l'Église; peut-être que, dans la suite, on sera moins favorable à l'Épiscopat que le feu Roi ne l'étoit, car tout le crédit des Jésuites a échoué à cet endroit-là.

1. En 1713, le cardinal de Rohan avait succédé au cardinal de Coislin, comme grand aumônier de France.

J'ai bien entendu accuser de Jansénisme monsieur l'abbé Fleury[1], mais je n'ai jamais cru que monsieur de Beauvilliers et monsieur de Cambrai l'eussent ignoré. Le Père de la Ferté est mal payé de son désistement[2].

Le changement du maréchal d'Huxelles[3] seroit un grand bonheur pour l'affaire présente.

Un rhume, qu'on arrête la nuit à force de pavots me tourmente beaucoup le jour, et me force à vous quitter jusqu'à demain.

Ce 26. Le cardinal de Noailles fait bien tout ce qu'il faut pour dégoûter le Régent, mais le duc de Noailles

1. L'abbé Claude Fleury, qui fut sous-précepteur du duc de Bourgogne, avait publié une *Histoire ecclésiastique*. Né en 1640, il mourut en 1723.

2. Louis de la Ferté, né en 1653, était entré dans les ordres en 1676. L'abbé Couturier avait été nommé, par le cardinal de Noailles pour prêcher le jour de la Toussaint devant le Roi. Ce fut le Père de la Ferté qui prêcha sans avoir eu l'assentiment du cardinal. Le Père de la Ferté, pour éviter les difficultés qui avaient surgi à cause de lui entre le cardinal de Rohan et le cardinal de Noailles, demanda au duc d'Orléans de le dispenser de prêcher l'Avent. Il mourut le 7 mai 1732.

3. Nicolas du Blé, marquis d'Huxelles, baptisé le 24 janvier 1652, maréchal de France en 1703, devint membre du Conseil de régence en 1718 et mourut le 10 avril 1730. Le maréchal d'Huxelles avait fort désiré autrefois être capitaine des gardes. « Son allure, qui n'est pas leste, écrivait madame de Caylus à madame de Maintenon, et les cinq cent mille francs qu'il faut donner, mettent un frein à la passion qu'il a toujours eue d'avoir une charge, qui l'attachât auprès de la personne du Roi. Si pourtant Sa Majesté lui faisoit l'honneur de penser à lui, je crois qu'il trouveroit de l'argent et des jambes, au moins pour trois mois dans l'année. » (*Souvenirs et correspondance de madame de Caylus*, Édit. Raunié, p. 244.)

et le Procureur[1] accommodent tout; ce que vous me mandez sur les pensions seroit assez raisonnable, mais tout le monde ne le sera pas tant que vous. Mon rhume m'a forcée à vous quitter tantôt; j'ai des quintes bien violentes, et surtout quand je suis au lit dont les lassitudes de la fièvre s'accommoderoient bien; à tout cela, patience.

J'ai jeté les yeux sur les *Curiosités de Paris*[2], mais non pas assez pour voir si je m'en amuserai.

Monsieur de Fréjus[3] est venu me dire la perplexité où est monsieur l'archevêque de Rouen; il est persuadé qu'on ne peut en aucun cas toucher à ce que l'Assemblée a fait, et ne peut changer d'avis; il voit qu'on ne le veut que pour le nombre, et n'a point assez bonne opinion de lui pour croire qu'il entraînera les autres; on le dira pourtant s'ils demeurent tous fermes. Il est véritablement très incommodé, et si vous l'aviez vu,

1. Le procureur général, en 1716, était Henri-François d'Aguesseau. Né le 27 novembre 1668 il était procureur général depuis 1700. Le 2 février 1717, à la mort de Voysin, il devint chancelier de France. Il mourut le 9 février 1750.

2. Les *Curiosités de Paris, de Versailles, de Marly*, etc., étaient un ouvrage de Saugrain qui avait paru en 1716. Cet ouvrage fut réimprimé, avec augmentation, par Piganiol de la Force en 1723.

3. Le catalogue Morrisson met : *Tigné*, et le recueil des dames de Saint-Cyr : *Fréjus*. Il est infiniment probable que madame de Maintenon a écrit *Fréjus* et que le copiste aura mal lu. Tigné n'était en effet qu'un ingénieur qui fut nommé brigadier d'infanterie le 6 mars 1719.

au dernier voyage qu'il a fait, entrer dans ma chambre à renverse, appuyé ou plutôt tombé entre deux écuyers, avec le visage large qui est augmenté d'un tiers depuis un an, vous ne lui conseilleriez pas de venir. Il comprend qu'il déplaira, mais il craint bien plus de déplaire à Dieu; je suis très fâchée de son état.

J'ai reçu ce matin une lettre de madame de Dangeau qui me demande un jour. Je ne manquerai pas dès que je serai un peu mieux, et peut-être par Étienne qui doit marcher le 2 du mois prochain.

Je suis ravie de ce que vous avez madame de Remiremont, et ce bon nez dont vous parlez a vu, il y a longtemps, qu'elle vous plaît; je ne la crois pas si bonne que l'autre, mais en pareille matière ce n'est pas toujours la raison que l'on consulte.

J'aime fort le nom de *Parabéristes*; j'ai conseillé à mademoiselle d'Aumale de s'en parer; elle l'a fait avec succès.

Le traité signé avec la Hollande seroit, ce me semble, une bonne nouvelle[1].

Ne refusez jamais les dîners de madame de Dangeau; je ne trouve pas que vous vous voyiez assez souvent. Le misérable monsieur d'Auxerre n'a pas

1. Un traité entre la France, l'Angleterre et la Hollande, fut en effet signé à la Haye, le 29 décembre 1716. Le catalogue Morrisson met ici une phrase inintelligible. Le copiste a évidemment mal lu.

même un bon carrosse. Voilà de quoi le raccommoder avec moi.

Ce 27. La fièvre et le rhume augmentèrent si fort hier au soir que mesdemoiselles d'Aumale et de la Tour étoient en pleurs; je suis mieux aujourd'hui; notre Supérieure se meurt et madame de Glapion tremble de lui succéder[1]. Je fais ce que je puis pour me flatter sur les intérêts de nos princes, et je crains d'un autre côté d'en être plus affligée; les *Mémoires* me paroissent bons, mais ils ont de puissants ennemis.

Il me paroît qu'on se récrie moins sur la sainteté de monsieur le cardinal de Noailles; vous savez que j'ai bonne opinion du cœur et de l'esprit du maréchal de Villars.

Ce 28. Vous aurez peine à croire que je souffre de la Chambre de justice; cependant je m'en trouve accablée par toutes les recommandations qu'on me demande auprès de monsieur le duc de Noailles; je suis si persuadée de leur inutilité que je les refuse toutes; si, après cela, il faisoit des grâces, j'aurois bien des querelles.

Remerciez bien monsieur de la Vrillière de ses honnêtetés.

1. La supérieure de Saint-Cyr était alors Marie de la Poype de Vertrieux; elle mourut le 16 décembre 1716, âgée de cinquante-cinq ans, et madame de Glapion lui succéda en effet.

Je compte toujours sur des parties de ce que vous aurez avancé à madame de Solanet et à mesdames de Chanteloup[1] et Charlot[2].

La petite chaise est bien jolie. J'espère que vous ferez bien valoir ce présent que mademoiselle de la Tour fait à mademoiselle de Courcillon.

Mes lettres ne peuvent être longues que lorsque j'ai devant les yeux votre aimable gazette, et que je réponds aux articles où je m'intéresse; quand ce secours me manque, je n'ai pas un mot à dire, et les incidents de Saint-Cyr sont plats ou funestes. Il est vrai que j'ai toujours été malade depuis votre visite.

La bonne dame de la Providence sait de quels moyens il faut se servir pour réussir; elle se récria sur l'éducation des demoiselles de Saint-Cyr, et marqua une envie extrême d'en avoir les règlements; madame de Veilhant[3] ouvrit la bouche, laissa tomber

1. Il est plusieurs fois question dans les *Lettres historiques et édifiantes* d'une demoiselle de Chanteloup, nièce de madame de Brinon, première supérieure de Saint-Cyr, que madame de Maintenon avait mariée avec un monsieur de Cautiers. Madame de Chanteloup, dont il est ici question, appartenait probablement à la même famille.

2. Charlot était un enfant naturel du frère de madame de Maintenon qu'elle avait fait élever à Maintenon. Suivant ses propres expressions, « son frère lui avait fait plusieurs présents de ce genre ».

3. Jacquette de Veilhant, dame de Saint-Louis le 1er janvier 1694. Elle mourut le 13 juillet 1735, âgée de soixante-douze ans.

son fromage, et, sans m'en dire un mot, donna le livre de la maison; elle vint triompher de son aventure à la récréation, et fut bien surprise de ce que je lui dis fort froidement qu'elle avoit fait une sottise. Je serois fort aise de savoir la suite de cette aventure, et il ne m'importe par où. Monsieur l'archevêque de Toulouse vous parlera, je crois, bien franchement. Quant à monsieur du Maine, il est très propre à être trompé.

C'est toujours bien fait d'empêcher de venir ici. Madame de Barneval est, je crois, bien mal contente de moi, mais, en vérité, je ne suis plus bonne qu'à être oubliée, et, dans les jours de ma meilleure santé, la moindre chose me fatigue; vous ne pouvez croire combien je suis touchée de ne pouvoir servir madame de Chailly[1], madame de Groissy et plusieurs autres, mais je ne doute point que le duc de Noailles ne ferme la porte aux recommandations; entre vous et moi, je ne puis être bien fâchée de voir ces dames moins riches; elles le seront encore plus que vous; la pauvre noblesse me touche davantage.

Ce 30. Mon rhume paroît diminué certaines heures, et revient ensuite plus fort; on m'accable de pavots, et je n'en dors guère davantage. Je ne saurois dire

1. Marguerite de Normanville, reçue à Saint-Cyr le 26 août 1686, mariée, le 30 décembre 1700, à Pierre Brunet, seigneur de Chailly, maître des requêtes et président de la chambre des comptes.

quatre paroles de suite, et mes amis ne doivent pas penser à moi.

La Supérieure se meurt sur ma tête; on lui donne présentement l'Extrême-Onction. Son confesseur, qui est le mien, est venu reconnoître son poste dans ma chambre, pendant qu'elle se préparoit, et, malgré que j'en aie eu, m'a fait assez parler pour hâter ma fin; vous ne trouverez point ce discours plaisant, mais avec vous tout est bon.

Mademoiselle d'Aumale meurt d'ennui de tout ce qu'elle voit ici; toute la maison est en larmes; madame de Glapion, qui nous étoit une ressource, nous va manquer si elle est élue, et son élévation ne la consolera pas; on n'entend donc que gémissements; je me suis enfermée avec vous.

LXVII

Ce 4 décembre 1716.

Ma tendresse augmente tous les jours pour Petin quand je pense qu'il ne s'en passe guère que je ne vous écrive par son moyen ou que je ne reçoive de vos lettres; cependant il me passe quelquefois par l'esprit que j'abuse de votre complaisance, et qu'il suffiroit de nous régler à tous les huit jours.

Vous éprouvez tous les jours combien on peut compter sur votre santé; vous avez des maux réglés et d'autres qui surprennent de temps en temps.

Je plains infiniment monsieur le cardinal de Rohan d'être chargé en chef d'une triste et si importante affaire; son honneur et sa conscience d'un côté, le repos de toute sa famille et le sien de l'autre; ce sont là de cruelles extrémités, et qui vous feront souffrir.

Le Parlement tombera apparemment sur la malice horrible d'avoir inventé et imprimé une pièce sous le nom d'un prélat respectable par tant d'endroits.

La charge de Petin n'étoit pas délicate, et je crois que vous y prendrez peu de part, mais le domestique ne sera pas de même; je ne vois pour vous que les confitures.

Madame de Berry pourra être une sainte; il y a beaucoup de chemin à faire, et elle est encore jeune. Dieu veuille changer son cœur de manière qu'elle puisse édifier plus qu'elle n'a scandalisé.

Je ne sais point ce qui s'est passé entre le duc de Noailles et le duc de la Force[1]; je vois très peu de gens

1. Henri-Jacques de Caumont, duc de la Force, né le 5 mars 1675, était conseiller au Conseil de régence et membre de l'Académie française. Il mourut le 20 juillet 1726. Suivant d'Argenson, l'un des correspondants de la marquise de Balleroy, le duc de la Force s'était fort *picquoté* avec le duc de Noailles, au sujet d'un département des finances qu'il s'était fait attribuer par le Régent et que le duc de Noailles lui avait fait retirer.

et qui n'osent me parler de mon neveu; je suis véritablement en peine de lui.

Je vous envoie ce que je crois vous devoir. Il y a longtemps que monsieur le maréchal de Villeroy n'a envoyé ici; je ne sais si sa délicatesse voudroit que je m'en plaignisse, mais ma *Solidité*[1] s'accommode fort de savoir de ses nouvelles par vous.

Le présent de demain est pitoyable.

Je rouvre ma lettre pour vous dire que j'attends monsieur et madame d'Aubigné lundi à dîner, afin que, si vous voyez quelqu'un qui voulût venir, vous l'en empêchassiez.

LXVIII

Ce 16 décembre 1716.

Depuis votre départ, je suis toute occupée d'un pavillon dans votre lit; je vous prie par complaisance pour moi d'y en mettre un. Il faut qu'il soit d'une belle

« Cela modifia beaucoup, dit d'Argenson, le départementaire et, chez le duc de Noailles, se passa une scène d'éclaircissement des plus vifs qui se voient. » (*Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, par Ed. de Barthélemy, t. I, p. 93.)

1. On se rappelle le propos de Louis XIV à madame de Maintenon : « Madame, on traite les Rois de Majesté, les Papes de Sainteté, et on devroit vous traiter de *Solidité*. » (Voir t. I, p. 94.)

serge ou drap jaune doublé d'un beau taffetas jaune, la frange d'en haut et le mollet du tour des rideaux des mêmes couleurs qui sont dans l'ouvrage de tapisserie qui fait le dehors du lit; il faut commander une tringle légère et deux pitons qui soient aux deux quenouilles du pied de votre lit. Je vois dans ce moment que vous n'en avez point, et que, pour faire l'ange, vous souffrez toutes les incommodités des hommes les plus catarrheux. Cherchez donc quelque autre invention pour soutenir votre pavillon; consultez monsieur de Launay mardi, faites des parties pour ce pavillon que je veux payer. Voilà tout ce que ma foiblesse me permet de vous écrire, et que je vous aime tendrement. Votre visite ne m'a point fait de mal, quoiqu'elle me parût fort longue dans la foiblesse où je suis.

Je viens de recevoir votre lettre : ce n'est pas vous qui me surprendrez désagréablement quand vous viendrez sans être attendue; faites savoir à la duchesse du Lude que je ne puis encore lui faire réponse.

LXIX

Ce 19 décembre 1716.

Voici le premier moment, ma chère nièce, où j'ai pu espérer de répondre à la gazette, plus pour m'amuser que par toute autre raison.

Je n'eus pas la force mardi de vous faire des questions; je vous aurois demandé ce qui fait votre liaison avec le cardinal de Bissy; je crains pour vous les Noailles dans les conjonctures présentes.

La taxe imposée à monsieur de Guignonville[1] me fâche tout à fait; il y a quarante-cinq ans qu'il me sert avec une grande affection.

Les espérances que vous me donnez sur l'affaire des princes me font grand bien, mais je crains de tomber de plus haut si elles tournent mal; je vais faire une pause. Monsieur l'évêque de Chartres, qui ne fait qu'aller et venir de Paris ici, croit que l'affaire de l'Église sera terminée dans quinze jours; il prétend que nos cardinaux ne se sont point trop avancés, comme on l'avoit dit. C'est tout de bon que je n'ai pas la force d'écrire et encore moins de dicter; madame de Lévis ne pourroit-elle pas faire parvenir à monsieur Desmaretz que j'ai été trop malade pour lui marquer mon inquiétude sur l'état où a été madame sa femme[2]?

Ce 20, le matin. Je viens de recevoir votre lettre par Petin qui est le nom du boulanger; vous aurez monsieur de Launay mardi.

1. Barthet de Guignonville avait été porté sur le sixième rôle contenant les taxes de gens d'affaires pour une somme de 148 000 francs.

2. Madame Desmaretz était atteinte de la petite vérole.

Madame de Dangeau, toute incapable qu'elle est de se méprendre, nous a apporté quatre livres de monsieur de Dangeau dont il y en a deux que nous venions de lui rendre; faites donc qu'elle nous en renvoie deux autres.

Elle a aussi oublié le livre de tous les ordres religieux que nous lui renvoyons. L'*Histoire d'Angleterre* et celle de la *Ligue* [1] nous ont charmées; je doute que les *Beautés de Paris* aient le même succès; cherchez donc, mon enfant, quelque chose qui m'amuse, car j'en ai besoin.

Vous voulez m'adoucir le sang sur l'affaire de nos princes; leur *Mémoire* me paroît convainquant. Il est certain qu'il n'y a que la douceur à opposer aux fautes de Brindi; que feriez-vous par les menaces?

Monsieur d'Antin ne soutient pas son caractère qui étoit, de mon temps, de ne se plaindre de personne, de louer tout le monde et de tout ménager; par là, il a grand tort par rapport à vous, mais ils ont la loi du plus fort. La duchesse de Noailles est bien propre à manquer au rendez-vous de demain sans me le mander; je m'en consolerai.

Ce 21 au soir. Je me presse d'achever ma lettre, de

1. L'*Histoire d'Angleterre* dont parle ici madame de Maintenon devait être celle de Larrey en quatre volumes in-folio qui parut de 1707 à 1713, et l'*Histoire de la Ligue* celle du Père Maimbourg qui avait paru en 1683.

peur que la duchesse de Noailles ne m'en ôte le temps. J'ai bien entretenu Launay sur votre pavillon, il vous en rendra compte ; vous verrez par le gibier qu'il vous porte s'il est bon chasseur.

Petin est le nom du boulanger dont il faut se servir dans le besoin ; il passe devant votre porte. Nous le chargerons des paquets qui ne seroient pas conformes au personnage de monsieur de Launay qui ira à Paris le 3 de janvier ; nous l'avons réglé ensemble pour éviter les peines.

Ce qui me revient de l'affaire des princes me feroit tout espérer, si nous n'avions des raisons de craindre à chaque moment.

Madame de Dangeau et vous me paroissiez très tristes à votre dernière visite, ce qui augmente encore mes peines.

Vous dois-je quelque chose? Donnez à ceux que je vous ai recommandés, et envoyez-moi vos parties.

La duchesse de Noailles vient de partir, elle a été très discrète ; je l'ai trouvée plus froide pour vous et plus Noailles qu'elle n'étoit.

LXX

Ce dernier jour de l'année 1716.

J'ai de la peine à écrire et à dicter. Mademoiselle d'Aumale est plus incommodée que moi ; ainsi je n'ai

pu qu'aujourd'hui commencer à répondre à la gazette qui fait la plus grande partie de mon amusement. Vous me faites trop de remercîments; j'ai bien cru que du bleu seroit bien pour votre pavillon, quoique j'eusse vu quelquefois du beau drap jaune. J'ai parlé au Prince, qui m'a assuré qu'il seroit chez vous le lendemain des fêtes; je crains la lenteur, car voici le temps que vous auriez besoin d'être à l'abri. Monsieur l'évêque de Chartres me mande de Paris que les affaires de l'Église s'accommoderont; je vois comme un grand malheur qu'elles demeurent en l'état où elles sont, mais je ne puis comprendre un bon accommodement. On me mande qu'il y a des commissaires nommés pour l'affaire des princes; je ne puis me garantir d'en être alarmée[1].

N'est-ce pas une nouvelle que le traité de l'Angleterre et de la Hollande soit signé, et n'est-ce pas une cruauté d'éloigner la Reine? Elle m'a fait l'honneur de m'envoyer ce matin monsieur Law[2], que j'ai entretenu, mais il ne sait rien.

1. Quelques mois plus tard, six commissaires furent en effet nommés pour connaître des affaires des princes légitimés et en faire rapport au Conseil de régence.

2. John Law de Lauriston, né à Édimbourg le 21 avril 1671, mourut à Venise le 21 mars 1729. A cette époque Law n'était encore que banquier. Ce fut en juillet 1719 qu'il fut nommé surintendant des monnaies de France et, en même temps, directeur de la Compagnie des Indes.

Si quelque projet pouvoit promettre de la douceur présentement, ce seroit celui que vous faites pour les montagnes d'Auvergne; cependant il pourroit arriver telle chose que vous seriez mieux dans une ville. Je crois comme vous qu'il faut attendre au mois de janvier, pour voir si on fera quelque chose sur les pensions. Ce que vous me mandez sur l'humanité du Roi me fait grand plaisir[1].

Premier jour de l'an 1717. La toux interrompit hier au soir ma lettre; je suis un peu plus enrhumée que jamais, et pourtant moins malade, n'ayant pas tant de fièvre, et étant moins foible; ce détail n'est que pour la petite nièce et notre aimable amie.

J'ai chargé Petin du gibier de Maintenon, et vous aurez dimanche Launay, auquel je découvre tous les jours quelque nouveau mérite.

Monsieur le duc de Noailles prétend que monsieur de Guignonville est très bien traité, et lui se regarde comme perdu; j'en suis véritablement affligée.

Je suis bien fâchée de l'état où est madame de Lévis. Vos raisons pour voir le cardinal de Bissy sont bonnes; il faut bien se résoudre à l'implacable inimitié du parti. Que je serois fâchée que notre cardinal perdît

1. « Le 17 décembre 1716, le Roi alla se promener à la plaine de Grenelle où il savoit que l'on devoit passer par les armes un soldat qui avoit déserté, et il voulut aller pour lui faire grâce. » (Dangeau, t. XVI, p. 507.)

la réputation qu'il s'est acquise dans cette malheureuse affaire ! Nous avons été charmées de l'*Histoire d'Angleterre*, et lu avec plaisir celle de la *Ligue*. Nous avons pris en aversion la *Cyropédie*[1]. *Louis XIII* nous amuse fort, en passant les affaires étrangères et bien d'autres endroits. Donnez toujours aux pauvres dont vous avez bien voulu vous charger ; je donnois un louis par mois au chevau-léger qui s'appelle monsieur de Gouvin, et tous les mois envoyez vos parties. Je veux celles du pavillon dès que vous verrez à quoi il reviendra, car vous n'êtes pas en état de faire des avances, et vous savez que je n'aime pas les vieilles parties. Je n'entends point ce qui regarde le Père Daniel[2], mais est-il vrai que votre avocat de Toulouse[3] est un fou qui donne de mauvais conseils à nos princes ? Il est impossible, ma chère nièce, que ma bouteille soit fermée ; on a des amis auxquels on s'intéresse ; ces

1. Le catalogue Morisson met *comédie*, ce qui est manifestement une erreur. Comme il avait paru plusieurs traductions du célèbre ouvrage de Xénophon, il est assez difficile de savoir quelle est celle que madame de Maintenon avait prise en aversion. Quant à l'*Histoire de Louis XIII* dont parle madame de Maintenon, ce devait être celle de Levassor, qui avait paru à Amsterdam de 1700 à 1711.

2. Gabriel Daniel, dit le Père Daniel, né à Rouen en 1649, mort en 1728. Son *Histoire de France* avait paru en 1713.

3. L'avocat de Toulouse dont parle ici madame de Maintenon était un certain Davisar, avocat général au parlement de Toulouse, qui passait pour avoir travaillé au *Mémoire* que le duc du Maine avait rédigé en réponse à celui de Monsieur le Duc. (Voir Dangeau, t. XVI, p. 490.)

lettres entrent partout, et excitent quelque curiosité sur des sujets qui en valent la peine; tout cela trouble et attriste au point que je voudrois retourner à l'Amérique, mais mon âge s'y oppose. Votre état me touche; il n'y a nulle ressource ici pour la diversion, et la maladie affoiblit l'esprit comme le corps; recommandez-moi aux prières de votre saint pasteur.

LXXI

Ce 8 janvier 1717.

Il est temps de commencer à répondre à la gazette; le premier article est sur les princes.

Madame de Villette ne me donna pas tant d'espérance que vous, et je la crois bien instruite là-dessus; je vous soupçonne souvent de vouloir m'épargner des peines. J'avois lu la lettre de monsieur de Reims[1] ou plutôt parcouru, car ces matières-là m'ennuient fort; il n'y a plus rien à ménager par rapport aux parlements; tout est renversé, et il est, ce me semble,

1. L'archevêque de Reims était François de Mailly. Né le 4 mars 1658, il avait été, en 1694, aumônier de Louis XIV. Après avoir été archevêque d'Arles, il fut nommé, en 1710, archevêque de Reims et cardinal en 1719. Il mourut le 13 septembre 1721. L'archevêque de Reims avait, en effet, publié une lettre adressée aux archevêques et évêques assemblées à Paris dans laquelle il s'exprimait avec vivacité sur le compte des évêques qui n'acceptaient pas la *Constitution*.

difficile de comprendre comment les choses se rétabliront.

Pourquoi vous êtes-vous ennuyée chez monsieur le maréchal de Villars? Il me semble que vous aviez ce qu'il y a de meilleur à Paris; ne vous laissez pas aller à la tristesse.

Il est heureux et édifiant que les évêques soient fermes et unis; j'aurois grand regret à la réputation de votre cardinal, car je l'ai vu en bon chemin.

Je ne doute point de la bonne foi du duc de Noailles, et qu'il ne souhaite très fort que son oncle sorte d'affaire.

On ne peut répondre sur l'article de mademoiselle de Charolois[1].

L'aventure du chevalier de Caylus n'a rien de mauvais que d'être allé où il étoit; mais comment enfermer un homme de son âge!

Ce 10 janvier. Bonjour, ma chère nièce; mon rhume est sans fin, et j'en aurai apparemment tout l'hiver. Je voudrois bien que les démêlés des premiers gentilshommes de la Chambre fussent le seul trouble de la Cour; je serois en grand repos, excepté ce qui regarde monsieur le maréchal de Villeroy qui mérite qu'on

1. Louise-Anne de Bourbon, appelée d'abord mademoiselle de Sens, puis, en 1707, mademoiselle de Charolais, née à Versailles le 23 juin 1695, morte à Paris le 8 avril 1758. Elle menait une vie scandaleuse.

s'intéresse à lui. Si le Régent essayoit de la fermeté qu'il vient d'avoir sur la lettre de monsieur de Reims, il s'en trouveroit mieux. Je suis véritablement fâchée de la conduite de madame la duchesse d'Orléans, et je ne comprends pas madame de Sforza, car, sans la regarder comme héroïne, il me semble que ses intérêts iroient mieux si cette princesse avoit plus de crédit.

Les bals solitaires sont, ce me semble, une grande nouveauté.

Madame de Courcillon est toute faite pour mourir de la poitrine. Dieu veuille qu'elle ne tue pas madame sa belle-mère, qui ne s'épargnera pas pour la sauver de toute façon.

Le duc de Noailles seroit-il assez innocent pour croire que les repas des présidents les réunissent, ni que le public compte là-dessus? Plus ils se verront et plus ils se déplairont.

Je crois monsieur le maréchal de Tallard [1] sur tout ce qu'il me dit; ce n'est pas une petite marque d'estime que je lui donne, mais il est vrai que j'ai cru lui voir un peu d'amitié pour moi et de reconnoissance de toutes les inquiétudes que j'ai eues quand je lui

1. Camille de la Baume d'Hostun, comte de Tallard, né le 14 février 1652, maréchal de France le 14 janvier 1703, ministre d'Etat en 1726. Il mourut à Paris le 30 mars 1728.

en voyois; s'il espère pour nos princes je me flatterois, car il a bon esprit.

La politesse de madame la princesse d'Epinoy est extrême de n'avoir pas voulu me dire à moi-même ce qu'elle mande de mademoiselle d'Aumale; vous savez parfaitement ce que je pense des deux sœurs. Ce que vous me mandez du comte de Charost est admirable.

Je n'ai compté pour rien la visite de Monsieur le Duc à monsieur le comte de Toulouse. Le maréchal de Villars a raison de vous désirer, mais comment vous accommodez-vous de madame sa femme[1]? Songez à votre santé de préférence à tout.

Ce que je vous écris ne me fatigue point, et je vous ai déjà mandé que c'est ma seule récréation.

Le pavillon vient bien tard; j'y pense souvent; je suis sous le mien aujourd'hui, ayant pris médecine.

Ce 11 janvier. Monsieur le duc du Maine a envoyé savoir de mes nouvelles, et m'annonce sa visite pour vendredi.

Ce seroit un grand bien pour l'Église et pour l'État que le Régent fût mal content des Jansénistes.

Il ne manque plus à votre projet d'Auvergne qu'un

1. Jeanne-Angélique Roque de Varengeville avait épousé, le 1er février 1702, le maréchal de Villars. Elle mourut le 3 mars 1763, à quatre-vingt-huit ans.

confesseur, et vous imaginez de lui donner une pension pour le retenir auprès de vous; il n'y a guère de province où il ne se trouve un honnête homme; on ne les a pas commodément, mais je vous crois aussi raisonnable sur ce sujet-là que sur les autres. Votre évêque n'est pas immortel; je lis des guerres civiles qui me font craindre la campagne. Voici un courrier de monsieur le maréchal de Villeroy qui me mande qu'il viendra jeudi, et ce sera apparemment pour me dire adieu. Bonsoir, ma chère nièce; je m'en vais lui écrire.

Ce 12. Vous avez, je crois, grande raison de compter sur l'inimitié irréconciliable du parti; ils ont connu ce qu'ils ont perdu en vous. Dieu en soit loué!

Je vous renvoie la *Cyropédie*, et à madame de Dangeau les *Raretés de Paris*, mais il me semble qu'avec *Louis XIII* il y avoit un autre livre que Fanchon ne veut point trouver.

Ni monsieur de Gouvin ni madame de Chanteloup n'ont rien de moi qui soit réglé; il faut leur aider de quelque chose en leur faisant voir que je les ai soulagés de trois enfants : je ne puis pas tout faire.

Madame de la Taillée, fille de madame de la Roche-Jacquelein, que je croyois assez bien mariée, me mande qu'elle est très mal dans ses affaires; je lui écris et je crois que vous ferez bien tenir ma lettre.

J'ai reçu une lettre de madame des Ursins sur le renouvellement de l'année; notre commerce est tout à fait fini.

Ce 13. Monsieur de Guignonville m'attriste en m'apportant de l'argent. Jugez si je suis touchée de son état! Mon rhume est fort diminué; je parlerai le moins que je pourrai aux deux visites que j'attends demain et vendredi.

Ce 14. Monsieur le maréchal de Villeroy est venu à près de cinq heures, et s'en est allé à sept heures; il est plus triste que jamais, et il ne m'a rien appris qui ne soit affligeant, surtout pour la religion, car il me paroît que ces affaires-là empirent tous les jours, sans qu'un accommodement les puisse rétablir.

Launay vous porte l'argent des aumônes que vous avez avancées pour moi.

Vous ne me dites rien de madame de Mailly. On continue à croire que les pensions seront réglées ce mois ici. Adieu, ma chère nièce; le maréchal de Villeroy est très occupé de votre santé; conservez-la, je vous prie, jusqu'à ce que vous soyez vieille.

LXXII

Ce 23 janvier 1717.

On m'offre une occasion d'écrire à Paris; je m'en sers pour vous dire que vous aurez monsieur de Launay le 29 de ce mois, que je me porte assez bien, et que je vous aime tendrement.

LXXIII

Ce 17 mars 1717.

Il faut que j'aie répondu aux premières feuilles de votre dernière gazette, car je ne trouve que la troisième, et c'est que j'ai brûlé les autres à mesure que j'y réponds.

Cet archevêque de Rouen, que vous croyez avec raison qui prend les choses sérieusement, m'est venu voir sur le bruit de ma fièvre[1], mais il me consola, ce que je n'attendois pas de lui. Il m'échappa de dire

1. Madame de Maintenon avait été assez malade, ce qui explique une interruption de deux mois dans sa correspondance. A la date du 13 mars 1717, Dangeau écrit dans son *Journal* : « Madame de Maintenon, qui ne sort point de Saint-Cyr, a été dangereusement malade d'une grosse fièvre continue avec des redoublements; on lui a donné du lait d'ânesse, qui est un remède qui faisoit trembler pour une personne de son âge. Le lait lui a ôté la fièvre, mais elle est dans une extrême foiblesse et une grande maigreur qui font tout craindre. » (T. XVII, p. 42.)

par rapport au Jansénisme que tout étoit perdu; il s'éleva là-dessus avec la vivacité d'un aigle, et me dit que tout n'étoit point perdu, qu'il ne falloit ni le dire ni le croire; que le clergé de Paris étoit en grand désordre, mais qu'il n'en est pas de même partout; qu'il a seize ou dix-huit cents curés dont trente-deux ont renoncé la *Constitution*; que de ces trente-deux il y en a un ou deux qui veulent revenir; que le parlement de Rouen le soutient fort bien; qu'il tombe, en suivant les règles, sur tous ceux qui font des fautes répréhensibles; qu'il a cinquante ou soixante maisons de filles dont il est content; qu'il est vrai qu'il faut veiller continuellement et se donner beaucoup de peine, mais qu'il est évêque pour cela. N'est-il pas vrai que ce discours est consolant? Lisez-le, je vous prie, à madame de Dangeau.

Le comte et la comtesse d'Aubigné sont venus ici pour voir leur oncle, mais ils ne voulurent jamais qu'on me le dît. Je parcours votre lettre, il n'est plus de saison d'y répondre. Bonsoir; je n'en puis plus, ma tête est encore plus foible que mes jambes.

Ce 18. J'aurois peu de choses à vous dire, ma chère nièce, quand j'en aurois la force, mais j'en ai moins aujourd'hui qu'hier; mademoiselle d'Aumale ne vous parle peut-être que trop des deux malades qui l'occupent. J'ai toujours cette lettre de notre aimable

amie, mais je ne suis plus en état d'y répondre; j'en avois aussi une belle et bonne de monsieur de Fréjus, il faut renoncer à tout plaisir. On nous assure que toute la jeunesse va en Hongrie. Que devient monsieur votre fils?

Vous aurez monsieur de Launay le premier jour d'avril.

LXXIV

A Saint-Cyr, ce 6 avril 1717.

Je vous ai écrit ce matin, ma chère nièce, et je vous ai mandé que vous aurez Launay le 15 de ce mois; il faut donc voir s'il y a quelque chose à répondre à la gazette. Monsieur le maréchal d'Huxelles passoit mieux son temps à Paris qu'il ne fait depuis qu'il fait un grand personnage; ainsi je ne suis pas surprise qu'il ait quelque tentation de quitter, mais il demeurera par les mêmes raisons qui l'ont engagé à sortir du repos où il étoit.

On n'a plus guère de santé à l'âge de monsieur de Dangeau, et l'on traîne un reste de vie bien triste; c'est une grande pénitence pour les malades et pour ceux qui sont auprès d'eux; je crains que madame de Dangeau n'y succombe[1].

Je ne manquerai pas de remercier monsieur le maré-

1. Dangeau, qui avait été très gravement malade dans les derniers jours de janvier, avait reçu les derniers sacrements.

chal de Villeroy de ce qu'il a dit au Régent, quoique je sois très assurée qu'il l'auroit fait pour vous seule.

Monsieur le cardinal de Rohan me fait grand'pitié; il se tue par un travail très désagréable, et ne peut guère en recevoir que du déplaisir; il sert la religion, c'est ce qui doit le soutenir.

On nous annonce tous les jours quelque nouveau don de monsieur le Régent sur les taxes, et l'on murmure beaucoup de cet emploi de l'argent des gens d'affaires.

L'abbé Dubois a bien de l'esprit [1].

Je suis bien aise que le prince de Conti n'aille plus en Hongrie à cause du prince de Dombes [2]. La visite de monsieur du Maine me serra bien le cœur; son état étouffe, car il est forcé à faire ce qu'il fait; il me répondit bien obligeamment sur vous quand je lui fis vos remercîments.

Les bains à la Samaritaine [3] me paroissent si assortis

1. Cet abbé Dubois, auquel madame de Maintenon trouve bien de l'esprit, est le fameux cardinal Guillaume Dubois. Né à Brives, le 6 septembre 1656, il était, depuis le 11 avril 1717, secrétaire du cabinet du Roi. Il fut nommé cardinal le 16 juillet 1721 et mourut à Versailles le 10 août 1723.

2. Le Régent nomma le prince de Conti gouverneur de Toul et lieutenant général, pour le dédommager du mécompte qu'il avait éprouvé, lorsque la permission de servir en Hongrie lui fut refusée. Le prince de Dombes ayant obtenu cette permission, le Régent craignait les différends qui auraient pu s'élever entre les deux princes.

3. La Samaritaine était une pompe hydraulique établie, sous

à tout le reste que je ne puis les désapprouver.

Ce 20. Vous avez, je crois, raison de regarder la visite du maréchal d'Huxelles comme un retour vers nous; c'est toujours un bonheur qu'un homme comme lui ait vu de près la mauvaise foi de nos adversaires.

Je crois que les Jésuites ont les papiers qui furent pris autrefois au Père Quesnel et envoyés ici par l'archevêque de Malines [1] : c'étoient eux qui les donnoient par cahiers au Roi, et j'ai passé dix ans à les lire tous les soirs. On y voit les intrigues et les commencements de tout ce que nous voyons présentement.

Monsieur le maréchal de Villeroy m'a écrit une grande lettre pour me faire un portrait achevé du petit Roi [2]; il me mande ce qu'il a fait pour vous, je l'en avois remercié par avance. Je lui ai écrit, malgré moi, sur l'état de madame de Barneval, mais il faut

Henri IV, aux environs du Pont-Neuf, qui approvisionnait d'eau de Seine le Louvre et les quartiers voisins. A cette époque il n'y avait pas encore de bains, mais peut-être quelques personnes avaient-elles pris cependant l'habitude d'aller s'y baigner.

1. Les papiers du Père Quesnel avaient été, en effet, saisis et dépouillés à l'officialité de Malines, d'où ils furent envoyés à Paris, au Père de la Chaise. L'archevêque de Malines, à la requête duquel avait été opérée l'arrestation de Quesnel, s'appelait Humbert Guillaume de Précipiano de Soye.

2. La princesse Palatine, dans sa correspondance, fait ce portrait, de Louis XV enfant : « Le jeune Roi a des yeux noirs comme du jais, et ce qu'on peut appeler un beau regard ; ses yeux sont bien plus doux qu'il ne l'est en effet, car il a une petite tête violente. Il a déjà une vanité effroyable, et il sait fort bien ce que c'est que le respect. » (Édit. Brunet, t. I, p. 284.)

bien savoir où l'on en est pour cette pauvre femme à qui je croyois qu'il faisoit donner quelque chose du Roi, et qui lui faisoit payer ses pensions. Elle me paroît très mal.

Comment le duc de Noailles prendra-t-il ce que le maréchal de Villeroy fait pour vous?

A la manière dont vous me répondez sur le vin d'Alicante, je vois bien que c'est un présent dont il vous faut remercier; je ne crois pas que j'en puisse user longtemps. Notre Supérieure est un peu mieux, mais encore assez mal pour donner de l'inquiétude.

Tout ce qui se passe dans les affaires de l'Église est si embrouillé et si différent d'un jour à l'autre que je ne sais plus de quel parti sont ceux dont j'entends parler; je n'ai pas encore lu ce que vous m'avez envoyé. Vous prenez pour votre fils toutes les précautions les plus sages, mais il me paroît que vous faites autant de dépenses pour lui que si vous en étiez contente. Dieu veuille que ce ne soit pas autant de perdu.

Ce 12. Je vis jeudi la duchesse de Noailles; elle arriva à onze heures; nous causâmes jusqu'à midi. Mademoiselle d'Aumale venoit de temps en temps troubler le tête-à-tête [1]; nous dînâmes toutes ensemble,

1. Notre recueil met ici en note : « elle en avait l'ordre pour faire reposer ». La note semble être de la main même de mademoiselle d'Aumale.

et je ne la revis plus qu'à six heures du soir, un quart d'heure que j'employai à tout ce qui pouvoit lui plaire le plus.

Je me suis fait lire la lettre de nos évêques[1], dont je suis très contente. Je n'y trouve ni hauteur ni satire ; tout m'y paroît plein de modération, de douceur et de sagesse ; j'y croyois reconnoître souvent le caractère de celui qui est à la tête ; j'y sentis la charité et l'humilité de saint Paul avec l'autorité de l'Épiscopat. Il y a une honnête hardiesse et liberté dans ce qui s'adresse au Régent dans la déclaration, du respect et de l'attachement pour le Pape dans le témoignage qu'il rend au feu Roi. L'exhortation qu'il fait à monsieur le duc d'Orléans sur les engagements de son baptême et de ce qu'il doit à la religion m'a paru admirable. Si les Jansénistes avoient fait une telle pièce elle feroit bien du bruit ; peut-être suis-je prévenue, mais c'est à vous à qui je parle.

J'ai la pièce de satin blanc, mais n'en sais pas le prix.

La Supérieure est à peu près dans le même état. Mes forces reviennent, mais non pas jusqu'à être tout le jour debout.

1. Dans une assemblée tenue le 8 mars 1717, les évêques avaient rédigé deux mémoires, l'un contre « les Universités et curés rétractants », l'autre, contre « le renversement des libertés », qui furent portés au Régent le 5 avril et publiés quelques jours après. (Voir *Journal de l'abbé Dorsanne*, t. II, p. 250.)

Je voudrois bien que vous fassiez parvenir jusqu'à monsieur Fagon la part que je prends à sa douleur[1]; je n'ai pas le courage d'écrire à madame de Dangeau n'ayant rien à lui mander, mais j'aurois bien celui de vous voir toutes deux au mois de mai.

Ce 13. Madame de Barneval m'a écrit une très grande lettre à laquelle je n'ai point la force de répondre, et que je ne veux pas faire voir en me servant d'une autre main; elle me paroît à la dernière extrémité et cependant pleine de projets : elle veut faire une de ses filles religieuse, et mettre la cadette en pension à Paris où il faut 100 écus et bien des hardes; je n'ai jamais donné que 200 francs à Melun, qui est une bonne maison de filles de Sainte-Marie.

J'avois écrit à monsieur le maréchal de Villeroy sur le misérable état de cette pauvre femme; il me paroît qu'il croit qu'elle se plaint de lui, ce qui n'est point; elle me mande au contraire qu'elle n'a que ce qu'elle touche de lui, mais j'avois espéré qu'il la feroit payer de ses pensions, et il la renvoie au Trésor royal; il

1. Le catalogue Morrisson dit : *Fréjus*, et notre recueil dit : *Fagon*; il s'agit certainement de Fagon, qui venait de perdre sa femme, morte au Jardin des simples. « C'étoit, dit Dangeau, une femme de beaucoup d'esprit, mais fort extraordinaire. Elle étoit toujours malade, et passoit presque toute sa vie à Bourbon, où elle étoit fort honorée; elle y faisoit beaucoup de bien. Elle se croyoit plus grand médecin que son mari, qui étoit reconnu généralement pour le plus grand médecin de France. (Dangeau, t. XVII, p. 60.)

m'apprend qu'il lui fera donner 100 écus par le Roi, et dit en même temps que le terme n'en est pas échu; s'il faut attendre la fin de l'année c'est un secours bien éloigné. Les besoins de cette femme-là sont si grands qu'on désespère d'y pouvoir rien faire; voyez, madame de Dangeau et vous, à quoi vous me condamnez, mais considérez que, si j'ai de l'argent, j'ai bien des gens autour de moi à assister que je connois de tout temps, et toute cette pauvre noblesse de cette maison-ci qui manque de pain, pendant que leurs filles ne manquent de rien.

Notre Supérieure est considérablement mieux; monsieur Besse veut absolument que j'essaye du lait de chèvre; je le ferai par complaisance, mais sans confiance.

Ce 14. N'abandonnez pas madame de Solanet; sa pauvreté est grande.

Ce 20. Qu'est devenue l'affaire du pauvre monsieur de Goulhers?

Je reçus hier au soir un courrier de monsieur le maréchal de Villeroy, avec toutes les justifications qui me font voir qu'il n'y a point de raccommodement à espérer. Il prend monsieur du Maine, madame de Dangeau et vous à témoin; je voudrois bien que cette affaire-là ne diminuât rien de l'amitié de monsieur de Rohan, des princesses de Lorraine, et de madame

de Ventadour pour vous, car j'y compte fort, et que vous les trouveriez les mêmes dans tous les temps.

Étienne me doit rapporter une écharpe; il dira à la petite veuve que, si elle n'en peut attendre le payement dans huit jours, elle n'aura qu'à vous le demander : je vous mets à toute sauce, ma chère nièce, persuadée que vous le voulez bien. Madeleine est malade; Fanchon me quitte souvent pour aller s'évanouir, parce qu'elle a les pâles couleurs. Nous avions trois sœurs de la Charité pour nous aider; la petite vérole prend à une, et elles s'en vont toutes : voilà nos grands événements, qui sont de petites contradictions assez importunes.

Joseph est-il votre homme de confiance? Est-ce lui qui vient toujours ici? A-t-il la peine de porter les lettres que je vous adresse? Bonsoir, ma chère nièce.

LXXV [1]

Ce 18 avril 1717.

Comme je vous attends le 3 de mai, je ne vous marque point le jour pour Launay, et je vous enverrai

1. Cette lettre a été publiée par Geffroy, dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 388, mais incomplètement.

cette lettre-ci par la première occasion qui se présentera. Si vous pouviez venir avant madame de Dangeau et encore avec elle, ce seroit assurément un plaisir pour moi; voilà ce que mon cœur vous répond, mais la raison vous dit que, bien loin de multiplier vos visites, il faudroit les éloigner et par rapport à ceux qui voudroient faire de même, et par rapport à moi qu'il faut oublier, et à qui il faut faire oublier ce qui n'est plus pour moi. Je pensai plus d'une fois hier à l'éloignement du Chevalier; vous pourriez, malgré ses folies, l'avoir pleuré; vous savez que j'ai le malheur de connoître les sentiments des mères. Vous m'avez si fort dégoûtée de madame... avec la calotte de monsieur le cardinal de Noailles, que je ne puis me résoudre à répondre à la lettre qu'elle m'a écrite sur ma maladie.

Ne vous tiendrez-vous jamais sur le goût de faire des présents? Pourquoi me donner du satin, et envoyer du ruban à une petite fille à qui rien ne manque? Je vous ai mandé que je ne puis m'accommoder du vin. L'évêque, fils de monsieur Fagon, a toujours passé pour peu de chose, et il me semble que son père désira qu'il fût éloigné et résidant.

Ce 19. Madame de Villette me mande qu'elle viendra mercredi me dire adieu; elle pourra vous faire rendre cette lettre. Rien ne me paroît plus attendrissant que

ce qui vous est arrivé chez monsieur le maréchal d'Harcourt; il est vrai que vous n'avez guère respiré depuis notre séparation. Je crains bien, ma chère nièce, que le reste de votre vie ne soit de même; on rachète bien les plaisirs et l'enivrement de la jeunesse; je trouve, en repassant ma vie, que, depuis l'âge de trente-deux ans qui fut le commencement de ma faveur, je n'ai pas été un moment sans peines, et qui ont toujours augmenté.

Je ne sais rien des affaires de monsieur le duc du Maine; il envoie souvent savoir de mes nouvelles, mais il m'écrit rarement.

Je n'entends pas parler du Grand Prieur, et je ne sais guère que ce que vous me mandez. Si madame la princesse d'Espinoy avoit été parfaitement contente de sa belle-fille, j'en serois encore plus fâchée. Dieu veuille lui en envoyer une selon son goût! J'ai peu d'espérance de la conversion de monsieur de Courcillon. Je ne me soucie point de voir *Télémaque*[1].

Il faudroit continuer les 30 livres tous les mois à madame de Solanet; nous serions sûres au moins qu'elle ne mourroit pas de faim, le pain étant aussi bon marché qu'il est.

1. Le marquis de Fénelon avait fait paraître en 1717 à Paris, sous ce titre : *Les avantures* (*sic*) *de Télémaque par de la Mothe Fénelon* (chez Jacques Étienne ou Florentin Delombre), la première édition authentique de l'œuvre célèbre de son grand oncle.

Notre Supérieure est toujours assez mal pour nous donner de grandes inquiétudes; je ne suis ni bien ni mal; c'est assez pour moi.

Bonjour, ma chère nièce; je m'en vais cacheter ma lettre pour la donner à madame de Villette que j'attends à dîner. Madame de Glapion est toujours mal.

Embrassez madame de Dangeau pour moi; je l'aime tendrement, et je l'estime infiniment; je prie Dieu pour elle, toute indigne que j'en suis; je crains qu'elle ne prenne trop sur elle, et qu'elle ne compte pas assez sur la foiblesse humaine parce qu'elle en a moins qu'une autre, mais Dieu veut quelquefois qu'on la sente dans toute son étendue.

LXXVI

Ce 14 mai 1717.

Je ne vous ai point répondu par le courrier de monsieur le maréchal de Villeroy, ma chère nièce, parce que deux lettres dans une matinée me coûteroient beaucoup présentement, et que je savois que Petin alloit demain à Paris. Je n'ai rien à vous dire, si ce n'est que je vous attends mercredi, que je vous prie de venir avant midi, et que vous fassiez savoir votre

marche à la duchesse de Noailles qui me tourmente pour venir. J'espère pourtant qu'elle m'en avertira, et que j'aurai le temps de la contremander; elle doit amener sa mère; nous parlerons mercredi de la noce et du Czar[1] qui me paroît un très grand homme depuis qu'il a demandé de mes nouvelles. Bonsoir, ma chère nièce.

LXXVII

Ce 28 mai 1717.

Je suis toujours inquiète de l'état où est madame de Dangeau, et je la vois entre son mari mourant, son fils à moitié mort, sa belle-fille frappée d'un mal incurable, et un enfant de trois ans pour sa seule ressource. En vérité, il faut une grande vertu pour être de l'humeur dont elle est; l'intérêt que vous avez de conserver un si aimable commerce me touche encore.

J'eus, il y a trois jours, cette visite de trois dames qui me relayèrent de conversation générale et de tête-à-tête qui sont encore pis. Madame d'Aubigné, après m'avoir donné toute sorte de louanges d'un ton moëlleux et onctueux, me voulant persuader de la voir

1. Pierre le Grand, né à Moscou le 11 juillet 1672, mort le 28 janvier 1725. Il séjourna, en effet, en France, du 21 avril au 20 juin.

souvent, et moi l'assurant de l'inutilité de telles visites, me dit que, quand ce ne seroit que pour se recommander à mes saintes prières, je devrois me rendre.

J'avois voulu obliger mademoiselle d'Aumale à s'aller un peu réjouir à Paris, mais elle ne l'a pas voulu ; elle aime mieux aller voir sa mère qui est très vieille, et doit partir la semaine qui vient pour Picardie. Bonsoir, ma chère nièce. Madame de Dangeau ne m'a point mandé qu'elle eût conclu quelque chose avec le maréchal de Villeroy pour madame de Barneval ; je n'attends que cela pour envoyer ce que j'ai promis qui l'engageroit peut-être à continuer une quête que j'aurois commencée.

Je vous enverrai Launay le 8 de juin, si vous n'en ordonnez autrement.

Voilà une lettre de madame de Sailly[1]. Je viens d'apprendre que Launay est retombé malade ; ainsi son voyage à Paris n'est pas bien sûr ; mon cuisinier se meurt, et madame de Dangeau tâtera des sœurs de Saint-Cyr dont elle admire l'habileté.

1. Il y avait à Saint-Cyr deux religieuses de ce nom. L'une s'appelait Louise-Catherine de Sailly de Berval, dame de Saint-Louis le 1er janvier 1694, morte le 25 novembre 1738, à soixante-huit ans ; l'autre, Marie-Thérèse de Sailly, dame de Saint-Louis le 9 décembre 1694, morte le 14 avril 1730, à cinquante-cinq ans.

LXXVIII

Ce 29 mai 1717.

Vous ne vous êtes point trompée, madame; j'ai promis 1000 francs pour mademoiselle de Barneval à sa profession, et jusques à ce jour-là de payer sa pension de 200 francs par an; je promets encore de continuer à la seconde les 200 francs de pension que je lui donnois à Melun. Je suis fort aise, madame, d'avoir la petite nièce, mais elle et moi ne serions pas fâchées d'avoir un tiers qui n'auroit rien changé à la conversation, et qui auroit mis un agrément qui ne se trouve qu'en elle, de quelque humeur qu'elle soit; j'avois écrit ce matin à Paris pour avoir de vos nouvelles.

LXXIX[1]

Ce 11 juin 1717

J'envoie savoir de vos nouvelles, ma chère nièce, et de celles de nos bons amis; je n'ai rien à vous dire de nous, et je ne vois personne. Mademoiselle Gaudri

1. Cette lettre a été publiée par Geffroy dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 389, mais incomplètement.

vient de me dire que le Czar traîne avec lui une fille au grand scandale de Versailles, de Trianon, et de Marly. Je ne puis ajouter de foi à ce discours-là. Notre Supérieure retombe de temps en temps, et elle est assez mal aujourd'hui.

J'ai souvent d'assez grandes incommodités au milieu de la bonne santé dont je me vante, et je trouve le secret de joindre les dévoiements avec la constipation ; la fièvre accompagne présentement mes plus petits maux. Voilà une liste de commissions qui me sont devenues nécessaires depuis l'absence de mademoiselle d'Aumale ; elle a une magnificence qui fait trouver chez elle tout ce qu'on peut désirer ; je viens de recevoir une lettre de sa mère qui me mande que tout le pays est déjà édifié de sa sainteté.

Adieu, madame ; je crains toujours d'apprendre de mauvaises nouvelles de monsieur de Dangeau et de la décision de l'affaire des princes.

Dans ce moment monsieur Gabriel entre, et me dit que monsieur de Bellegarde [1] me mande qu'il veut venir ici après dîner si je le trouve bon, c'est-à-dire le Czar ; je n'ai osé dire que non, et je vais l'attendre sur mon lit. On ne me dit rien de plus ; je ne sais s'il faut l'aller recevoir en cérémonie, s'il veut voir la

1. Gabriel-François Balthazar, marquis de Bellegarde, fils du duc d'Antin, mort le 5 décembre 1719, âgé de trente ans.

maison, les demoiselles, s'il entrera au chœur; je laisse tout au hasard.

Le Czar est arrivé à sept heures; il s'est assis au chevet de mon lit; il m'a fait demander si j'étois malade; j'ai répondu que oui; il m'a fait demander ce que c'étoit que mon mal; j'ai répondu : une grande vieillesse avec un tempérament assez foible. Il ne savoit que me dire, et son truchement ne me paroissoit pas m'entendre; sa visite a été fort courte; il est encore dans la maison, mais je ne sais où.

Bonsoir, ma chère nièce; je m'en vais prendre mon lait. Du Plessis, que monsieur le maréchal de Villeroy m'a envoyé ce matin, m'a fait dire qu'il avoit passé chez vous, que vous n'étiez pas éveillée, et que vous étiez mieux; c'est donc que vous avez été malade; j'en suis bien fâchée.

J'oubliois de vous dire que le Czar a fait un peu ouvrir le pied de mon lit pour me voir; vous croyez bien qu'il en aura été satisfait.

LXXX

Ce 14 juin 1717.

Je vous envoie par Petin un gros paquet pour monsieur le maréchal de Villeroy; ce sont des réponses pour mesdames des Ursins et de Ventadour.

Je ne manque pas encore de livres; je ne vous demanderai point l'*Histoire de la finance*. La gazette sera répondue à l'ordinaire; j'ai déjà oublié le jour que j'ai marqué pour le voyage de Launay; la mémoire diminue tous les jours. Je me porte fort bien aujourd'hui, et je suis toujours fort occupée de l'état de madame de Dangeau. Notre Supérieure est bien mieux.

LXXXI

Ce 16 juin 1717.

Petin a son mérite, et apporte plus souvent de vos nouvelles que monsieur de Launay.

J'ai eu de la joie de savoir madame de Dangeau chez vous, et je n'ai jamais été si fâchée de n'être plus dans son commerce que depuis que je la vois accablée de peines; que ne ferois-je pas pour les diminuer !

Vous aviez grand tort de ne pas vous reposer, n'ayant plus que cette affaire-là.

Notre Supérieure est très sensible aux marques de votre amitié; elle commence à faire comme une autre.

Vous me faites trembler sur la duchesse de Noailles; je m'en vengerai par un méchant repas. Mon cuisinier, qui n'étoit de notre temps qu'un marmiton, est

toujours très mal, et j'en suis à ne pouvoir manger de ce qu'on me donne; jugez ce que ce peut être.

Quoi qu'il arrive, nos évêques seront mieux à leurs diocèses qu'à Paris; je ne regrette que votre cardinal par sa bonne tête, et l'accès qu'il a auprès du Régent.

Voici bien des occasions de vous écrire, ma chère nièce. Petin va demain à Paris, et voici du Plessis qui m'apporte des excuses de mesdames de Ventadour et de Jouarre[1] sur ce qu'elles ne peuvent venir ici comme elles me l'avoient proposé; je leur pardonne de tout mon cœur.

Je ne pense pas qu'il faille confier cinquante écus à monsieur de Goulhers; vous faites très bien d'attendre madame de Chanteloup sans envoyer la chercher.

Il n'y a rien qui presse sur les commissions que je vous ai données.

J'aurois quelque curiosité sur ce qu'on a dit du voyage de mademoiselle d'Aumale.

Je ne puis plaindre madame d'Elbœuf, mais n'a-t-elle rien fait pour madame de Pompadour dont les affaires sont, ce me semble, en mauvais état? Je me porte fort bien aujourd'hui. Il est vrai que la grandeur de votre caractère m'a surpris. J'aime mieux

1. Anne-Marguerite de Rohan fut nommée abbesse de Jouarre le 25 décembre 1691. Elle mourut le 21 juin 1721. Elle était sœur du cardinal de Rohan.

envoyer ma lettre par Petin, dans l'espérance qu'il m'apportera un mot de vous.

LXXXII

Mardi 6 juillet 1717.

Monsieur le duc du Maine ne me parle que de sagesse pour lui[1] et pour tout ce qui l'environne, mais je ne pense pas qu'on puisse réduire madame sa femme à ne rien dire, et de plus ne sait-on point faire parler ceux qui savent le mieux se taire, et qu'est-ce que le personnage d'être toujours en justifications[2]? Je ne crois pas que mes exhortations fussent fort utiles; ce seroit à monsieur de Fréjus à faire un beau personnage en tout ceci, et à conseiller monsieur du Maine, mais n'a-t-il pas des mesures à garder avec les autres? J'ai toujours bien senti que notre prince n'est pas aimé; son frère trouve-t-il quelques amis dans cette occasion? Il est certain qu'il n'y a que vous qui pensiez comme moi; je n'ai point envie de vous voir, nous ne

1. Le 1[er] juillet 1717, le Conseil de régence avait rendu un arrêt en forme d'édit déclarant le duc du Maine et le comte de Toulouse inhabiles à succéder à la couronne. Cet édit, qui les privait de la qualité de princes du sang, fut enregistré par le Parlement, le 6 juillet.

2. Le catalogue Morrisson dit : le *faire* et : *mystification*. Nous avons suivi la version de notre recueil qui nous paraît plus vraisemblable.

ferons que nous affliger ensemble; il vaut bien mieux me laisser montrer à lire et à écrire à mademoiselle de la Tour; c'est ce que je fais autant que ma santé me le peut permettre. Vous verrez bientôt mademoiselle d'Aumale, et, si vous persistez à venir, vous pourriez l'amener ici; je ferai mon possible pour dissimuler avec monsieur le maréchal de Villeroy; il ne peut souffrir un homme au-dessus de lui, et nous avons tout à craindre pour celui que nous aimons.

Je vous ai mandé que les 50 écus de la petite de Barneval sont pour la pension de cette année dans le couvent où elle est.

Launay va à Paris pour ses propres affaires; mais vous pourriez m'écrire par Petin qui en reviendra demain; je voudrois savoir les particularités de l'état où demeurent nos princes; je crains tout pour eux, car tout sera également injuste, du moins dans la forme. Bonsoir, ma chère nièce.

LXXXIII

A Saint-Cyr, ce 13 juillet 1717.

Il est cinq heures du matin, et je ne trouve point d'autre papier que celui-ci; je veux vous écrire, ma chère nièce, et je ne sais que vous mander. Vous me

laissâtes avec l'idée qu'on attaqueroit la place que monsieur le duc du Maine a auprès du Roi.

Notre Supérieure a eu la fièvre.

Je n'ai vu que monsieur de Guignonville, qui n'est pas bien. Mademoiselle d'Aumale vous renvoie des livres et vous demande les deux de l'*Histoire de France*. Bonjour, mon enfant.

LXXXIV

Ce 30 juillet 1717.

Venez donc tout doucement, et partez un peu matin si le chaud continue; j'aurai encore de vos nouvelles demain, mais je crains sur ce que monsieur de Dangeau n'est pas si bien. Madame de Ventadour vint hier avec monsieur l'abbé Perrost; ils furent de bien meilleure compagnie que vous, et ne sont pas si tristes.

Je ne crois pas monsieur de Tallard assez sage pour être fâché de rentrer dans les affaires. Dieu veuille qu'il y fasse du bien!

Madame de Villette ne me dit rien de ce qui se passe en Espagne; elle est toute occupée de son état présent. Je vous écris avec la fièvre; elle me prit hier dès que madame de Ventadour fut partie, et j'ai eu des vomissements toute la nuit qui, avec le chaud

qu'il fait, m'ont mis dans un très grand abattement; j'espère que vous me trouverez guérie lundi. Bonsoir, ma chère nièce.

LXXXV

Ce 15 août 1717.

Ce sera quelque chose de bien triste si le résultat du comité n'est que des projets rejetés; nous avons besoin de remèdes effectifs.

Je pense le moins que je puis aux affaires de l'Église, mais, quelque compassion que j'aie pour monsieur le cardinal de Rohan quand il est ici, je vois avec peine qu'il n'y ait plus personne pour parler au Régent dans les occasions présentes.

Les accidents continuels qui vous arrivent troublent un peu le projet de loger chez notre jardinier.

Je vous envoie un échantillon de certains raisins dont j'use présentement qui me paroissent assez rares. C'est mademoiselle de Breuillac qui m'en fournit, et je crains qu'ils ne soient chers; je crois qu'ils viennent de Languedoc; ils n'ont qu'un pépin. Monsieur Gourlade[1] ne pourroit-il pas nous en faire trouver? Je vou-

1. Il y avait, d'après l'*État de la France*, plusieurs Gourlade attachés au gobelet, à la bouche ou au grand commun du Roi.

drois encore de lui quelques douzaines de citrons et les moyens de les conserver, car de six que j'avois fait venir on en a jeté trois, s'étant gâtés; ils me sont devenus nécessaires pour une extrême altération.

On m'offre en ce moment une occasion d'écrire à Paris; je m'en sers pour vous envoyer du gibier, et cette lettre que je destinois mercredi à Petin.

LXXXVI

Ce 20 août 1717.

Comme j'ai les raisins dans la tête, je me trouve fort sensible à l'obligation d'en avoir trouvé si promptement; je vous prie, ma chère nièce, de charger ceux qui vous les ont vendus de vous en garder de nouveaux quand ils en auront. Je tremble de ce qui doit éclore demain. Est-il possible qu'on seroit plus mal qu'on n'est? Je parle des autres, car Saint-Cyr et moi sommes traités en favoris. Vous ne me mandez point ce que coûtent les citrons et les raisins. Ne donnez-vous plus à madame de Solanet et à Charlot. Avez-vous perdu tout à fait madame de Chanteloup? Voulez-vous retrancher mes aumônes? Adieu, ma chère nièce; vous voyez bien que j'ai peu de choses à vous dire, vous écrivant aussi souvent, ne voyant personne. Je me porte bien.

LXXXVII

Ce 22 août 1717.

J'ai toujours observé de ne dire vos nouvelles qu'après avoir vu des gens qui auroient pu me les apprendre, et il arrive souvent aux dames de Saint-Louis de m'en apporter au parloir qu'il y a huit jours que vous m'avez écrites. Quelque retirées qu'elles soient, il faut mener les demoiselles à leurs parents.

Ne souffrez pas que Petin vous presse; il faut vous informer du jour qu'il reviendra, et tenir une lettre toute prête; il va toujours deux fois la semaine; les jours changent, mais il n'importe; je fais ce que je vous conseille, et je commence aujourd'hui une réponse qui ne doit partir que mercredi.

Monsieur Blouin vient de m'envoyer du gibier qui ne peut aller jusque-là, dont je suis très fâchée. Madame de Dangeau me paroît bien contente de ce qui s'est fait sur les finances.

Tenez-vous-en sur les raisins à ceux que vous m'avez envoyés; je ne sais point s'ils viennent de Languedoc; achetez un peu la liberté de choisir les meilleurs et les plus nouveaux. Continuez mes aumônes, ma chère nièce, et faites des parties tous les mois.

Ce 23. La réduction de 10 000 francs à 4 800 livres me paroît bien grande, mais il faut savoir bon gré de ce qu'on laisse, pouvant tout prendre; votre état va m'attacher à la vie. Une petite messagère de madame de Dangeau dut vous porter hier un faisan et deux perdreaux; elle vint s'offrir d'elle-même n'ayant rien de sa maîtresse.

Mes femmes m'ont fait représenter que je manque de chemises; j'ai un peu de regret à en acheter présentement; faites-m'en faire six comme les échantillons que je vous envoie; il les faut de quatre doigts plus courtes; quand elles seroient moins fines, ce ne seroit pas un grand malheur.

Je vous prie de faire mettre une bordure de bois bien uni à ces images avec un verre devant et un anneau pour les attacher, le tout bien solide et à juste prix; je vous donne bien des peines.

Ce 24. Bonsoir, ma chère nièce; je n'ai rien à ajouter à ma lettre; je reçois des lettres de tous mes pauvres couvents, qui me mandent qu'on leur demande des déclarations de tous leurs biens dont elles sont bien alarmées.

J'ai reçu des livres de monsieur le curé de Saint-Sulpice sans aucune lettre qui m'explique ce que c'est; il en viendra peut-être.

LXXXVIII

Ce 27 août 1717.

Il m'étoit déjà revenu que monsieur le maréchal de Villeroy s'étoit fait beaucoup d'honneur dans le monde, mais on ne m'a point dit comment; je le saurai quand il vous plaira. Je comprends et je partage ses inquiétudes et les vôtres sur messieurs vos enfants, car, quels qu'ils soient, on les aime. Launay est en campagne pour vous envoyer quelque gibier; les citrons se gâtent déjà; essayez, je vous prie, de m'en envoyer un ou deux par Petin; ils me sont nécessaires, mais en très petite quantité. Bonsoir, madame; je suis un peu languissante depuis deux jours, je crois que l'inégalité du temps y contribue.

LXXXIX

Ce 2 septembre 1717.

Les événements sont considérables présentement, et pourroient avoir de grandes suites, mais j'espère avec vous que, si le Régent tient bon, les autres se rendront. Que ne faites-vous écrire monsieur Biar au lieu de copier vous-même une relation?

Petin n'est pas si réglé que le soleil; je croyois que vous l'auriez samedi, et on m'avertit qu'il part demain.

J'ai assez perdu la suite des affaires des princes du sang pour ne pas entendre ce que vous me mandez sur la signature de madame la duchesse d'Orléans.

Que vous faites bien, ma chère nièce, de tâcher de vous réjouir ou au moins de vous dissiper! nos ennuis sont mauvais à tout.

Je ne sais que désirer sur la conduite du Pape, car je crois qu'on est assez disposé à secouer son joug s'il employoit son autorité. Le cardinal de Bissy est bien à plaindre; il s'est attiré beaucoup d'ennemis, et n'a rien pour se soutenir.

Je n'ai encore pu faire réponse à madame de Dangeau quoique je sois mieux; vous le croirez peut-être sur mon écriture.

Vous m'envoyez d'admirables citrons; j'en ai pour plus de huit jours.

Je ne sens que de la crainte sur monsieur de Villette[1] et beaucoup de tendresse pour vous.

Voici une liste de livres que je ne crois pas dans votre bibliothèque, que je demande à monsieur le curé de Saint-Sulpice; il n'aura qu'à vous les mettre entre

1. Le catalogue Morrisson met : *Villeroy*, et notre recueil met : *Villette*. Madame de Maintenon venait d'apprendre que monsieur de Villette avait été grièvement blessé devant Belgrade.

les mains; payez-les dès que vous en saurez le prix, ce qui ne sera pas sans difficulté : il me paroît qu'il aime mieux donner que de recevoir. Cette commission n'est pas pressée; il faudra y ajouter 100 francs pour un pauvre gentilhomme, dont je lui manderai le nom. Je ne vois point de parties de votre part, et je vous demande pourtant continuellement : ne donnez-vous plus d'aumônes pour moi?

XC

Ce 6 septembre 1717.

Je dois plus d'une réponse à madame de Dangeau, mais le moyen de rire quand on n'entend parler que de malheurs! La pauvre madame de Villette me fait grand pitié[1]; notre maréchal ne m'a pas laissé ignorer la petite alarme que le Roi a donnée. Il me semble que, sans trop de curiosité, on peut vouloir savoir la suite de ce qui se passe sur les finances et sur le Parlement. Bonjour, ma chère nièce; je ne puis laisser partir Petin sans vous le donner, quoique je n'aie rien à vous dire. Mademoiselle du Breuillac est ici qui ne nous égaye point du tout.

1. Le fils de madame de Villette était mort de sa blessure reçue à Belgrade.

XCI

Ce 21 septembre 1717.

Je verrai monsieur de Fréjus quand il voudra ; je n'ai donné aucun rendez-vous. Je ne sais si madame de Dangeau arrêtera ici où elle doit passer vendredi, à ce que vous me mandez. Madame de Villette veut aussi me voir ; monsieur le maréchal de Villeroy n'en parle pas encore ; madame la duchesse de Noailles le proposera si elle entend parler que j'en aie vu d'autres ; ainsi vous pourriez savoir plutôt que moi les visites que je recevrai.

Envoyez-moi lundi, si vous pouvez, un manteau de lit ; c'est tout ce qu'il me faut pour mon hiver ; s'il y avoit là-dessus quelque mode extravagante, je crois que vous ne me l'enverriez pas.

Bonjour, ma chère nièce ; il me semble que vous n'êtes point bilieuse, mais tout est changé.

XCII

Ce 24 septembre 1717.

Ce n'est pas pour les nouvelles du monde, ma chère nièce, que je goûte si fort la commodité que je trouve

en Petin, mais pour avoir un commerce avec vous, qui pouvez compter être le seul plaisir de ma vie.

Le prince de Dombes n'en est que mieux s'il est basané, mais je l'aimois mieux en Allemagne qu'à Paris; je crains toujours quelque rencontre fâcheuse. Je voudrois être indifférente pour monsieur le comte de Charolois, mais il y a quelque chose de plus. Quoique je m'attende à un schisme, il y a longtemps, je n'ai pu lire sans frissonner que vous le croyiez proche. Dieu veuille avoir pitié de la France et de son roi! Je suis bien aise de tout ce qui est avantageux au cardinal de Rohan, et je serois bien fâchée d'avoir à l'effacer de la liste des gens que j'estime; elle est déjà bien courte.

Je ne veux pas vous apprendre les aventures du petit Léger, mais si elles sont revenues jusqu'à vous, admirez avec moi la générosité et la bonté de monsieur le maréchal de Villeroy.

Le damas est admirable; je ne pourrai résister à mettre les revers de velours noir; j'en ai déjà demandé pour vous épargner.

J'accepte avec reconnoissance l'offre que madame de Dangeau fait de porter Madame à parler pour mademoiselle de Veldens; c'est une grande charité, et qui, je crois, finira bientôt. Notre curé de Saint-Sulpice est

homme de grand mouvement, et il entreprend toutes sortes de biens[1].

Que je vous plains par rapport à monsieur votre fils! Il me paroît impossible qu'il ne lui arrive rien à Paris.

Madame la duchesse d'Orléans est un objet de pitié; je voudrois bien que la mort de madame d'Aydie[2] augmentât les craintes où l'on m'a dit que la duchesse de Berry est tombée.

Mille amitiés à notre aimable, respectable et charmante amie; voyez-la le plus souvent que vous pourrez pour le plaisir de l'une et de l'autre.

XCIII

Ce 26 septembre 1717.

Je sens toujours un nouveau plaisir du commerce fréquent avec vous que Petin me procure; je viens de

1. L'abbé Languet de Gergy avait entrepris de reconstruire Saint-Sulpice.

2. Marie-Angélique Françoise de Rions, femme d'Antoine comte d'Aydie, était dame du palais de la duchesse de Berry. Elle était la sœur de Rions qui avait eu avec cette princesse, dont il était l'écuyer, une liaison notoire. Madame d'Aydie, qui n'avait que dix-neuf ans, était morte le 18 septembre, à deux heures du matin. La duchesse de Berry était restée auprès d'elle jusqu'au dernier moment.

lire votre lettre d'hier, et il faut que j'en prépare une pour mardi.

Je n'entends rien à celle de votre curé quand il me dit qu'il n'a pu donner les 100 francs de monsieur de Montferrand. Je crois que vous m'avez mandé que les livres reviendroient à 40 francs, que je vous ai envoyé 140 pour monsieur le Curé, que les 100 étoient pour monsieur de Montferrand, et les 40 pour les livres; faites-le expliquer, ma chère nièce, et payez si je dois. Il me semble que mes commissions sont fort nettes, mais je n'ai pas tant d'affaires que votre curé. En un mot, est-ce que les livres coûtent plus que les 40 francs qu'il a touchés?

Je vous assure que je serai bien fâchée de voir madame de Dangeau sans vous.

Qui auroit jamais cru... On a raison de dire que les desseins de Dieu sont impénétrables. Je me fais un grand plaisir de l'idée d'une dame de campagne qui envoie de sa chasse et de ses nourritures à une dame de la Cour de ses amies. Bonjour, ma chère nièce.

XCIV

Ce 30 septembre 1717.

Si vos gens avoient le soin de demander à Petin quel jour il ira à Paris, il ne vous auroit pas surpris;

donnez-leur cet ordre-là, je vous prie, car je veux ménager cet homme-là à qui j'ai l'obligation d'avoir aussi souvent de vos lettres que si j'étois logée à la place Royale.

Je n'ai point entendu parler de madame de Dangeau, mais monsieur le duc et madame la duchesse de Noailles me mandèrent hier qu'ils viendront dîner demain ici; je leur donnerai un mauvais dîner maigre. Si madame la duchesse veut hasarder la petite vérole, elle est la maitresse; il est pourtant certain qu'elle est ici telle que je vous l'ai mandé. Voilà les 65 livres de votre mémoire; je n'y vois point de citrons.

Bonjour, madame; j'ai un commencement de rhume, mais il n'y a rien de considérable.

XCV

Ce 2 octobre 1717.

J'aime fort le reçu au haut de la lettre.

Votre bel esprit devroit faire mettre de la dentelle aux chemises, puisqu'il y en a à celle que j'ai envoyée pour original. Je vous assure que je les trouve à très bon marché; vous savez que je ne pourrois flatter dans une occasion où il s'agit d'argent. Monsieur et madame de Noailles ne m'apprirent aucune nouvelle; ils ne

furent qu'environ une heure, outre le temps du repas; du reste, ils coururent par toute la maison. On dit que votre cousine avoit grand'peur; je ne sais pourquoi elle a voulu s'exposer. Rien n'est égal à leur union. Dieu veuille qu'elle sache la conserver!

Monsieur le duc de Noailles est très content de son ouvrage; il espère beaucoup. Sa femme m'apporta une lettre de madame de Dangeau qui finit par me mander que les gens sensés sont fort satisfaits de ce que fait ce président des finances.

Petin ira à Paris mardi. Oui, ma chère nièce, vous serez regrettée.

Mon rhume n'est rien jusqu'ici, mais quoique la visite d'hier m'eût peu réveillée, je n'ai presque point dormi cette nuit.

Vivez au jour la journée; vous ne verrez peut-être pas ce que vous craignez; après ce conseil, je ne puis m'empêcher de craindre le retour de Brindi. Notre petite vérole paroît finie.

XCVI

Ce 15 octobre 1717.

La déclaration m'a paru un arrangement de paroles qui ne veut rien dire; on y demande une décision faite. Les termes respectueux pour le Pape feront

plaisir à bien des gens qui ne sont pas au fait de cette affaire; si tout cela est concerté, il y auroit, ce me semble, plus à espérer pour la paix [1].

Je n'ai pas grande foi aux raccommodements quand on a été brouillé, et il est impossible que ce qui s'est passé entre les grands acteurs des finances ne soit encore un contretemps.

Je suis surprise de ce que vous me mandez du mariage de monsieur de Charolois [2].

Il est vrai que le peuple veut s'alarmer sur la santé du Roi; j'ai reçu aujourd'hui une lettre de son gouverneur qui me demande l'état au vrai de notre petite vérole; je lui ai répondu fort véritablement.

Il faut remettre tous nos plaisirs à l'été qui vient, à Courbevoie; dites à madame de Dangeau qu'il faut songer à une niche; ceux du garde-meuble en usent si bien avec moi qu'ils ne nous refuseront pas. Je jouerai au piquet avec madame la comtesse, et nous passerons là d'agréables journées; il faut que les miennes finissent à cinq heures, mais j'arriverai bien matin [3]. Adieu, ma chère nièce; je vais me coucher

1. Le 5 octobre avait paru « une déclaration du Roi prescrivant un silence absolu sur les objets des contestations ».

2. Le bruit courait alors du mariage du comte de Charolais avec mademoiselle d'Orléans.

3. Dangeau possédait à Courbevoie une habitation où madame de Maintenon se proposait de faire un séjour l'été suivant. Ce projet ne fut point réalisé.

pendant que tout le monde va souper; la vieillesse sépare de tout, mais la solitude est bonne.

XCVII

Ce 21 octobre 1717.

Monsieur de Normand avoit si peu répondu aux soins que j'avois pris de relever sa maison, et son mariage avoit été si différent de celui de son frère, que je n'avois pas grand commerce avec lui; ainsi sa mort ne me touche guère. Il est vrai que je suis très aise du retour de madame de Remiremont; c'est une société pour vous aussi agréable qu'elle est honorable. Je ne sais pas trop bon gré que monsieur le comte ou marquis de Caylus [1] vous tombe sur les bras; tous ces gens-là vous chargent au lieu de vous soulager; je crains qu'on ne vous rende quelque mauvais office sur le séjour de cet Espagnol chez vous. Je ne sais si j'aurai la force d'écrire au duc du Maine; j'ai la fièvre depuis deux jours avec une grande foiblesse.

Je serai bien surprise si l'acceptation du cardinal

1. Madame de Maintenon parle ici du beau-frère de madame de Caylus, Claude-Abraham de Tubières de Grimoard de Pestels de Lévis, d'abord chevalier puis duc de Caylus, qui avait quitté la France pour prendre du service en Espagne, à la suite d'un duel. Il devint quelques années plus tard, capitaine général du royaume. En 1715, il lui avait été permis par le Régent de revenir purger son duel. Il mourut en 1759.

contente le Pape; il est dommage que je me forme l'esprit si tard, car j'aurois bien épargné des peines si j'avois su tout ce que les papes et les rois sont capables de faire; il y a des gens qui croient que tout ce que monsieur le duc d'Orléans fait pour adoucir est fondé sur ce que Rome veut éclater.

Je suis très fâchée de ce que madame de Lévis n'a pas la livrée de madame d'Orléans; je crois que j'aurois désiré de l'avoir. Je crois qu'il y a bien deux ou trois lieues d'ici à Rueil, et que la différence de Paris n'est pas considérable, et de plus nous voilà dans l'hiver; il faut remettre nos plaisirs à cet été.

Le maréchal de Villeroy devroit vous nourrir, mais je suis bien aise qu'il veuille souper avec madame de Remiremont; j'aurois à lui écrire pour une affaire, mais je n'ai de force et de courage que pour vous.

Un pâté seroit bon dans un ménage, mais je crains qu'un courtisan ne se moque de nos présents de campagne.

Il est vrai que la demande du gouvernement de Saint-Germain m'a surprise; n'en pourrai-je point profiter d'une permission de chasser à monsieur de Launay? Vous mangeriez son gibier. La duchesse de Noailles m'a donné part de ce nouveau bienfait, mais je ne puis écrire qu'à vous et embrasser madame de Dangeau.

XCVIII

Ce 28 octobre 1717.

Je n'ai nulle habileté pour prévoir l'avenir, mais il me semble que le présent ne va pas bien, et que les mois se passent sans qu'on voie rien avancer. Il est pourtant certain qu'il y a des endroits dans le royaume qui vont mieux; on m'assure qu'il y a de l'argent à Chartres, qu'il y en a encore plus à Rouen, que le commerce y va très bien, et qu'il se rétablit à Lyon et à Tours. Si cela est vrai, ce seroit un commencement de ce qu'on avance depuis si longtemps.

De la manière dont on me parle des audiences du duc de Noailles et de l'impossibilité de l'aborder, on n'a jamais vu ministre faire une plus grande figure.

On m'assure, mais d'assez mauvaise part, qu'on vend les équipages de monsieur le duc de la Feuillade.

Je suis fort aise que le prince de Dombes se fasse aimer, mais monsieur son père me fait bien de la peine.

Je me sens assez aise qu'il n'y ait plus de Courbevoie; il vous mettoit dans un trop grand mouvement pour y aller, et vous étiez trop seule quand vous n'y alliez pas.

Nos princesses sont admirables dans la diversité

de leurs pensées, et trouvent toujours le moyen de surprendre.

Mademoiselle d'Aumale est allée à cinq lieues d'ici, et a mené mademoiselle de la Tour : ainsi je suis tout à fait seule aujourd'hui ; j'en ai moins de bruit ; le lait de chèvre a guéri mon rhume.

Ce 19. J'attends la reine d'Angleterre à trois heures ; elle me le manda hier.

La duchesse de Noailles m'écrit aujourd'hui que monsieur son mari est guéri, et a repris son travail ordinaire ; elle ajoute qu'elle ne sait rien pour me mander, et qu'elle ne voit guère de gens ; je sens plus d'amitié pour elle depuis que je la vois dans tous ses devoirs.

Je vous envoie les 225 livres, bien contente de vos emplettes et de votre mémoire.

XCIX

29 octobre 1717.

J'ai épuisé toutes mes forces pour écrire à madame de Dangeau ; ne soyez pourtant point en peine de moi ; je me porterai bien dans deux jours.

J'ai répondu au duc du Maine. Je pense bien comme vous sur Brindi ; un peu de langueur lui siéroit fort bien.

Mandez à votre curé, je vous prie, qu'il ne se trompe point sur l'emploi des 100 francs que je lui ai envoyés par vous.

Marquez le nombre des bêtes que vous recevez par Petin; il n'est pas impeccable, et un perdreau est bon à voler. Adieu, mon enfant.

C

Ce 9 novembre 1717.

Madame de Dangeau vient de partir; je n'ai plus rien à dire, et il me sera encore plus aisé de prendre patience que de faire entendre raison. Il est fâcheux que, voulant me dévouer aux visites, il n'y ait plus que la vôtre que je ne puisse recevoir. Le veau n'étoit pas assez tendre, il falloit le prendre plus jeune; je n'ai que deux de mes poulets à vous envoyer, mais, s'ils sont comme à l'ordinaire, ils ne seront pas sans mérite.

CI

Ce 11 novembre 1717.

J'ai toujours été languissante depuis que je vous ai vue : l'excès que vous me fîtes faire à dîner me fit mal passer la nuit; la fièvre vint ensuite, et certainement

les visites ne me sont pas bonnes. Monsieur et madame d'Aubigné précédèrent monsieur le maréchal de Villeroy, de sorte que je fus quatre heures en contrainte et en attention : c'est trop à mon âge. Je ne vous écris pas pour me plaindre, mais pour vous avertir que vous aurez Étienne vendredi ; préparez bien la grande lettre ; mes compliments et quelque chose de plus à votre amie : l'idée que vous pourriez la perdre m'attriste pour vous. Adieu, ma chère nièce.

CII

Ce 16 novembre 1717.

J'ai toujours cru que vous aviez, comme on a d'ordinaire, quelque amie subalterne qui faisoit vos commissions, et madame Pelard, avec une vieille filleule, me sont demeurées dans l'esprit. Au pis aller, Dubois n'est-elle pas plus capable qu'il ne faut l'être pour acheter un habit à mademoiselle d'Aumale? Je crois tout ce que vous me dites sur madame de Dangeau, outre que je trouve que les étrangères ne pensent pas comme nous, ce qui paroît pourtant ne pouvoir être. Vous ne vous servirez guère de la porte qu'on ouvre chez vous; ne serez-vous pas incommodée si le passage public est sous vos yeux?

Il faut que monsieur de Nîmes[1] n'agisse pas tout seul; il se perdroit inutilement. C'est à vous à qui je le dis, car je ne dois rien dire.

Mademoiselle de la Tour se porte mieux; je sens comme je dois votre attention là-dessus.

Que monsieur votre fils est louable de connoître si tôt le danger de Paris, mais qu'il est à plaindre par la difficulté de s'en garantir! Notre maréchal lui aura sans doute bien parlé.

Pourquoi ne donnez-vous pas à Charlot selon son besoin; craignez-vous d'être désavouée? Madame de Chevreuse est venue ici de Dampierre; elle m'a assurée qu'elle me reverra.

Le projet que monsieur le maréchal fait de venir passer quelques jours à Versailles pour me voir est ce qu'il y a de plus praticable. La litière ne seroit point de trop; elle vous amèneroit ici tous les matins, et vous ramèneroit tous les soirs, mais il faudroit une bonne chambre à l'hôtel de Villeroy et qui ne fût point celle où la duchesse de Villeroy est morte[2]; après cela,

1. Jean-César Rousseau de la Parisière, évêque de Nîmes depuis 1710 jusqu'en 1736, passait pour avoir écrit, en Espagne et en Portugal, des lettres soutenant la *Constitution*. Le 22 novembre de cette année 1717, étant à Paris pour s'occuper d'un procès, il se vit signifier par lettre de cachet l'ordre de retourner dans son diocèse.

2. La duchesse de Villeroy, Marguerite le Tellier, était la dernière fille de Louvois. Elle était née le 14 juillet 1678 et elle mourut le 23 avril 1711.

nous aurons à craindre que votre mal ne vous prenne, et jugez où nous en serions.

Vous avez perdu ma confiance par les louanges que vous donnez à mon veau, car il étoit dur et a été mangé trop tôt. Cette défiance vous coûte aujourd'hui un dindon, ayant voulu retenir un camarade pour en juger, et je l'ai trouvé fort dur. Launay est à la chasse, mais il se plaint de la rareté du gibier. J'espère apprendre par votre première lettre des nouvelles du roi d'Espagne. Je ne puis m'empêcher d'en être en peine.

CIII

Ce 19 novembre 1717.

Je vous remercie du damas, ma chère nièce; il me paroît beau et bon.

L'hiver rend tout désagréable et fatigant, et votre séjour à Versailles ne sera pas sans incommodité, sans compter celles d'ici où tout est si bien réglé qu'on n'ose rien déranger; nous en parlerons plus d'une fois avant de l'exécuter.

Je vous rends ma confiance s'il est vrai que le veau fût tendre; je ne vois encore que deux faisans pour cette voiture ici. Souvenez-vous qu'on ne les trouvoit

bons que chez moi, parce qu'on ne les gardoit pas assez longtemps.

L'état du roi d'Espagne est affreux, s'il n'est pas fini; son esprit n'étoit pas tourné, ce me semble, à la folie.

J'ai consulté monsieur Besse sur vos maux; il vous conseilleroit le lait, et dit que vous ne guérirez qu'en changeant la qualité de votre sang; je ne puis douter, au bien que le mien me fait, que monsieur Fagon ne fût prévenu contre cette nourriture-là; il y a bien longtemps que vous ne m'avez rien dit de lui; je crois pourtant que vous en savez des nouvelles par son fils.

Mademoiselle de la Tour n'est pas insensible à l'honneur que vous lui faites; elle se porte assez bien. Adieu, ma chère nièce; rien n'est si froid que les lettres parce que notre cœur se transit; il faut se dire à tout moment que Dieu le veut ainsi. Il ne faut plus de citrons.

CIV

Mardi au soir, ce 20 novembre 1717.

Petin marche demain, et ne vous rendra qu'un billet, car je ne sais rien, et je ne pense presque à rien. J'ai reçu aujourd'hui une lettre de madame de Dangeau qui me mande que le duc de Noailles a fait une pierre

qui paroît d'or; ce n'est pas contentement, mais voilà un mal qui se déclare qui est fâcheux. Je viens de parcourir votre lettre sans trouver un mot à y répondre; je me porte fort bien.

Bonsoir, ma chère nièce; il faut me coucher sur les cinq ou six heures du soir; mes forces ne vont pas plus loin; il est vrai que c'est l'heure que je me lève.

CV

Ce 22 novembre 1717.

Les procédés de monsieur le cardinal de Noailles peuvent me surprendre, mais j'ai quelque curiosité de savoir l'effet que ce dernier produit sur le public et sur le Régent.

L'état de la santé de ce dernier me fait beaucoup de peine; je prie souvent pour lui et pour madame sa fille, et je demande pour eux ce que je crois de meilleur.

Il me paroît qu'on parle autant présentement de la mauvaise santé du prince des Asturies[1] que de celle du roi son père.

Tâchez de faire savoir à la duchesse du Lude que j'ai été en peine de son mal.

1. Don Louis-Philippe de Bourbon, prince des Asturies, né à Madrid le 25 août 1707, mort à Madrid le 31 août 1724.

Je le serois de monsieur le maréchal de Villeroy si je ne tirois un bon augure de ce que vous ne me parlez plus de sa santé. C'est un délice de prendre du lait le soir, mais cela est difficile dans le monde; le repos qu'on a huit ou dix heures de suite, après l'avoir pris, fait, je crois, un grand effet.

Mademoiselle de la Tour voudroit vous écrire, mais elle est toujours malade.

On m'assure que le cardinal de Rohan vient à Noël; il trouvera les choses à peu près comme il les a laissées; il me fait faire des amitiés par monsieur de Chartres.

Ce 23. Le pauvre monsieur de Chamillart passa ici il y a quelques jours, et m'envoya faire des excuses de ce qu'il n'arrêtoit pas; madame sa femme[1] étoit avec lui qui a été le chercher sur une quatrième attaque d'apoplexie qu'il a eue; je voudrois qu'il sût que je demande de ses nouvelles.

La duchesse de Noailles envoya hier ici un présent pour l'église, et une bagatelle pour ma petite fille qui est assez malade. Bonsoir, ma chère nièce.

1. Élisabeth-Thérèse Le Rebours, mariée le 28 novembre 1680, morte le 26 juillet 1731, âgée de soixante-quatorze ans.

CVI

Ce 25 novembre 1717.

Je vous envoie des poulets parce que je vous entendois toutes dire que ceux de la maison étoient meilleurs que ceux des rôtisseurs; le présent de samedi n'est pas trop noble, à moins que Launay n'y ajoute quelque gibier. Il faut autant d'amis qu'en a monsieur le cardinal de Noailles pour faire passer doucement une acceptation et une protestation en même temps, car j'appelle ainsi cet appel[1].

Je serai très inquiète de monsieur le duc d'Orléans.

Il n'en est pas de même des autres dont vous me parlez, excepté monsieur de Fréjus.

Mademoiselle de la Tour est dans un état à durer longtemps; c'est ce qu'on appelle un enfant en charte; quelques jouets seroient fort à propos, mais ce sont de ces misérables jouets du palais, une chapelle avec une cloche et une procession de moines ou de religieuses, un chien qui aboie, une chaise avec des

1. Le cardinal de Noailles, de concert avec seize évêques, avait rédigé à la date du 3 avril 1717 un appel « au Pape mieux conseillé et au futur concile général ». Cet acte avait été imprimé clandestinement. Le Parlement, par arrêt du 1er décembre, en ordonna la suppression, et l'imprimeur fut mis à la Bastille.

grelots, un perroquet qui siffle quand on lui remue la queue, en un mot de ce qu'on donne aux moindres enfants; c'est ce qui la réjouit le plus.

Je suis ravie de ce que vous prendrez du lait le soir; il faut qu'il trouve l'estomac vide. Vous me faites grand plaisir en me disant du mal du dindon, car son camarade ne valoit rien.

Ce 26. Launay change le présent, parce qu'il nous est venu quelque chose de Maintenon; soyez toujours sincère sur les dindons et sur tout ce qui dépend du soin, car, pour le gibier, on n'y peut rien.

Je suis en peine de monsieur le duc d'Orléans, et il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai entendu parler de madame de Dangeau. Adieu, ma chère nièce.

Donnez quelque extraordinaire à madame de Solanet qui est charmée de vous : de l'argent, de l'ouvrage, un habit de damas noir; voilà toutes sortes de secours.

On ne voit que misère, et, d'un autre côté, il y a tant de choses à craindre qu'on a de la peine à se dessaisir de ce qu'on tient.

CVII

Ce 29 novembre 1717.

La conduite de monsieur le cardinal ne se dément point. Vous savez que c'est un mérite pour moi. Je

suis bien aise que les yeux du Régent soient un peu mieux[1], mais son régime fait tout craindre. L'état du duc de Noailles me paroît bien désagréable, et je ne le crois pas fort patient, mais on se trompe fort souvent dans les jugements qu'on fait. Je ne m'attendois pas à une telle diligence sur les jouets de mademoiselle de la Tour, et je crains bien de fatiguer vos gens; ils sont tels qu'il les lui faut et que je les ai désirés; elle vous aime beaucoup.

Vous n'aurez pas de peine à croire que cette lettre est faite par mademoiselle de la Tour; elle n'a pas pu contenir sa reconnoissance.

Mandez-moi sincèrement des nouvelles du dindon quand vous l'aurez mangé; j'avois retenu son camarade pour moi afin d'en juger avant d'en demander davantage à Maintenon; une méprise de Launay ou de moi en a disposé autrement.

Ce 30. Pourquoi m'envoyez-vous encore des citrons?

Enfin nous avons si bien cherché que nous avons trouvé le cocher; je viens de lui envoyer un louis.

J'attends le mémoire du mois. Avez-vous donné quelque chose d'extraordinaire à madame de Solanet? J'ai eu dessein de vous en prier.

1. Le Régent avait un œil très malade; les uns prétendaient qu'il avait reçu un coup de coude de madame de la Rochefoucauld, et les autres un coup d'éventail de la marquise d'Arpajon.

Je dors moins que jamais, et je me porte pourtant assez bien. Monsieur Bonnet me disoit il y a deux jours que l'archevêque de Bourges[1] lui avoit demandé de mes nouvelles. Il lui avoit dit que j'étois droite comme un jonc, et cela avec un sourire qui me fit croire qu'il me regarde comme un prodige; il y aura sans doute ajouté que je raisonne encore aussi bien que lui; me voilà donc une personne à montrer. Adieu, ma chère nièce.

Vous verrez par les confitures que je vous envoie que madame de Crenan est très généreuse.

Je vous prie d'envoyer 100 francs à monsieur le curé de Saint-Sulpice, en lui mandant que c'est pour monsieur de Montferrand.

CVIII

Ce 6 décembre 1717.

Ne parlons donc plus de nous moins écrire puisque vous en êtes offensée, et jouissons en paix du mérite de Petin. Il arrive aujourd'hui les mains vides, à mon grand regret, mais nous tombons en pauvreté de tous côtés; on ne m'envoie rien de Maintenon, et monsieur

1. Léon Potier, cardinal de Gesvres, né le 15 août 1656, archevêque de Bourges le 29 mai 1694. Il mourut à Paris le 12 novembre 1744.

Blouin diminue de son gibier. On veut me persuader que cette saison ne fournit quoi que ce soit; j'étois accoutumée à n'en pas connoître les différences; à tout cela patience. Je vous écris bien des heures avant le jour, dans la peur que la visite que j'attends me laisse fatiguée et ne pouvant plus rien faire; ces gens-là ne me contraignent pourtant pas. J'ai cru que votre mémoire contenoit 103 livres, et que vous aviez donné à monsieur le Curé les 100 francs que monsieur Mauduit vous a portés avec les 1 500 dont je vous marquois l'usage par un billet particulier. C'est la destinée de monsieur de Montferrand d'embarrasser ce que je veux lui donner; si, après tout cela, je me trompe, mandez-moi en un mot ce que je vous dois, et je vous l'enverrai bientôt.

Il sera curieux de savoir ce que produira l'arrivée de votre cardinal après tout ce qui est arrivé.

Je suis fort aise que le cochon se soit trouvé bon, et qu'il ait été mangé en famille; j'attends des nouvelles du dindon pour en demander ou contremander à Maintenon. Je serois bien fâchée que monsieur et madame de la Vrillière perdissent leur fils[1]; il me semble qu'ils méritent l'un et l'autre d'être heureux;

1. Louis-Phélypeaux, comte de Saint-Florentin, né le 18 août 1705, épousa, le 10 mai 1724, Amélie-Ernestine de Platen. En 1770, il prit le titre de duc de la Vrillière. Il mourut à Paris le 27 février 1777.

ils ont une bonne réputation. Mademoiselle de la Tour est un petit sujet incompréhensible; il en est de même dans ses maladies; il me paroît qu'elle est très bien; les autres la trouvent mal; elle prend du lait. Quand en prendrez-vous et quel lait? Je suis si charmée du mien que j'espérerois beaucoup pour vous. Monsieur le duc du Maine a voulu que je visse ses enfants [1], il a raison de vouloir les montrer; ils passèrent ici hier en revenant de Rambouillet; ils sont à souhait, leurs contenances de même, leur visite courte, et y parlant précisément comme il convient à des gens de leur âge; je n'y aurois ni retranché, ni ajouté une parole. Adieu, ma chère nièce; je vous dirai peut-être encore un mot quand la compagnie sera partie. Le comte d'Aubigné est très bon à entretenir; sa femme est plus froide; ils sont partis à trois heures. Petin ne vous porte rien; à tout cela patience.

Mille amitiés à notre très aimable amie.

CIX

Ce 9 décembre 1717.

Je me doutai bien, à la méprise de votre compte, que vous n'aviez pas encore vu monsieur Mauduit, ce

1. Le duc du Maine avait eu sept enfants.

qui me déplut fort, et surtout dans la pensée que j'eus qu'il avait eu de la peine à trouver 1 600 francs; je commence à éprouver la rareté de l'argent, mais entre nous, s'il vous plaît.

Vous savez sans doute présentement, et plus en détail que moi, comment vont nos affaires à Rome; j'espère que vous me le manderez demain.

Petin change quelquefois sa marche pour le jour, mais c'est toujours deux fois la semaine. L'intrigue est plus puissante à la Cour que les liaisons du sang. C'est un grand bien, je crois, d'empêcher que...

Faut-il passer de là à mon salé, et vous dire de ne pas manger le dindon d'aujourd'hui qu'il ne soit mortifié; il faudra encore m'en dire votre avis, parce qu'il vient d'un autre pays que les premiers.

Ma petite fille se tire d'affaire par le lait; nous en prendrons tout l'hiver; notre Supérieure prendra du lait d'ânesse, et nous du lait de chèvre.

J'ai dit à madame de Glapion ce que vous m'avez mandé; elle a pris les noms dont il est question.

La duchesse de Noailles m'écrit quelques plaintes sur monsieur le duc de la Force et sur monsieur Law comme une bonne femme toute dans les intérêts de son mari; elle ne m'avoit jamais parlé de rien.

Monsieur de Guignonville me mande qu'il vous a confié toutes ses peines; il faut voir la suite, mais il me

paroît qu'on va assez vous compter ses douleurs sans penser aux vôtres; je connois ce personnage-là.

Monsieur Besse me dit, dans ce moment, que le cardinal Paulucci[1] a écrit au nonce[2] une lettre un peu forte; voilà le plus important de mes auteurs. Bonsoir, ma chère nièce, je me porte fort bien.

CX

Ce 13 décembre 1717.

J'ai été assez mal cette nuit, mais je suis bien présentement; je vous en dirai encore un mot demain; j'ai été malsaine dans tous les âges de la vie, et ma caducité est vigoureuse.

Nous allons voir ce que produira la présence de votre cardinal, et le Régent va être vivement attaqué des deux côtés. La prose et les vers que vous m'avez envoyés sont fort jolis, mais la matière passe la raillerie.

Au reste je dois vous dire que je ne m'ennuie plus

1. Le cardinal Fabrizio Paulucci, né en 1651, avait été nommé par Clément XI premier ministre et secrétaire d'État. Il mourut en 1726.

2. Le nonce en 1717 s'appelait Bentivoglio. Il menait une vie peu régulière. Suivant Saint-Simon, il aurait eu d'une danseuse de l'Opéra deux filles dont on appelait l'une la *Constitution* et l'autre la *Légende*. Il mourut cardinal en 1719.

depuis que je me porte bien ; les prières, mon ajustement, l'éducation de mademoiselle de la Tour remplissent la matinée ; quelques instructions aux jeunes professes, deux récréations avec la communauté, une heure de piquet ou de trictrac avec mademoiselle d'Aumale et des prières suffisent pour l'après-dînée, et je n'ai quelquefois pas le temps d'écrire une lettre.

Ce 14. L'incommodité d'hier n'a point eu de suite.

Je crois qu'il est impossible que les affaires de l'Église demeurent dans l'état où elles sont présentement ; je n'y suis pas indifférente. Celles du duc de Noailles ne laissent pas de me faire de la peine. Bonsoir, ma chère nièce ; je ne sais si je vous envoie quelque chose ; ma plume est si mauvaise que je ne puis former une lettre.

Je suis assez bizarre sur madame de Dangeau ; je ne veux pas la voir, et je m'ennuie de ne pas entendre parler d'elle.

CXI

Ce 17 décembre 1717.

J'attendois de grandes nouvelles hier par Petin, mais, monsieur le cardinal de Rohan n'étant pas arrivé, il pourroit bien ne s'être pas passé grand'chose. Jusques à cette heure il se pourra même que le Régent accor-

dera quelque courrier à Rome, dont il faudra attendre le retour, car le parti ne demande qu'à retarder, et en effet il profite bien du temps qu'on lui a donné.

Je suis bien aise de vous voir contente du parti que vous avez pris de ne plus sortir; votre santé se rétablira par là s'il y a du remède à tous vos maux, et d'ailleurs vous y gagnez plus que vous n'y perdrez, et, si vos reins se fortifient, je vous verrai cet été sans en avoir de l'inquiétude.

Je remets madame de Dangeau après Noël; il est très vrai que j'ai des affaires de cette maison jusques à ce temps-là.

Il y a près de deux heures que j'attends monsieur le maréchal de Villeroy; je n'en suis pas étonnée, car il est aisé que sa santé et celle du Roi troublent ses projets, mais il est ennuyeux d'attendre.

Mademoiselle de la Tour, dans ce moment, me prend à parti de ce que je ne veux pas vous voir, et vous assure que vous êtes la visite qu'elle aime le mieux. J'ai perdu le fil des dindons; je ne sais plus d'où sont venus ceux que vous avez eus; les plaisirs les plus innocents ont leur dégoût. Adieu, ma chère nièce; les bonnes plumes sont rares à Saint-Cyr.

CXII [1]

Ce 20 décembre 1717.

Je ne reçus qu'hier au soir votre lettre; monsieur le maréchal de Villeroy se préparoit à me dire bien des choses; il trouvoit que le temps nous manqueroit; cependant il ne m'apprit rien de nouveau, et passa assez légèrement sur les affaires de l'Église... en parle souvent et à peu près comme les autres; il m'apporta les pièces d'esprit que vous m'avez envoyées, que je reçus comme nouvelles; il me parut abattu et un peu vieilli; en vérité ce seroit une grande perte. Il est rempli d'estime pour vous, et m'assura qu'il trouvoit le Régent très disposé à vous faire plaisir. J'espère que vous me manderez bientôt le succès de sa négociation. Je le trouvai si bien disposé pour tout ce qui me touche que je lui parlai de madame de Mailly, sans pourtant le charger de rien. La conversation fut assez languissante sur le temps présent, mais, étant tombée sur le passé et sur ceux que nous avons perdus, nous ne pouvions plus finir. Il me tourmenta un peu sur le séjour que vous voudriez faire ici de temps en temps, et ne

1. Cette lettre a été publiée par Geffroy dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 390, mais incomplètement.

trouvoit pas même que la présence... demoiselles (*sic*). Il se moqua de moi quand je lui dis que je ne m'ennuyois pas; il est très incapable de comprendre que je doive, et encore moins que je puisse m'occuper de Saint-Cyr, et il rabattroit bien de l'estime qu'il a pour moi s'il me voyoit montrer à lire à mademoiselle de la Tour, et examiner la vocation d'une postulante. Il me dit un mot sur... que j'en avois parlé à des prélats des plus vifs contre le Jansénisme qui m'avoient tous répondu sans s'être concertés, qu'on ne pouvoit trop différer une rupture entière, mais qu'ils y viendroient dès qu'il y auroit une véritable nécessité.

Remerciez bien monsieur le cardinal de Rohan, je vous prie, de ce qu'il a fait pour la pension de deux jeunes gentilshommes auxquels je m'intéresse véritablement, et que je crois avoir ôté au parti. Vous m'annoncez monsieur de Guignonville pour ce matin; je ne sais quel conseil lui donner, et le duc de Noailles a conduit son affaire de façon à tout perdre si ce pauvre homme ne fait rien pour en sortir, et à l'avoir pour ennemi s'il cherche d'autres secours que le sien.

N'ayant point de bien, pourquoi êtes-vous accablée d'affaires? Si c'est pour vous procurer du repos à l'avenir, vous avez raison.

Vos journées sont fort bien disposées, mais ne se

trouve-t-il pas des visites qui ennuient ceux qui vous voudroient seule?

Il me paroît que vous ne voyez plus guère la duchesse de Noailles.

Soit pour vous, soit pour moi, laissez bien affermir vos reins pour pouvoir aller impunément.

Je crois que Petin arrivera les mains vides; on ne peut rien faire des habitants de Saint-Cyr; non, elles ne seront pas vides, et seroient même pleines si je ne voulois faire un essai du veau.

CXIII

Ce 22 décembre 1717.

Je commence un peu à brouiller les espèces, et je ne me souviens plus si je vous ai déjà écrit ce que je vais vous dire, que vous verrez par tous les différents papiers que je vous envoie. Il est donc question de faire tenir ma lettre et mon argent, quand vous l'aurez reçu, à monsieur de Ponthieu[1], gentilhomme de nos parents et digne de cette qualité par sa pauvreté. Le paquet de monsieur le maréchal de Villeroy a bon

1. Monsieur de Ponthieu était probablement le père d'une élève de Saint-Cyr, Élisabeth de Ponthieu, qui était sortie en 1715.

air; ce ne sont pourtant que des poésies qu'il ne veut pas qu'on envoie de la main de son secrétaire. Adieu; il est six heures du matin, et j'écris depuis cinq, par ne pouvoir dormir.

CXIV

Jour de Noël 1717.

On me dit de telles misères sur l'état de la pauvre Jeanne que je commence, de peur de l'oublier, par vous prier de lui envoyer incessamment 100 francs; on dit qu'elle a un cancer avec tout ce que nous avons vu d'ailleurs.

Je n'ai point douté que la présence du cardinal de Rohan ne produisît un courrier très pressant à Rome, mais qui ne fera rien de plus décisif que ce qui se passe depuis tant d'années. Dieu veuille que la bonne cause n'en souffre pas, et que votre cardinal ne diminue rien de sa réputation. Madame de Dangeau veut enfin venir mercredi, et il faut bien y consentir; son style ne se sent point de la diminution de sa joie; sa lettre est admirable; elle y emploie aussi toutes ses connoissances. Madeleine Geoffroy, en damas et coiffure reculée, y tient sa place; cependant je crains qu'elle n'aime mieux aller voir la tour que de manger les

os de poulet et de pigeon qui peuvent bien aller jusqu'à elle. Madame Guyon[1] est citée aussi fort à propos; elle compare la plénitude de son amitié à celle de la grâce, mais tout cela avec un tour très singulier. Elle me fait seulement une demande incivile qui est de trouver de la joie; je n'aurai certainement que celle qu'elle m'apportera. Je ne suis point contente de vous de commettre mon veau, et de le faire manger avant de l'avoir connu par vous-même.

Ce 27. Je compte si peu sur ma santé, ma chère nièce, que je commençai cette lettre le jour de Noël quoique je susse que Petin n'alloit à Paris que mardi. La fièvre me prit le même jour, et je l'ai encore; je prends médecine demain, et j'attends mercredi notre très aimable amie; vous voyez s'il est aisé de faire des contretemps avec moi.

Ne soyez pourtant pas en peine avec moi; ce n'est que ma fièvre ordinaire; il y a trois mois que je ne l'avois eue. Le pauvre monsieur de Guignonville me presse de vous prier d'employer pour lui le crédit de monsieur le maréchal de Villeroy et celui de monsieur

1. Jeanne-Marie Bouvier de la Mothe, née à Montargis le 13 avril 1648, mariée le 18 janvier 1664 à Jacques Guyon, morte à Blois le 9 juin 1717. On sait les anciennes relations de madame Guyon avec madame de Maintenon ainsi qu'avec Fénelon, et toutes les controverses auxquelles donna lieu l'affaire du Quiétisme.

de la Vrillière; il est certain que rien ne me fera plus de plaisir que de le voir hors de l'inquiétude où il est, mais je crois qu'il seroit très mal à moi de m'adresser à ces messieurs. Le duc de Noailles me mande qu'il fera ce que je désire pour monsieur de Guignonville, à moins que je ne puisse dire tout net que je vois qu'il ne fait rien, et que je crois faire une injustice en empêchant cet homme de chercher d'autres moyens pour se sauver, et que je le prie que nous fassions ce que nous pourrons pour le sortir d'affaire. Je crains après cela qu'il ne nous donne volontiers cette permission, et qu'il ne le pardonne jamais à Guignonville; mandez-moi ce que vous pensez.

Les affaires de Bretagne me paroissent bien sérieuses[1]. Je n'ai rien confondu pour mes ordres, mais vous n'avez pas encore d'argent, ce qui prouve trop la rareté dont il est. J'ai mangé de mon veau qui étoit très bon, quoique moins blanc que l'autre; je crains que le vôtre ne fût pas assez mortifié; il n'y a rien qui ne donne du souci. J'attends donc madame de Dangeau mercredi matin.

1. Les États de Bretagne avaient été cassés pour avoir refusé un subside demandé par le Régent.

CXV

Ce 30 décembre 1717.

Le premier moment de la visite de notre amie me fit plaisir; la suite ne fut pas de même. Elle voulut, je crois par conscience, jouer au piquet; je m'attendois à ne pouvoir retenir mes larmes; le reste me mit en fureur. Elle finit par me déclarer que désormais elle viendra sans m'avertir; je me couchai dès qu'elle fut partie, et, entre la tristesse et la colère, je passai assez mal mon temps. Je me pris à vous de tout; je trouvai que c'est vous qui me remettez continuellement dans le commerce du monde. Je me repentis de vous écrire si souvent, de vous envoyer mille choses, et, en un mot, d'avoir la conduite d'une insensée qui, en désirant d'être oubliée, fait tout ce qu'il faut pour ne l'être pas. Jugez, ma chère nièce, de ce que vous avez à réparer, car c'est tout de bon que je ne puis soutenir ces disputes continuelles. Madame de Dangeau veut me faire un appartement ici qui sera délicieux; rien n'est plus facile que de trouver à Saint-Cyr des logements pour vous toutes; il n'y a rien d'embarrassant là-dessus. Je ne finirois pas si je vous disois les projets désordonnés dans lesquels elle voudroit que j'entrasse, qui sont aussi opposés à mon inclination qu'aux intérêts de

Saint-Cyr que je détruirois plus vite qu'il n'a été édifié sur le pied où il est. Baste! n'en parlons plus; en voilà assez pour une personne qui entend raison, qui m'aime, qui me croit sincère, et qui veut adoucir mon état, bien loin de l'aigrir. Empêchez la duchesse de Noailles de venir, et parlez franchement aux autres. J'aime mieux passer pour brutale que d'essuyer des visites qui, véritablement, me mettent dans un état qui vous feroit pitié, si vous en étiez témoin.

Il faut, après cet épanchement, répondre à votre lettre. Je ne puis plus parler du veau avec plaisir, ni des poulets de la maison; tout se tourne en poison pour moi; vous avez un grand intérêt à m'apaiser, car il y a un veau qui se prépare.

Il n'y a pas d'apparence que les affaires de l'Église changent de face si tôt, et ce n'étoit pas la peine de faire marcher votre cardinal; le maréchal de Villeroy parle toujours très avantageusement de lui.

De la manière dont on me parle de Jeanne, elle n'ira pas loin.

La réflexion que vous me faites sur la duchesse de Noailles, par rapport à monsieur de Guignonville, est très sensée; il lui seroit affectionné; il faut donc attendre ce que produira la conversation que vous devez avoir.

Je porte la mort de Charlot fort courageusement,

Je trouve assez mauvais que vous soyez si longtemps sans voir les princesses de Lorraine; je les estime fort, et je suis ravie de savoir que la princesse de Soubise[1] est la sagesse même. On m'a dit que l'on retient présentement la jeune princesse de Conti, et que monsieur son mari veut changer de conduite; on se lassera peut-être de vivre sans honneur.

Adieu! Il est quatre heures, et je n'ai pas encore eu un moment d'oisiveté. Je vois le jour rempli jusques à neuf heures qu'on ferme mon rideau; voilà comme je voudrois passer ma vie.

CXVI

Ce 10 janvier 1718.

Je ne sais encore quel jour ma lettre partira, mais je ne puis m'empêcher de vous parler de la joie que j'ai de ce que la duchesse de Noailles a fait. Je lui en ai écrit, et, effectivement, je me trouve plus sensible là-dessus que je ne l'aurois cru. J'espère qu'elle prendra goût aux louanges des honnêtes gens, et

1. Anne-Julie-Adélaïde de Melun, fille de la princesse d'Espinoy, avait épousé, le 18 septembre 1714, Louis-François de Rohan, prince de Soubise. Elle mourut de la petite vérole, le 18 mai 1724. Son mari était mort de la même maladie, peu de jours auparavant.

qu'elle éprouvera que rien n'est si bon que de bien faire. Les affaires de Bretagne me paroissent sérieuses. On dit que le prince Eugène[1] est à Londres, et je crois déjà le voir nous faire la guerre dans cette province. Quant aux affaires de l'Église, elles ne peuvent qu'empirer, quelque parti qu'on puisse prendre; je plains infiniment monsieur le cardinal de Rohan.

Je serois bien aise que le pauvre Guignonville sortît d'affaire par la duchesse de Noailles, mais, en vérité, je crains que le secours ne vienne trop tard; il me paroît fort mal.

Je suis bien touchée de ce que notre maréchal a fait par rapport aux Jésuites; c'est une marque de courage et d'affection pour le feu Roi qu'on ne peut trop louer. Je vous estime trop pour ne pas désirer que vous approuviez ce que je pense; ainsi je serois ravie qu'il n'y eût point de complaisance dans ce que vous me dites sur notre querelle, mais je ne puis croire que vous trouviez du travers à éviter les visites, quand on a choisi une retraite pour toute sa vie. J'espère que, lorsque madame de Dangeau saura ce qui s'est passé entre nous, qu'elle se rendra, et je consens que ce soit par complaisance, si ce n'est par convic-

1. Eugène-François de Savoie, fils cadet d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, et d'Olympe Mancini, né le 18 octobre 1663, mort à Vienne le 21 avril 1736.

tion. Mon projet seroit qu'elle me vît quatre fois l'an, et vous avec elle, que la duchesse de Noailles fît de même, et vous avec elle; vous pourriez même vous joindre quelquefois; travaillez sur ce plan-là, ma chère nièce, et Dieu veuille que ce ne soit pas par vous qu'il manque, car on ne peut guère compter sur votre santé.

Ne vous mettez point en peine de mes plumes; je viens de défendre à mademoiselle de la Tour de s'en servir; elle les gâtoit fort vite. Mon écriture dépend aussi un peu de la posture, et je suis souvent au lit. Cette même mademoiselle de la Tour fait un peu de bruit, et est cause du désordre que vous trouvez dans ma lettre; ma favorite est impeccable.

Voilà un gros paquet pour monsieur le maréchal de Villeroy; c'est une réponse que je fais à madame la princesse des Ursins.

Bonsoir, ma chère nièce; je me porte fort bien aujourd'hui.

CXVII

Ce 21 janvier 1718.

Sans vanité, madame, on seroit pressé quelquefois quand on vous écrit si on attendoit le moment que la poste va partir, mais je commence mes lettres de

bonne heure, et je les poursuis quand j'en ai le loisir, ou plus de besoin de me délasser.

Je désire des nouvelles de conséquence par l'intérêt que je prends au bien général; je ne suis pas fâchée d'en savoir de ceux que je n'ai pas encore oubliés, mais la plus forte raison est pour les dames de Saint-Louis qui, d'ordinaire, en savent de fausses par le marché de Versailles, et par les provinciaux qui amènent leurs filles. Ne craignez pas d'être commise; je ne dis pas celles qui ne conviendroient pas que je susse par vous.

Je viens d'écrire à la duchesse de Noailles pour monsieur de Guignonville, c'est-à-dire pour lui fournir un prétexte d'en parler, car je n'en dis qu'un mot, tant je crains qu'on ne se fâche contre nous.

Madame de Dangeau a fort bien démêlé ma joie; mais enfin elle veut bien ce que j'ai désiré, et je vous attendrai le lendemain du mercredi des Cendres, même à six heures du matin, comme elle m'en menace; dites-lui, s'il vous plaît, la mort de madame Gauthier.

Monsieur Besse vous a-t-il parlé de ma santé, sans vous dire que mes maux viennent du désordre de la nourriture? Il prétend que les lentilles sont mortelles; il a ces préventions, mais il est habile, sage, et très affectionné. Il est certain que le lait me fait du bien;

je ne m'y suis pas résolue sans peine, à cause de monsieur Fagon, et j'en ai souvent d'être conduite par d'autres maximes que les siennes.

Il me paroît que madame la duchesse de Berry n'entre pas trop dans les grandes affaires. Je pense comme vous sur monsieur Desmaretz; je ne crois pas qu'il s'accommodât d'une seconde place, ni que le duc de Noailles le voulût, ni en second, ni en premier.

J'ai reçu une lettre de madame de Murçay, qui me presse de la voir; je lui ai écrit le plus honnêtement qu'il m'a été possible en la refusant; elle me veut proposer un mariage pour sa fille.

J'embrasse Brindi de tout mon cœur, ravie de ce que vous en êtes contente.

Voilà le tome huit ou sept que madame de Dangeau me demande; rendez ces livres bien exactement.

Les remontrances du Parlement sont, ce me semble, raisonnables.

La voiture est solide aujourd'hui. Bonsoir, ma chère nièce.

CXVIII

24 janvier 1718.

Vous me connoissez assez, ma chère nièce, pour comprendre ce que je sens : la perte de monsieur de

Dangeau[1], la douleur de madame sa femme et ce qui en retombera sur vous sont, assurément, les événements qui pouvoient le plus m'affliger. Je voudrois présentement être à Paris pour pleurer et prier avec vous, mais Dieu ne le veut pas. J'ai deux choses à vous demander dans cette occasion : l'une que vous ne vous tuiiez pas, et l'autre que vous fassiez tous vos efforts pour empêcher madame de Dangeau de prendre trop tôt sa résolution ; elle est encore bien jeune et je sais qu'on vit longtemps. Je n'ai pu vous écrire ce matin, je ne suis pas deux jours de suite en santé. Je ne compte plus sur une gazette, mais sur de fréquentes nouvelles de notre aimable et respectable amie.

CXIX[2]

Ce 25 janvier 1718.

Je ne suis guère contente, ma chère nièce, de ce que monsieur Besse me dit de votre santé. Il trouve vos maux grands et de conséquence, et vous n'avez vu de médecin qu'une fois. J'ai impatience que vous preniez du lait, mais je doute que vous le preniez comme

1. Le bruit de la mort de Dangeau avait en effet circulé.
2. Cette lettre a été publiée par Geffroy, dans *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 391, mais incomplètement. Il la date du 20 décembre 1717.

il faut. Vous avez une politesse, une douceur et une complaisance qui vous fera toujours prendre tout sur vous, et, pour bien faire des remèdes, il faut être occupé de soi, et vivre dans un profond loisir. Quoi que monsieur Besse dise de ma gourmandise, je crois que mon régime a autant de part que le lait à ma santé, et que le lait même feroit du désordre si je ne le prenois l'estomac aussi vide que je l'ai, et si je ne demeurois dix heures après l'avoir pris dans le sommeil, ou une grande tranquillité. Il m'a bien passé par l'esprit de le venir prendre à Versailles, mais vous y serez encore plus accablée qu'à Paris, ou dans une solitude insoutenable.

J'admire les Bretons; toute la sagesse des François est donc dans cette province-là. Vous m'effrayez sur le schisme, mais j'ai peine à croire qu'il soit pis que ce que nous voyons.

Madame de Montespan atteloit six souris à un petit carrosse de filigrane, et s'en laissoit mordre ses belles mains. Elle avoit des cochons et des chèvres, des lambris peints et dorés; le Roi la montroit aux ministres, se récriant sur le badinage des Mortemart, mais elle savoit tous les secrets de l'État, et donnoit de très bons conseils et de très mauvais selon ses passions : Voilà ce qui me feroit craindre madame de...

Il y a des gens qui prétendent que le maréchal de

Montesquiou[1] ne fait que suivre ses ordres, et qu'il prit même vingt-quatre heures sur lui avant de séparer les États.

Le Chancelier[2] trouve-t-il bon que le Parlement désapprouve qu'on lui fasse une maison? Je crains toujours que vous mangiez trop tôt ce que je vous envoie; je n'ai point goûté du veau, tant j'avois peur de vous retrancher quelque chose.

Vous savez bien que j'ai toujours eu de l'inclination pour le Chevalier. Les vauriens ne me déplaisent pas toujours, pourvu qu'ils n'aillent pas jusqu'au vice et au manquement d'honneur.

Petin prétend avoir porté le livre chez vous après votre lettre écrite.

Les raisins sont revenus en faveur; je vous prie de m'en envoyer.

Bonsoir, ma chère nièce; voilà une lettre dont il ne faut que personne ait connoissance.

1. Pierre de Montesquiou d'Artagnan, lieutenant général en 1696, maréchal de France en 1709, commanda en Bretagne depuis 1716 jusqu'en 1720, et mourut au Plessis-Picquet le 12 août 1725, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

2. En 1718, le chancelier était Henri-François d'Aguesseau. Nous le verrons, quelques pages plus loin, subir une disgrâce.

CXX

Ce 27 janvier 1718.

Votre lettre m'a fait sentir des mouvements très différents; le premier a été quelque joie du succès de mon veau, et qu'il fût mangé par de si honnêtes gens, sentiment assez noble; celui qui l'a suivi ne l'est pas tant. J'ai pensé que ce que je fais pour vous épargner de l'argent vous fournit le prétexte de tenir table, ce qui a toujours été votre folie. Le schisme de monsieur d'Apt[1] m'a transie; les barricades m'ont effrayée. J'ai compté pour rien les princesses, mais pour beaucoup que vous veuilliez prendre du lait le soir; il semble que je n'aurois plus rien à dire sur votre lettre; je vais pourtant la reprendre et y répondre.

Les remontrances des Bretons paroissent bien raisonnables et respectueuses[2].

1. L'évêque d'Apt était François Foresta de Colonges, promu à ce siège en 1698. Suivant d'Aguesseau (*Mémoires historiques sur les affaires de l'Église de France*), « c'était un prélat aussi hardi qu'ignorant, l'un des enfants perdus de l'épiscopat ». Il venait de se séparer des évêques qui avaient adhéré à la *Constitution*.

2. La noblesse bretonne avait adressé au duc d'Orléans une lettre dont plusieurs copies avaient été répandues dans Paris. Elle se plaignait du maréchal de Montesquiou. Le parlement de Bretagne adressa au Roi une lettre dans le même esprit que celle de la noblesse. « Tout se cuisoit de loin en Bretagne, où l'on flattoit les Bretons d'une conquête d'indépendance qui ne seroit due qu'à leur union et à leur fermeté et dont ils furent les dupes. » (Saint-Simon, Add. au *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 225.)

Ce 28. J'ai écrit et parlé trop de fois au duc de Noailles pour avoir besoin de m'étendre sur les intérêts de Guignonville ; j'ai mandé qu'il mourroit bientôt si on nous laissoit encore dans l'incertitude ; il me semble que le mot de vous est une très grande recommandation.

C'est bien assez que vous fassiez mes commissions dans l'intervalle des voyages de Petin qui sont assez fréquents. Je trouve les raisins fort bons pour le rhume. Est-il vrai que madame de Villefort et madame d'Auxy se sont séparées? Nous sommes dans une grande affliction sur le tome 1707 ; ce seroit une véritable perte. Tout s'est passé entre mademoiselle d'Aumale, Launay, madame de Dangeau et vous ; mais il y a si longtemps que celui-là a été rendu qu'on ne sait où le chercher. Je n'aime point à avoir tort, et je devois prendre des reçus de ce que je rendois plus exactement qu'on ne fait dans le commerce de l'argent, qui seul paroît important à nos vilains cœurs ; je suis véritablement bien fâchée si on ne retrouve ce livre ; mandez-le-moi.

Je ne crois pas que madame la duchesse de Berry se fâchât du nom que vous n'avez pas voulu écrire. Mille compliments à votre maréchal : c'est le seul dont je ne veux pas être oubliée.

CXXI

Ce 31 janvier 1718.

Je ne suis pas, entre vous et moi, sans quelque inquiétude sur mes affaires et sur celles de Saint-Cyr. Comment monsieur le duc de Noailles ira-t-il solliciter monsieur d'Argenson? Il me paroît que vous êtes la seule ressource du pauvre Guignonville. Vous ne m'envoyez point assez tôt les parties du mois; j'arrête mes comptes de bonne heure. Les nouvelles sont considérables, mais je crains que tout se raccommode; les faits me sont revenus de tous côtés, mais point les causes d'un tel changement. En relisant votre lettre je vois que nous avons pensé de même sur les affaires de Saint-Cyr; il faut voir ce que le duc de Noailles fera là-dessus. On dit que le Chancelier s'est brouillé avec le Régent pour avoir soutenu le Parlement[1], que cette disgrâce le couvre de gloire, que le

1. Le 26 janvier, le Parlement avait été faire des remontrances au Roi, et le premier président de Mesmes avait parlé en son nom. Le lendemain, le duc d'Orléans, mécontent de l'attitude du chancelier d'Aguesseau, lui fit redemander les sceaux et lui donna ordre de s'en aller à sa terre de Fresnes. Le duc de Noailles, informé de la disgrâce de d'Aguesseau, vint trouver le Régent, et lui remit sa démission de président du Conseil des finances. Le duc d'Orléans lui offrit une place dans le Conseil de régence, qu'il refusa. D'Argenson fut nommé garde des sceaux et ministre des finances.

duc de Noailles en acquiert beaucoup d'avoir tout quitté, perdant un ami qui étoit l'âme des conseils, et qu'il ne faut plus compter sur rien de bon ; ce sont les nouvelles de Versailles.

Nous attendons présentement les lettres de Paris avec plus d'impatience que jamais.

Je vous renvoie le second tome du Père Daniel, et nous attendons le troisième; il fait toutes nos récréations. Bonsoir.

CXXII

Ce 7 février 1718.

Le duc de Noailles n'est point embarrassé de monsieur d'Argenson, et prétend que nos affaires n'en iront que mieux, parce qu'il aura plus de temps à y donner.

Le maréchal de Villars est bien homme à quitter tout si on le chicane; ce seroit une perte pour les officiers; je l'ai toujours vu aller bien droit[1].

J'ai écrit bien fortement au duc de Noailles pour monsieur de Guignonville ; je ne sais ce que nous en devons croire.

Je ne varie certainement point pour vous, et je

1. Il s'était élevé des difficultés, aux séances du Conseil de guerre, entre le duc de Bourbon et le maréchal de Villars.

voudrois vous le marquer, depuis ce qu'il y a de plus essentiel jusque dans les bagatelles. Il faut pourtant se démentir sur les petits présents pour la cuisine, car je ne puis trouver, ni même à Maintenon, aucune personne qui ne veuille gagner avec moi en me nourrissant des bêtes ; ils veulent mes pistoles et ne rien faire. Mademoiselle de la Couture[1] m'a envoyé en dernier lieu trois chapons qui ont chacun une plaie au col; avec cela on prétend qu'ils sont durs, et Launay ne vouloit point vous les envoyer, mais j'aime mieux que vos valets les mangent bouillis que de les donner aux miens.

Je suis bien fâchée de la continuation de la goutte de monsieur le maréchal de Villeroy; il est souvent dans la souffrance.

Monsieur Besse me demande si vous prenez du gruau en attendant le lait dont il espère tout pour vous. Nos maux, notre âge, et nos tempéraments sont si différents qu'il paroît ridicule de vous désirer les mêmes remèdes et le même régime, mais il est vrai que le lait me fait un bien très visible; je mange beaucoup de riz; on m'en fait de trois façons, tous délicieux : du riz au lait, du riz à la viande, du riz à l'eau; moins je mange de viande et plus j'ai de santé; tout

1. Mademoiselle de la Couture était une femme de charge qui vivait toujours à Maintenon.

cela ne peut vous convenir que du plus au moins, mais je ne puis m'empêcher de vous le dire.

Il est vrai qu'on ne peut compter sur rien de tout ce qui nous revient, mais ce qui me paroît de pis est ce qui regarde la religion. Bonsoir, ma chère nièce.

Vous ne m'envoyez point de raisins; mes compliments à votre héroïne.

CXXIII

Ce 9 février 1718.

Je me sais très mauvais gré d'avoir oublié hier de vous dire que monsieur Besse voudroit que vous prissiez le soir de la teinture de pavot; il prétend que vous ne dormez pas, et que c'est ce qui met votre sang en mouvement; j'en prends tous les soirs.

J'ai souvent fait la même réflexion que vous, en lisant vos lettres; cela est vrai aujourd'hui, mais il ne le sera peut-être pas demain.

Le portrait que vous faites d'Alberoni me jette bien dans une autre incertitude sur les jugements que nous faisons des hommes; heureux ceux qui ne dépendent pas de leurs caprices, et plus heureux encore ceux qui peuvent se passer d'eux.

Dieu nous garde du traité dont vous me parlez.

Guignonville me prie d'écrire à monsieur le maréchal de Villeroy et à monsieur de la Vrillière pour ses intérêts; n'êtes-vous pas aussi bonne qu'une lettre? Il dit que monsieur le duc de Noailles ne se mêlera pas des taxes, et lui m'écrit qu'il servira Guignonville avec plus de liberté; il m'annonce sa visite et ne vient point. Je ne sais que faire, et il faut que vous me conduisiez; vous voyez les choses de près, et je les vois de très loin.

Je vous mandois que vous m'aviez oubliée sur les raisins, et je n'ai point reçu les premiers. Je crois pourtant Petin infaillible; il n'a pas eu tort dans ce qui s'est passé du livre de monsieur de Dangeau. C'est monsieur Mauduit qui le gardoit, ne sachant d'où il lui venoit; j'ai eu une grande joie de le retrouver. Il ne se passe point de jour que je ne croie que le Chancelier revient. Je m'étois flattée que la bonne cause profiteroit de son absence, et qu'enfin le Régent ne voudroit point se brouiller à Rome. Nos cardinaux et les bons évêques paroissoient vouloir faire quelque chose de décisif. Je ne parlerois qu'à vous sur cette matière, mais il me semble que rien n'est plus dangereux que de demeurer comme on est. C'est par temporiser que le parti s'est fortifié au point où il est; ce qui s'est passé là-dessus tourneroit à mérite à nos prélats s'il finissoit, et tourneroit à foiblesse s'ils ne

font rien; c'est mon avis, et peut-être l'avis d'une femme. Le Chancelier sera un peu plus fort s'il revient qu'il ne l'étoit, et ainsi de ses amis.

Ce 20. Dieu veuille bien inspirer monsieur d'Argenson! Il a une méchante besogne à faire, et trouvera plus d'une peine en son chemin. Comment le Régent soutiendra-t-il ensemble deux têtes aussi fortes et aussi opposées que le Chancelier et le Garde des sceaux?

Je reçus hier une lettre de notre maréchal de dix pages, où il n'y a que des réflexions sur ce qui se passe; je lui ai fait une très longue réponse, remplie de tout ce que j'ai cru de plus propre à lui plaire.

On gagne le peuple comme les honnêtes gens pour le Chancelier; les moins Jansénistes sont éblouis de son mérite, et peu se soutiendront dans le bon parti si le Régent continue à soutenir le mauvais. Il y a peu de fermeté dans les hommes pour le bien; il me semble qu'ils sont plus constants dans le mal.

Je voudrois bien que vous fussiez du rendez-vous que j'ai donné à madame de Dangeau le troisième de mars, qui sera, ce me semble, le lendemain du jour des Cendres; je ne lui écris point, ne sachant que lui dire et ne vous séparant jamais; je n'ai osé ne pas répondre à madame de Ventadour.

CXXIV

Ce 13 février 1718.

J'avois pensé à écrire à monsieur le duc de Noailles que, puisqu'il ne me faisoit aucune réponse sur monsieur de Guignonville, j'allois faire mes sollicitations à monsieur le maréchal de Villeroy et à monsieur de la Vrillière, mais, puisque vous avez déjà écrit, il me semble que je n'ai plus rien à faire. J'écrirai à monsieur de la Vrillière fort volontiers, mais je voudrois qu'il eût fait quelque chose et le remercier. Nos nouvelles de Saint-Cyr portent que monsieur le duc de Noailles a demandé et obtenu que le Chancelier vînt voir son fils qui est malade[1].

Ce 15. Sait-on certainement la cause de sa disgrâce? Il me paroît que la multitude est favorable au Parlement; je crois bien qu'on a trop attendu à réprimer le parti, mais ne sera-t-il pas encore plus fort si on lui fait voir de la crainte?

Est-il vrai que le Régent ait répondu fièrement aux

1. Le chancelier d'Aguesseau avait quatre fils : 1° Henri-François de Paule, conseiller d'État; 2° Jean-Baptiste Paulin, conseiller d'État ordinaire; 3° Henri-Louis, lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandres; 4° Henri-Charles, avocat général au parlement de Paris. C'était le second qui était malade.

remontrances? Mademoiselle du Breuillac me dit hier que les savetiers disent dans les rues que le Chancelier est chassé parce qu'il s'y est opposé, qu'il faut qu'il revienne, et que c'est au Parlement à gouverner. Je vis hier monsieur le curé de Saint-Sulpice; son embonpoint me surprit, et sa gaieté m'en donna; il me paroît plein de confiance que Dieu n'abandonnera pas les gens de bien.

Je ne sais ce que je vous envoie; il me semble que les agneaux ne se mangent qu'à Pâques, mais je suis en froideur sur tous ceux qui se mêlent de cette affaire-là. Adieu, ma chère nièce; votre curé parle très bien de notre maréchal.

CXXV

Ce 17 février 1718.

Je suis toujours surprise de la bonté de monsieur le maréchal de Villeroy pour moi, et il me semble qu'il y a déjà longtemps qu'il a rempli la mesure de ce qu'il y a de plus tendre et de plus délicat par rapport au feu Roi sur ce qui me regarde. Cependant il ne se lasse point, et le voilà encore chargé de monsieur de Guignonville. J'aurois eu bien de la peine à lui faire cette prière, mais il ne l'attend pas, et va au-devant de ce

qui peut me faire plaisir. Dites-lui donc là-dessus, ma chère nièce, ce qu'il y a de plus propre à lui marquer ma reconnoissance; il est vrai que cette affaire-là me tient fort au cœur; il est étonnant qu'elle ne soit pas finie.

On parle bien différemment de l'état du duc de Noailles; les uns disent qu'il n'a jamais été mieux à la Cour; les autres prétendent que non, et qu'il succombera par la force de ses ennemis.

Vous avez tant rendu de bons offices auprès de moi à la duchesse de Noailles, et je suis si contente de la conduite qu'elle tient depuis qu'elle est à Paris que je l'aime véritablement. Son mari est jeune et sain, mais il n'est pas immortel; je pense souvent que, si on le perdoit, elle seroit bien embarrassée, n'étant pas plus habile que moi en affaires; vous savez qu'elle a porté de grands biens, mais je ne sais si on a tourné ses conventions d'une manière avantageuse pour elle, et je ne lui vois pas un ami propre à la conduire. Si le cas arrivoit, je voudrois lui donner monsieur de Guignonville pour les affaires médiocres, et que vous lui donnassiez monsieur Fagon pour les grandes; il est habile et honnête homme, et son père lui a peut-être inspiré quelque considération pour moi; je le crois un peu du parti, et je n'y suis pas aimée, ce qui n'est pas déraisonnable.

Ce 18. Il ne faut pas nous vanter des honnêtetés de monsieur d'Argenson; nous serions accablées, et il ne faut pas l'importuner. Je serois bien contente si vous et cette pauvre cousine étoient payées, et si Saint-Cyr étoit traité comme il l'a été jusqu'ici.

Je ne comprends rien au duc de Noailles; il ne vient point, et ne paroît pas fort occupé de nos affaires. Il est vrai que monsieur d'Ormesson[1] les suit à l'ordinaire. Madame de Villette me mande que la duchesse de Noailles lui écrit qu'elle pourroit bien aller à la Mothe au mois d'avril; cela se rapporte à ce que vous me dites. Elle ne me propose point de me voir; j'ai cru qu'elle attendoit son mari; j'aurois cru que sa belle-mère l'auroit plus ménagée depuis qu'elle marque tant d'amitié pour elle.

Je crains que monsieur d'Argenson ne succombe à la vie qu'il fait; je voudrois bien qu'il réussît, mais on n'ose presque l'espérer, et surtout ayant à faire à un homme qui ne suit pas les projets qu'on pourroit faire. La dépense des traités est grande et sera utile aux Anglois, quand ils ne feroient que nous ruiner et empêcher notre rétablissement.

Madame de Dangeau m'afflige sur celui de votre

1. Henri-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, né le 1er mai 1681, fut conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Conseil des finances, et conseiller d'État. Il mourut le 20 mars 1756.

santé, et doute que vous puissiez venir avec elle; je vous avoue que j'en serois bien fâchée.

Je suis fâchée du départ de monsieur le cardinal de Rohan. Ce qu'on veut faire iroit mieux, ce me semble, s'il demeuroit en ce temps-là à la tête des évêques, et vous verrez qu'on renverra encore à Rome pour gagner toujours du temps. Le mot d'encore est bien fort. On dit que les audiences du cardinal de Noailles sont moins nombreuses.

La conduite de Monsieur le Duc montre assez son dessein; si les repas continuent, on pourra découvrir bien des choses par le vin.

Vous me dites une grande parole : que les portes secrètes s'ouvriront ou se fermeront, selon ce qui plaira à monsieur d'Argenson; est-il favori avec tout le reste?

Est-il vrai que Longepierre[1] est au duc de Chartres[2]? Je crois que la duchesse d'Orléans n'ignore pas qu'il est attaché au duc de Noailles très intimement.

Je ne puis m'empêcher de craindre que vous ne

1. Longepierre était protégé par le Régent qui, en 1719, fit représenter au Palais-Royal la tragédie d'*Électre*, jouée quelques années auparavant à Versailles, chez la princesse de Conti. Cette reprise n'eut pas grand succès.

2. Louis d'Orléans, duc de Chartres jusqu'à la mort de son père, puis duc d'Orléans, né à Versailles le 4 août 1703, mort le 4 février 1752. Il avait épousé, le 13 juillet 1724, Auguste-Marie-Jeanne, princesse de Bade.

soyez incommodée des longues lettres que vous m'écrivez; il y a bien des choses que vous pourriez dicter.

Monsieur l'archevêque de Reims m'a envoyé une belle lettre qu'il écrit au Régent[1], avec une liberté épiscopale, et d'ailleurs très polie et respectueuse.

Je suis assez en peine du compte qu'on rendra à madame la duchesse de Lorraine de l'état de la Cour. Vous savez qu'elle est assez à la vieille mode pour aimer son mari, ses enfants et sa famille[2]. Sa présence pourra contraindre les soupers.

Il est vrai que votre curé est bien occupé de sa manufacture; il doit m'en envoyer un échantillon.

J'ai vu monsieur de Chamillart, mais il ne parle pas de nouvelles.

CXXVI

Ce 20 février 1718.

De la manière dont le fils de monsieur de Guignonville me parla hier de son père je le crois mort présentement; j'en suis très fâchée; il étoit fort attaché

1. Le catalogue Morrisson met : « au Rancé, une liberté épiscopale. » C'est là, manifestement, une erreur du copiste.
2. La duchesse de Lorraine (Élisabeth d'Orléans), dont il a été parlé, t. II, p. 216, avait eu treize enfants.

à moi et le seul qui eût connoissance et soin de mes affaires.

Guignonville d'à présent ne songe plus à la taxe et veut être fermier général. Je lui objectai d'abord la différence de sa profession à celle-là, à laquelle il pourroit bien n'être pas propre. Il me répondit qu'il ne falloit que du courage pour s'acquitter de ce qui nous convenoit de prendre. Ses larmes pour son père et la peine que je sentois de sa mort m'arrachèrent une lettre qu'il me demandoit instamment. Elle n'étoit pas à une lieue d'ici que je me repentis de l'avoir écrite, dans la peur de faire une prière incivile à des personnes à qui je dois ménager le chagrin d'avoir à me refuser. Je fus tentée d'écrire ce que je pensois à notre maréchal, mais il m'y parut une manière de trahison pour Guignonville, et j'abandonnai tout au hasard. Je viens de recevoir des lettres du maréchal et du ministre, mais elles sont, je crois, sur nos premières recommandations; ainsi je ne sais point encore ce qui arrivera. Je n'ai pu manquer cette occasion de vous écrire pour vous avertir de tout. Je réponds à monsieur le maréchal, et je répondrai à monsieur d'Argenson au premier jour. Il est dimanche; il faut aller à la messe, et j'ai eu toute la nuit une douleur de tête très grande; je répondrai à votre lettre par Petin qui ira mercredi à Paris. Bonjour, ma chère nièce.

CXXVII

Ce 27 février 1718.

Je me fais un grand plaisir des deux visites de jeudi, et, pour le soutenir, vous me trouverez dans mon lit. Je crois pourtant être aujourd'hui sans fièvre. J'attends monsieur le curé de Saint-Sulpice avec un échantillon de sa manufacture; elle me fait regretter Paris; j'entrerois bien dans ses desseins, mais il ne faudroit pas entendre parler d'autre chose.

Est-ce que notre maréchal ne pense pas à me venir voir ce carême? Les plaisirs vont finir, et il y a déjà quelque temps qu'il marche.

Le maréchal d'Huxelles est bien patient. Venez le plus tôt que vous pourrez, ma chère nièce; je dîne à onze heures et demie, et vous ne voudriez pas m'incommoder. Voici monsieur de Saint-Sulpice avec sa troupe.

Lundi au soir. J'ai vu filer la mousseline; votre curé est admirable. Bonsoir, ma chère nièce.

CXXVIII

Ce 4 mars 1718.

Vous croyez bien, ma chère nièce, que je ne suis pas sans inquiétude de l'état où vous étiez hier, ayant

quatre lieues à faire; rien ne prouve mieux l'impossibilité où je suis de vous donner un lit. Votre visite ne m'a point fait de mal, et j'ai dormi cette nuit. Ne vous contraignez point pour me ramasser et écrire des nouvelles; je ne désire présentement que des vôtres. J'ai bien fait des amitiés pour vous à madame de Glapion, sur ce que vous ne la vîtes point.

CXXIX

Ce 7 mars 1718.

Monsieur de la Vrillière est d'une si grande conséquence qu'un courrier de sa part m'a fait trembler, et je n'ai pas douté que ce ne fût pour m'apprendre quelque événement terrible et auquel je pourrois m'intéresser. Cette idée m'a fait, entre nous, trouver le mariage de sa fille assez froid[1]; je lui ai écrit de mon mieux, mon dîner étant servi, et mon petit chien ne me laissant pas en repos, à la vue du potage; ne sont-ce pas deux enfants qu'on marie ensemble? Madame de Maurepas[2] ira-t-elle de son chef, et

1. Marie-Jeanne de Phelypeaux, deuxième fille de M. de la Vrillière dont la femme était Mailly, née en mars 1704, épousa, le 19 mars 1718, Jean-Frédéric Phelypeaux, comte de Maurepas, qui était né le 9 juillet 1701.

2. Hélène-Rosalie-Angélique de l'Aubespine était la seconde femme de Jérôme Phelypeaux, comte de Maurepas, comte de Pontchartrain. Elle l'avait épousé le 31 juillet 1713.

madame de la Vrillière attendra-t-elle à bien conduire ses petits enfants, sans se mêler des siens? J'attends pour lui écrire qu'elle soit grand'mère; la matière sera plus agréable qu'un simple compliment sur un mariage. Je vous écris par Launay que mademoiselle d'Aumale envoie à Paris; je suis ravie de ce que votre voyage ici ne vous a point fait de mal; il nous troubla un peu, et il me semble que nous eûmes moins de joie de nous voir.

Faites mille amitiés pour moi à madame de la Vrillière; il est vrai que ce mariage est très raisonnable. Monsieur Besse vient de m'interrompre et de me dire que le cardinal de la Trémoïlle a l'archevêché de Cambrai [1]; ne sera-ce point une retraite pour madame la princesse des Ursins?

Je n'entends point ce don de 50 000 francs de l'abbé d'Estrées [2]; n'est-ce pas pour la maison qu'on lui avoit vendue? Bonsoir, ma chère nièce; je vous écrirai peut-être encore par Petin; je me porte fort bien.

1. Joseph-Emmanuel, abbé de la Trémoïlle, né en 1658, fut nommé archevêque de Cambrai en 1718. Il mourut à Rome le 9 janvier 1720. Il était frère de la princesse des Ursins.

2. Jean d'Estrées avait été nommé, en 1716, archevêque de Cambrai; il mourut le 3 mars 1718, âgé de cinquante-deux ans. Il laissa une partie de sa fortune au duc de Noailles, à la fille duquel il avait fait un don de 50 000 francs, à l'occasion de son mariage avec le prince Charles de Lorraine.

CXXX

Ce 10 mars 1718.

J'aurois été ravie autrefois que la duchesse de Noailles eût été à la campagne, et vous m'avez si bien attendrie pour elle que je suis fâchée des chagrins qu'elle pourra bien y avoir. J'espère que celui que madame de Villette avoit contre le duc de Noailles, quand elle est partie, ne l'empêchera pas d'aller à la Mothe, ce qui sera une ressource.

Il y a quelque difficulté entre l'évêque et celui qui est à la tête des affaires de Saint-Cyr pour la signature des comptes; je ne sais ce que le duc de Noailles voudra là-dessus, mais l'évêque ne me paroît pas disposé à céder; il a pour lui l'usage des arrêts et l'intention du Roi, à qui j'ai souvent ouï dire qu'on ne savoit plus où on en étoit, quand on étoit sorti des règles; il est vrai que nous en sortons quand nous avons un duc et pair à la tête de notre conseil, car il nous est marqué que ce sera un conseiller d'État[1].

1. Depuis la mort de Voysin, c'était le duc de Noailles qui avait pris l'administration des affaires de Saint-Cyr. « Noailles qui vouloit tout, dit Saint-Simon, qui étoit mari de la nièce et de l'héritière de madame de Maintenon, laquelle ne pouvant plus regner en France, régnoit au moins en plein dans son Saint-Cyr, où elle s'étoit sagement enterrée, n'avoit garde de manquer cette administration. » (Add. au *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 19.)

Avant de sortir des Noailles, il faut bien dire un mot sur l'héritage de l'abbé d'Estrées; les Morins[1] ne s'accommodent pas de tels héritiers, car pour les Estrées il me semble qu'ils ne sont pas intéressés. C'est acheter bien cher un peu de bien de déchaîner tout le monde contre soi.

Les projets de campagne me font craindre quelque disgrâce à la fin; les absents sont bien foibles à la Cour.

Je n'ai pas soupçonné un moment madame de Mailly de m'avoir oubliée, et je lui sais très bon gré de sa discrétion; vous pouvez aussi l'assurer mieux qu'une autre combien son état me touche; je meurs d'envie de faire savoir à monsieur d'Argenson la reconnoissance que je sens de la manière dont il l'a reçue.

Ma confusion est extrême sur le contrat de mariage de mon grand-père; je l'ai vu plusieurs fois entre les mains de Manseau, et je ne sais si madame sa femme le garde, ou s'il l'auroit envoyé dans les papiers de Maintenon. Il est ridicule d'avoir toujours vécu dans ce dégagement des choses qui me regardoient. J'en ai dit un mot à notre Supérieure qui est plus vive que moi sur ce chapitre. Elle a envoyé chercher les preuves

1. Le catalogue Morrisson met : *Moyen*, ce qui est une erreur : en effet, la mère de l'abbé d'Estrées était Marie-Marguerite Morin; elle avait épousé, en 1658, Jean, duc d'Estrées. Elle mourut le 16 mai 1714. Elle était la belle-sœur de Dangeau.

de mon frère qui sont brillantes comme le soleil, mais que je regarde comme un ouvrage de flatterie, faite pour une personne en faveur; j'en ai tiré la date du contrat de mariage de mon grand-père :

Contrat de mariage de Théodore-Agrippa d'Aubigné, écuyer, seigneur des Landes, Guinemer et du Chaillou, écuyer du roi de Navarre et gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils de Jean d'Aubigné, écuyer, sieur de Brie, et de damoiselle Catherine de l'Étang, avec damoiselle Suzanne de Lezay, fille de noble et puissant Ambroise Lezay seigneur de Surineau, et de damoiselle Renée de Vivonne. Ce contrat est du 6 de juin 1583, reçu par Vallé, notaire à Bugoin.

Jamais je n'ai eu tant de peine sur ma noblesse que je viens d'en avoir en copiant tout ceci.

J'ai pensé comme vous, ma chère nièce, sur la visite que vous me proposez; elle sera sans conséquence; venez quand vous voudrez avec Dubois et sa fille, si vous arrivez avant onze heures. J'aurai encore le temps d'augmenter mon dîner d'un poulet; si vous pouvez m'avertir plus tôt, vous aurez de bon riz, mais ne donnez pas dans ce rendez-vous des Noailles. Bonsoir, je n'en puis plus de lassitude.

CXXXI

Ce 15 mars 1718.

Un accident vilain à raconter m'a donné la fièvre depuis cinq jours, et comme il a été accompagné de douleurs, j'en suis très affoiblie, mais ce ne sera rien. Monsieur le duc de Noailles vient jeudi arrêter nos comptes au parloir, selon la coutume. Il n'entrera point, m'amènera monsieur d'Ormesson que je n'ai pas encore vu ; il reviendra, au premier jour, me faire avec madame sa femme une plus longue visite. Voilà à peu près le contenu de la lettre que j'ai reçue sur les six heures du matin ; je n'ai rien à ajouter à celle-ci. Les événements de Saint-Cyr sont rares et très froids. Je dois une lettre à madame de Dangeau, mais la sienne est remplie du mariage de mademoiselle de la Vrillière et de la mort de l'abbé d'Estrées, et ce sont matières épuisées entre nous. J'attends avec impatience votre visite; si elle retarde, j'ai peur que quelqu'un ne veuille s'y joindre. Adieu, ma chère nièce.

Monsieur le duc du Maine sort de ma chambre ; il m'a paru en bonne santé, et n'a pas, ce me semble, de nouveau déplaisir. Sa conversation est comme les autres; tout ce que je vois est sur le même ton, qui n'est nullement propre à calmer la fièvre. Bonsoir, ma chère

enfant; on m'annonce madame de Villefort et sa belle-fille pour demain, le duc de Noailles jeudi; le comte d'Aubigné me demande une visite; je désire la vôtre; mais tout cela, si près à près, m'étouffe.

CXXXII

Ce 25 mars 1718.

Je ne me portois pas trop bien mardi au soir, et je ne trouvois rien à vous mander. J'étois toute occupée de madame la duchesse d'Orléans[1] et de la douleur de monsieur du Maine; je n'ose encore me réjouir avec lui, et la manière dont madame de Dangeau m'en écrit me confirme dans cette timidité. Je ne prévois point que je puisse avoir de grande joie, et je suis très sensible à tout ce qui se passe; c'est de quoi passer un reste de vie bien triste. Ce qu'on a fait sur la lettre de l'archevêque de Reims me paroît très mauvais[2], soit que le Pape s'en fâche tout de bon, ou qu'il ne s'en fâche pas. Je trouve aussi le règlement sur les troupes fort mauvais, et je me mêle d'en tirer de fâcheuses conséquences; je ne fus jamais plus occupée des grandes

1. La duchesse d'Orléans venait d'être malade.

2. Le duc d'Orléans s'était plaint au Parlement de la lettre de l'archevêque de Reims dont il a été question plus haut, et le Parlement avait décidé qu'elle serait brûlée par la main du bourreau.

affaires; c'est bien prendre mon temps. Il me paroit que notre Régent devient plus ferme; tant mieux; quand il aura raison, je suis bien loin d'être son ennemie, mais son changement sur les troupes me fait une grande peine, et il s'en repentira. La moire doit être ici avant le dimanche des Rameaux afin de pouvoir faire la robe pour Pâques. Je ne comprends point qu'il faille que vous marchiez pour la moindre commission que je vous donne; au reste, la plus agréable pensée que j'aie et celle que je fais durer le plus que je puis, est la paix que vous donnent messieurs vos enfants, surtout l'enfant prodigue, si bien revenu que j'espère qu'il ne s'éloignera plus; il est bien heureux d'avoir eu affaire à la raison même. Je viens de recevoir une lettre de la duchesse de Noailles, toute remplie de tendresse pour vous; elle ne me dit encore rien de sa visite. Si madame de Dangeau osoit découcher de Paris[1], je crois qu'elle s'accommoderoit fort bien du gîte de mademoiselle Le Bègue. Adieu, ma chère nièce; vous direz tout ce qui vous plaira, mais nos entrevues nous attristent plus qu'elles ne nous réjouissent; il est pourtant vrai que j'ai envie de voir notre maréchal; jugez après cela si je l'aime. Je viens d'écrire plusieurs lettres que j'avois remises à un jour de fête, j'en suis épuisée; il est

1. Le catalogue Morrisson met : *ôtoit de coucher de Paris.*

certain que je ne suis plus capable que de me reposer : c'est une triste occupation.

CXXXIII

Ce 28 mars 1718.

Je commence par un endroit que je crains d'oublier, quoique je fusse bien fâchée de perdre les 500 francs que vous avez envoyés à monsieur de Ponthieu, qui ne les a point reçus, et qui m'en écrit souvent.

Le cardinal de Bissy est véritablement zélé, et je comprends aisément l'état où il est, car les inconvénients sont terribles, de tous les côtés. Si le Pape ne tonne après ce qui s'est passé, il n'y a plus rien à attendre; votre cardinal sera embarrassé et avec grande raison.

J'espère fort dans le bon tempérament de madame la princesse d'Espinoy; le monde présent n'est pas digne d'elle, mais elle est utile au monde.

Je ne sais si je viens en enfance, mais ce que vous avez envoyé à mademoiselle de la Tour me plaît autant qu'elle, et Mardochée[1] ne pouvoit le quitter hier au soir. Je serois bien fâchée si vous l'aviez acheté, car

1. Par ce nom de Mardochée, madame de Maintenon entend peut-être désigner madame de Glapion qui en avait fait le personnage, lors des fameuses représentations d'*Esther*.

la façon ne peut se payer; je voulus persuader à mon petit chien de l'envoyer au Roi qui feroit sa fortune; un jour il s'écria : « Ma fortune est assez faite. »

Ce trait me fait souvenir de l'enfant gâté de monsieur de Coulanges[1], et de vous remercier de ses chansons qui nous ont déjà amusées; mais les chants sont ignorés, et j'ai quelque peine à les montrer, quoique j'en sache beaucoup.

Je crois les lits de mademoiselle Le Bègue en meilleur ordre que ceux que vous aurez chez madame de Dangeau, mais les compliments seront importuns.

Je crains que vous ne vous trompiez sur le Père Massillon; je serois ravie qu'il ne fût pas Janséniste[2].

Si le duc de Noailles ne vient bientôt, je ne sais ce que nous ferons pour les affaires de la maison, et pour les miennes qui sont tout à fait demeurées; ceci entre nous sans exception.

1. Philippe-Emmanuel, marquis de Coulanges, né vers 1631, mort en 1716. Il avait paru en 1694, à l'insu de M. de Coulanges, un livre intitulé : *Recueil de chansons choisies*. C'est probablement de ce recueil de chansons que parle madame de Maintenon.

2. Jean-Baptiste Massillon, né à Hyères le 24 juin 1663. Ce fut lui qui prononça l'oraison funèbre de Louis XIV. Il venait d'être nommé évêque de Clermont. Il mourut le 18 septembre 1742

CXXXIV

Ce 31 mars 1718.

J'étois bien en peine de madame la princesse d'Espinoy, car une dame avoit dit ici qu'elle étoit très mal. On prétend aussi qu'elle a du chagrin de quelque disposition que madame sa sœur a faite; je ne lui croyois pas grand bien.

Je n'avois pas deviné la lettre de monsieur de Reims, mais j'avois bien cru qu'il s'en glorifieroit, et il a grande raison.

Rien n'est plus beau que l'action de monsieur d'Argenson, et rien n'est plus affligeant que celle de monsieur le duc d'Orléans. Dans toutes ces circonstances, madame de Glapion n'a pas si bon courage que notre maréchal; on lui propose un bâtiment ici qui est nécessaire; elle croit qu'il n'y en a déjà que trop pour être détruits.

Ce 1er avril. Il faudra que la conversion de madame de Berry dure quelque temps avant qu'on puisse la croire sincère.

Monsieur Besse croit qu'il y a beaucoup de vapeurs au mal de madame la duchesse d'Orléans.

Il est vrai qu'on accuse votre cardinal de foiblesse, mais il est vrai aussi qu'on ne voit pas que la

fermeté puisse rendre nos affaires meilleures; les particuliers en seront plus estimés, mais le schisme n'aura-t-il pas de plus fâcheuses suites? Il ne paroît pourtant pas possible que les évêques ne fassent rien après l'outrage qu'on vient de faire à l'Épiscopat. Le Chancelier gouverne encore.

Madame de Dangeau me propose de coucher dans le lit de monsieur l'évêque de Chartres; il ne s'en serviroit de sa vie après une telle profanation. Mademoiselle de Courcillon ne seroit pas mieux dans les chambres des missionnaires, ni même dans celles des séminaristes; il n'y a de praticable que de coucher à Versailles. Elle me marque qu'elle viendra le lundi de Pâques; nous en parlerons plus d'une fois dans nos lettres avant ce jour-là; il n'y a que votre projet de bon; ceux de notre amie sont aussi insensés qu'elle est sensée.

Mandez, je vous prie, au comte d'Aubigné que je le verrai quand il voudra.

Dites à madame de Dangeau que j'approuve fort ce qu'elle veut faire pour le pauvre Goulhers.

Ne vous inquiétez point sur mon écriture; elle dépend fort de la posture, et je suis souvent au lit; on me donne aussi de fort mauvaises plumes. Je m'occupe le plus qu'il m'est possible; la solitude est moins soutenable que jamais; le souvenir du passé tue, le

présent met le sang en mouvement par l'impatience; l'avenir fait transir.

Ni la maison ni moi n'avons pas un sou. On vit présentement d'une petite somme que je leur avois donnée en garde pour quelques dispositions que je veux faire après ma mort; j'attends avec impatience monsieur le duc de Noailles. Ne dites rien de notre état, ma chère nièce; il n'y a pas assez longtemps qu'il est changé pour se plaindre; il n'y a point de jour présentement que je ne refuse du secours à des gens qui en ont un véritable besoin.

Nous vous demandons des livres de monsieur de Dangeau et de les bien recommander à Petin. Un messager de madame d'O m'assure que madame la duchesse d'Orléans est très bien.

CXXXV

Ce 16 avril 1718.

Je vous ai écrit ce matin par la poste pour monsieur de Fréjus, mais j'ai oublié de vous mander que j'enverrai Étienne coucher à Paris mercredi prochain 22 de ce mois. Commencez donc votre lettre demain, car je ne veux pas, ma chère nièce, que notre commerce vous soit à charge en m'écrivant un volume en deux jours.

CXXXVI

Ce 17 avril 1718.

Je ne saurois regarder comme un malheur d'avoir à quitter sa place présentement, car il me paroît qu'elles sont difficiles et le deviendront encore plus, mais je ne sais si le Premier Président est riche ; il faut du bien pour s'amuser en quelque état qu'on soit.

Madame la Princesse n'avoit pas grand besoin d'hériter et madame de Vendôme en avoit de se confesser[1]. Il faut tout espérer de la bonté de Dieu, et ne point juger. Les enfants de monsieur du Maine ne commencent pas leur vie comme leur père ; ils ont bien du temps devant eux pour éprouver les changements de la fortune. Je suis ravie de vous voir toujours contente de la duchesse de Noailles ; je vois bien qu'il ne faut pas compter si tôt sur monsieur son mari. Les affaires de Saint-Cyr m'inquiètent autant que les miennes ; ce seroit un malheur pour tout que le maréchal de Villeroy et monsieur d'Argenson se brouillassent, et,

1. Marie-Anne de Bourbon, née le 24 février 1678, mariée, le 15 mai 1710, à Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, morte le 11 avril 1718. Elle était morte en effet presque subitement, sans avoir reçu les sacrements, et la princesse de Condé avait hérité d'une partie de sa fortune.

pour nous, encore plus grand que pour les autres; ce dernier a répondu froidement sur Saint-Cyr, mais ce n'est pas là-dessus que je m'alarme.

Le pâté de jambon est un excellent moyen pour bien passer la retraite.

Nous avons sujet de croire que la duchesse de Noailles est plus propre à se donner du mouvement que du repos.

Vous avez encore une occasion de me mander si vous persistez à venir, ou si vous êtes hors de combat; je vous attendrai lundi à dîner; madame de Dangeau me paroît se disposer à venir. Oui, monsieur de Dangeau écrit depuis 1715 [1]; j'ai quelque curiosité de voir comment il rendra ce qui se passe.

CXXXVII

Ce 16 mai 1718.

L'état de monsieur d'Argenson étouffe notre maréchal; en est-il dégoûté? La duchesse de Noailles me fait pitié; quoiqu'elle ait poussé trop loin la peur d'avoir des enfants, elle en a suffisamment présentement, mais peu de gens sont servis à souhait [2].

1. Dangeau, qui mourut le 9 septembre 1720, tint son *Journal* jusqu'au 16 août.
2. La duchesse de Noailles, qui eut quatre filles et deux fils,

J'ai trouvé le duc de Noailles bien instruit de l'état des Anglois et bien intentionné; je ne doute pas que le Régent ne le soit, mais je crains qu'ils ne soient pas payés.

Je ne reconnois point ma lettre à la copie que vous en avez faite; rien n'est plus froid que mes lettres à monsieur le maréchal de Villeroy; il écrit en ministre, comme vous le dites.

Je n'entends point pourquoi il seroit à souhaiter que le roi d'Angleterre fût parti avant de savoir la mort de la reine sa mère[1].

Vous êtes trop bonne sur madame d'Auxy; il est certain qu'elle ne vit que d'emprunts qui la réduiront bientôt à l'aumône, mais comment y apporter du remède, personne n'étant payé; son mari ne touche rien de ses appointements, ni elle de sa pension[2]?

La distinction qu'on a pour moi par rapport au payement de ma pension et ce qu'on fait pour Saint-Cyr, ne me console point de l'état des autres et de l'extrémité où il faut être pour ne payer personne de

allait avoir son sixième enfant. Elle accoucha, le 12 janvier 1719, de Marie-Anne-Françoise de Noailles, qui épousa, le 7 avril 1744, Louis-Engelbert de la Marck et mourut le 29 juin 1793.

1. La reine d'Angleterre était morte le 7 mai 1718.

2. Le mari de madame d'Auxy (Voir t. I. p. 109) avait été pourvu, au moment de son mariage, du gouvernement de Guérande; il devint par la suite un des gentilshommes de la manche de Louis XV et, suivant Saint-Simon, « se poussa à la guerre ».

la maison du Roi. Bonsoir, ma chère nièce; je me porte assez bien présentement, mais le cœur est toujours serré de tout ce qu'on entend.

CXXXVIII

Ce 14 mai 1718.

Monsieur l'archevêque de Rouen me paroît un homme mort; l'excès de son travail et la sensibilité de son cœur le tuent[1]; c'est dommage. Il auroit fait honneur à la bonne cause; il ne se console point de l'éloignement de monsieur le cardinal de Rohan, et croit qu'il auroit sauvé de méchants pas qui se sont faits. Ses affaires sur cette matière-là donnent de l'empressement pour recevoir des nouvelles; il est bien à craindre qu'il n'y ait du bruit.

Monsieur le comte de Toulouse plaisoit aux courtisans par sa grande dépense, son humeur douce, et son attachement pour le Roi; on aimoit à le louer pour

1. L'archevêque de Rouen mourut en effet peu de temps après madame de Maintenon. « Les regrets de sa perte, dit Saint-Simon (après avoir raconté la mort de madame de Maintenon), qui ne furent pas universels dans Saint-Cyr, n'en passèrent guère les murailles. Je n'ai vu qu'Aubigny, archevêque de Rouen, son prétendu cousin, qui fût assez sot pour en mourir. Il fut tellement saisi de cette perte qu'il en tomba malade et la suivit bientôt. » (Edit. Chéruel de 1858. T. XVII, p. 190.)

dénigrer son frère..., mais revenons aux Rohan; ils sont pleins d'honneur, et à la vieille mode; ne pouvez-vous les unir pour le bien de l'État et du Roi, avec notre maréchal? Le prince de Rohan n'est pas un ignorant, et je ne suis point surprise de tout ce que vous m'en dites.

On ne prône plus tant Monsieur le Duc, et il faut espérer que la liaison des princesses ne passera pas la table.

Pourquoi ne me nommez-vous pas celle qui vous a mise sur la sellette?

Je plains madame de Beauvilliers; ses peines sont l'effet de sa vertu.

Mon écriture dépend, comme vous voyez, de mes plumes. Mais que dites-vous de ce que je ne me sers plus de lunettes, et que je travaille en tapisserie?

Les espérances que je vous vois pour le roi Jacques me donnent des moments de joie.

Il faut donc attendre ce qui arrivera de mes vieilles pensions; je n'espère rien de la vôtre. Je suis bien contente de ce que vous faites par rapport à vos affaires particulières.

La peur de la visite de madame de Noailles diminue un peu l'attendrissement où j'étois pour elle.

Que vous êtes bonne de vouloir voir quelquefois madame d'Auxy; je lui ai déjà mandé. Traitez-la comme

votre fille quand elle sera chez vous; envoyez-la travailler dans votre garde-robe quand vous aurez à entretenir quelqu'un; priez madame de Dangeau d'en user de même. Je prends très sérieusement l'affaire de la maison de madame de Sabran[1], et je suis très fâchée de la peine de notre aimable amie, à qui Dieu ôte par là une douceur qui ne regardoit que lui; ses conseils sont impénétrables.

Madame la marquise de Termes me persécute pour lui donner l'aumône; j'ai peine de la faire à la cousine germaine de monsieur le duc d'Antin[2] qui a toujours été une honnête femme; elle me mande qu'on va la chasser de Port-Royal, faute de paiement; ne pourriez-vous point en savoir la vérité?

J'ai brûlé votre lettre sans marquer ce que je vous dois; il me semble que c'est 96 livres; si je me trompe vous me le direz.

1. Madeleine-Louise-Charlotte de Foix mariée, le 18 août 1714, à Jean-Honoré, comte de Sabran, chambellan du duc d'Orléans. Elle fut une des plus célèbres maîtresses du Régent.

2. La marquise de Termes était née Marie Chastelain; elle avait épousé, en 1658, Roger, marquis de Termes, dont elle était séparée depuis longtemps: elle habitait en effet à Port-Royal de Paris. Le marquis de Termes était mort en 1704.

CXXXIX

Ce 30 mai 1718.

Vous avez beau dire, ma chère nièce, vous êtes souvent incommodée, et j'ai peur que vous n'ayez pas assez de soin de votre santé. Vous savez si bien vous passer de plaisirs, mais vous ne pouvez résister à vos amis; vous prenez trop sur vous.

Votre maréchal vient de me mander que votre affaire est consommée. Il faut que vous me disiez : j'ai reçu. Il m'a envoyé la lettre de madame la princesse des Ursins, qui est telle que vous la trouvez.

Je ne sais si je vous ai mandé combien je fus contente du duc du Maine sur la *Constitution*. J'oubliai de lui demander les sentiments de madame sa femme là-dessus.

Je tremble un peu pour les nouvelles que vous attendez de Rome. Entretenez bien notre héros sur sa conduite dans cette occasion.

Madame de Dangeau me propose de venir au commencement de juin, à cause qu'elle veut aller à Dangeau; je consens à tout ce qui lui convient, mais ne me trompez pas.

La gazette à la main fera plaisir à la récréation. Madame de Guignonville sort d'ici; elle a voulu voir

Saint-Cyr, et il faut bien payer par quelque complaisance les services de la famille. Son beau-père est toujours en mauvais état, et l'augmente encore par ses inquiétudes; elles ne sont pas mal fondées, puisque tout est dans la même incertitude, et que celle de sa vie fait qu'on ne peut rien conclure pour lui dans un temps qu'on a de bonnes intentions; ajoutez à cela l'instabilité présente. La duchesse de Noailles ne peut trop vous aimer. Launay ne vous envoie-t-il plus de lapins? il m'en donne de très bons, dont je me passerois fort bien. Bonjour, ma chère nièce; avertissez-moi bien de votre marche, afin que nous ne prenions point de contretemps, si nous pouvons, ce qui est très facile avec moi, car, au milieu de la bonne santé dont je me vante et qui en effet est surprenante par bien des endroits, j'ai très souvent des accidents qui me mettroient hors de combat plus sûrement que la fièvre continue.

CXL

Ce 13 juin 1718.

Je vous assure, ma chère nièce, que je suis fâchée de ne vous point voir après avoir été si longtemps sans ce plaisir-là; il faut espérer que vous en trouverez le moment.

Ce que vous me mandez du roi d'Espagne me paroît un roman et même un conte de fée qui, d'un coup de baguette, faisoit tout ce qu'on pouvoit désirer. Voilà donc monsieur le cardinal Albéroni qui attire l'attention de l'Europe; beau sujet de réflexions.

J'ai vu une lettre de Veilhenne qui donne de grandes espérances de la conversion de madame la duchesse de Berry, et sa réconciliation avec ses dames disgraciées m'impose plus que la cellule qu'elle fait faire aux Carmélites, où elle veut coucher[1].

Ce 14. Je désire de tout mon cœur que la marquise de Villeroy donne un fils à notre maréchal[2].

Nous n'avons encore rien de contagieux dans la maison. La jeunesse de monsieur le duc de Chartres ne l'excluroit-elle pas de la régence? Gouverneroit-il un

1. Madame de Maintenon parle ici d'une ancienne élève de Saint-Cyr, née en 1674, mademoiselle du Pont de Veilhenne ou Veilhan, qui avait joué un rôle lors de la représentation d'*Esther*; elle s'était depuis faite carmélite. La duchesse de Berry, bien qu'elle menât une vie fort scandaleuse, faisait, de temps à autre, une retraite au couvent des Carmélites de Paris, où elle avait même pris un appartement. « Deux carmélites de beaucoup d'esprit, dit Saint-Simon (dont une était sans doute madame de Veilhenne), étaient chargées de la recevoir et d'être souvent auprès d'elle » (Édit. Chéruel de 1858, t. XIII, p. 354). C'était avec mesdames de Clermont et de Beauvau qu'elle s'était brouillée et qu'elle avait consenti à se raccommoder : « Ne voulant, disait-elle, avoir de haine dans le cœur contre personne », mais ces velléités de conversion, qui semblent avoir inspiré confiance à madame de Maintenon, ne duraient jamais longtemps.

2. Le marquis de Villeroy n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg.

royaume à dix-sept ou dix-huit ans? Nous ne savons peut-être ce que nous demandons.... Vous me faites plaisir de justifier le Czar. On ne parle donc plus du roi d'Angleterre.

Je suis bien aise que notre maréchal ait l'intention de se réjouir; c'est toujours quelque chose.

Madame d'Auxy vint hier matin ici passer la journée, et alla coucher chez mademoiselle Gaudri; elle fera la même chose aujourd'hui; elle est bien touchée de votre bonté. Je lui fais remarquer qu'elle jouit de bonne heure de sa réputation; l'esprit est court, mais les intentions sont bonnes. Monsieur le maréchal a parlé à son mari très obligeamment; il en fait toujours plus qu'on n'oseroit lui demander. Adieu, madame; venez si vous le pouvez, mais si la crainte est grande, ne la surmontez pas; il n'y a pourtant nul danger.

CXLI

Ce 16 juin 1718.

Votre lettre présente à l'esprit le renversement de la France; il faut espérer que Dieu la protégera, et ne se pas lasser de lui demander; on veut des nouvelles, et on tremble en les recevant. Il faut venir, ma chère nièce, dès que madame de Dangeau aura pris son

parti; j'ai peine à croire que monsieur son mari quitte dans un temps aussi vif que celui-ci.

Je désire et je crains l'arrivée du cardinal de Rohan; nous devrions pourtant être accoutumés que tout se passe en conférences sans aucune conclusion, et c'est peut-être le mieux qui puisse nous arriver.

Je lirai le manifeste du roi d'Espagne, quoique d'ordinaire je lise peu d'imprimés; mais je crois que celui-là en vaudra la peine.

Quels que soient les Condé, il n'y a point de meilleurs partis pour les princesses du sang; je crois que les étrangers n'en ont pas grande envie.

Oui, je connois la comtesse de Beaujeu[1], et il me semble que les femmes faisoient en ces temps-là de meilleurs personnages qu'elles ne font dans notre temps.

Je suis très véritablement fâchée de ne point voir notre maréchal, et je l'aime tous les jours de plus en plus; vous savez que mon amitié est toujours proportionnée à mon estime.

Ce 17. Je ne ferme ma lettre que le soir, et je ne sais pourquoi, car je n'attends aucun événement

1. La comtesse de Beaujeu était Anne de France, fille aînée de Louis XI et de Charlotte de Savoie; elle épousa, le 3 novembre 1473, M. de Beaujeu, et fut régente du royaume pendant la minorité de son frère Charles VIII. Elle mourut le 14 novembre 1522, à l'âge de soixante ans.

pour y ajouter; bonsoir donc, madame, j'attendrai vos ordres.

Faites les remercîments de mademoiselle de la Tour à mademoiselle de Courcillon, mais je vous conjure de ne plus vous charger de présents, ni de lui en faire; il me semble que tout ce qui vient ici croit qu'il faut lui apporter quelque chose; cependant vous savez qu'on ne doit rien recevoir à Saint-Cyr.

CXLII

Ce 20 juin 1718.

Vous me mandez que vous serez ici le 26; ce sera dimanche, et si madame de Montfort ne meurt ni ne vit[1], madame de Dangeau viendra le lendemain de la Saint-Jean qui est un samedi. Vous viendrez apparemment avec elle; je vous attendrai donc le samedi avec un dîner gras, et le dimanche vous serez seule; tout cela est assez embrouillé pour faire marcher mon-

1. C'est dans un couvent où elle s'était retirée depuis son veuvage, survenu en 1704, que mourut, le 27 juillet 1718, la duchesse de Montfort, fille du premier mariage de Dangeau. Dangeau parle en ces termes de sa mort : « La pauvre duchesse de Montfort, ma fille, mourut à neuf heures du soir après une longue maladie; elle laisse quatre enfants, qui sont : le duc de Luynes, le comte de Montfort et deux filles religieuses à Montargis. »

sieur de Launay qui me rapportera vos ordres nettement, et ce sera lui qui les exécutera ; je serai fort aise de vous voir, et cette espérance m'empêche de répondre à votre dernière lettre qui me fait transir; la plume n'est pas bonne.

Je viens de recevoir la visite de madame de Mailly, qui m'a dit de terribles nouvelles; Dieu veuille nous protéger. L'envie de vous voir redouble par l'état où sont les affaires. Monsieur de Guignonville est venu ensuite qui m'a confirmé tout ce que votre cousine m'avoit conté. Il est charmé des bontés de votre maréchal, et veut encore que je l'en remercie; je le crois bien touché de ce qu'il voit et de tout ce qu'on peut craindre. Bonsoir, ma chère nièce. Serez-vous bien sûre, si vous sortez de Paris, d'y rentrer? Je crois déjà voir des barricades. Dieu nous préserve d'un cardinal de Retz!

CXLIII

Ce dimanche, 26 juin 1718.

Je commence ma lettre dès aujourd'hui pour ne pas perdre demain un moment des délices de l'ouvrage qui augmenteront encore par les laines que j'attends de vous. Votre visite, ma chère nièce, ne m'a fait aucun mal; j'ai dormi six heures, et je me porte très bien.

Vous avez un peu adouci mes idées, ou du moins vous m'avez fait voir dans l'éloignement ce que je croyois plus proche : à chaque jour suffit son mal.

Ce qui se passera demain sur les remontrances[1] est considérable, mais il me semble que le Régent y ayant consenti, on peut espérer que tout s'adoucira.

Je me brouille souvent dans mes comptes ; si le dernier n'est pas bon, ou que je vous doive quelque chose du passé, vous pouvez une fois pour toutes y revenir ; je m'en vais à vêpres.

Ce 27. — Petin marche demain à cause de la fête, et je quitte mon ouvrage pour achever ma lettre que j'aurois pu même ne pas commencer, car on peut dire qu'il n'y a rien qui méritât d'être écrit.

J'attendrai madame de Dangeau avec un dîner pareil aux vôtres, mais je crains fort que sa malade ne puisse mourir à propos.

Monsieur l'évêque de Chartres est ici, et ne me fournit certainement aucune nouvelle ; il doit aller vendredi à Paris.

1. Le 27 juin, le Premier Président, accompagné de tous les présidents à mortier et d'environ quarante conseillers au Parlement, vint en effet adresser des remontrances au Roi, au sujet de certaines mesures financières. Le 2 juillet, le garde des sceaux lut, au nom du Conseil de régence, une réponse où, dit Dangeau, « on leur expliqua fort nettement l'autorité du Roi et quel était le pouvoir qu'il avait donné au Parlement, qu'on ne veut pas qu'il sorte de ses bornes ». (T. XVII, p. 334.)

J'embrasse la duchesse de Noailles; je lui écrirai mercredi qu'il sera fête; ajoutez à la laine quelques aiguilles qui soient un peu plus grosses que les miennes et moins égales entre elles. Adieu, ma chère nièce; vous êtes en vérité trop aimable pour vous montrer à ceux qui veulent tout quitter[1].

1. C'est par cette phrase affectueuse et touchante que se termine, dans le catalogue Morrisson, la correspondance de madame de Maintenon avec madame de Caylus. Dans le recueil des dames de Saint-Cyr elle se termine avec la lettre du 20 juin précédent. Madame de Maintenon vécut jusqu'au 15 avril 1719. Il est à présumer que ses dernières lettres à madame de Caylus ont été perdues, car le catalogue Morrisson contient plusieurs lettres à madame de Dangeau qui sont postérieures en date à sa dernière lettre à madame de Caylus.

ERRATA

Tome premier.

P. 9, en note. Comte de Caylus mort à Bruxelles en 1709 : *lire* 1704.

P. 30, en note. Antoine Escalin des Aimars. Il mourut le 8 avril 1703 : *lire* août 1713.

P. 44, en note. Philippe de Montaud Bénac : *lire* Montault.

P. 83, en note. François d'Aix, dit le Père la Chaise : *lire* le Père de la Chaise.

P. 190, en note. Louise-Françoise de Bourbon, dite *Mademoiselle de Nantes*, morte à Paris le 4 mars 1710 : *lire* en 1743.

P. 197. Coätquen : *lire* Coëtquen.

P. 270. La lettre du 12 avril 1711 a été publiée dans les *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 302.

Tome deuxième.

P. 27, en note. Henri II de Seneterre : *lire* Senneterre.

P. 106, 107. Fustemberg : *lire* Furstemberg.

P. 226, en note. Comte de Caylus mort à Bruxelles en 1709 : *lire* 1704.

P. 337. Desmarets : *lire* Desmaretz.

INDEX[1]

A

1. Le signe * indique la page où se trouve la note concernant le personnage.

Le nom de madame de Maintenon étant mentionné presque à chaque page, nous n'avons point cru devoir le comprendre dans cet Index.

Nous avons fait de même pour madame de Caylus, à partir du troisième volume, toutes les lettres qui concernent ce volume lui étant adressées.

Q

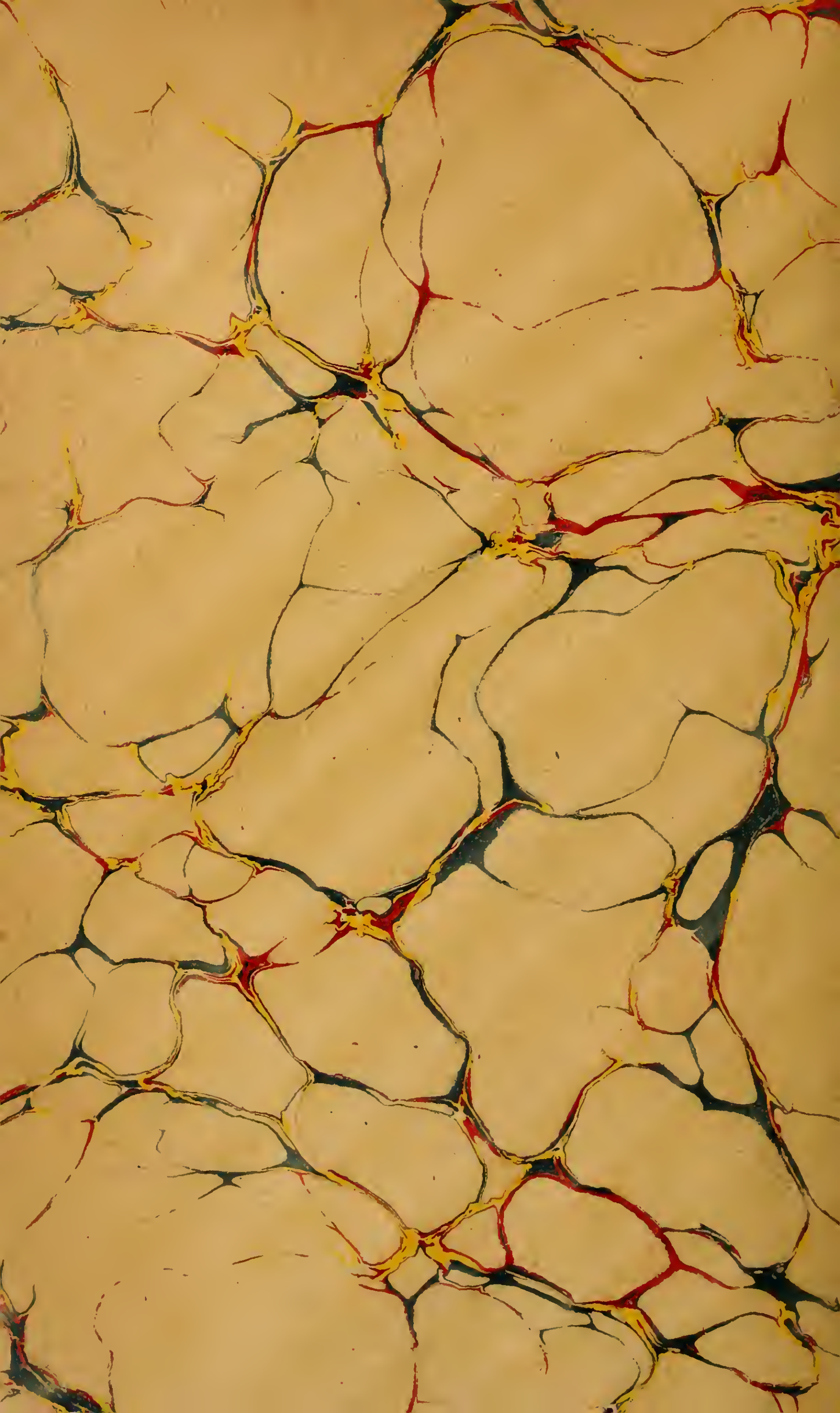
R

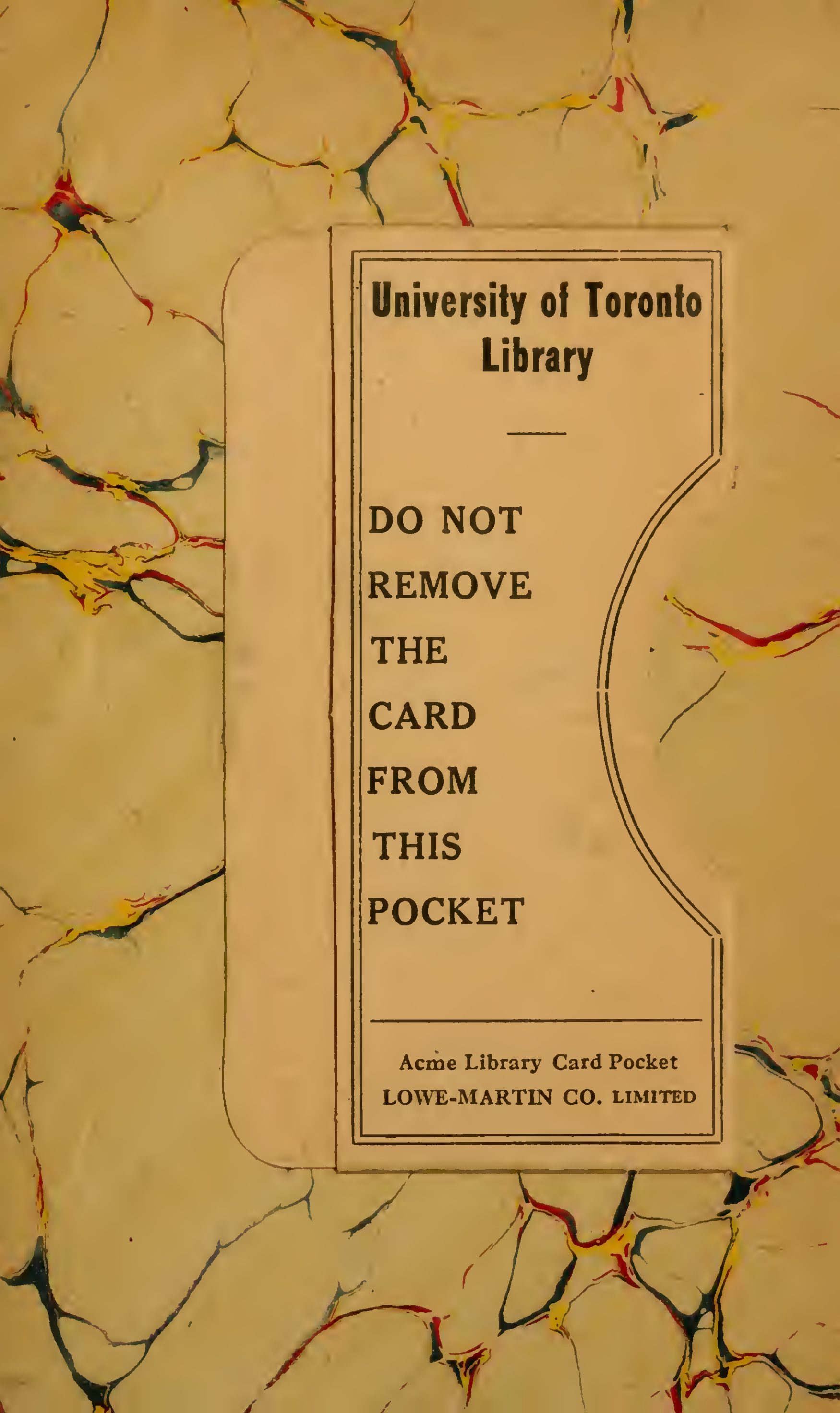
S

T

TABLE

132-04. — Coulommiers. Imp. PAUL BRODARD. — 11-04.




University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

